



Rôle et efficacité de la Fao en situation d'urgence



**Manuel de référence
septembre 2007**

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



Rôle et efficacité de la Fao en situation d'urgence

Sommaire

Introduction	7
Comment utiliser ce manuel ?	9
Points de repère et informations supplémentaires	10
Types d'urgence et implications pour le cycle de programme d'urgence	11
Que peut faire la Fao en situation d'urgence ?	13
Exemples d'activités d'urgence et de réhabilitation de la Fao	14
Le Système humanitaire international et la Fao	19
Structure du Système humanitaire international	21
Principes humanitaires	23
Résolution 46/182 de l'Assemblée générale de l'Onu	25
Forum humanitaire mondial	29
Engagement de la Fao dans le Processus de réforme humanitaire de l'Onu	31
Vision de la Fao pour les programmes de réhabilitation en situation d'urgence	35
Chapitre 1 : Réduction des risques dus aux catastrophes, plan de contingence et alerte rapide	37
Quel est le rôle de la Fao dans la Réduction des risques dus aux catastrophes	39
Plan de contingence et action humanitaire	45
Directives du Comité permanent interorganisations pour l'élaboration des Plans de contingence pour l'assistance humanitaire	49
Qu'est-ce qu'un système d'alerte rapide ?	53
Exemples de systèmes d'alerte rapide	56
Que sont le suivi et l'analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité ?	61
Qu'est-ce qu'un Cadre national sur les priorités à moyen terme ?	69
Chapitre 2 : Coordination et mécanismes de financement	73
Qu'est-ce que le Comité permanent interorganisations ?	75
Qu'est-ce que l'approche de responsabilité sectorielle ?	77
Qu'est-ce que l'Équipe des Nations unies pour l'Évaluation et la coordination en cas de catastrophe (Undac) ?	81
Qu'est-ce que la procédure d'Appel global (CAP) ?	83
Qu'est-ce qu'un Appel éclair ?	87
Qu'est-ce que le Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) ?	89
Qu'est-ce que le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation (Sfera) ?	93
Comment la Fao et la Pam collaborent-ils ?	95
Comment les ONG bénéficient-elles du fait d'être intégrées aux Appels globaux ou les Appels éclair ?	97
Chapitre 3 : Évaluation des besoins	99
Qu'est-ce que l'évaluation des besoins ?	101
Approches Moyens d'existence durables en situation d'urgence	103
Structure fondamentale de l'Évaluation des moyens d'existence après une catastrophe	107
Comment mener l'Évaluation des moyens d'existence/Boîte à outils pour l'évaluation des Moyens d'existence ?	109
Demande de fonds du PCT pour une Évaluation rapide des Moyens d'existence durables aux Philippines	113
Quelles sont les ressources rapidement mobilisables pour lancer le processus de réponse ?	115

Chapitre 4 : Analyse, sélection et planification de la réponse	117
Vers des interventions efficaces en situation de crise en matière de sécurité alimentaire	119
Comment utiliser le pentagone des Moyens d'existence durables pour lancer rapidement la première intervention ?	121
Typologie des réponses possibles de la Fao en situation d'urgence pour reconstruire les Moyens d'existence durables	125
Description et objectifs des différentes interventions de soutien des Moyens d'existence durables	127
Critères de prises de décision pour les interventions répondant aux crises humanitaires	129
Apport du Cadre d'analyse des besoins (NAF) aux interventions d'urgence et de réhabilitation de la Fao	131
La composante Sécurité alimentaire dans le cadre élaboré par le Comité permanent interorganisations pour l'analyse des besoins	133
Plan d'intervention en matière de sécurité alimentaire, CAP Ouganda 2007	135
Analyse du cadre logique	141
Chapitre 5 : Conception et mise en œuvre du programme	143
Format standard de document de projet	145
Directives pour la préparation des budgets des projets d'urgence	149
Comment répondre à une catastrophe d'apparition soudaine nécessitant une aide extérieure exceptionnelle ?	159
Nouvelle approche pour la désignation des responsabilités organisationnelles de TCE	163
Comment organiser les responsabilités au sein des interventions d'urgence de la Fao ?	167
Mandat du Coordonnateur des opérations d'urgence	171
Directives communes OCD/TCE concernant les rôles respectifs du Représentant de la Fao et du Coordonnateur et du coordonnateur d'urgence	173
Organigramme de la Fao	175
Quelles sont les compétences techniques disponibles au sein de la Fao ?	177
Activités de suivi en situation d'urgence, quelques conseils	178
Évaluation en temps réel (ETR)	181
Chapitre 6 : Communication	183
Stratégie de communication des activités d'urgence et de réhabilitation de la Fao	185
Rôle de la Fao en situation d'urgence : messages clés	189
Communication avec les donateurs, « Sauver les Moyens d'existence durables pour sauver des vies »	191
Glossaire	193
Acronymes	197
Services et départements de la Fao	201

Remerciements

Ce manuel de référence a été préparé dans le cadre du programme de formation développé par **Sean Lowrie** (INFO@SEANLOWRIE.COM), expert indépendant, basé au Royaume-Uni. Depuis la première version préparée, à l'occasion du séminaire pilote, à Addis-abeba, en mai 2006. Il a été révisé par le personnel de la Fao, aux niveaux régional et national, y compris par les Représentants de la Fao. Régulièrement enrichi et mis à jour, il sert dorénavant de référence au personnel impliqué dans les interventions d'urgence de la Fao.

Les principales observations et corrections de la première version de ce document ont été apportées par le groupe qui encadrait la mise en place de la formation, composé de **Simone Borelli, Marta Bruno, Angela Hinrichs, Richard Moon, Laura Sciannimonaco, Jan Winderickx**, sous la supervision et la coordination de **Patrick Jacqueson**. Il a été amendé en tenant compte des commentaires des participants aux séminaires organisés, à Bamako (juillet 2006), à Johannesburg (octobre 2006), à Bangkok (janvier 2007) et au Caire (mai 2007).

Par ailleurs, le texte a été enrichi par les informations techniques apportées par **Federica Battista, Marta Bruno, Mona Chaya, Neil Marsland et Florence Rolle**, et les contributions supplémentaires de Stephan Baas, Olivier Cossée, Dario Gilmozzi, David MacFarlane, Etienne Peterschmitt, Jordan Ramacciato, Maria Ruiz-Villar, Sylvie Wabbes et Marianne Ward.

Il faut enfin remercier **Vanessa Board** et **Nasser** qui ont assurer la traduction et la révision de la version française.

Ce manuel de référence étant un outil, tout commentaire ou suggestion peuvent être adressées au coordonnateur de la formation à l'adresse mail : PATRICK.JACQUESON@FAO.ORG



Introduction

**Comment utiliser ce manuel ?
Points de repère et informations complémentaires**

Comment utiliser ce manuel ?

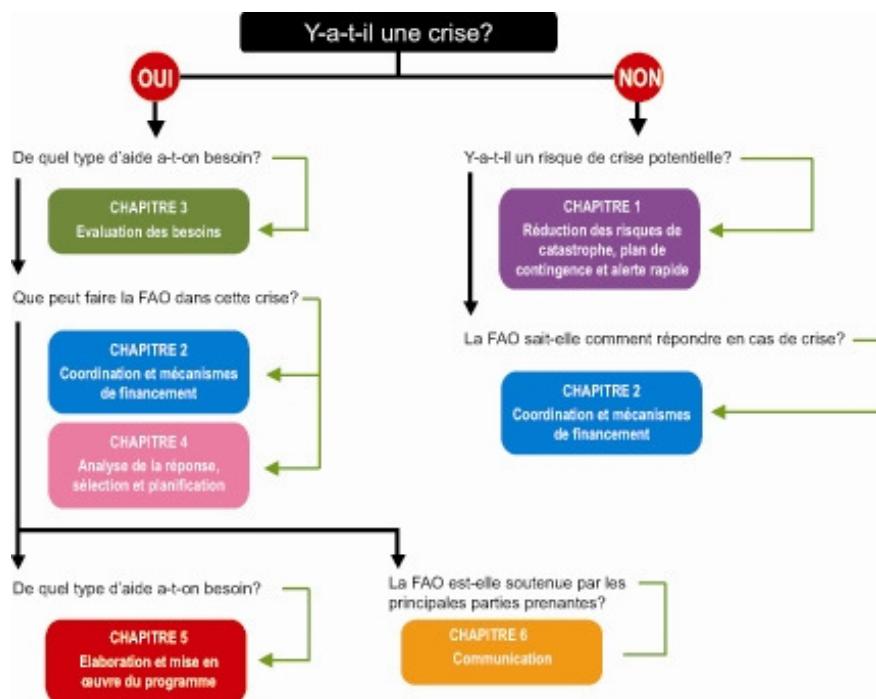
Si vous participez au séminaire de formation « Rôle et efficacité de la Fao en urgence », ce manuel de référence vous est utile de trois façons, car :

- il contient des informations de référence pour vous préparer ;
- il contient des informations de base à utiliser pendant les exercices de simulation du séminaire ;
- il peut être consulté comme manuel, en cas de besoin.

Pour celles et ceux qui ne participent pas à la formation, ce manuel représente une source d'informations dans laquelle vous pouvez trouver une description succincte des principaux aspects du cycle de réponses de la Fao en situation d'urgence. Des informations supplémentaires sont également disponibles, soit auprès des personnes-ressources indiquées, soit via le site web associé.

La première partie du manuel fournit une vue d'ensemble du « **Système humanitaire international** » dans le cadre duquel la Fao intervient. Ces informations de base doivent être connues de toute personne impliquée dans les urgences.

Le diagramme, ci-après, illustre la structure du manuel de référence et la formation qui lui est associée.



Enfin, chaque chapitre débute par une série de questions auxquelles vous pourrez répondre après lecture. La répartition des informations est arbitraire, mais la table des matières aidera le lecteur à vous orienter

Le titre encadré annonce un nouveau document.

Points de repère et informations complémentaires

Réseau d'information des Bureaux de pays (COIN)

HTTP ://COIN.FAO.ORG/COIN/COIN_START.JSP

Informations sur les politiques et les procédures de la Fao, y compris le manuel des Représentants de la Fao

Système d'information sur la gestion du Programme de terrain- (*FPMIS*)

HTTPS ://EXTRANET.FAO.ORG/FPMIS/INDEX.JSP

Informations concernant les activités financées par les ressources extrabudgétaires, les programmes de coopération technique (PCT) et les Programmes spéciaux pour la sécurité alimentaire (PSSA), financés par le Programme ordinaire. Il comprend aussi le Manuel du Programme de terrain.

Comité permanent interorganisations (Comité permanent interorganisations)

http : //www.humanitarianinfo.org/iasc

Informations validées par la communauté « humanitaire et de réhabilitation »

Service web de détection précoce des besoins humanitaires (HEWS), **WWW.HEWSWEB.ORG**

Un service international de surveillance des catastrophes naturelles en appui à la préparation humanitaire.

Groupe de l'Onu pour le développement (UNDG)

HTTP ://WWW.UNDG.ORG/

Site Web pour le système de coordination post-urgence de l'Onu

Système d'information sur la gestion du Programme de terrain- (*FPMIS*)

HTTPS ://EXTRANET.FAO.ORG/FPMIS/INDEX.JSP :

Informations sur toutes les activités financées par les ressources extrabudgétaires et les programmes de coopération technique (PCT) et les Programmes spéciaux pour la sécurité alimentaire (PSSA) financés par le Programme ordinaire. Ce site comprend également le Manuel du Programme du terrain.

Formation individuelle et ressources d'apprentissage au sein de la Fao. Cliquez sur « Staff services » en haut de la page d'accueil intranet de la Fao, puis cliquez sur le quatrième point à gauche de la page « Staff development et learning opportunities »

Informations sur les possibilités de formation disponibles au sein de la Fao.

Projet Sphere

WWW.SPHEREPROJECT.ORG

Points de référence convenus, indicateurs clés et conseils techniques dans quatre domaines essentiels, pour la survie, dans le cadre des interventions d'urgence.

Compas qualité

www.compasqualite.org

Méthode fondée sur une série de questions pour assurer la qualité de la gestion et de l'évaluation des projets humanitaires.

Types d'urgence et implications pour le cycle de programme d'urgence

En pratique, les Bureaux de la Fao dans les pays doivent faire face à plusieurs types d'urgence. Certaines situations se rencontrent plus fréquemment dans certaines parties du monde que d'autres. Le tableau suivant présente les six principaux types d'urgence. Cette liste est simplifiée même si d'autres combinaisons étaient envisageables.

Types d'urgence	Zones géographiques qui subissent souvent ce type d'urgence (non exhaustive) et exemples récents
1. Urgence d'apparition lente associée à une sécheresse	Afrique sub-saharienne (plus particulièrement, Sahel, Corne de l'Afrique, Afrique de l'Est et de l'Ouest)
2. Maladies et ravageurs transfrontaliers, d'apparition lente	Sahel (Criquets pèlerins) ; Afrique de l'Est et australe (virus de la mosaïque du manioc, Grand capucin des céréales)
3. Catastrophes naturelles d'apparition rapide et soudaine	Bassin du Pacifique (tremblements de terre, tsunamis) ; Amérique centrale et Caraïbes (ouragans) ; Asie du Sud-est (typhons) ; Afrique, Asie du Sud et de l'Est, Amérique du Sud (inondations) ; Asie du Sud-Ouest (tremblements de terre)
4. Urgences causées par des conflits	Iraq, Soudan (Darfour)
5. Crise financière	Amérique latine, Asie du Sud-est
6 Urgences complexes (composées de plus d'une des situations décrites ci-dessus)	Sri Lanka, République démocratique du Congo (RDC), Somalie, Afrique australe.

Implications pour la Fao

La Fao doit répondre à plusieurs défis distincts, pour chaque type d'urgence ; certains sont identiques et engendrent donc les mêmes questions.

- **Qui est en danger ? Qui est vulnérable ?**
- **Quel est le degré de gravité de la situation ?**
- **Quelles sont les conséquences sur la sécurité alimentaire et sur les Moyens d'existence durables ?**
- **La crise peut-elle être gérée localement ou nécessite-t-elle une aide extérieure exceptionnelle ?**
- **Qui fait quoi, en réponse à la crise ?**
- **Comment la Fao peut-elle contribuer à cette réponse ?**

Étant donné que ces questions se posent de manière systématique, quel que soit le type d'urgence, le manuel vous aidera à y répondre. Cependant certaines différences existent, comme indiqué ci-après.

- Dans la plupart des catastrophes naturelles d'apparition soudaine, il n'y a pas d'alerte rapide, ou alors, elle est très limitée. Cette situation contraste avec les urgences d'apparition lente causées par une sécheresse par exemple.
- Dans les situations de conflit et dans la plupart des catastrophes, les déplacements physiques sont, soit difficiles, soit dangereux ou les deux à la fois. Cela complique donc tous les aspects du cycle du programme d'urgence. Dans ce cas, les réponses aux six questions mentionnées ci-dessus peuvent se révéler difficiles à obtenir.
- Les différents types, les localisations et les ampleurs des situations d'urgence, impliquent la participation de parties prenantes différentes. Le Ministère de l'agriculture constitue, en générale, la contrepartie de la Fao. Cette relation est importante dans la plupart des situations de crise, notamment dans le cas des urgences associées à une sécheresse. Dans d'autres types de crise, cependant, d'autres parties prenantes deviennent importantes à leur tour, pour la Fao. C'est le cas, par exemple, du Ministère ou Autorité de la gestion des catastrophes, dans le cas de catastrophes naturelles d'apparition soudaine ou les organismes de la sécurité nationale, en particulier l'armée, dans le cas des urgences causées par des conflits. La Fao doit comprendre ces dynamiques de façon à organiser une réponse adaptée aux besoins.

Après lecture de ce manuel, vous serez mieux préparés pour affronter ces situations et répondre aux urgences qui pourraient frapper les pays où vous travaillez.

Que peut faire la Fao en situation d'urgence ?

En situation d'urgence, les avantages comparatifs de la Fao s'articulent autour de ce qui suit.

Collecte de l'information

- contribuer à améliorer ou à établir des systèmes d'information concernant la sécurité alimentaire et s'assurer de la diffusion aussi à diffuser les informations ;
- gérer, surveiller la saison agricole ainsi que la disponibilité des intrants agricoles et évaluer les besoins urgents de ce secteur ;
- partager les expériences des acteurs impliqués dans les activités d'urgence du pays et en tirer les leçons pour d'éventuelles interventions à venir ;
- évaluer les secteurs de l'élevage, de la sécurité alimentaire, des besoins en semences et d'autres.

Coordination

- coordination des interventions agricoles sur le terrain réalisées par l'Onu, par le Gouvernement et par les ONG (normes à suivre, conseils techniques, connaissance du rôle de chaque intervenant, création d'un consensus autour des priorités et des modes d'action) ;
- préparation, participation et suivi des discussions interorganisations à propos des activités humanitaires et de réhabilitation dans le pays ;
- élaboration du cadre du programme et des stratégies post-urgences dans le pays ;
- renforcement du partenariat avec les ONG, les organisations volontaires privées et les organisations de la société civile (CSO) dans les activités d'urgence et de réhabilitation ;
- analyse des priorités des bailleurs de fonds et prise de contact avec les donateurs, par le biais de rapports rendant compte de l'amélioration du redressement du secteur agricole.

Interventions de redressement des Moyens d'existence durables

- fourniture de semences et d'autres intrants agricoles d'urgence, tels que des outils manuels et de l'engrais (par distribution directe et par des systèmes fondés sur la distribution de bons d'échange)
- multiplication de semences et de matériel de plantation ;
- rétablissement des Moyens d'existence durables des communautés locales de pêcheurs, en fournissant, aux artisans ruraux et aux petits producteurs, des intrants (par exemple : des filets de pêche, des lignes et des hameçons) et en améliorant le commerce de la production, selon les besoins ;
- soutien des initiatives de culture maraîchère dans les maisons/écoles, en fournissant des intrants et en organisant des formations portant sur le maraîchage et sur la nutrition ;
- promotion des pratiques agricoles améliorées telles que les pratiques agricoles de conservation, la diversification des semences, la gestion de l'eau, en formant les agriculteurs bénéficiaires, les fonctionnaires et les agents de vulgarisation présents sur le terrain ;
- activités de lutte contre les ravageurs telles que l'éradication des Criquets pèlerins ;
- renforcement des avoirs par l'approvisionnement en petits animaux d'élevage (volailles, chèvres, etc.) ;
- contrôle des maladies d'élevage transfrontières, telles que la fièvre aphteuse, la pleuropneumonie contagieuse des bovins, la maladie de Newcastle et l'Influenza aviaire ;
- campagnes de vaccination et approvisionnement en médicaments vétérinaires pour arrêter la propagation des maladies animales ;
- formation des agents du Gouvernement et des travailleurs communautaires dans le domaine de la santé animale afin d'améliorer les mécanismes de surveillance ;
- réhabilitation de l'infrastructure agricole, irrigation à petite échelle, aires de séchage, éclosseries, couvoirs, routes rurales ;
- soutien des activités de transformation agricole à petite échelle et génératrices de revenus comme la production de miel ;
- promotion des technologies à faible coefficient de main d'œuvre et d'une nutrition adéquate afin d'assister les ménages vivant avec les VIH/SIDA ;
- soutien des Écoles de terrain pour les jeunes agriculteurs et les Écoles paysannes de vie (JFFLS) afin d'assister les orphelins dont les parents sont décédés à la suite du VIH/SIDA.

Exemples d'activités d'urgence et de réhabilitation de la Fao

La Fao en situation d'urgence : protéger, rétablir, renforcer

Dans les pays en développement, les Moyens d'existence durables des communautés affectées par des catastrophes naturelles reposent généralement sur l'agriculture. L'expertise de la Fao, dans les domaines des bonnes pratiques agricoles, de l'élevage, de la technologie de l'aquaculture, de la pêche et de la conservation et de la croissance des forêts, est nécessaire pour faire face aux situations d'urgence et de réhabilitation. Juste après les catastrophes, pendant les conflits et les situations de transition, la Fao doit protéger, rétablir et renforcer la sécurité alimentaire, la nutrition et les Moyens d'existence durables des agriculteurs, y compris les pêcheurs. Ses interventions contribuent à rendre les bénéficiaires plus autonomes, en aidant les communautés affectées par la crise à moins dépendre de l'aide alimentaire directe et ouvrent ainsi la voie à un développement durable.

En situation d'urgence, la Fao travaille avec les gouvernements, l'Onu et les ONG. Les activités consistent en la distribution de semences, de jeunes plants, d'outils manuels, d'engrais, d'équipements de pêche, en la protection des semences, la reconstitution des troupeaux, la réactivation des services vétérinaires et autres services agricoles, en la formation aux bonnes pratiques agricoles et, enfin, en la réparation des infrastructures d'irrigation et des routes de desserte. Bien qu'elle ne fournisse pas d'aide alimentaire directe, son assistance vient souvent compléter la distribution de vivres. Elle fait en sorte que les populations vulnérables n'aient plus besoin de son aide, ni de l'aide humanitaire. La prévention et la préparation des urgences alimentaires et l'alerte rapide sont une composante de la stratégie de la Fao.

La coordination avec les partenaires dans les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire constitue un des avantages comparatifs de la Fao. Organisation de référence dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, elle fournit des conseils techniques et coordonne les interventions agricoles réalisées par l'ensemble des acteurs, en situation de crise. Les gouvernements se retrouvent souvent dans une position de faiblesse, pendant et après la crise, ou alors, au cours de conflits prolongés. En tant qu'organisation de l'Onu, la Fao peut servir d'intermédiaire entre les ONG, les associations liées au secteur agricole et le Gouvernement. Dans les situations d'urgence, sa coordination est particulièrement appréciée par les autorités, les partenaires de terrain et les bailleurs de fonds, car elle permet d'éviter les chevauchements et les lacunes et donc d'optimiser la réponse apportée.

Bénéficiaires

Les interventions d'urgence de la Fao ciblent les groupes les plus vulnérables comme, par exemple, les populations déplacées, en raison de conflits, lesquelles ont besoin d'aide pour se réinstaller, les veuves, les veufs et les femmes seules, chefs de ménage, les ex-combattants qui souhaitent se réintégrer dans la société, ainsi que les agriculteurs, les pêcheurs et les pasteurs démunis qui ont besoin d'aide pour se relever après la catastrophe. La Fao renforce également les capacités des agences humanitaires et des institutions gouvernementales, en organisant des formations et en procédant au partage de l'information.

Mobilisation des ressources

Les donateurs bilatéraux sont des partenaires essentiels, car leurs fonds financent les activités de terrain de la Fao. Outre les sommes limitées du capital d'amorçage fournies par le Programme de coopération technique (PCT) de la Fao, le financement des missions d'évaluation des urgences agricoles et des interventions de la Fao sur le terrain, des nombreuses activités de prévention et de préparation aux urgences, provient de ressources extrabudgétaires fournies par les bailleurs de fonds. La Fao sollicite le soutien des donateurs, principalement par l'intermédiaire du Processus d'Appel global (CAP) de l'Onu et d'autres Appels éclair ou de transition, et par des documents mis à jour concernant sa stratégie, au nom des pays affectés par les catastrophes.

Le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation (Sfera) a été créé en avril 2004, afin de renforcer la capacité de la Fao à gérer rapidement une situation d'urgence et lui conférer une certaine flexibilité. Sfera lui offre les moyens financiers qui lui permettent de réagir, en cas de crise humanitaire, dans de très brefs délais, avant même que les financements des bailleurs de fonds ne répondent.

Activités en cours

Depuis juillet 2007, les projets d'urgence et de réhabilitation de la Fao représentent un budget de 530 millions de dollars EU et sont concentrés dans 35 pays affectés par des crises. En 2006, la Fao a reçu plus de 276 millions de dollars EU dont 270 millions de dollars EU de la part des donateurs et 6 millions de dollars EU provenant du PCT de la Fao.

APPELS ET APERÇUS DES PROGRAMMES

AFRIQUE

République démocratique du Congo (RDC)

En 2006, les programmes de la Fao en RDC ont aidé 520 000 agriculteurs, éleveurs et pêcheurs à reconstruire et à améliorer leurs Moyens d'existence durables. Le financement des donateurs, de plus de 30 millions de dollars EU, a permis de réaliser des projets d'urgence et de réhabilitation. Ils ont couvert la production de semences et d'élevage, le secteur de la pêche et la réhabilitation des routes de desserte. Les opérations de secours direct, telles que la distribution d'intrants agricoles aux groupes vulnérables, y compris les retournés, ont permis d'augmenter le nombre d'interventions de développement durable telles que le renforcement des capacités et la réhabilitation des petites infrastructures.

Bien qu'en progression vers le redressement, les besoins humanitaires restent importants dans les secteurs de la nutrition et de la sécurité alimentaire en RDC. Tout en poursuivant ses projets d'urgence, la Fao renforce ses programmes de transition et de réhabilitation pour faciliter la réinstallation et la réintégration des retournés et le soutien aux ménages les plus vulnérables en vue d'un retour à une stabilité sociale. En 2007, les populations de l'est de la RDC avaient toujours besoin d'une assistance humanitaire, tandis que selon les estimations, le retour de 850 000 personnes déplacées dans le pays et de 250 000 réfugiés exigent un effort considérable de la part de la communauté internationale pour leur réintégration dans leurs communautés respectives.

Dans le cadre du Plan d'action humanitaire 2007 pour la RDC, la Fao recherche 49 millions de dollars EU et pour financer des programmes dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

Afrique australie

En réponse à la situation d'urgence chronique et de plus en plus complexe dans cette région, la Fao a adopté un cadre stratégique fondé sur les Moyens d'existence durables pour ses opérations d'urgence. Elle a pour objectif de répondre aux besoins humanitaires à court terme, en réhabilitant et en renforçant les Moyens d'existence durables.

Les trois piliers de cette action sont : (i) l'amélioration de la production agricole et animale grâce à des méthodes plus intensives et diversifiées de culture et d'élevage, (ii) le renforcement des capacités et le développement des compétences dans le domaine des Moyens d'existence durables, (iii) l'amélioration de l'échange d'information, la coordination et la sensibilisation.

Le Bureau d'appui pour la coordination interorganisations (RIACSO) est localisé à Johannesburg (Afrique du Sud). Il apporte un appui technique et coordonne les interventions d'urgence et de réhabilitation en Afrique australie, y compris les projets en cours en Angola, au Lesotho, au Malawi, au Mozambique, en Namibie, au Swaziland, en Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe.

Le budget des projets en cours, en Afrique australie, dépasse 30 millions de dollars EU grâce aux contributions de l'Australie, de la Belgique, du Canada, du Danemark, de la Communauté européenne (EC), de la France, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Italie, du Japon, du Luxembourg, des Pays Bas, de la Norvège, de l'Afrique du Sud, de l'Espagne, de la Suède, du Royaume Uni, des États-Unis, de la Banque mondiale, du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF), de l'Onu et du PCT de la Fao.

Soudan

La générosité des donateurs a permis à la Fao d'assister des centaines de milliers d'agriculteurs et de pêcheurs, de protéger, de reconstruire et d'améliorer leurs Moyens d'existence durables dans l'ensemble du Soudan. La Fao a mis en œuvre une grande variété de projets d'urgence et de réhabilitation dans les domaines de la production agricole et animale, de la santé animale, du secteur de la pêche et de la récolte de

l'eau. Ils ont également concerné la transformation agricole et les artisans ruraux. Les programmes de la Fao ne se concentrent pas seulement sur la fourniture d'avoirs matériels, mais également sur le renforcement des connaissances et des compétences des personnes vulnérables. Dans le cadre du Plan de travail pour le Soudan 2007, lequel expose les grandes lignes du programme de soutien de la communauté internationale aux programmes humanitaires de redressement et de développement. Les Moyens d'existence durables et la sécurité alimentaire de 87 % de la population soudanaise dépendent de l'agriculture, pilier de l'économie nationale.

ASIE

Pakistan

Le Pakistan a été frappé par un important séisme, en octobre 2005. Dès le premier jour, la Fao a participé à l'évaluation des besoins, dans le cadre de l'Appel éclair de l'Onu. Un coordonnateur d'urgence de la Fao a été envoyé sur le terrain, en novembre 2005, afin d'aider le Bureau de la Fao dans le pays à réunir des fonds et à améliorer la coopération au sein de l'Équipe-pays de l'Onu. Il devait diriger en particulier le secteur des Moyens d'existence durables qui, pour la première fois, était appliqué dans le cadre d'un Appel de l'Onu. En mars 2007, une Unité de coordination des opérations d'urgence et de réhabilitation de la Fao (ERCU) a été créée au sein du BUREAU DE LA FAO DANS LE PAYS, au Pakistan. Des sous-bureaux de l'ERCU ont été ouverts plus tard, dans les locaux du Pam situés dans les deux provinces affectées par le tremblement de terre, ce qui a renforcé la relation avec cet organisme.

Sri Lanka

Le Sri Lanka a été affecté par deux catastrophes naturelles de grande ampleur : le tsunami de l'Océan indien, en décembre 2004, et le conflit récent au nord-ouest du pays. Les opérations de secours et de réhabilitation précoce de la Fao, suite au Tsunami se terminent progressivement dans les régions du littoral. Les interventions se concentrent désormais davantage dans le nord-ouest du pays qui est aussi le théâtre d'un conflit interne. Afin d'assister les populations affectées, l'Onu a envoyé un coordonnateur humanitaire dans le pays et a lancé, en janvier 2007, un Appel important pour trouver des financements. La Fao, en tant qu'une des agences chef de file dans les domaines de la sécurité alimentaire et des Moyens d'existence durables, participait à cet Appel et cherchait 5,1 millions de dollars EU pour assister les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. La Fao possède actuellement une ERCU dans la capitale pour assister le Bureau de la Fao sur place, avec des sous-unités dans la région du conflit.

Tadjikistan

Le Tadjikistan possède une économie de petite dimension, ouverte et enclavée, avec une activité économique dominée par les productions d'aluminium, de coton et d'électricité, et par les transferts de fonds. L'agriculture, une composante majeure, représente 24 % du PIB, 26 % des exportations et 30 % des recettes fiscales. Au total, les Moyens d'existence durables de 64 % de la population, c'est-à-dire de 6 millions d'habitants, reposent sur l'agriculture. Actuellement, les programmes d'urgence et de réhabilitation de la Fao, dans ce pays, atteignent un budget de 9 millions de dollars EU. Ils concernent surtout la production et la santé animale, le développement des ressources en eau et de terre communautaires, la sécurité alimentaire, le régime foncier, ainsi que la production et le commerce de produits agricoles.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Interventions pour répondre à l'ouragan

En 2005, la Fao a aidé Grenade, Haïti, la Jamaïque, le Guatemala et le Salvador à se remettre des dégâts causés par l'une des pires saisons d'ouragans vécues au cours de ces dernières années. Les agriculteurs vulnérables ont reçu une assistance technique et des intrants agricoles. Des programmes de préparation aux situations d'urgence ont été organisés dans les pays des Caraïbes, hautement prédisposés aux catastrophes naturelles causées par les ouragans.

Haïti

Ces dernières années, la Fao a continuellement aidé la population rurale haïtienne à faire face aux conséquences immédiates des catastrophes, des ouragans, des inondations, des sécheresses, des conflits et des crises socio-économiques. En 2004, la Fao a mis en place une Unité de coordination des urgences au sein du Bureau de la FAO en Haïti.

Le programme de la Fao dans ce pays associe des activités d'urgence et des interventions de réhabilitation, afin de réduire la vulnérabilité des agriculteurs, face aux crises, et atténuer les catastrophes. Il renforce les Moyens d'existence durables par la distribution d'intrants vitaux, par le contrôle des maladies animales, par la réhabilitation des systèmes d'irrigation, par la gestion des ressources d'eau, par la préparation et l'atténuation des catastrophes naturelles et, aussi, par la nécessaire coordination des actions.

Après plusieurs années de troubles politiques et sociaux, récemment aggravés par les ouragans, les inondations, les sécheresses et autres catastrophes, la République d'Haïti se trouve dans une situation difficile. Les récentes élections démocratiques, tenues en 2006, et le soutien de la communauté internationale destiné à réactiver le processus de développement socio-économique, ont fait reprendre l'espoir à la population. Dans ce contexte, l'Onu a lancé un Appel transitionnel, en 2007, pour soutenir la stabilisation de ce pays, afin de répondre aux besoins les plus urgents de la population vulnérable et de mettre en place les bases d'initiatives structurelles à plus long terme.

PROCHE-ORIENT

Iraq

L'Iraq sort d'une longue période de sanctions et de guerres qui ont provoqué la destruction d'un nombre incalculable d'institutions et d'infrastructures aussi bien sociales qu'économiques. L'agriculture, qui occupe une place centrale, concerne 37 % des 26 millions d'habitants et génère environ 13,6 % du PIB. La Fao est beaucoup impliquée dans la formulation et la mise en œuvre de la Stratégie de l'Onu pour l'assistance en Iraq, coordonnée par la Mission d'aide de l'Onu en Iraq. Ces interventions suivent l'approche de responsabilité sectorielle. Cette nouvelle approche facilite la collaboration des agences onusiennes dans la programmation des différentes interventions. Au sein de ce cadre, la Fao a été désignée comme l'agence chef de file de l'Onu pour le groupe sectoriel de l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'environnement et la gestion des ressources naturelles, en partenariat avec l'UNESCO, l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (Onudi), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Programme alimentaire mondial (Pam), le Programme des Nations unies pour l'environnement (Pnue) et le Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (Unops).

La Fao couvre un large spectre d'activités pour renforcer les capacités nationales, améliorer les infrastructures et rétablir des Moyens d'existence durables pour la réhabilitation. Les programmes se focalisent sur la gestion de l'eau, le renforcement des services vétérinaires et d'élevage, la promotion des industries artisanales, la sécurité et la transformation alimentaire, le soutien de l'industrie semencière et la pêche.

Le Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du groupe des Nations unies pour le développement (ITF) a été créé pour pouvoir recevoir et gérer les financements des donateurs destinés aux interventions couvrant des thématiques plus larges, par opposition aux projets spécifiques. L'ITF, qui a été créé dans le cadre du Mécanisme de financement international pour la reconstruction en Iraq, à la demande des donateurs, finance les activités prévues par la Stratégie d'aide de l'Onu pour l'Iraq. Dans ce cadre, la Fao et 25 autres agences onusiennes ont reçu des fonds pour leurs programmes dans ce pays. La Fao a obtenu 80 millions de dollars EU, et de nouveaux projets sont en attente. Par l'intermédiaire de son Équipe-pays, la Fao continuera de répondre aux besoins de base de la population, tout en aidant le Gouvernement et les ministères à renforcer leur capacité d'autogestion.

Cisjordanie et Bande de Gaza

En juin 2006, une évaluation rapide réalisée par le Pam/Fao a estimé qu'environ 2 millions de personnes, soit 49 % de la population palestinienne, vivaient dans une situation d'insécurité alimentaire aiguë. L'aggravation de l'insécurité alimentaire résulte de la perte ou de l'accès réduit aux terres agricoles, les restrictions commerciales et le manque de denrées alimentaires sur le marché. La production et le commerce agricoles se réduisent tandis que les problèmes associés à la pauvreté et à la nutrition sont de plus en plus graves.

En Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, les opérations en cours de la Fao atteignent un budget de 4,2 millions de dollars EU, grâce au soutien de la Communauté européenne (CE), de la Norvège, de l'Espagne et du PNUD. La Fao soutient la revitalisation de l'agriculture en fournissant des intrants et des équipements agricoles. Elle organise aussi des formations sur la Protection intégrée contre les ravageurs, sur les techniques de culture, ainsi que sur l'irrigation et la fertilisation des cultures sous serre. En termes de

soutien institutionnel, elle contribue à la mise en place d'un Système d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (Siciav) multi-sectoriel. Cette initiative permettra l'accès à des informations complètes sur la sécurité alimentaire sur la nutrition et sur la vulnérabilité des populations. Les résultats de ce système aideront, à la fois, les prises de décision et la formulation des politiques. La Fao collabore également avec le Ministère de l'agriculture, le PNUD et d'autres partenaires pour définir les zones prioritaires pour la réhabilitation et le développement du secteur agricole et ainsi que pour savoir de quelle manière apporter un meilleur soutien au processus. En 2007, le principal objectif de la Fao, en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, était de sécuriser les familles en situation d'insécurité alimentaire et ne pouvant plus compter sur les sources traditionnelles d'assistance.

Programme mondial de lutte contre l’Influenza aviaire

La Fao continue de travailler conjointement avec l'Organisation mondiale de la santé (Oms) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), ainsi qu'avec les gouvernements membres à risque, pour arrêter la propagation de l’Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). L’arrêt de cette maladie n'est possible que s'il est pris à la source, c'est-à-dire chez les animaux et en renforçant les services vétérinaires, en améliorant la surveillance et en répondant efficacement à l'apparition de foyers infectieux. Ainsi, la Fao et ses principaux partenaires ont réalisé un Programme mondial pour le contrôle progressif de l’IAHP avec les priorités suivantes :

- soutenir les activités de contrôle des pays infectés ;
- assister les pays à risque ;
- organiser une action mondiale et régionale ;
- apporter un soutien immédiat et efficace aux pays nouvellement infectés.

L’IAHP, qui continue de se propager à travers le monde, demeure une menace pour la santé des animaux et des humains. L’ensemble de l'aide multilatérale acheminée, via la Fao, représente un budget de 195 millions de dollars EU, dont 93 millions de dollars EU provenant des donateurs, 37 millions de dollars EU approuvés mais pas encore reçus et 65 millions de dollars EU en cours de négociation. La Fao recherche 308 millions de dollars EU, au total, pour son programme de lutte contre l’Influenza aviaire, afin de couvrir le cycle de trois ans du Programme mondial. Quarante millions de dollars EU sont destinés à la coordination mondiale et 268 millions de dollars EU à l’assistance directe aux niveaux national et régional.



Le système humanitaire international et la Fao

Après avoir lu cette section vous devriez être en mesure de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les principales composantes du Système humanitaire international ?
- Que sont les principes humanitaires ?
- Qu'est-ce que la réforme du Système humanitaire ?
- Quel est le rôle de la Fao et sa position au sein du Système humanitaire international ?

Structure du Système humanitaire international

Le Système humanitaire international est diversifié, complexe et contrairement à l'appellation, il n'est pas vraiment systémique. Les gouvernements nationaux ont le mandat et l'obligation d'apporter une assistance humanitaire. Les autres acteurs n'interviennent que lorsque la capacité ou la volonté de satisfaire ces obligations sont insuffisantes. La population locale fournit la majorité des ressources, quelle que soit la situation d'intervention d'urgence.

1. Gouvernement national.
2. Résolution 46/182 : OCHA, Undac, Comité permanent interorganisations, CAP, CERF, ERC et les groupements sectoriels.
3. Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident (Coordonnateur de l'aide humanitaire/CR).
4. Organisations internationales
 - a. les cinq principaux organismes d'urgence de l'Onu sont : le PNUD, le Haut Commissariat de l'Onu pour les réfugiés (Hcr), le Pam, l'Oms et l'Unicef ;
 - b. les autres membres du Comité permanent interorganisations (Comité permanent interorganisations), y compris la Fao ;
 - c. les organismes qui jouent un rôle dans les « transitions » ;
 - d. les autres organismes multilatéraux tels que l'Organisation internationale pour les migrations (Oim).
5. Principaux pays donateurs dans les situations humanitaires.
6. Mouvement international de la Croix Rouge et du Croissant Rouge.
7. ONG
 - a. internationales ;
 - b. locales ;
 - c. regroupements et fédérations.
8. Missions intégrées et participation militaire.

Principes humanitaires

Origines

- Toutes les cultures restreignent l'usage de la guerre dans leur échelle de valeurs.
- Ces valeurs, qui diminuent les souffrances causées par la guerre, sont issues de la même tradition et connues sous le nom de principes humanitaires.
- Ils sont décrits dans le Code de conduite qui s'inspire de l'expérience de la Croix Rouge dans les conflits.

Objectif

Les principes humanitaires sont formés à partir de l'idéologie de base du mouvement humanitaire et des leçons pratiques apprises pendant plusieurs années d'interventions lors de catastrophes. Pour ceux qui souhaitent adhérer aux bonnes pratiques, il existe un manuel portant sur les modes d'action. Par exemple, l'implication des communautés locales, le respect des cultures, l'investissement dans la prévention et dans la réponse, peuvent sauver des vies.

En adhérant à ces principes, les agences inspirent ainsi encore plus confiance aux autres acteurs de l'humanitaire. La question de confiance est récurrente car, si elle venait à faire défaut, l'obtention de ressources, l'accès à l'espace humanitaire se trouveraient compromis.

Les principes du Code de conduite servent également à guider les travailleurs humanitaires dans la gestion des dilemmes fréquents et à soulager la souffrance. Comprendre que l'impératif humanitaire est prioritaire et que l'aide doit être fournie, sans discrimination et selon les besoins, peut souvent aider à résoudre les problèmes apparemment difficiles à résoudre. Les idéaux de l'humanitarisme peuvent enfin contribuer à guider le processus de décision et l'action. Les principes contiennent toutefois des ambiguïtés qui peuvent être levées seulement par une analyse du contexte. Par exemple, en cas de catastrophe, les rapports entre les gouvernements et les organismes d'intervention dépendent du contexte. S'agit-il d'une guerre civile où le Gouvernement est belligérant ? S'agit-il d'une circonstance de catastrophe naturelle où le Gouvernement coordonne ?

Le Code de conduite des Sociétés de la Croix rouge, du Croissant Rouge et des ONG pour les interventions en cas de catastrophe stipule ce qui suit.

1. L'impératif humanitaire passe avant tout.
2. L'aide est apportée sans aucune considération de race, de croyance ou de nationalité (du bénéficiaire) et sans discrimination d'aucune sorte. Les priorités en matière d'assistance sont déterminées en fonction des seuls besoins.
3. L'aide ne saurait être utilisée au service de convictions politiques ou religieuses, quelles qu'elles soient.
4. Nous nous efforcerons de ne pas servir d'instrument à la politique étrangère des gouvernements.
5. Nous respecterons les cultures et les coutumes.
6. Nous chercherons à fonder nos interventions sur les capacités locales.
7. Nous nous emploierons à trouver les moyens d'associer les bénéficiaires des projets à la gestion des secours.
8. Les secours doivent autant viser à limiter les vulnérabilités prochaines qu'à satisfaire les besoins essentiels.
9. Nous nous considérons responsables, tant à l'égard des bénéficiaires potentiels, que vis-à-vis de nos donateurs.
10. Dans nos activités d'information, de promotion et de publicité, nous présenterons les victimes de catastrophes naturelles comme des êtres humains dignes de respect et non comme des objets de commisération.

Principes clés

- Humanité et impératif humanitaire (sauver des vies, soulager les souffrances, garantir la dignité de l'individu) ;
- Impartialité (non-discrimination et justice proportionnelle aux besoins) ;
- Indépendance (renforce l'impartialité nécessaire).

Défis

- Qui décide si les principes sont des principes humanitaires ? Par exemple, le Code de conduite et la Résolution de l'assemblée générale AG 46/182.
- La nature non-réciproque de l'action humanitaire de principe (la menace qu'elle peut subir en cas de stratégies contre-insurrectionnelles).
- L'apport d'aide uniquement en fonction du besoin et dans aucun autre but.
- La neutralité idéologique et ses restrictions dans le témoignage et la promotion.
- Les approches à court terme au dépend de celles à long terme.
- L'importance de l'obligation de rendre compte en tant que principe humanitaire.

Résolution 46/182 de l'Assemblée générale de l'Onu

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 2816 (XXVI) du 14 décembre 1971 et ses résolutions et décisions plus récentes sur l'aide humanitaire, y compris sa résolution 45/100 du 14 décembre 1990,

Rappelant également sa résolution 44/236 du 22 décembre 1989, à laquelle est annexé le Cadre international d'action pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes,

Profondément préoccupée par les souffrances des victimes des catastrophes naturelles et de situations d'urgence, les pertes en vies humaines, les flux de réfugiés, les déplacements massifs de populations et les destructions matérielles, **Consciente** qu'il faut encore renforcer et rendre plus efficace les efforts collectifs déployés par la communauté internationale, en particulier par le système de l'Onu, en vue de fournir une aide humanitaire,

Prenant note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des capacités et de l'expérience des organismes de l'Onu, et des dispositions de coordination en matière d'assistance humanitaire,

Adopte le texte figurant en annexe à la présente résolution en vue de renforcer la coordination de l'aide humanitaire d'urgence du système de l'Onu ;

Prie le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa quarante-septième session, de la demande de la présente résolution.

ANNEXE

I. Principes directeurs

1. L'aide humanitaire est d'une importance capitale pour les victimes des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence.
2. L'aide humanitaire doit être fournie conformément aux principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité.
3. La souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale des États doivent être pleinement respectées en conformité avec la Charte de l'Onu. Dans ce contexte, l'aide humanitaire devrait être fournie avec le consentement du pays touché et, en principe, sur la base d'un Appel du pays touché.
4. C'est à chaque État qu'il incombe, au premier chef, de prendre soin des victimes de catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence se produisant sur son territoire. Le rôle premier revient donc à l'État touché dans l'initiative, l'organisation, la coordination et la mise en œuvre de l'aide humanitaire sur son territoire.
5. L'ampleur et la durée de nombreuses situations d'urgence risquent de dépasser la capacité d'intervention des pays touchés. La coopération internationale qui se révèle, dans ce cas, primordiale, devrait être fournie conformément au droit international et à la législation nationale. Les OIG et ONG agissant de façon impartiale et dans un but strictement humanitaire devraient continuer à apporter une contribution importante en venant s'ajouter aux efforts nationaux.
6. Les États dont les populations ont besoin d'une aide humanitaire sont invités à faciliter la mise en œuvre par ces organisations de l'aide humanitaire, notamment l'apport de nourriture, de médicaments, d'abris et de soins médicaux, pour lesquels un accès aux victimes est indispensable.
7. Les États situés à proximité des zones sinistrées sont instamment priés de participer aux efforts internationaux de coopération avec les pays touchés, en vue de faciliter, dans la mesure du possible, le transit de l'aide humanitaire.
8. Les gouvernements concernés, et la communauté internationale, devraient accorder une attention particulière à la prévention des catastrophes naturelles et à la planification préalable dans ce domaine.
9. Il existe un lien manifeste entre les situations d'urgence, le relèvement et le développement. Pour que le passage des mesures d'urgence au relèvement et au développement se fasse sans heurts, l'aide d'urgence devrait être fournie de manière à appuyer la reconstruction et le développement à long terme. Par conséquent, les mesures d'urgence devraient être considérées comme une étape sur la voie du développement à long terme.
10. En l'absence de croissance économique et de développement durable, un pays est handicapé dans la prévention des catastrophes naturelles et autres situations d'urgence et la planification préalable dans ce domaine. Nombre de situations de ce genre sont le reflet de la crise latente du développement à laquelle font face certains pays en développement. L'aide humanitaire devrait donc s'accompagner d'un engagement renouvelé de contribuer à la croissance économique et au développement durable des pays en développement. Dans ce contexte, des ressources appropriées devraient être assurées pour remédier aux problèmes de développement de ces pays.
11. Les contributions à l'aide humanitaire devraient être fournies d'une manière qui ne porte pas préjudice aux ressources destinées à la coopération internationale pour le développement.
12. L'Onu a un rôle central et unique à jouer dans la direction et la coordination des efforts que fait la communauté internationale pour aider les pays touchés. Elle devrait veiller à ce que les secours soient acheminés dans les plus brefs délais et sans heurts, dans le respect des principes visés plus haut et compte tenu également des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, y compris les résolutions 2816 (XXVI) du 14 décembre 1971 et 45/100 du 14 décembre 1990. Le système de l'Onu devrait être doté des ressources correspondant aux besoins prochains, l'insuffisance de ses moyens ayant été l'un des principaux obstacles à une intervention efficace, en situation d'urgence.

II. Prévention

13. La communauté internationale doit aider comme il convient les pays en développement à renforcer leurs capacités en ce qui concerne la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets, à la fois sur les plans national et régional, notamment par l'établissement de programmes intégrés ou le renforcement des programmes existant dans ce domaine.
14. Afin de réduire les effets des catastrophes, il faudrait insister davantage sur la nécessité de stratégies d'atténuation des effets des catastrophes, notamment dans les pays sujets aux catastrophes. Il faudrait accroître l'échange et la diffusion d'informations techniques, existantes et nouvelles, relatives à l'évaluation et à la prévision des catastrophes, ainsi qu'à l'atténuation de leurs effets. Comme demandé dans la Décennie internationale de la prévention des catastrophes, il faudrait intensifier les efforts afin d'élaborer des mesures visant à prévenir les catastrophes naturelles et les situations d'urgence du même ordre, et à atténuer leurs effets, par le biais de programmes d'assistance technique et de modalités facilitant l'accès aux technologies correspondantes et leur transfert.
15. Il conviendrait de renforcer et d'élargir le programme de formation à la gestion des catastrophes naturelles récemment lancé par le Bureau du Coordonnateur de l'Onu pour les secours en cas de catastrophe et par le Programme de l'Onu pour le développement.
16. Il faudrait doter de ressources suffisantes et immédiatement disponibles les organismes de l'Onu contribuant au financement et à la fourniture d'une assistance dans le domaine de la prévention des situations d'urgence.
17. Il est instamment demandé à la communauté internationale de fournir l'appui et les ressources nécessaires aux programmes et activités mis en œuvre aux fins de promouvoir les buts et objectifs de la Décennie.

III. PLANIFICATION PRÉALABLE

18. Les secours fournis par la communauté internationale doivent appuyer les efforts des pays en développement, par un renforcement des capacités aux niveaux national et régional.

Alerte rapide

19. Sur la base des mandats existants et des dispositions de suivi établis dans le cadre du système, l'Onu devrait intensifier ses efforts, utilisant les capacités des organisations et des entités compétentes de l'Onu en vue de centraliser, d'analyser et de diffuser systématiquement les informations disponibles en matière d'alerte rapide concernant les catastrophes naturelles et les situations d'urgence du même ordre. Dans ce contexte, l'Onu devrait envisager d'utiliser les compétences des gouvernements, des OIG et des ONG.
20. Les informations en matière d'alerte rapide devraient être communiquées sans entrave ni délai aux gouvernements et aux autorités concernées, notamment dans les pays sinistrés ou sujets aux catastrophes. Il faudrait renforcer leur capacité de recevoir, d'utiliser et de diffuser ces informations. À ce sujet, il est instamment demandé à la communauté internationale d'aider ces pays, sur leur demande, à mettre en place des systèmes nationaux d'alerte rapide ou à renforcer ceux qui existent déjà.

IV. CAPACITÉ DE RÉSERVE

(a) Mécanismes de financement pour les imprévus

21. Les organisations et les entités du système de l'Onu devraient continuer de répondre aux demandes de secours d'urgence dans le cadre de leurs mandats respectifs. Les dispositions prises par ces organisations et ces entités pour constituer des réserves et autres mécanismes de financement pour imprévus devraient être examinées par leurs organes directeurs respectifs afin de renforcer leur capacité opérationnelle d'intervenir rapidement et de façon coordonnée en cas de situation d'urgence.
22. En outre, il est nécessaire de prévoir un mécanisme central de financement complémentaire afin de disposer de ressources suffisantes lors de la phase préliminaire d'une situation d'urgence qui appelle des mesures à l'échelle du système.
23. À cette fin, le Secrétaire général devrait créer, sous son autorité, un fonds central autorenouvelable d'urgence conçu comme un mécanisme d'autofinancement permettant aux organismes du système d'intervenir rapidement et de façon coordonnée.
24. Ce fonds devrait être doté d'un montant initial de 50 millions de dollars EU et alimenté par des contributions volontaires. Pour atteindre cet objectif, le Secrétaire général devrait leur adresser aux donateurs éventuels et les réunir au cours du premier trimestre de 1992, afin d'obtenir que des contributions soient versées au fonds sur une base sûre, diversifiée et additionnelle.
25. Des ressources devraient être avancées aux organisations opérationnelles du système, étant convenu que celles-ci rembourseraient le fonds par prélèvement prioritaire sur les contributions volontaires reçues en réponse aux Appels conjoints.
26. Le fonctionnement du fonds devrait être réexaminé après deux ans.

(b) Mesures supplémentaires visant à assurer une intervention rapide

27. En utilisant les capacités existantes des organisations compétentes, l'Onu devrait établir un fichier central de tout le personnel spécialisé et des Équipes de spécialistes techniques, ainsi que des fournitures, du matériel et des services d'urgence disponibles au sein du système, des gouvernements, des OIG, des ONG, et pouvant rapidement être mis à contribution.
28. L'Onu devrait continuer à prendre des dispositions appropriées avec les gouvernements, les OIG et les ONG intéressées pour s'assurer, en cas de besoin, un accès rapide à leurs moyens de secours d'urgence, y compris leurs réserves alimentaires, leurs réserves de secours, leur personnel et leur appui logistique. Dans le cadre du rapport annuel à l'Assemblée générale qui est mentionné à l'alinéa *i* du paragraphe 35 ci-après, le Secrétaire général est prié de prendre compte des progrès accomplis à cet égard.
29. L'Onu devrait établir des règles et procédures spéciales pour les cas d'urgence, afin que les partenaires puissent décaisser rapidement les fonds d'urgence, acheter les fournitures et le matériel nécessaires et enfin recruter le personnel nécessaire.
30. Les pays sujets aux catastrophes naturelles devraient mettre au point des procédures spéciales d'urgence pour accélérer l'achat et le déploiement du matériel et des fournitures de secours.

V. Appels globaux

31. Lorsqu'une situation d'urgence nécessite une intervention coordonnée, le Secrétaire général devrait veiller à ce qu'un Appel initial commun, auquel seraient associées les organisations compétentes du système et qui serait préparé en consultation avec l'État touché. Il pourrait être lancé dans un délai maximal d'une semaine. Dans le cas de situations d'urgence prolongées, cet Appel initial devrait être actualisé et mise à jour dans les quatre semaines suivantes, à partir des informations complémentaires obtenues.
32. Les donateurs éventuels devraient prendre les mesures nécessaires pour augmenter leurs contributions et en accélérer le versement et notamment prévoir une réserve de ressources financières rapidement utilisables par le système de l'Onu en réponse aux Appels globaux du Secrétaire général.

VI. Coordination, coopération et direction des opérations

(a) Rôle et direction du Secrétaire général

33. Le rôle de direction que joue le Secrétaire général est cruciale et doit être renforcé pour permettre une meilleure préparation et une intervention rapide et cohérente, en cas de catastrophe naturelle ou d'autres situation d'urgence. À cette fin, il faudra coordonner l'appui aux mesures de prévention et de planification préalables et, notamment, assurer le recours optimal à un comité permanent interorganisations, à des Appels globaux, à un fonds central autorenouvelable d'urgence et à un fichier des capacités de réserve.
34. À cette fin, et étant entendu que les ressources nécessaires envisagées au paragraphe 24 ci-dessus seraient fournies, un haut fonctionnaire (coordonnateur de secours d'urgence) serait nommé par le Secrétaire général et chargé de travailler en liaison avec lui,. Ce dernier aurait l'accès direct, en coopération avec les organisations du système de l'Onu chargées de l'aide humanitaire, dont les mandats seraient pleinement respectés et sans préjudice de toute décision que prendrait l'Assemblée générale au sujet de la restructuration mondiale du Secrétariat de l'Onu. Ce fonctionnaire occuperait les fonctions de coordination de l'action de l'Onu, actuellement exercées par les représentants du Secrétaire général dans les situations d'urgence complexes et de grande ampleur, et par le Coordonnateur de l'Onu pour les secours en cas de catastrophe.
35. Sous l'égide de l'Assemblée générale et sous la direction du Secrétaire général, le fonctionnaire de haut rang exercerait les responsabilités suivantes :
 - (a) Traiter les demandes d'assistance urgente présentées par les États Membres touchés lorsqu'une action coordonnée est nécessaire.
 - (b) Garder une vue d'ensemble de toutes les situations d'urgence, notamment en assurant le regroupement et l'analyse systématiques des renseignements obtenus grâce à l'alerte rapide, comme envisagé au paragraphe 19 ci-dessus, afin de coordonner et faciliter l'aide humanitaire du système de l'Onu lorsque la situation exige une action coordonnée.
 - (c) Organiser, en consultation avec le Gouvernement du pays affecté, une mission commune interorganisations d'évaluation des besoins et préparer un Appel unifié qui serait lancé par le Secrétaire général, puis des rapports périodiques sur la situation contenant des renseignements sur les sources d'aide externe.
 - (d) Faciliter, y compris par la négociation si nécessaire, l'accès des organisations opérationnelles aux zones sinistrées, pour permettre la fourniture rapide d'une aide d'urgence, en obtenant le consentement de toutes les parties concernées, au moyen de modalités telles la mise en place, si nécessaire, de couloirs temporaires pour l'acheminement des secours, la désignation de zones protégées et de journées calmes et d'autres mesures analogues.
 - (e) Gérer, de concert avec les autres organisations concernées, le fonds central autorenouvelable d'urgence et aider à la mobilisation des ressources.

- (f) Assurer la liaison avec les gouvernements, les OIG et les ONG en ce qui concerne les opérations de secours d'urgence de l'Onu et, si cela est approprié et nécessaire, mobiliser leurs capacités de secours d'urgence, y compris au moyen de consultations menées en sa qualité de président du Comité permanent interorganisations
 - (g) Fournir des synthèses, y compris des informations concernant l'alerte rapide en cas de situations d'urgence, aux autorités concernées, aux pays particulièrement affectés et sujets aux catastrophes, en faisant Appel aux capacités des organisations du système et à d'autres sources disponibles.
 - (h) Promouvoir, en collaboration avec les organisations concernées, un passage sans heurts de la phase des secours à celle du relèvement et de la reconstruction, lorsque les opérations de secours dont il s'occupe tirent à leur fin.
 - (i) Préparer, à l'intention du Secrétaire général, un rapport annuel sur la coordination de l'aide humanitaire d'urgence, contenant notamment des renseignements sur le fonds central autorenouvelable d'urgence, ledit rapport devant être présenté à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social.
36. Le fonctionnaire de haut rang devrait être assisté par un Secrétariat constitué des services renforcés du Bureau du Coordonnateur de l'Onu pour les secours en cas de catastrophe, ainsi que des différents services concernés à l'heure actuelle par les situations d'urgence complexes à regrouper. Ce Secrétariat pourrait être complété par du personnel détaché par les organismes entités du système de l'Onu et avec le Comité international de la Croix-Rouge, la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'Organisation internationale pour les migrations et les ONG concernées. Au niveau des pays, le fonctionnaire de haut rang se maintiendrait des contacts avec les coordonnateurs résidents, auxquels il fournirait des directives au sujet de l'aide humanitaire.
37. Le Secrétaire général veillerait à la mise en place des arrangements nécessaires entre le fonctionnaire de haut rang et toutes les organisations concernées et fixerait les responsabilités en vue d'une action rapide et coordonnée en cas de situation d'urgence.

(b) Comité permanent interorganisations

38. Il serait créé un comité permanent interorganisations qui serait placé sous la présidence du fonctionnaire de rang élevé, dont le Secrétariat serait assuré par les services renforcés du Bureau du Coordonnateur de l'Onu pour les secours en cas de catastrophe et aux travaux duquel participeraient toutes les organisations opérationnelles, une invitation permanente étant adressée au Comité international de la Croix-Rouge et à l'Organisation internationale pour les migrations. Les ONG concernées pourraient être invitées à participer à ses travaux sur une base ad hoc. Le Comité devrait se réunir le plus tôt possible en cas de situation d'urgence.

(c) Coordination au niveau des pays

39. Pour appuyer les efforts des pays touchés, le coordonnateur résident devrait normalement coordonner l'aide humanitaire du système de l'Onu au niveau du pays. Il devrait faciliter la planification préalable en ce qui concerne le système de l'Onu et contribuer à faire en sorte que le passage de la phase des secours à celle du développement se fasse le rapidement possible. Il devrait promouvoir l'utilisation des moyens de secours disponibles sur le plan local ou régional et devrait assurer la présidence d'un groupe de représentants locaux et d'experts du système s'occupant des opérations d'urgence.

VII. Continuité entre la phase de secours et celle du relèvement du développement

- 40. L'aide d'urgence doit être fournie dans des conditions qui favorisent le relèvement et le développement à long terme. Les organisations d'aide au développement du système de l'Onu devraient intervenir aussitôt que possible et collaborer dans le cadre du leur mandat respectif, avec les responsables des secours d'urgence et du relèvement.
- 41. La coopération et le soutien de la communauté internationale aux activités de relèvement et de reconstruction devraient se poursuivre avec une intensité soutenue après la phase préliminaire des secours. La phase de relèvement devrait offrir la possibilité de restructurer et d'améliorer les installations et les services détruits pour leur permettre de mieux parer à d'éventuelles situations du genre.
- 42. Il conviendrait d'accélérer la coopération internationale pour le développement des pays en développement et de contribuer ainsi à réduire, à l'avenir, la fréquence et les effets des catastrophes naturelles et des situations d'urgence.

Forum humanitaire mondial

Principes de partenariat

Déclaration d'engagement

Le Forum humanitaire mondial, créé en juillet 2006, rassemble les organisations humanitaires onusiennes et non onusiennes qu'elle place sur un même pied d'égalité. Il se fixe pour objectifs de :

- Renforcer l'efficacité de l'action humanitaire ;
- Admettre que la diversité est un atout pour la communauté humanitaire et reconnaître l'interdépendance entre les organisations humanitaires ;
- S'engager à construire et à entretenir un partenariat efficace.

Les organisations participant au Forum humanitaire mondial fondent leur partenariat sur les principes cités ci-après.

Égalité

L'égalité requiert un respect mutuel entre les membres du partenariat indépendamment de leur taille et de leur pouvoir. Les participants doivent respecter les mandats, les obligations, l'indépendance et l'identité de chacun et reconnaître leurs engagements spécifiques. Le respect mutuel n'empêche pas les discussions constructives.

Transparence

La transparence s'obtient par le dialogue, sur un même pied d'égalité, en insistant particulièrement sur l'importance des consultations précoce et sur le partage de l'information. La communication et la transparence, y compris financière, renforcent la confiance entre les organisations.

Approche axée sur les résultats

Une action humanitaire efficace doit être réaliste et pragmatique. La coordination axée sur les résultats doit être fondée sur des aptitudes efficaces et des capacités opérationnelles concrètes.

Responsabilité

Les organisations humanitaires sont tenues d'accomplir leur mandat de manière responsable, avec intégrité et pertinence. Elles ne doivent s'engager dans des activités que si elles en ont les moyens, les compétences, et la capacité de répondre à leurs engagements. Un effort constant doit être fourni pour prévenir les abus.

Complémentarité

La diversité de la communauté humanitaire est un atout car les avantages comparatifs de chacun peuvent être mis à profit et les contributions peuvent être complémentaires. La capacité locale est un atout à renforcer et à utiliser, et doit faire partie intégrante des interventions de secours. Il faut également dépasser les barrières linguistiques et culturelles.

Engagement de la Fao dans le Processus de réforme humanitaire de l'Onu

L'examen des réponses humanitaires (Humanitarian Response Review), processus permettant de revoir le système humanitaire, a été mis au point, au courant de l'année 2005, avec pour objectif d'expliquer pourquoi la communauté humanitaire n'atteignait pas toujours les buts qu'elle s'était fixés. L'étude avait été commanditée par le Coordonnateur des secours d'urgence et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Jan Egeland. L'examen a insisté sur les trois principaux éléments nécessaires à la Réforme du système de réponse humanitaire :

- i. Approche de responsabilité sectorielle
- ii. CERF
- iii. Section de la coordination humanitaire (HCS)

Approche de responsabilité sectorielle : Cet examen a identifié les neufs secteurs ou domaines d'activité dont la défaillance de la direction et le manque de responsabilité ont nui à l'efficacité de nombreuses interventions humanitaires. Le Comité permanent interorganisations a décidé de combler les lacunes grâce à l'« Approche de responsabilité sectorielle» laquelle constitue le cadre des principales interventions humanitaires à venir. Au niveau mondial, des chefs de file ont été désignés pour les neuf secteurs identifiés. De nombreuses agences du Comité permanent interorganisations, y compris la Croix rouge¹ et des représentants des ONG, participent à chaque groupe sectoriel, en fonction de leur intérêt et ont même défini leur agenda et plan de travail. La Fao est présente dans deux des neufs secteurs : le secteur « nutrition », dirigé par l'Unicef et le secteur de « redressement précoce », dirigé par le PNUD, dans lequel la Fao et l'Organisation internationale du travail (OIT) dirigent conjointement le sous-groupement sectoriel sur les Moyens d'existence durables.

Dans d'autres domaines importants pour l'action humanitaire, tels que l'agriculture (Fao), l'alimentation (Pam), l'éducation (Unicef) et les réfugiés (UNHCR), il n'a pas été nécessaire de créer de groupe sectoriel, car l'identité du chef de file ne posait était évidente. Ces secteurs doivent être considérés comme des groupes sectoriels, car les dirigeants et les membres de ces secteurs ont les mêmes rôles et responsabilités que les dirigeants et les membres des groupes sectoriels envers la communauté humanitaire. Ce dernier comprend les bénéficiaires, les gouvernements hôtes, le Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident, les agences onusiennes, les mouvements de la Croix rouge/Croissant rouge, les ONG et les bailleurs de fonds.

L'exercice de renforcement des capacités pour améliorer la prévisibilité, l'obligation de rendre compte et la capacité de réponse dans les domaines défaillants ont été financés grâce à l'*Appel de responsabilité sectorielle pour améliorer la capacité de réponse humanitaire globale*, lancé en mars 2006. Cet Appel réclamait plus de 38 millions de dollars EU pour former du personnel mobilisable pour les interventions de secours, pour favoriser la mise en place de stocks communs pour les interventions d'urgence et pour élaborer ensemble des normes, des directives, des cadres de travail, des systèmes et des outils pour les interventions d'urgence. Dix bailleurs de fonds ont financé 65 % de cet Appel dont la plus grande partie du financement a été obtenue alors que la procédure d'Appel était déjà bien avancée. La Fao a contribué à cet Appel dans le cadre du groupe sectoriel de redressement précoce et a reçu 117 000 dollars EU pour développer et tester des directives d'évaluation rapide des Moyens d'existence durables, en collaboration avec l'OIT. Ces directives ont été testées à la suite du tremblement de terre de Yogyakarta, du typhon aux Philippines et des inondations en Bolivie. Ainsi, la Fao a acquis un savoir faire incontesté sur l'approche « Moyens d'existence durables » dans les situations d'urgence. Le Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité humanitaire (IPC), élaboré par la Fao, est également fondé sur les Moyens d'existence durables. Il est actuellement mis en pratique dans la Corne de l'Afrique et dans la Région des Grands lacs, avec le soutien des agences onusiennes, des ONG et des donateurs.

Le 25 avril 2007, le deuxième et dernier *Appel pour renforcer la capacité globale d'intervention humanitaire* a été lancé pour un montant de 63 millions de dollars EU. L'Appel rassemblait les budgets nécessaires pour renforcer les capacités de 11 secteurs au niveau mondial, pour la période allant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008. Cet Appel dressait un inventaire détaillé des faiblesses constatées, élaborait des plans stratégiques et identifiait les besoins prioritaires que les ressources existantes ne pouvaient pas satisfaire. L'Appel souligne la faiblesse des capacités dans les trois domaines suivants : (i) personnel formé, mobilisable/capacité d'action

rapide ; (ii) réserves adaptées accessibles à tous ; (iii) normes définis conjointement, directives, cadres de travail et outils.

Dans le nouvel Appel, le nombre de groupes sectoriels globaux est plus élevé, soit 11 groupes de travail, dont l'agriculture et l'éducation, Ces deux secteurs se sont joints à l'exercice de renforcement des capacités et adhèrent aux principes de l'approche de responsabilité sectorielle.

Le secteur « agriculture » a participé aux efforts du Comité permanent interorganisations pour faire avancer la réforme de l'agenda humanitaire. La stratégie de survie de la majorité des ménages ruraux, menacés par des crises humanitaires, repose sur l'agriculture. La protection et le redressement des Moyens d'existence durables fondés sur l'agriculture sont, par conséquent, un aspect essentiel de l'assistance humanitaire et représentent un des 13 groupes sectoriels de la coordination humanitaire (ex. : le CAP).

Bien que la Fao dispose d'un mandat clair pour la prise de décisions concernant les problèmes relatifs à l'agriculture, elle a conduit une analyse sur les défaillances du système en terme de capacités et en a conclu, avec ses partenaires, que la direction, la prévisibilité et l'efficacité des projets menés dans le secteur de l'agriculture en situation d'urgence devaient être améliorées. Cette analyse est compatible avec la *Note indicative sur l'utilisation de l'Approche moyens d'existence durables pour renforcer les interventions humanitaires* approuvée par Comité permanent interorganisations. Selon cette Note, l'approche sectorielle a pour objectif principal de renforcer la préparation et la capacité technique des interventions humanitaires, en s'assurant que les principaux secteurs de la réponse humanitaire soient dirigés de manière prévisible et responsable.

La Note indicative déclare également **qu'il ne devrait pas y avoir de différence entre les secteurs et les groupes sectoriels en ce qui concerne leurs objectifs et leurs activités**. Ils sont tous les deux chargés de combler les lacunes et d'assurer une préparation et une réponse efficaces¹. En accord avec cette approche, la Fao s'est pleinement engagée à prendre ses responsabilités en tant que chef de file de secteur, comme le mentionne la Note indicative du Comité permanent interorganisations. Dans le cadre de *l'Appel pour renforcer la capacité de réponse humanitaire mondiale*, les besoins en financement de la Fao ont été évalués à 3 335 200 dollars EU.

Cependant, certaines précautions sont à prendre quant à la mise en œuvre de l'approche de responsabilité sectorielle. Plus d'un an après sa mise en place définitive, cette approche est toujours minutieusement examinée en raison de la confusion qu'elle a engendrée au sein de l'arène humanitaire. L'agenda de réforme humanitaire et l'approche de responsabilité sectorielle sont des notions confuses pour les partenaires humanitaires de terrain, les Équipes-pays de l'Onu sont même désorientées. L'organisation et la direction des groupes sectoriels n'ont pas encore été testées concrètement, car elles sont loin d'avoir été mises au point. Sur le terrain, en particulier, le Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident et l'Équipe-pays de l'Onu sont chargés de définir les secteurs, les chefs de file et la structure des Appels, en fonction de la nature de la crise, des problèmes humanitaires spécifiques et des avantages comparatifs de chaque agence.

Au niveau du pays, le secteur agricole est dirigé de manière implicite par la Fao pour les actions humanitaires. Comme c'est le cas dans nombreux pays d'Afrique, un secteur « sécurité alimentaire » peut être mis en place selon les circonstances. Il est alors co-dirigé par le Pam et la Fao. La Fao peut également co-diriger le groupe sectoriel « Moyens d'existence durables », comme c'est le cas avec l'Oit au Pakistan et une ONG, en Somalie². La co-direction avec le Pam d'un Groupement sectoriel Sécurité alimentaire semble être l'option la plus avantageuse pour un partenariat, comme l'indiquent (i) le Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau (HLP) qui a demandé aux trois agences onusiennes basées à Rome de travailler de concert sur la sécurité alimentaire et (ii) la lettre jointe récente du Directeur général de la Fao et du Directeur exécutif du Pam lequel a demandé aux pays membres de mettre en place des groupes sur le thème de la sécurité alimentaire gérés conjointement.

En effet, les deux organisations s'accordent sur les problèmes de sécurité alimentaire et sur l'ampleur des opérations. Il faut noter également que la co-direction avec le Pam du groupe sectoriel Sécurité alimentaire,

¹ Voir la note « *Qu'est-ce -que l'Approche de responsabilité sectorielle ?* » dans ce manuel.

² Voir la note « *Qu'est-ce -que l'Approche de responsabilité sectorielle ?* » dans ce manuel.

sur le terrain, n'a pas eu d'influence sur les positions habituelles de la Fao et du Pam au niveau mondial, les deux agences ayant décidé de ne pas créer un groupe sectoriel sécurité alimentaire global³. La Fao et le Pam préfèrent soutenir les opérations sur le terrain plutôt que d'utiliser une partie des ressources disponibles pour organiser des réunions au niveau des sièges.

CERF : en décembre 2005, le Fond central d'intervention d'urgence (CERF) de l'Onu a été enrichi d'une composante « Subvention » permettant de financer rapidement les interventions d'urgence ou contribuer aux programmes en cours dans les situations d'urgence négligées et les crises sous-financées. La Fao souhaite donc que les fonds du CERF soient également disponibles pour prévenir les situations alarmantes menaçant les Moyens d'existence durables telles que les invasions acridiennes qui pourraient engendrer une situation d'urgence alimentaire ou des migrations ou dans le cas d'épidémies de maladies animales. Les donateurs ne financent pas aisément les interventions pour répondre à ces situations, bien qu'elles mettent potentiellement en danger la vie des personnes. La Fao se satisfait de savoir que des interventions précoces de protection des Moyens d'existence durables en situation d'urgence puissent désormais avoir lieu. Par ailleurs, c'est la cinquième organisation à recevoir le soutien du CERF, après le Pam, l'Unicef, le HCR et l'Oms.

En 2006 et 2007, le complémentarité entre CERF et le fonds d'avance beaucoup plus restreint de la Fao a constitué un réel avantage. Le fonds de la Fao, Fond spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation (Sfera), ne possède pas de facilités de financement mais dispose d'un fonds de roulement pour lancer les activités sans devoir attendre l'enregistrement des fonds approuvés par des donateurs. La fenêtre de financement du CERF représente toujours une source précieuse de financement qui vient se rajouter aux fonds disponibles pour les interventions d'urgence. Depuis que cette fenêtre de financement du CERF est opérationnelle, en avril 2006, 31,5 millions de dollars EU ont été alloués à la Fao pour intervenir dans 24 pays. Sur ce montant, la somme de 16,5 millions de dollars EU était destinés à la Réponse rapide et 15 millions de dollars EU aux crises sous-financées.

La collecte des données portant sur l'implication des partenaires de mise en œuvre est en cours de mise en forme finale. Toutefois, il est possible d'affirmer que les ONG partenaires ont effectué un travail important. À titre d'exemple, 72 % des fonds du CERF destinés à la Fao, en RDC, ont été utilisés par le biais d'ONG. Les fonds n'ont pas été transférés par un mécanisme de transit mais de manière contractuelle. Le mode de transfert des fonds est donc un domaine qui pourrait être amélioré. La Fao espère également que les membres de l'Onu et les donateurs n'imposeront pas trop de contraintes administratives qui ne feraient que ralentir la prise de décision du CERF sur l'allocation des ressources.

Coordonnateurs de l'aide humanitaire : Afin de répondre aux recommandations spécifiques de l'Examen des interventions humanitaires (HRR) en ce qui concerne les Coordonnateur de l'aide humanitaire, le DGNU et OCHA ont analysé conjointement la manière de renforcer le système de coordonnateur résident actuel. Beaucoup de travail sera nécessaire au cours des prochaines années pour soutenir la fonction des Coordonnateurs de l'aide humanitaire. Les principales activités seront de renforcer le groupe du Coordonnateur de l'aide humanitaire, en améliorant leur processus de sélection, leur formation et en les soutenant d'avantage dans les aspects administratifs, opérationnels et politiques.

En général, le coordonnateur résident de l'Onu (CR) devient également le Coordonnateur de l'aide humanitaire (CH) lorsqu'une situation humanitaire apparaît. Bien que les autres agences onusiennes ne soient peut-être pas autant concernées par ce problème, la Fao est particulièrement préoccupée par le conflit d'intérêt potentiel entre le rôle du Coordonnateur résident de l'Onu et celui du Représentant résident du PNUD. La Fao soutient l'idée que le rôle de coordination de l'Onu aide à légitimer la mission du PNUD et favorise la mobilisation des ressources pour les activités du PNUD. Le PNUD affirme que ce problème a été réglé en nommant un directeur du PNUD dans chaque pays. Pour la Fao, la coordination est une activité à plein temps et des raisons d'impartialité, le Coordonnateur résident de l'Onu ne devrait pas être employé par

³ Les autres exemples de collaboration entre la Fao et le Pam dans le domaine de la sécurité alimentaire, sur le terrain, comprennent la préparation conjointe des chapitres sur la sécurité alimentaire dans les Plans d'action humanitaire communs (CHAP) pour la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, la RDC, les Territoires palestiniens occupés (TPO), le nord de l'Ouganda et les Processus d'Appel global régionaux pour la Région des Grands lacs et l'Afrique de l'Ouest. La Fao et le Pam ont également préparé conjointement un Plan de réponse pour l'alimentation et l'agriculture au Liban et un Appel consolidé pour soutenir la transition au Népal.

le PNUD. Il conviendrait qu'un groupe d'agences ayant le même point de vue agisse pour remédier à cette situation.

Selon la Croix Rouge, les agences onusiennes et les ONG intervenant en situation d'urgence, un trop grand nombre de Coordonnateurs de l'aide humanitaire/Coordonnateurs résident s ne sont pas à la hauteur de la situation. Ces organisations souhaitent non seulement améliorer la sélection et la formation des Coordonnateurs de l'aide humanitaire/Coordonnateurs résident s, mais également effectuer, dans les plus brefs délais, une substitution temporaire des coordonnateurs de l'Onu inaptes à la gestion d'une situation d'urgence.

L'attention grandissante portée à la **Réduction des risques dus aux catastrophes naturelles** est un élément supplémentaire à prendre en compte dans la Réforme humanitaire en cours. Une des quatre thématiques prioritaires du plan de travail de 2007 du Groupe de travail du Comité permanent interorganisations est la Réduction des risques dus aux catastrophes naturelles et l'Action humanitaire. Malgré l'intérêt porté par l'ensemble des agences et la nécessité de poursuivre ce travail, le Groupe de travail du Comité permanent interorganisations a rejeté la requête de l'IFRC et d'OCHA laquelle lui demandait de cautionner la création d'un nouveau groupe de travail pour relier la Réduction des risques de catastrophe à l'Action humanitaire.

Cependant, le Groupe de travail du Comité permanent interorganisations a accepté de participer à une session de consultation spéciale sur le renforcement des capacités et la Réduction des risques dus aux catastrophes, en se concentrant plus particulièrement sur le rôle joué par les autres organismes, et en invitant le Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles (SIPC). En raison du nombre élevé de problématiques à traiter, pour déterminer comment une action humanitaire peut renforcer la Réduction des risques dus aux catastrophes, le Groupe de travail estime qu'il faut mettre en place un processus avec un cadre d'action plus vaste que ceux des organismes déjà existants.

Par ailleurs, la Fao soutient pleinement la proposition de renforcement des efforts de l'Onu sur la réduction des risques, vu que les Moyens d'existence durables de la plupart des personnes touchées par des catastrophes naturelles dans les pays en développement reposent sur l'activité agricole. À cet égard, la Fao souhaite saisir toutes les possibilités, en particulier pendant la phase de transition, pour promouvoir les activités visant à mieux intégrer la Gestion proactive des risques dus aux catastrophes naturelles (DRM) dans les interventions de développement agricole en cours. Elle souhaite également aider les pays membres à améliorer la prévention des risques dus aux catastrophes naturelles et la préparation des situations d'urgence. Enfin, elle se pose les questions qui suivent.

- Quels sont les processus, les structures institutionnelles et les capacités qui dirigent les programmes nationaux de la Gestion des risques dus aux catastrophes naturelles dans le domaine de l'agriculture et dans les secteurs associés ?
- Quelles sont les capacités techniques, les outils, les méthodes et les approches existantes pour mettre en pratique la Gestion des risques dus aux catastrophes naturelles au niveau national et local ?
- Quelles sont les bonnes pratiques actuelles dont la demande renforce la résilience communautaire et nationale face aux catastrophes naturelles ou climatiques ?

Vision de la Fao pour les programmes de réhabilitation en situation d'urgence

Directeur de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation, septembre 2005

Quelle est l'ampleur et la nature du défi auquel doivent faire face la communauté humanitaire et la Fao lors des interventions en cas de catastrophe et de conflit ?

Au cours de ces dernières décennies, les urgences causées par des catastrophes naturelles et des conflits n'ont cessé d'augmenter et ont affecté des millions de personnes qui dépendaient pour la plupart de Moyens d'existence durables fondés sur l'agriculture. En 2004, 146 millions de personnes ont eu besoin d'une assistance humanitaire à la suite de catastrophes naturelles et 45 millions en raison de conflits. Avec le réchauffement de la planète, les chiffres concernant les catastrophes naturelles nécessitant une assistance externe exceptionnelle continueront vraisemblablement d'augmenter. De même, la demande d'aide pour les urgences dues aux conflits restera probablement importante dans l'avenir proche. Nous pensons que pour répondre efficacement à ces besoins et garantir la durabilité de l'assistance fournie par la Fao dans les situations d'urgence et de réhabilitation, l'ensemble de l'Organisation doit avoir la même vision. Cette vision doit être fondée sur la compréhension de l'évolution du contexte des urgences et sur les avantages comparatifs qu'offre l'Organisation.

Comment le contexte pourrait évoluer au cours des cinq prochaines années ?

- Les gouvernements débordés par les catastrophes naturelles et les conflits demanderont probablement toujours plus d'assistance pour reconstruire et améliorer les Moyens d'existence durables des populations vulnérables. Ils auront tendance à exiger une assistance plus large et des services de meilleure qualité. Plusieurs pays ont déjà commencé à développer des stratégies de Gestion des risques dus aux catastrophes. Ces stratégies comprennent la préparation, les interventions d'urgence et la transition vers le développement durable. Ces activités auront un impact sur l'échelle et l'ampleur des demandes. Afin d'intégrer le processus de préparation, il sera nécessaire de collecter des données techniques supplémentaires plus complexes, dès le lancement des interventions humanitaires pour assurer la protection, la reconstruction et le renforcement des Moyens d'existence durables des populations vulnérables. Cette approche globale et approfondie avait déjà commencé à être mise en œuvre lors des opérations de secours, en réponse au Tsunami.
- Les bailleurs de fonds demanderont probablement que les interventions d'urgences soient, dans la mesure du possible, davantage liées à des activités de réhabilitation et de reconstruction à plus long terme. Ils exigeront des informations plus détaillées sur la protection des Moyens d'existence durables et les besoins de réhabilitation des populations affectées, avec des stratégies et des programmes réalisés en réponse à ces besoins et non pas élaborés à partir des programmes des agences. Ils exigeront une plus grande collaboration entre les institutions, une plus grande transparence et une prise de responsabilité, des évaluations d'impact toujours plus pertinentes et une meilleure visibilité de leur contribution. Les décisions relatives à l'allocation des fonds humanitaires et de reconstruction seront davantage décentralisées au niveau des pays. De plus, les donateurs seront de plus en plus enclins à participer à des fonds de financement communs administrés par l'Onu, afin d'accroître la collaboration et la synergie entre les diverses institutions, comme le démontrent les exemples récents en Iraq et au Soudan. Nous pourrions également assister à l'éveil d'une nouvelle ère de philanthropie privée de la part d'individus et de sociétés réalisant des bénéfices importants, comme ce fut le cas dans le cadre de la réponse au Tsunami.
- La Fao travaille déjà dans un environnement très compétitif au sein de l'Onu. Les agences, les fonds et les programmes de l'Onu élargissent la portée des opérations, diversifient leurs champs d'assistance technique et accroissent leurs capacités de coordination dans les urgences et dans les programmes de soutien à la reconstruction des Moyens d'existence durables, en chevauchant ainsi de plus en plus le mandat de la Fao.
- En ce qui concerne les ONG, de nouvelles organisations se forment, bien que souvent avec peu de compétences, tandis que de nombreuses d'ONG déjà existantes élargissent de façon significative leurs capacités techniques dans les domaines de compétence de la Fao. Parallèlement, les réseaux internationaux de la société civile et les mouvements sociaux défendent de plus en plus les intérêts des communautés vulnérables et s'engagent à leur fournir un soutien direct en mobilisant leurs

circonscriptions. Toutefois, comme pour les nouvelles ONG, ces mouvements sociaux manquent souvent de compétences techniques.

Que devrait faire la Fao pour s'adapter à ces nouvelles tendances ?

Nous sommes arrivés à la conclusion générale que le mandat de la Fao dans le domaine des urgences et de la réhabilitation doit mettre l'accent sur le principal avantage comparatif de l'Organisation, à savoir, l'alliance de l'expertise et des ressources, et se centrer sur la protection et le renforcement des Moyens d'existence durables des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs. Premièrement, en informant les différents acteurs pour les guider dans leurs actions, dans un rôle de coordination et, deuxièmement, en fournissant une assistante directe en partenariat avec les autres organisations. Pour accomplir son mandat, le mode opératoire de la Fao pour les activités d'urgence et de réhabilitation doit :

- intégrer les activités de la Fao en situation d'urgence (prévention, préparation et reconstruction des Moyens d'existence durables) au sein de ses propres programmes techniques et améliorer la qualité de sa réponse, à travers la mobilisation de ses compétences techniques ;
- améliorer l'évaluation des besoins des populations affectées, de l'ensemble des interventions d'urgence internationales et nationales, de la contribution de la Fao à la réponse globale et des bénéfices perçus par les populations affectées suite aux interventions ;
- permettre aux opérations de secours d'être conçues de façon à relier efficacement l'assistance d'urgence immédiate à la réhabilitation et le développement à long terme ;
- contribuer à la mobilisation des ressources pour répondre aux situations d'urgence ;
- renforcer le partenariat de la Fao avec les autres agences de l'Onu et les ONG, encourager l'Organisation à être proactive dans la coordination avec les acteurs humanitaires (en particulier à travers le système du Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident de l'Onu) ;
- maintenir une Équipe de base hautement qualifiée, motivée et institutionnalisée, compétente dans le domaine des opérations d'urgence, aussi bien au niveau du siège, y compris les divisions techniques, que sur le terrain ;
- allouer les ressources nécessaires permettant aux programmes et aux unités impliqués dans le cycle des urgences de couvrir leurs coûts de fonctionnement ;
- promouvoir des règles et des réglementations permettant de mettre en œuvre les interventions d'urgence dans de brefs délais.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- La vision et le mode opératoire de la Fao en situation d'urgence ont été développés au cours des six derniers mois, grâce à un processus participatif. Un plan d'action a été établi pour rendre cette vision opérationnelle et sa mise en oeuvre a déjà commencé. Des groupes de base, avec des tâches spécifiques reliées à la vision et à l'examen des procédures opératoires, ont été établis et viennent juste de lancer leurs activités. Suite aux récentes expériences de l'Organisation, en réponse aux invasions de Criquets pèlerins, au tsunami et à d'autres urgences, la Fao a pris conscience qu'il était important d'améliorer les processus de gestion dans les domaines administratifs, financiers, des acquisitions et des ressources humaines, afin de mieux répondre aux exigences des crises éventuelles. Les résultats des groupes de travail seront revus à intervalle régulier pour apporter les correctifs nécessaires au processus, en espérant que la phase d'exécution sera accomplie d'ici l'été 2006.



Chapitre 1

Réduction des risques dus aux catastrophes, Plan de contingence et alerte rapide

Après avoir lu cette section, vous devriez être en mesure de répondre aux questions suivantes :

- Qu'est ce que la Réduction des risques dus aux catastrophes naturelles (DRR) et pourquoi est-ce un concept stratégique pour la Fao ?
- Qu'est-ce qu'un Plan de contingence et quelle est son importance pour la Fao ?
- Comment les Bureaux de la Fao peuvent-ils s'engager dans les exercices de Plan de contingence ?
- Qu'est-ce qu'un système d'alerte rapide et quelles sont les options disponibles pour les Bureaux de la Fao ?
- Comment les systèmes de Réduction des risques dus aux catastrophes, de Plan de contingence et d'alerte rapide peuvent-ils être incorporés dans les mécanismes de la Fao déjà existants au niveau des pays ?

Quel est le rôle de la Fao dans la Réduction des risques dus aux catastrophes naturelles ?

CONTACT : FEDERICA.BATTISTA@FAO.ORG; STEPHAN.BASS@FAO.ORG; FLORENCE.ROLLE@FAO.ORG

1. La fréquence et la gravité des catastrophes naturelles sont en augmentation constante

Le monde a été témoin d'une augmentation inquiétante de la fréquence et de la sévérité des catastrophes naturelles : entre 2000 et 2005, 240 millions de personnes en moyenne ont été affectées chaque année par des catastrophes. Elles ont causé la mort de 80 000 personnes par an, en moyenne, et occasionné des dégâts estimés à 80 milliards dollars EU par an⁴.

Les pertes humaines provoquées par des catastrophes naturelles sont en constante augmentation, en raison de plusieurs facteurs, dont notamment les catastrophes naturelles associées aux changements climatiques, à la croissance de la population, à l'urbanisation non planifiée et à la dégradation de l'environnement.

Les communautés particulièrement dépendantes de l'agriculture deviennent de plus en plus vulnérables aux risques hydrométéorologiques, (perte de récolte, destructions de plantation, salinisation, perte de bétail et maladies animales, etc.). Le développement de l'agriculture intensive dans des zones à haut risque, pratiquée en raison de la pression démographique et de l'absence d'opportunités économiques, aggrave encore plus cette situation.

2. Concepts et principes⁵

Le risque de catastrophe résulte de la combinaison entre un événement potentiellement dommageable, le *danger* et le degré de sensibilité des éléments exposés à cet événement, la *vulnérabilité*.

Les *dangers* naturels peuvent être classés selon leur origine géologique (tremblement de terre, tsunami, activité volcanique), hydrométéorologique (inondations, tempêtes tropicales, sécheresse) ou biologique (épidémie).

Les conditions de vulnérabilité sont déterminées par des facteurs ou des processus physiques, sociaux, économiques et environnementaux, qui augmentent la sensibilité d'une communauté et l'impact des dangers. La vulnérabilité est désormais considérée comme un élément clé de la notation du risque. Un intérêt croissant est porté à la compréhension et au renforcement des capacités des personnes à faire face aux impacts des dangers. Ces capacités d'adaptation sont liées au concept de *résilience*, c'est-à-dire la capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société potentiellement exposée aux dangers à s'adapter et à maintenir un niveau acceptable de fonctionnement.

La *Réduction des risques dus aux catastrophes naturelles* inclut le développement systématique mis en oeuvre et la demande de politiques, de stratégies et de pratiques visant à éviter (*prévention*) ou limiter (*atténuation* et *planification préalable*) les effets néfastes des dangers.

3. Responsabilité de la Fao dans la Réduction des risques dus aux catastrophes naturelles (DRR)

En 2005, la communauté internationale a adopté le *Cadre d'action de Hyogo* (HFA) qui identifie les objectifs stratégiques et les zones d'action prioritaires pour un programme de dix ans, avec pour but de réduire les pertes sociales, économiques et environnementales causées par les catastrophes naturelles au sein des communautés et à l'échelle des pays. Les objectifs de la stratégie sont :

- l'intégration de la DRR dans la planification et les politiques de développement durable ;
- le développement et le renforcement des institutions, les mécanismes et les capacités de résilience face aux dangers ;
- l'incorporation systématique de l'approche de réduction des risques dans la conception et la mise en œuvre de la planification de la réponse et des programmes de redressement.

⁴ CRED mars 2007, source de données : EM-DAT, n'inclut pas les victimes des conflits, épidémies et invasions d'insectes. Pour plus d'information sur les statistiques des catastrophes naturelles et les sujets en rapport avec les données des catastrophes naturelles : [HTTP://WWW.EM-DAT.NET](http://WWW.EM-DAT.NET) et [HTTP://WWW.UNISDR.ORG/DISASTER-STATISTICS/INTRODUCTION.HTM](http://WWW.UNISDR.ORG/DISASTER-STATISTICS/INTRODUCTION.HTM).

⁵ La terminologie relative aux catastrophes naturelles est souvent utilisée de manière inconsistante et reflète l'implication de spécialistes provenant d'une grande variété de disciplines. Les termes utilisés ci-dessous sont une adaptation de la terminologie ISDR, pour plus détails voir *ISDR-Living with Risk, 2004* (http://www.unisdr.org/eng/about_isdr/bd-lwr-2004-eng.htm)

En tant qu'agence spécialisée de l'Onu, dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, la Fao a la responsabilité d'aider les pays membres à intégrer les mesures de DRR dans leurs politiques et leurs pratiques dans ces domaines. Elle doit également protéger et réhabiliter les Moyens d'existence durables fondés sur l'agriculture suite à une catastrophe⁶.

4. Que peut faire la Fao pour la Réduction des risques dus aux catastrophes naturelles ?

4.1 Profilage des risques dus aux catastrophes : évaluation du danger, du risque et de la vulnérabilité

La mise en œuvre des mesures de la DRR doit se fonder : (i) sur l'évaluation (et le classement par ordre de priorité) des dangers et des risques auxquels doivent faire face les personnes, et (ii) sur leur capacité à y faire face et à résister aux effets de ces dangers.

Cette évaluation doit : a) identifier la typologie, la fréquence et la sévérité potentielles de ces dangers (évaluation du danger) ; b) identifier les zones géographiques et les communautés les plus vulnérables face à ces dangers (cartographie des dangers) ; c) identifier les facteurs clés de la vulnérabilité, les stratégies d'adaptation et les capacités locales ; d) évaluer les politiques, la législation et la capacité institutionnelle nationale de Gestion des risques dus aux catastrophes. Les questions suivantes concernent les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la forêt :

- Quels sont les dangers qui affectent le secteur de l'agriculture ? Historique des impacts des précédentes catastrophes, y compris les estimations des dégâts et des pertes concernant les récoltes.
- Quelles sont la saisonnalité et la fréquence de ces dangers ?
- Quels sont les agriculteurs et/ou pêcheurs les plus vulnérables face aux dangers et quels sont leurs Moyens d'existence durables ?
- Quel est le rôle exact des départements de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche dans la Gestion des risques dus aux catastrophes naturelles et leurs liens avec les autres institutions concernées⁷ ?

4.2 Prévention et atténuation : mesures structurelles et non-structurelles pour éviter directement (prévention) les dangers naturels potentiels ou limiter leur impacts négatifs (atténuation)

Les actions de prévention et d'atténuation des catastrophes naturelles se concentrent sur la réduction des facteurs de risque sous-jacents. Il faut normalement créer un cadre de planification, portant sur le moyen ou le long terme, à même d'ajuster les mécanismes institutionnels et d'intégrer, dans un autre temps, des mesures appropriées dans la planification et dans les politiques de développement sectoriel.

La réduction des risques en agriculture nécessite des mécanismes institutionnels et des politiques sectorielles adaptées. Ainsi, les ressources naturelles durables doivent être correctement gérées, des mesures d'atténuation techniques et structurelles doivent être identifiées, adaptées et diffusées.

Législation et politiques : la législation nationale portant sur la Gestion des risques dus aux catastrophes naturelles est un besoin de base qui devrait prévoir de mandater une autorité nationale pour la gestion des catastrophes naturelles et une commission interministérielle pour décider des politiques et de la coordination de la gestion des catastrophes naturelles. Cette législation devrait définir les responsabilités et les tâches des parties prenantes, publiques et privées, lors des phases de Gestion des risques dus aux catastrophes, et la coordination du mécanisme et des procédures.

Le secteur de l'agriculture doit pouvoir répondre aux questions suivantes :

- Existe-t-il une législation qui traite des responsabilités sectorielles et des normes de réduction des risques, y compris pour la construction et les infrastructures agricoles ?
- Existe-t-il des définitions claires pour la déclaration des situations d'urgence et les différentes phases dans les situations d'urgence ?
- Les politiques de développement des secteurs concernés définissent-elles les priorités et les stratégies pour la réduction des risques ?

⁶ UN/SIPC, Cadre pour l'action Hyogo 2005-2015. Disponible sur : [HTTP://WWW.UNISDR.ORG/ENG/HFA/DOCS/HYOGO-CADRE-FOR-ACTION-FRENCH.PDF](http://WWW.UNISDR.ORG/ENG/HFA/DOCS/HYOGO-CADRE-FOR-ACTION-FRENCH.PDF). Pour le rôle et la contribution des organisations internationales voir para 32.

⁷ À cet effet, la Fao développe un Manuel pour l'évaluation des systèmes de DRM *Guidelines for the assessment of DRM Systems*.

- Des ressources sont-elles allouées aux programmes de réduction des risques dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la forêt ?

En l'absence de législation ou de politique sectorielle spécifique, des informations pertinentes peuvent être obtenues dans certains documents établis par le Gouvernement : planification et zonage de l'utilisation des terres, cadres pour contrôler la dégradation des terres et combattre la désertification, gestion de l'eau, gestion du littoral, conservation des forêts, adaptation au changement de climat, accords transfrontaliers pour l'aménagement des bassins versants et contrôle des maladies animales et végétales.

Mécanismes institutionnels : l'autorité nationale pour la gestion des catastrophes naturelles ou le comité inter-ministériel pour la gestion des catastrophes naturelles a normalement son équivalent au niveau local. Cette déconcentration des responsabilités rend plus efficace la Gestion des risques dus aux catastrophes naturelles (suivant les principes de subsidiarité) si elle est accompagnée d'une définition claire des tâches, d'une coordination cohérente, d'allocations de budget appropriées et, enfin, d'un renforcement des capacités du personnel local.

Le secteur de l'agriculture doit pouvoir répondre aux questions suivantes :

- Les départements du secteur de l'agriculture sont-ils représentés dans le comité/commission interministériel (y compris à des niveaux décentralisés) ?
- Quelles sont les responsabilités des départements de l'agriculture, des services de vulgarisation et des instituts de recherche agricole ?
- Existe-t-il des liens verticaux entre les différents niveaux gouvernementaux et horizontaux entre les autres secteurs concernés, par exemple, la gestion de l'eau, les services météorologiques, les ressources naturelles et environnementales ?
- L'autorité nationale compétente est-elle uniquement responsable des interventions d'urgence et de la réhabilitation ou s'occupe-t-elle également de la prévention et de la réhabilitation ? (Habituellement, le Fonds national de secours-catastrophe ne permet pas dépenser des fonds pour les mesures de réduction des risques.)

Mesures à prendre dans le domaine de l'agriculture - exemples

- Sélection appropriée des semences (analyse et introduction de nouvelles variétés, de semences résistantes aux inondations, résistantes au sel et à la sécheresse, à croissance rapide) et une bonne gestion de la reproduction du bétail.
- Des systèmes et des méthodes de culture améliorés (diversification des semences, cultures intercalaires, ajustement des calendriers de culture, conservation des sols).
- Gestion de la post-récolte (stockage, séchage de la nourriture, transformation alimentaire).
- Lutte contre les ravageurs.
- Gestion durable de l'eau : amélioration de la conception, construction et l'entretien des infrastructures d'irrigation et de contrôle de l'eau ; collecte des eaux de pluie ; techniques de conservation de l'eau.
- Boisement/reboisement et agroforesterie.

Mesures économiques - exemples

- Partage du risque et instruments de transfert : assurance des récoltes/du bétail/des productions de pêche, fonds de compensation ou d'indemnisation, micro-crédits et transfert d'argent.
- Diversification des Moyens d'existence durables : développement de petites entreprises, introduction de nouvelles activités d'agriculture (petits élevages, étangs de pisciculture, nouvelles semences de plus grande valeur sur le marché) ou la promotion d'activités non agricoles.

Mesures structurelles

- Lits de semis surélevés, barrages, coupe-vent et coupe-feu.
- Imperméabilisation des lieux de stockage et des abris pour les animaux d'élevage.
- Structures de contrôle de l'érosion, déblayage régulier des systèmes de drainage et des canaux.
- Abris ou plates-formes sécurisés et réserves de fourrage pour le bétail.

4.3 Planification préalable : ce sont des mesures décidées à l'avance pour se préparer aux effets des catastrophes naturelles et les réduire. Elles permettent de prédire les catastrophes, d'atténuer leur impact sur les populations vulnérables et de répondre efficacement à leurs conséquences. Ainsi, *la planification préalable des catastrophes naturelles est une mesure importante de Réduction des risques dus aux catastrophes, ainsi qu'un instrument clé pour mettre en œuvre à temps les interventions d'urgence et de redressement.*

Les principales composantes de la planification préalable des catastrophes naturelles sont les systèmes d'alerte rapide, les Plans de contingence, la formation et la sensibilisation et les mesures de préparation au niveau des ménages.

Systèmes d'alerte rapide - mesures infrastructurelles La planification préalable et la réponse à la catastrophe reposent sur la collecte et l'analyse des informations et permettent une intervention efficace. Les réseaux d'alerte (EWS) sont les principaux instruments permettant de fournir une telle information. Leur objectif est de détecter, prévoir et, si nécessaire, lancer l'alerte sur les dangers imminents. Cependant, afin d'être efficace et réduire les risques dans le secteur agricole, l'alerte doit :

- être associée à des informations concernant les impacts possibles sur le secteur agricole et sur les capacités des agriculteurs à réduire le risque de catastrophe ;
- être communiquée de manière compréhensible aux personnes vulnérables ;
- utiliser des médias accessibles aux communautés d'agriculteurs et de pêcheurs ;
- communiquer un message qui tienne compte de la perception des risques par les personnes concernées et de la confiance qu'elles accordent aux institutions publiques⁸ ;
- inclure, si possible, une prévision climatique à long terme pour permettre d'élaborer des Plans de contingence pour les cultures.

Plan de contingence : les actions mises en œuvre en situation d'urgence doivent être rapides et efficaces. L'efficacité de l'action dépend souvent de l'existence préalable de Plans de contingence déjà élaborés et testés, disponibles au niveau national, provincial et local. Lorsque les plans ne sont pas en place au niveau provincial et local, il est alors difficile de passer des recommandations à l'action. Les Plans de contingence nationaux, provinciaux et locaux doivent être complémentaires, correctement reliés entre eux pour pouvoir coordonner et soutenir l'action le long des voies hiérarchiques.

Les Plans de contingence comportent généralement des activités de secours (procédures d'évacuation et identification des zones de sécurité, recherche des victimes et secours, etc.), mais ils peuvent également établir des mesures pour sauver les équipements, l'élevage, les semences et d'autres intrants agricoles.

Les Plans de contingence destinés au secteur de l'agriculture peuvent inclure la conception d'un Plan de contingence pour les cultures (modification de la répartition des cultures pour s'adapter aux pluies précoces/tardives, disponibilité des variétés de semences résistantes à la sécheresse, aux inondations, à la salinité, mise en place de réserves de semences en cas de famine, etc.), la conservation du fourrage/pâture, le déplacement des animaux dans des lieux sûrs, les plans de vaccination pour les élevages exposés aux inondations, les réseaux d'approvisionnement d'urgence en semences et les mesures de sécurité en mer pour les pêcheurs.

Mesures concernant les infrastructures : les Plans de contingence doivent être reliés aux infrastructures requises, aux capacités de réaction, et aux accords de principe d'utilisation des équipements et des appareils. Par exemple, cela peut concerter l'utilisation des bateaux de pêche pour les opérations de sauvetage, l'installation d'abris en hauteur dans les fermes pour protéger les jeunes plants et les petits animaux en cas d'inondation, ou bien la construction d'infrastructures de stockage pour les semences et le fourrage.

⁸ Certains des problèmes ci-dessus peuvent être traités en mettant en place des réseaux d'alerte basés sur les nombreuses informations disponibles au sein des communautés rurales. Par exemple : a) prévisions météorologiques nationales ; b) surveillance des paramètres hydrologiques par les autorités locales responsables de l'irrigation ; c) surveillance du niveau des rivières par les communautés locales. Ces systèmes ont l'avantage d'utiliser à la fois les connaissances locales et les connaissances scientifiques/technologiques.

Formation et sensibilisation : la sensibilisation et la formation des personnes susceptibles d'être affectées par la catastrophe et de celles qui assisteront les communautés sinistrées occupent une place centrale dans la planification préalable des catastrophes. L'objectif est « *de promouvoir une communauté informée, alerte et autonome, capable de soutenir et de travailler en coordination avec les officiels du Gouvernement et les autres acteurs clés responsables de la Gestion des risques dus aux catastrophes naturelles* » (IFRC).

Planification préalable au niveau de la communauté et des ménages : les communautés et les ménages sont les premiers à intervenir en cas de situation d'urgence. De nombreuses catastrophes naturelles de petite envergure surviennent régulièrement et passent inaperçues auprès des autorités nationales et des organisations internationales. Les initiatives communautaires jouent une rôle important dans les interventions immédiates de secours (sauver des vies et déplacer les personnes en lieu sûr, fournir de la nourriture et des abris d'urgence) et de redressement (crédit, soutien mutuel dans le travail de reconstruction), mais sont rarement reconnues, soutenues et intégrées dans les systèmes de DRR. Les exemples de mesures préventives au sein de la communauté/des ménages sont :

- préparer des sources d'eau potable, des rations alimentaires, du fourrage pour les animaux et des trousse médicales/vétérinaires de base ;
- conduire les animaux et les semences en lieu sûr ;
- élaguer les arbres, effectuer une récolte d'urgence, si la saison et le temps impari le permettent (alerte d'ouragan ou d'inondation) ;
- préparer et nettoyer les fossés dans les champs et autour de la maison.

Des exemples de différents niveaux de préparation sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Niveau institutionnel	Exemples d'institutions clés	Exemples d'activités de planification préalable
National	DRM des autorités nationales	Préparation des plans de secours en cas de catastrophe
	Service opérationnel	Gestion des réserves de nourriture/semences ; préparation des Plans de contingence pour les récoltes
	Services météorologiques	Réseaux d'alerte, communication avec les médias et les services opérationnels responsables.
Collectivité locale	Comité local de DRM	Préparation des Plans de contingence en définissant clairement les rôles, responsabilités et voies hiérarchiques.
	Départements de l'agriculture et services de vulgarisation locaux	Diffusion de l'alerte rapide et recommandations aux agriculteurs sur le mode d'action à suivre ; identification des groupes vulnérables.
Communauté locale	Secteur privé	Accords de principe (avec les autorités locales et communautaires) pour l'utilisation des principaux équipements/dispositions en situation d'urgence.
	Groupes d'agriculteurs	Constructions d'abris dans les zones surélevées, infrastructures de stockage des semences et du fourrage
	Associations d'utilisateurs d'eau	Surveillance des lits de rivière et des réserves d'eau, Plans de contingence pour l'utilisation de l'eau en période de sécheresse.
	Ménages	Amener les animaux et les semences en lieu sûr, élagage des arbres et récoltes d'urgence, préparer et nettoyer les fossés autour des maisons.

5. Comment la Fao pourrait-elle améliorer la Réduction des risques dus aux catastrophes naturelles ?

Les catastrophes naturelles peuvent être considérées comme la cause et la conséquence d'un développement manqué. Les catastrophes naturelles peuvent effacer des années de développement en quelques heures, mais il a également été historiquement démontré que les risques de catastrophes naturelles sont plus élevés dans les zones où le développement est inapproprié. Pour la communauté internationale, l'intégration de la DRR dans les politiques de développement et de planification durables est désormais la première priorité.

La phase de post-urgence est souvent une occasion pour changer et aider les sociétés à devenir plus résilientes aux impacts des catastrophes. Les catastrophes naturelles graves, elles, mettent parfois à jour des carences, ce qui provoque des réformes politiques et renforce la capacité des systèmes nationaux de Gestion des risques dus aux catastrophes.

Ci-dessous, quelques exemples d'interventions que la Fao pourrait développer pour appuyer les pays membres à intégrer la DRR dans : (i) la planification du développement durable, (ii) la planification préalable des urgences, (iii) la mise en œuvre des interventions de réponse et de redressement

- définir les risques et évaluer la vulnérabilité dans les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de la pêche ou participer aux exercices multisectoriels nationaux/locaux de profilage des risques dus aux catastrophes naturelles ;
- évaluer et renforcer les capacités de DRR au sein des services opérationnels sectoriels et des services de vulgarisation ;
- intégrer la DRR dans les plans de développement sectoriels ou les exercices de programmation par pays (Plan-cadre de l'Onu pour l'aide au développement, Plan-cadre de l'Onu pour l'aide au développement, Cadre national sur les priorités à moyen terme, NMTPF⁹);
- promouvoir la gestion durable des ressources naturelles (sols, eau, bassins versants, forêts, littoral);
- identifier, documenter, adapter et faciliter l'échange des bonnes pratiques agricoles, de pêche et de foresterie pour réduire les risques dus aux catastrophes naturelles ;
- participer aux processus interorganisations pour renforcer la planification préalable des catastrophes naturelles dans le pays ;
- intégrer le principe de reconstruction améliorée dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets de réhabilitation¹⁰.

⁹ Outils pour intégrer la Réduction des risques dus aux catastrophes naturelles dans le programmation par pays : ProVentin Consortium, *Tools for mainstreaming Disaster Risk Reduction*, ([HTTP://WWW.PROVENTIONCONSORTIUM.ORG/THEMES/DEFAULT/PDFS/TOOLS_FOR_MAINSTREAMING_GN4.PDF](http://WWW.PROVENTIONCONSORTIUM.ORG/THEMES/DEFAULT/PDFS/TOOLS_FOR_MAINSTREAMING_GN4.PDF))

¹⁰ Voir *Key Propositions for Building Back Better : Lessons Learned from the Tsunami Recovery* (http://www.tsunamispecialenvoy.org/pdf/SELLR_122506.pdf)

Plan de contingence et action humanitaire

Cf. Choularton R. "Contingency Planning and Humanitarian Action: A review of Practice" HPN Network Article N°59, mars 2007

Définition

La définition du Plan de contingence est difficile et complexe car il est utilisé pour décrire une grande variété d'activités, dans différentes situations. Le Plan de contingence pour la communauté humanitaire est *un processus, en anticipation des crises potentielles, de développement des stratégies, des arrangements et des procédures pour répondre aux besoins humanitaires des personnes lésées par les crises.*

Principes clés du Plan de contingence

- Ce ne doit pas être un exercice bureaucratique, mais une pratique fondée sur des paramètres réalistes. Un scénario suffisamment précis doit être imaginé pour permettre une planification préalable approfondie, mais pas trop détaillée. Il doit également être suffisamment flexible pour s'adapter au cas où les évènements réels seraient différents des hypothèses.
- Il doit être simple et facile à mettre en oeuvre. La conception d'un Plan de contingence ne doit pas être uniquement l'oeuvre de spécialistes. Au contraire, l'ensemble du personnel, i-e.tous les membres de la communauté devraient participer à sa conception.
- Il doit être suffisamment réalistes pour être mis en œuvre en cas de besoin.
- Il doit être élaboré en vue d'une utilisation équitable et efficace des ressources qui réponde correctement aux besoins humanitaires.
- Il doit être participatif pour optimiser les bénéfices du processus de planification.
- Ses exercices doivent être suivis. La préparation réalisée à partir d'un Plan de contingence doit être revue si possible. Une planification plus poussée peut être effectuée si nécessaire.
- Ses procédures doivent être régulièrement testées afin d'améliorer la planification et familiariser davantage les membres du personnel avec le plan.
- Ses procédures doivent être régulièrement mises à jour.

Types de Plan de contingence

Les organisations humanitaires utilisent trois principaux types de Plan de contingence.

- i. **Planification par scénario**, c'est la méthode la plus souvent utilisée. Elle implique le développement de scénarios spécifiques lesquels constituent une base pour développer le plan d'intervention.
- ii. **Planification de la préparation**, parfois appelée planification de la réponse ou planification de la préparation à la réponse, est de plus en plus utilisée. Elle implique l'identification des défaillances et des défis pour des interventions d'urgence efficaces ; puis la planification et la mise en œuvre d'une série d'actions pour renforcer la capacité de réponse et réduire les défaillances potentielles. Des scénarios simples sont utilisés pour développer les plans de préparation.
- iii. **Planification pour les urgences de tout type**, fréquente au sein des agences gouvernementales de gestion des urgences, établit des rôles, des responsabilités et des chaînes de commandes claires. Elle utilise des procédures standard, le plus souvent sous forme de liste de contrôle, pour guider les interventions d'urgence.

Un Plan de contingence est généralement réalisé par les communautés et les organisations, appuyé par une collaboration interinstitutionnelle. Au cours de ces dernières années, la planification interinstitutionnelle s'est répandue. Les acteurs humanitaires oeuvrent désormais pour assurer la coordination et maximiser l'utilisation des ressources des agences de terrain. De plus, les communautés et les partenaires mettent en place leur propre Plan de contingence. Le tableau suivant présente une vue d'ensemble de ces différents types de Plan de contingence, des avantages et des inconvénients.

Tableau 1 : Principaux types de Plan de contingence

	Plan de contingence fondé sur un scénario	Planification de la préparation	Planification pour les urgences de tout type
Se concentrer sur .	Des scénarios spécifiques sont développés, et le plan se concentre sur la réponse à ces scénarios	Des actions de préparation spécifiques sont identifiées et planifiées.	Définition des chaînes de commande et des tâches réalisées en situation d'urgence. Développement de procédures de mises en œuvre pour les interventions d'urgence courantes.
Le mieux utilisé .	Quand une planification détaillée et spécifique est nécessaire. Lorsqu'une menace ou une crise émergente spécifique existe.	En l'absence d'une menace spécifique. Lors de la préparation de catastrophes naturelles difficiles à prévoir et d'apparition rapide (exemple : tremblements de terre).	Pour clarifier les responsabilités. Lorsque des procédures d'intervention standardisées sont nécessaires.
Pièges .	Peut être trop détaillé et risque de tomber dans le « piège du scénario » (cf. ci-dessous) Les scénarios sont souvent loin du compte.	Peut être trop concentrée sur la préparation, sans avoir un plan pour intervenir en cas d'urgence. Peut être trop large et manquer des détails nécessaires pour intervenir de manière adéquate.	Peut manquer de plan d'intervention. À tendance à n'être efficace que pour les organisations de gestion des urgences bien établies.
Qui l'utilise ?.	La forme la plus commune de Plan de contingence parmi les acteurs humanitaires. Utilisée par les bailleurs de fonds, les agences onusiennes, les gouvernements nationaux et les ONG.	Egalement très utilisée parmi les acteurs humanitaires. Utilisée par les bailleurs de fonds, les agences onusiennes, les gouvernements nationaux et les ONG.	Technique de planification des Plans de contingence la plus utilisée dans les pays développés, en particulier en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord. La plus communément utilisée par les agences nationales de gestion des urgences, la défense civile et les services d'urgence.

Le « piège du scénario »

Le piège du scénario est fréquent et se produit lorsque les planificateurs ne peuvent pas définir ou prioriser leurs scénarios et n'arrivent pas vraiment à développer des plans. Les conséquences du piège du scénario semblent évidentes dans les nombreux Plans de contingence qui contiennent des résumés de scénarios, et rien d'autre. C'est le cas, en particulier, de la planification de situations complexes comme les conflits, car il est difficile d'obtenir des informations et de se mettre d'accord sur les variables comme ce qui pourrait arriver et combien de personnes seraient affectées. Les chiffres sont souvent controversés. Dans de nombreux cas, ce consensus n'est jamais établi et le processus se termine en raison des contraintes de temps avant même qu'une réelle planification n'ait pu avoir lieu.

Une façon d'éviter le piège du scénario est de classer les risques afin de classer par ordre de priorité le développement du scénario et de définir le niveau de détail des Plans de contingence. La classification des risques signifie donner des coefficients numériques de probabilité d'occurrence (1 à 3) et d'amplitude des conséquences (1 à 3) pour chaque scénario. Les résultats sont alors multipliés afin d'évaluer le risque représenté par chaque scénario. Les scénarios sont classés et hiérarchisés en conséquence.

CARE utilise la classification des risques pour déterminer le niveau de planification nécessaire des événements. Chaque éventualité, ou danger, est évaluée à partir de sa probabilité d'apparition, son impact potentiel ou sa gravité.

En fonction de ces résultats, des recommandations sont développées sur le niveau de planification à effectuer. Seules les situations les plus probables et avec le plus d'impact seront détaillées. Pour les situations avec un faible impact et une forte probabilité ou de celles avec une faible probabilité et un impact important, il est seulement nécessaire de développer le scénario. Les autres catégories ne méritent pas d'être planifiées et sont prises en charge par les politiques déjà en place dans les agences.

Tableau 2 : Tableau de classification des risques de CARE pour l'élaboration des Plans de contingence

		Gravité de l'évènement		
Probabilité	Sans importance	Mineure	Importante	
	Forte	Politique déjà en place	Considérer les scénarios	Processus de planification détaillé
	Faible	Pas de planification	Politique déjà en place	Considérer les scénarios
	Presque nulle	Pas de planification	Pas de planification	Politique déjà en place

La gravité de l'évènement est principalement déterminée par l'amplitude de l'impact sur les ménages, sur les populations ou sur les Moyens d'existence durables et par la manière avec laquelle les évènements dépassent les structures et les mécanismes déjà en place.

Qu'est ce que n'est pas un Plan de contingence ?

Savoir ce que n'est pas un Plan de contingence est aussi important que connaître sa définition. Le Plan de contingence a tendance à être utilisé de manière interchangeable avec d'autres termes similaires, tels que la planification préalable des urgences et la gestion des catastrophes. Le Plan de contingence se distingue de la planification préalable de la catastrophe, car cette dernière comprend l'ensemble des activités réalisées en anticipation d'une crise pour faciliter la mise en oeuvre d'interventions d'urgence efficaces. Elle inclue l'élaboration du Plan de contingence, mais elle couvre aussi le stockage, la création et la gestion des capacités de réserve ainsi que la formation du personnel et des partenaires sur les interventions d'urgence. Les experts en Plan de contingence s'accordent à dire qu'il est plus efficace lorsqu'il est réalisé dans le cadre d'une planification préalable de l'urgence bien articulée. Vu la complexité des opérations humanitaires actuelles et la multitude de mécanismes de planification existants au sein du système humanitaire, le Plan de contingence est souvent utilisé pour définir quels mécanismes de planification préalable seront utilisés, à quel moment et à quel endroit.

Avant d'évaluer si une intervention est nécessaire, le Plan de contingence permet aux agences humanitaires de définir quand, où et pourquoi leurs Équipes d'intervention d'urgence seront déployées, quand les fonds alloués à l'urgence seront utilisés et quels types d'interventions, de matériel et de personnel seront nécessaires. De surcroît, le Plan de contingence stratégique global peut aider à prendre des décisions sur les niveaux de la planification préalable nécessaires, par exemple, combien de personnes doivent être présentes sur les listes de réserve. En d'autres termes, c'est un des outils de la planification préalable, mais ne constitue pas la planification préalable en elle-même.

Qu'est-ce qu'un Plan de contingence ?

Le Plan de contingence est constitué de discussions, d'analyses, et surtout, de décisions prises pendant le processus de planification. C'est également un moyen de communiquer ses idées à ceux qui n'ont pas été impliqués dans le processus de planification. Les Plans de contingence rédigés documentent également, et dans certains cas formalisent, les engagements pris pendant le processus de planification. Dans leur forme la plus simple, les Plans de contingence répondent à certaines questions basiques sur une situation potentielle. Celles-ci comprennent :

- Que pourrait-il arriver ?
- De quoi aura-t-on besoin pour atténuer la situation ?
- Comment intervenir ?
- De quels matériels, provisions et personnel aura-t-on besoin ?
- De quelle préparation a-t-on besoin ?
- Combien tout cela coûtera-t-il ?

Bien que la plupart des organisations humanitaires possèdent leurs propres formats de Plan de contingence, les éléments communs répondent à ces questions de base, comme l'indique le Tableau 3.

Tableau 3 : Éléments clés d'un Plan de contingence

<i>Question</i>	<i>Eléments du Plan de contingence</i>
Que pourrait-il arriver ?	Scénario
De quoi aura-t-on besoin ?	Stratégie d'intervention
Comment intervenir ?	Plan de mise en oeuvre
De quoi aura-t-on besoin pour le faire ?	Plan de soutien opérationnel
Que peut-on faire pour préparer l'urgence ?	Plan de planification préalable
Combien cela coûtera-t-il ?	Budget

Chaque élément du Plan de contingence du Tableau 3 est défini comme décrit infra.

Scénario(s)

Les directives du Comité permanent interorganisations pour l'élaboration d'un Plan de contingence sur l'assistance humanitaire définissent le scénario comme étant : « *Un récit ou un synopsis sur l'enchaînement possible d'évènements pouvant se produire, qui constitue la base pour les hypothèses de planification.* » Par conséquent, le scénario regroupe les différentes prévisions des planificateurs : ce qui pourrait arriver, à quoi les personnes devront-elles faire face, quel impact aura la catastrophe et avec quelles capacités les personnes pourront-elles faire face à la crise. Le scénario contient les principales hypothèses pour développer le Plan de contingence.

Stratégie de réponse

La stratégie d'intervention, développée à partir des scénarios, des objectifs d'intervention, des cibles spécifiques et du nombre de bénéficiaires, met en relation les différents scénarios possibles et plans effectués.

Plan de mise en oeuvre

La stratégie d'intervention définit ce qui doit être réalisé alors que le plan de mise en œuvre définit comment le réaliser. Par conséquent, la stratégie d'intervention définit les interventions ou les programmes appropriés. Le plan de mise en œuvre, lui, définit leur modalités de réalisation (en utilisant un ciblage communautaire en partenariat avec les autorités locales) et les étapes à suivre (évaluation des besoins d'urgence et de la logistique).

Plan de soutien opérationnel

Il prévoit les besoins administratifs, logistiques et les autres besoins d'une intervention.

Plan de planification préalable

Les actions pour améliorer la préparation aux crises spécifiques et générales sont identifiées de manière presque inévitable lors du processus de planification. Dans certains exercices, elles deviennent le centre des efforts de planification, car elles peuvent avoir le plus grand impact potentiel sur les interventions. Les résultats de ce processus, souvent appelé planification de la préparation, sont alors consolidés dans la planification préalable.

Budget

Finalement, un budget est établi pour la préparation et les interventions planifiées. Le niveau de détail des Plans de contingence est un sujet très débattu. Certains Plans de contingence sont très détaillés, tandis que d'autres plus courts et synthétiques, parfois sous forme de liste de contrôle, ou dans le cas d'une planification tous dangers, une série de procédures de mise en œuvre. Certains Plans de contingence ne contiennent que des scénarios, tandis que d'autres comprennent les besoins en approvisionnement, parfois même jusqu'au nombre de tables et de chaises nécessaires. D'une manière générale, les responsables de l'élaboration du Plan de contingence doivent constamment se questionner sur l'utilité de leur travail. Les détails sont utiles dans certains plans, alors qu'ils ne le sont pas pour d'autres. Ce dernier point est très important. Afin d'élaborer correctement un Plan de contingence, les planificateurs doivent tenir compte de ce qui sera le plus bénéfique dans chaque contexte, et prendre des décisions raisonnables, tenant compte des ressources disponibles. Le principe s'applique à presque tous les aspects du processus, quels que soient le nombre et les types de scénario ou le format utilisé et le niveau de participation.

Directives du Comité permanent interorganisations pour l'élaboration des Plans de contingence sur l'assistance humanitaire

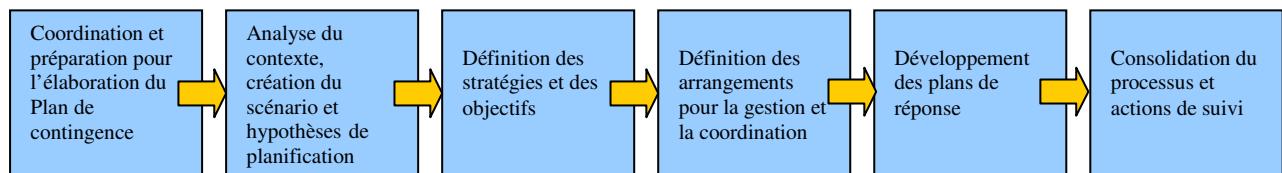
(Cf. [HTTP://WWW.HUMANITARIANINFO.ORG/IASC/CONTENT/PRODUCTS/DOCS/IACONTINGENCYPLANGUIDE.PDF](http://WWW.HUMANITARIANINFO.ORG/IASC/CONTENT/PRODUCTS/DOCS/IACONTINGENCYPLANGUIDE.PDF) Extraits de « Aperçu d'un Plan de contingence interinstitutionnel »)

Pourquoi élaborer un Plan de contingence ?

- Pour renforcer l'efficacité et la rapidité des interventions d'urgence.
- Pour s'assurer de la coordination de l'intervention d'urgence, en clarifiant les objectifs, les stratégies, les rôles et les responsabilités.
- Pour anticiper et résoudre les difficultés.
- Pour créer ou renforcer les relations avec tous les acteurs locaux.

Processus de planification

- 1) Coordination et préparation pour l'élaboration du Plan de contingence.
- 2) Analyse du contexte, création du scénario et définition des hypothèses de planification.
- 3) Définition des stratégies et des objectifs.
- 4) Définition des dispositions pour la gestion et la coordination.
- 5) Développement des plans de réponse.
- 6) Consolidation du processus et activités de suivi.



Première étape : coordonner et préparer

- Prendre connaissance des plans en cours, afin d'éviter tout chevauchement et s'appuyer sur les activités déjà réalisées.
- Définir la portée de la participation.
- Définir comment le Plan de contingence sera structuré, géré et mené.

Deuxième étape : analyser le contexte, construire un scénario et définir les hypothèses de planification

- Analyser les risques des situations d'urgence potentielles, à utiliser comme base pour sélectionner les indicateurs d'alerte rapide à surveiller afin d'alerter les planificateurs sur la réalisation d'un scénario donné.
- Prédire les conséquences probables d'un danger donné au sein d'une analyse contextuelle.
- Définir les hypothèses de planification comme l'identification des contraintes et des lacunes.

Troisième étape : définir les stratégies et les objectifs

- Définir les principes généraux et les stratégies globales à même de guider la réponse interinstitutionnelle dans chaque scénario.
- Définir les objectifs opérationnels qui permettront de mettre en oeuvre les principes et les stratégies préalablement définis.
- Considérer les stratégies de sortie.

Quatrième étape : définir les arrangements pour la gestion et la coordination

- Définir les rôles, les fonctions et les responsabilités opérationnels, afin d'obtenir une gestion et une coordination plus efficaces.
- Définir les mécanismes de coordination externes.

Cinquième étape : développer des plans de réponse opérationnels

- Définir les objectifs sectoriels et les activités à partir des besoins anticipés.
- Développer la gestion sectorielle et les mécanismes de coordination.

- Développer des plans opérationnels et de soutien communs dans les domaines de la communication, de la logistique et des transports, de la gestion de l'information, du Système d'information géographique (SIG) et de la sécurité.

Sixième étape : consolider le processus, le suivi et la mise en oeuvre

- Convoquer régulièrement les participants au processus, afin de s'assurer qu'ils comprennent et qu'ils acceptent tous les aspects du Plan de contingence.
- Evaluer et revoir les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des actions de préparation.
- Mettre à jour et revoir les plans au regard du calendrier initial approuvé et/ou, en cas de changement de situation, si nécessaire.
- Si l'événement par lequel un plan a été préparé se réalise, alors mettre en œuvre le plan après avoir vérifié les hypothèses de planification et fait les ajustements nécessaires. Transformer le Plan en plan opérationnel.

Un bon Plan de contingence doit :

- être exhaustif, mais pas trop détaillé ;
- respecter l'équilibre entre flexibilité et plans concrets ;
- inclure des conseils et des lignes directrices à suivre quant aux intentions des agences et comment procéder ;
- être correctement structuré, de lecture et de mise à jour faciles ;
- prévoir les tâches de chaque participant.

Grandes lignes d'un Plan de contingence

1. Résumé
2. Analyse du contexte et évaluation des risques
3. Scénario/s
4. Gestion et coordination des risques
5. Stratégies et objectifs
6. Plans de réponse des agences, par secteur
7. Activités de préparation et d'entretien
8. Annexes

Extraits de : « Guide de brainstorming pour préparer un Plan de contingence interinstitutionnel »

Le travail de groupe permet d'améliorer la planification d'une intervention d'urgence. De nombreux points doivent être pris en compte pendant le processus de planification. Cette annexe présente plusieurs questions censées faciliter le processus de planification et d'identification des idées pendant les réunions de brainstorming ou de groupe de travail. Chaque sujet est traité avec six à dix questions. Chaque sujet couvre une section du Plan de contingence interorganisations préalablement proposé et les activités qui y sont associées. Bien que non exhaustive, cette annexe devrait aider les planificateurs à cibler les sessions de planification.

Analyse du contexte et évaluation des risques

- Quelles sont les tendances socio-économiques et politiques ?
- Considérer les exercices analytiques/études de base/examens/évaluation comme des sources d'information.
- Quelles sont les dernières archives du pays concernant certains dangers en particulier tels que les sécheresses, les inondations, les tremblements de terre, les conflits et les menaces à la sécurité, les mouvements de population, les manques de ressources, les atteintes aux droits de l'homme, les problèmes démographiques et d'occupation des terres.

Scénarios

- Quelle est la zone affectée et l'étendue géographique des dégâts/de la crise ?
- Chiffres et pourcentage de la population affectée, profil de la population et données démographiques.
- Problèmes de genre, groupes vulnérables spécifiques et bénéficiaires cibles.
- Impact sur les Moyens d'existence durables et impacts sectoriels.
- Combien de temps les conditions d'urgence dureront avec un tel scénario ?
- Est-ce que les autorités locales ont assez d'expérience pour répondre à la situation ?
- Comment les autres organisations risquent-elles de répondre à cette urgence et par quels moyens ?
- Quels seront les principaux obstacles pendant l'intervention d'urgence ?
- Quels sont les différents facteurs (favorables ou défavorables) qui influencent la situation ?
- Quels évènements pourraient déclencher ce scénario ?

Gestion et coordination générale

Relations extérieures

- ✓ Comment l'organisme de coordination du Gouvernement fonctionne-t-il ?
- ✓ Quels sont les arrangements de coordination entre le Gouvernement, l'Onu, les organismes internationaux, les ONG, les bailleurs de fonds, la société civile, le secteur privé et les bénéficiaires ?

Coordination

- ✓ Quelle est la structure de la coordination humanitaire interinstitutionnelle ?
- ✓ Comment les arrangements de coordination stratégique seront-ils gérés par rapport aux arrangements de coordination opérationnels (sectoriels) ?
- ✓ Quels seront les rôles et les fonctions des agences ?
- ✓ Qui dirige quoi, dans quel secteur et/ou zone géographique ?
- ✓ Quelles seront les procédures de rédaction et de transmission des rapports ?
- ✓ Serait-il préférable d'instaurer des formats standard pour les rapports, les évaluations, les propositions de projet et autres documents de travail ?
- ✓ Quelles activités associées mener (évaluation, gestion, programmation)?
- ✓ À-t-on besoin de lettre d'entente ?

Gestion de l'information

- ✓ Comment les informations et/ou données seront-elles mises en réseau ?
- ✓ Qui sera chargé de rédiger les rapports chaque jour/semaine/mois ? Comment ces rapports seront-ils revus et diffusés ?
- ✓ Comment l'information sera-t-elle transmise entre les agences aux différents niveaux (local, national, régional et au siège) et vice-versa ?
- ✓ Comment obtenir un accord sur les dossiers en cours, les bénéficiaires et les interventions ?
- ✓ Quels formats de rapports seront utilisés ?
- ✓ Quelle capacité de SIG et de cartographie sera nécessaire ?

Sécurité

- ✓ Qui est responsable de la sécurité du personnel ?
- ✓ Quel est le mécanisme de coordination pour la sécurité au niveau, local, national et régional (Équipe chargée de la gestion des mesures de sécurité (SMT), réunions d'échange d'informations) ? Des dispositions/ressources supplémentaires sont-elles nécessaires ?
- ✓ À-t-on besoin de formations spécifiques dans le domaine de la sécurité ?
- ✓ Quels sont les plans de contingence d'évacuation et pour la sécurité ? Qui en est responsable ?
- ✓ Qui conserve l'inventaire central des noms et des localisations du personnel local et international ?

Mobilisation des ressources

- ✓ Quelles sont les sources potentielles ? Aura-t-on besoin de ressources de départ (ex.: CERF) ?
- ✓ Est-il nécessaire de mettre en place un Appel spécifique pour cette opération ? Faut-il un CAP ?
- ✓ Doit-on organiser une consultation de bailleurs de fonds ? Existe-t-il des ressources disponibles localement ?

Services communs

- ✓ Quels services devraient être mis en commun : transport et logistiques, média et information, télécommunications/technologie de l'information, mobilisation des ressources, sécurité, locaux, stockage, cartographie, système bancaire, approvisionnement, etc. ?
- ✓ Peut-on partager le personnel et le matériel ?
- ✓ De quelle manière seront financées les ressources communes ? Qui en sera responsable ? À qui le personnel rendra-t-il des comptes ?

Stratégie d'information (avec les médias)

- ✓ Quelle sera la stratégie d'information du public ?
- ✓ Le personnel actuel peut-il gérer l'afflux de journalistes et les demandes d'information ou devrait-on recruter un chargé de l'information ?
- ✓ De quelle manière les relations avec les médias devraient-elles être coordonnées ou référées à des agences individuelles ?
- ✓ Quelle sera la stratégie pour transmettre les informations à la population cible ?

Stratégies et objectifs

- Quelle sera la stratégie de réponse des agences face aux évènements ?
- Comment la stratégie de mise en oeuvre est-elle liée à la réalisation des objectifs ?
- Comment les projets des agences contribueront-ils aux objectifs communs?
- Pendant combien de temps cette assistance sera-t-elle nécessaire ?
- Qui sont les bénéficiaires cibles ?
- Y a-t-il eu un accord sur les niveaux et types d'assistance qui seront délivrés aux différents bénéficiaires ?

Plans de réponse des agences et par secteur

- Quelles sont les dispositions déjà en place pour une intervention immédiate ?
- Quels sont les arrangements nécessaires à l'évaluation de l'impact et des besoins ?
- Actions à mettre en oeuvre pour répondre immédiatement à la situation. Qui fait quoi et quand ?
- De quoi a-t-on besoin pour soutenir l'intervention immédiate (logistique, transport, télécommunications/technologie de l'information, denrées, personnel, etc.) ?
- Qui participera à l'Évaluation des besoins d'urgence (EBU) ?
- Quels secteurs seront probablement les plus touchés/devraient être ciblés en priorité ?
- Les plans des agences et par secteur couvrent-ils tous les besoins sectoriels qui ont été identifiés ?

Activités de préparation et d'entretien

- Qui est chargé de mettre à jour et d'entretenir les documents du Plan de contingence ?
- Quand et comment le plan sera-t-il mis à jour ?
- Comment les différentes agences sont-elles préparées ?
- Quelles sont les actions de suivi nécessaires ?

Qu'est-ce qu'un système d'alerte rapide ?

Cf. <http://www.unisdr.org/ppew>

1. Éléments clés

Un système d'alerte rapide, efficace et complet comprend les cinq éléments suivants :

- le recueil systématique des connaissances portant sur le risque/danger présent ou pertinent ;
- le recueil systématique des connaissances concernant l'impact probable sur les Ressources naturelles renouvelables (RNR) ;
- le recueil systématique des connaissances portant sur la vulnérabilité ;
- la capacité de déclencher une alerte rapide à partir de l'analyse des données ;
- la diffusion et la communication.

Il est nécessaire d'être capable de surveiller les risques de catastrophe, prédire leurs impacts et être suffisamment informé sur la vulnérabilité des populations pour pouvoir lancer à temps des alertes précises. Les services d'alerte concernant les différents aspects doivent être coordonnés dans la mesure du possible afin de tirer bénéfice des réseaux institutionnels, procéduraux et bien sûr de communication.

L'efficacité des systèmes d'alerte rapide dépend d'une forte interaction entre les quatre éléments cités soutenus par une communication efficace, une gestion rationnelle et des arrangements institutionnels adéquats. Les principales parties concernées devraient rester en contact régulier pour s'assurer qu'elles comprennent toutes les composantes du système et les besoins des autres parties.

Le système d'alerte rapide doit être lié à la planification préalable de l'urgence et aux Plans de contingence. Les autorités responsables de la gestion des catastrophes naturelles doivent également former le personnel par des programmes de préparation, de façon systématique. Enfin, les plans de gestion des catastrophes naturelles doivent être prêts, mis en pratique et testés.

Connaissances des dangers

Posséder les connaissances relatives aux dangers signifie comprendre la probabilité, la nature, le lieu et la gravité des différents types de catastrophes. Ces informations sont généralement collectées et présentées de manière spatiale, c'est-à-dire sous la forme de différents types de cartes : cartes climatologiques et prévision des chutes de pluie, prévision des ouragans et simulations de trajectoire.

Connaissances des impacts sur les RNR

Un danger donné aura des impacts différents en fonction du lieu où il frappera. Avec les informations nécessaires, il est possible de le prévoir. Par exemple, il est possible d'estimer les rendements agricoles ou la mortalité dans les élevages. En cas de sécheresse ou de risque de sécheresse, une alerte rapide sera lancée pour informer la population et la communauté internationale sur la baisse que subiront les récoltes cette année. Une sécheresse est importante si elle a un impact sur la vie économique et sociale. La mesure de cet impact sur la production de céréales permet de l'évaluer son ampleur.

Connaissances de la vulnérabilité

Être au courant d'un danger n'entraîne pas nécessairement l'émission d'une alerte rapide de catastrophe. La probabilité qu'un danger engendre une catastrophe est déterminée par la vulnérabilité des personnes subissant ce danger. La connaissance de l'impact permet en partie d'expliquer ce phénomène mais pas entièrement (ex. : probabilité d'une perte de récoltes). Prenons, par exemple, le cas où une vallée est inondée en raison de fortes pluies dans les montagnes pendant plus d'un mois. La destruction des cultures peut être ou pas catastrophique pour les agriculteurs dans la vallée, car ils peuvent disposer d'autres sources de revenus et que les ressources alimentaires n'ont peut-être pas été affectées par l'inondation. Même si c'était le cas, leur niveau de vulnérabilité a été atténué car ils possèdent d'autres stratégies leur permettant de satisfaire leurs besoins de base. Cette situation a eu lieu dans la vallée de Limpopo au Mozambique en 2002 : bien que les agriculteurs aient perdu leur production dans les basses terres, ils pouvaient toujours utiliser leur production en moyenne montagne. L'aide alimentaire nécessaire s'est révélée moins importante que prévus et, de surcroît, leurs revenus ont été moins touchés que prévu, car le prix des céréales récoltées a augmenté en raison de la réduction mondiale de la production.

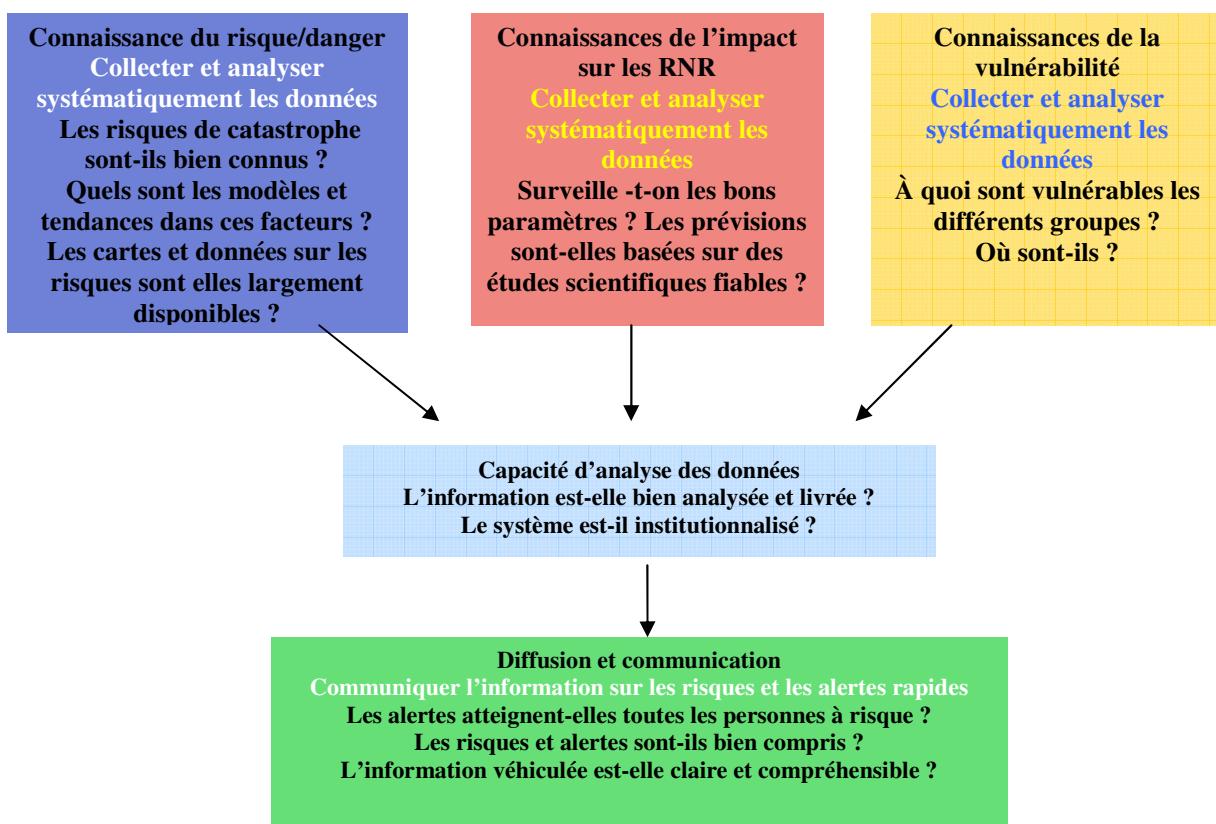
Capacité de déclencher une alerte rapide à partir de l'analyse des données

L'information collectée doit être analysée et diffusée, les décideurs apprécieront la valeur de l'information ainsi générée. Certaines agences peuvent fournir rapidement des informations pertinentes (ex. : le Réseau du système d'alerte précoce contre la famine (FEWS NET) fondé par l'Agence des États-Unis pour le développement international (Usaid). Pour une action durable, la capacité d'alerte rapide doit être institutionnalisée au niveau central et dans des structures décentralisées.

Diffusion et communication

Les alertes doivent atteindre dans les plus brefs délais ceux qui ont des intérêts en jeu : les services gouvernementaux locaux et nationaux, les donateurs, les ONG, les autorités de défense civile et les personnes qui risquent d'être affectées par le danger¹¹. Selon le type et la sévérité du danger, la diffusion peut avoir lieu à plusieurs niveaux (mondial, régional, national, local, communautaire) par des canaux de communication déjà identifiés. Les alertes doivent véhiculer une information claire et utile permettant de mettre en place des réponses appropriées. Il est nécessaire d'employer plusieurs voies de communication pour s'assurer que tout le monde soit prévenu, pour éviter la défaillance d'un des systèmes de communication et, enfin, pour renforcer le message d'alerte.

Alerte rapide pour les Moyens d'existence durables basés sur les RNR : éléments clés



2. Acteurs clés

La mise en œuvre d'un système d'alerte rapide nécessite la contribution et la coordination d'une grande variété d'individus et de groupes. Chacun devient alors responsable d'un ensemble d'activités.

Gouvernements nationaux

Ils sont chargés des politiques et des systèmes techniques qui facilitent la préparation et l'émission de l'alerte rapide, dans les plus brefs délais et de manière efficace, dans leur pays. Ils doivent s'assurer que les alertes et les interventions associées soit directement destinées aux populations les plus vulnérables. Ils ont aussi pour

¹¹ Les Systèmes d'alerte rapide centrés sur les personnes reposent sur la participation directe de ceux qui risquent le plus d'être exposés aux risques de catastrophe. Sans l'implication des communautés et des individus à risque, les interventions du Gouvernement et des institutions s'avèrent souvent inadaptées lorsque l'événement a effectivement lieu.

fonction d'aider les communautés et collectivités locales à développer les capacités opérationnelles afin que les connaissances sur l'alerte rapide une fois mises en pratique réduisent les risques de catastrophe.

Collectivités locales

Elles doivent être bien renseignées des dangers auxquels sont exposées leurs communautés. Elles doivent être impliquées dans la conception et l'entretien des systèmes d'alerte rapide, et comprendre les recommandations pour pouvoir conseiller, instruire et impliquer la population locale de manière à renforcer leur sécurité et à réduire les pertes de ressources vitales.

Communautés à risque

Elles devraient participer à la conception du système. Dans certains cas, des indicateurs locaux et traditionnels d'alerte rapide ont été intégrés aux systèmes d'alerte rapide, dont ceux menés par les ONG.

Agences techniques spécialisées onusiennes ou non onusiennes

Elles devraient soutenir les activités d'alerte rapide et encourager les échanges de données et de connaissances entre les pays. Ce soutien peut comprendre des conseils, une assistance technique et scientifique et le soutien politique et organisationnel nécessaire pour s'assurer du développement et des capacités opérationnelles des autorités nationales ou des agences responsables de la mise en pratique de l'alerte rapide. FEWS NET est un exemple d'agence opérant sur le terrain, qui travaille dans plusieurs pays et qui émet des alertes rapides et analyse les problèmes de sécurité alimentaire au niveau national et sous-national. Au sein de la Fao, le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) surveille régulièrement la situation agricole et alimentaire mondiale.

Institutions et organisations régionales

Elles devraient fournir des connaissances spécialisées et des conseils pour soutenir les efforts nationaux de développement ou de soutien des capacités opérationnelles, au sein des groupes de pays partageant le même environnement géographique. Les organisations régionales jouent un rôle primordial en ce qui concerne la mise en relation des capacités internationales et des besoins de chaque pays. Le système d'alerte rapide régional de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est un bon exemple. C'est un système d'alerte rapide régional concernant l'agriculture, mis en place grâce à un partenariat avec la Fao, suite aux sécheresses graves et aux pertes de récoltes ayant frappé la région en 1991-92.

ONG

Elles jouent un rôle central dans la sensibilisation des individus et des organisations impliqués dans les systèmes d'alerte rapide et leur réalisation, au niveau communautaire notamment. De plus, elles assurent que l'alerte rapide reste à l'ordre du jour des stratégies du Gouvernement.

Médias

Ils ont un rôle important quant à la sensibilisation de la population générale au danger et à la diffusion des alertes rapides.

Institutions techniques et scientifiques nationales

Elles peuvent jouer aussi un rôle important en fournit des informations techniques et scientifiques qui aident les gouvernements et les communautés à développer des systèmes d'alerte rapide. Elles travaillent souvent avec des partenaires internationaux et leurs compétences peuvent servir à analyser les dangers naturels à même d'affecter les communautés, à soutenir la conception d'une surveillance scientifique et systématique et des services d'alerte, à soutenir l'échange de données, à traduire l'information scientifique ou technique en messages compréhensibles et, enfin, à diffuser des alertes compréhensibles à toutes les personnes concernées.

Exemples de systèmes d'alerte rapide

Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR)

Cf. [HTTP://WWW.FAO.ORG/GIEWS/FRENCH/INDEX.HTM](http://WWW.FAO.ORG/GIEWS/FRENCH/INDEX.HTM)

Le SMIAR est situé dans la Division du commerce et des marchés de la Fao. ce système entretient un contact régulier avec les Bureaux nationaux, régionaux et sous-régionaux de la Fao et la plupart des unités techniques pour partager les informations et développer des méthodologies. Depuis 1975, des liens institutionnels et des accords d'échange d'informations ont été établis avec plusieurs organisations de l'Onu, 115 gouvernements, quatre organisations régionales et 61 ONG. De nombreux instituts de recherche internationaux, de nouveaux services, des organisations du secteur privé et des agences gouvernementales spécialisées collaborent également.

Les principaux centres d'intérêt du SMIAR et les secteurs clés de la Fao, en situation d'urgence, à même de recevoir le soutien du système peuvent se résumer ainsi :

- Suivi des cultures.
- Suivi de l'offre et de la demande alimentaires.
- Missions d'évaluation rapide des récoltes et de la disponibilité alimentaire.
- Appui à la cartographie de la vulnérabilité.
- Poste de travail du SMIAR.
- Rapports.

Suivi des cultures

Le SMIAR surveille la situation des cultures vivrières de tous les pays et régions du monde. Les premières estimations de production pour les récoltes sur pied sont collectées puis revues lorsque les données officielles sont disponibles. La collecte de l'information porte sur tous les facteurs qui pourraient avoir une influence sur les superficies ensemencées et les rendements agricoles.

Suivi de l'offre et de la demande alimentaires

La surveillance de la sécurité alimentaire se déroule aux niveaux mondial, régional, national et sous-national.

• Mondial et régional

Le SMIAR estime l'offre et la demande alimentaires mondiales en recueillant les informations obtenues dans chaque pays et en collectant les informations sur les prix au niveau national, régional et mondial. Il émet alors une alerte, en cas de risque d'élévation importante des prix. La « mondialisation » du marché, une tendance croissante vers des politiques d'ouverture du marché, contrairement au protectionnisme des années passées, a rendu les pays plus sensibles à l'évolution des marchés alimentaires mondiaux. La crise financière asiatique de la fin des années 90 a affecté de nombreux pays. Elle avait commencé avec une dévaluation importante et soudaine de la devise thaïlandaise, suivie par une dévaluation similaire en République de Corée, en Indonésie et en Malaisie. Cette crise résultait également de la faiblesse implicite des structures financières et bancaires. Entre 1997 et 1998 en Indonésie, les effets négatifs de la crise financière avaient été exacerbés par l'importante sécheresse associée au phénomène d'El Niño qui avait aggravé encore plus les problèmes alimentaires dans le pays. Pendant les crises, le SMIAR avait entrepris plusieurs missions en Indonésie, avec le Pam, pour évaluer la situation générale de la disponibilité alimentaire.

• National

Le Système contrôle de manière continue la production alimentaire nationale, les stocks, le commerce et la demande dans tous les pays du monde. Le SMIAR alerte la communauté internationale sur les pays qui doivent faire face à une montée ou une baisse soudaine de l'offre ou de la demande alimentaire, et qui nécessitent alors une aide alimentaire de grande envergure ou qui disposent d'un surplus exceptionnel de nourriture disponible pour les interventions de secours. Le contrôle se concentre sur un groupe de 80 Pays à faible revenu et à déficit vivrier (LIFDC), qui sont souvent particulièrement vulnérables aux fluctuations de l'offre causées par exemple par de mauvaises récoltes ou par l'élévation des prix internationaux des céréales. Les donateurs sont informés lorsqu'il est possible de répondre aux besoins d'aide alimentaire en effectuant des achats sur les marchés locaux ou dans les pays voisins. L'analyse se focalise surtout sur les céréales car il est souvent difficile d'obtenir suffisamment d'informations sur les autres types de produits vivriers.

Cependant, le Système élargit son analyse aux aliments de base non céréaliers, en particulier dans les pays où ils constituent une part importante de l'alimentation nationale.

- **Sous-national**

La libéralisation des prix et du marché alimentaire dans les pays en développement a eu des répercussions profondes sur les petits agriculteurs et les consommateurs. De nouvelles approches pour l'analyse de la sécurité alimentaire se révèlent nécessaires. Le SMIAR collecte des informations sur les indicateurs possibles de crises alimentaires, tels que la disponibilité alimentaire sur les marchés locaux, la montée des prix de détail et l'existence de réponses individuelles et communautaires à une situation d'insécurité alimentaire. Ces réponses sont parfois appelées « stratégies d'adaptation » et comprennent la vente inhabituelle d'animaux d'élevage ou d'autres avoirs, des déplacements à la recherche de nourriture, la consommation d'aliments sauvages qui ne font pas partie de l'alimentation habituelle et la réduction du nombre et de la taille des repas. Lorsqu'elles sont disponibles, les données sur les indicateurs de malnutrition, ainsi que sur la morbidité et la mortalité associées sont également surveillées.

- **Cartographie de la vulnérabilité**

Depuis 1998, le SMIAR a mis en œuvre le Projet de Fonds fiduciaires du Gouvernement du Japon intitulé « *Développement d'un système de diffusion, de cartographie et d'information sur la vulnérabilité pour l'Asie en soutien au Siciav* » ou Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité pour l'Asie qui est la première participation à l'initiative générale du Siciav. Ce système a maintenant été transféré au Siciav. L'objectif du projet est de recueillir, analyser et diffuser l'information sur l'insécurité alimentaire et les populations vulnérables en Asie, en fournissant des informations sur leur emplacement géographique et les raisons expliquant leur insécurité alimentaire et leur vulnérabilité.

Le projet développe des technologies de cartographie et de diffusion des données afin de fournir un accès rapide aux informations sur Internet. La base d'informations et les nouvelles technologies développées par le projet ont alimenté la Base de données internationale commune du Siciav et la Base de données mondiales du Siciav créée au sein du Groupe de travail inter-agences, Siciav (GTIA-Siciav). Au niveau national, le SMIAR a participé à la conception et la mise en œuvre d'un Siciav national en Papouasie Nouvelle Guinée. Le SMIAR a fourni au Siciav toutes les bases de données provenant des postes de travail du SMIAR dans le monde entier.

- **Missions d'évaluation rapide**

Les missions du SMIAR visitent habituellement les pays qui doivent faire face à des urgences alimentaires exceptionnelles ou dans lesquels des achats locaux subventionnés par des donateurs sont envisagés. Au cours de ces dernières années, 30 missions par an, en moyenne, ont été effectuées sur le terrain. Ces missions permettent d'évaluer de manière indépendante l'information générée localement et de vérifier la fiabilité des données officielles en évaluant les récoltes et en interrogeant les agriculteurs. Les rapports sont rapidement revus et édités au niveau du siège, afin de transmettre des rapports succincts à la communauté internationale dans les 10 jours ouvrables qui suivent le retour à Rome. Les visites du personnel et les Missions d'évaluation des cultures de la Fao sont généralement déployées pendant ou peu de temps avant les récoltes. Ces missions collectent et assemblent les informations sur la situation actuelle des cultures en travaillant notamment avec les autorités agricoles locales. Les Missions d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires (CFSAM) de la Fao et du Pam examinent également d'autres aspects de l'offre et de la demande, et les besoins en assistance alimentaire. Le Pam calcule le niveau d'aide alimentaire d'urgence dont ont besoin les personnes les plus vulnérables. Le SMIAR participe également aux missions interorganisations, sous les auspices d'OCHA. La Division des opérations d'urgence (TCE) est informée lorsqu'il est nécessaire de mettre en œuvre rapidement une distribution d'intrants agricoles, un programme de réhabilitation agricole et le suivi des missions. Dans certains cas, des CSFAM Fao/Pam sont menés avec TCE juste après l'apparition d'une catastrophe.

- **Poste de travail**

Le poste de travail du SMIAR utilise des outils personnalisés qui comprennent les bilans céréaliers des pays, des logiciels pour la visualisation et l'analyse des cartes et des images satellites et un service d'information électronique. Il est relié à une seule base de données qui contient des informations pertinentes sur la sécurité

alimentaire au niveau mondial, national et sous-national. Cela permet aux analystes du SMIAR de consulter les différents calendriers de culture, les statistiques des cultures, les cartes administratives et les informations démographiques. En superposant les cartes et en analysant les images satellites du poste de travail, les analystes du SMIAR peuvent évaluer les chutes de pluies et la situation de la végétation dans les zones importantes de cultures vivrières et dans les zones pastorales. Le SMIAR a encouragé l'utilisation du poste de travail et a rendu le système accessible à toutes les institutions nationales d'alerte rapide.

• Rapports

Les principales publications du SMIAR sont « Perspectives de l'alimentation », « Cultures vivrières et pénuries alimentaires » et « Situation de la disponibilité alimentaire et perspectives agricoles en Afrique subsaharienne ». Un grand nombre d'alertes ont été lancées et de rapports spéciaux produits. Les publications du SMIAR sont disponibles à l'adresse internet WWW.FAO.ORG.

Systèmes d'alerte rapide de la Fao pour les maladies et ravageurs transfrontières des animaux et des plantes

Cf. [HTTP://WWW.FAO.ORG/EMPRES](http://WWW.FAO.ORG/EMPRES)

1. Introduction

Les maladies et ravageurs agricoles migrent ou se propagent souvent au delà des frontières et engendrent d'importantes pertes de cultures et des situations d'urgence. Dans le passé, de tels dégâts catastrophiques étaient à l'origine de famines et de restrictions commerciales. Les pays en développement sont souvent incapables de réagir rapidement à ce genre d'évènements, alors, des opérations d'urgence de grande ampleur, voire une aide internationale, se révèlent nécessaires.

2. Systèmes d'alerte rapide de la Fao

L'organisation actuelle des systèmes d'alerte rapide de la Fao concernant les maladies et ravageurs transfrontières est assez complexe et reflète l'évolution de la situation des menaces émergentes et des configurations institutionnelles à la fois, à l'intérieur et, à l'extérieur de la Fao. Actuellement, la Fao dispose de deux éléments de prévention des urgences qui sont reliés entre eux : le Système de prévention et de Réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (Empres) et le Système mondial d'alerte précoce et d'action pour les maladies animales transfrontières (GLEWS).

3. Empres

En 1994, la Fao a créé Empres pour les maladies et les ravageurs transfrontières des animaux et des plantes afin de minimiser les risques d'apparition de telles urgences. Deux problématiques ont été abordées en priorité : les maladies animales et les invasions acridiennes.

3.1 Composante Criquet pèlerin

Depuis toujours, le Criquet pèlerin menace la sécurité alimentaire de certaines parties de l'Afrique, du Proche Orient et de l'Asie du Sud-Est. Le Criquet est un ravageur très mobile qui se déplace rapidement et qui nécessite souvent des opérations de contrôle de grande ampleur. Afin de répondre à ce défi, la Fao s'est joint aux pays affectés, aux organisations régionales et aux bailleurs de fonds afin de développer, de concert, une surveillance accrue et des stratégies de contrôle. La composante Criquet pèlerin d'Empres est principalement intervenue dans deux zones géographiques : les Régions centrale et occidentale.

Le programme Empres est devenu opérationnel au début de l'année 1997 dans la Région centrale. La plupart des invasions de Criquet pèlerin ont débuté dans cette région. Neuf pays frontaliers sur les deux côtés de la Mer Rouge dans la Péninsule arabique sont compris dans ce programme. La troisième phase du programme Empres financé par les donateurs s'est terminée à la fin de l'année 2006. Afin de garantir sa durabilité, Empres a depuis été géré par la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région centrale (CRC). Le CRC comprend 16 pays membres et son Secrétariat est basé au Caire.

La Région occidentale de la zone de distribution du Criquet pèlerin comprend neuf pays frontaliers de plus. Le Programme Empres est devenu opérationnel dans la région en 2006. Ses activités et sa gestion sont liées à

la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO) basée à Alger (Algérie). Un bureau Empres est également présent à Dakar (Sénégal).

3.2 Composante maladie animale

Les principales maladies transfrontières du bétail peuvent peser lourdement sur les économies des pays où elles sévissent. Empres surveille : l’Influenza aviaire hautement pathogène, la Peste porcine africaine, la Pleuropneumonie contagieuse bovine, la Fièvre aphteuse, la Pasteurellose bovine, la Fièvre de la Vallée du Rift, la Peste bovine, la Peste porcine classique et la Peste des petits ruminants.

Ces maladies sont parmi les plus contagieuses et dommageables économiquement et socialement. Depuis le mois de juillet 2006, les alertes rapides générées par cette composante d’Empres ont été effectuées dans le cadre du Système mondial d’alerte précoce et d’action pour les maladies animales transfrontières (GLEWS), Cf. section suivante pour plus de détails.

4. Système mondial d’alerte précoce et d’action pour les maladies animales transfrontières (GLEWS)

Lancé, en juillet 2006, GLEWS a été le premier système à la fois d’alerte et de Réponse rapides conçu pour prédire l’émergence de maladies animales et pour y répondre (y compris les zoonoses, c'est-à-dire les maladies animales qui peuvent être transmises à l’Homme). Ce système présente l'avantage de combiner et coordonner, à la fois, les mécanismes de détection, de vérification et d’alerte de l’OIE, de la Fao et de l’OMS. Il constitue notamment le principal mécanisme permettant de réaliser les alertes rapides d’Influenza aviaire. Son objectif général est « d’améliorer la capacité d’alerte rapide et de réponse aux menaces de maladies animales des trois organisations sœurs dans l’intérêt de la communauté internationale »

Dans ce contexte, la Fao continue de promouvoir les systèmes nationaux et régionaux de surveillance et de contrôle des maladies, le développement des Plans de contingence, les bonnes pratiques de gestion des situations d’urgence et de transfert des technologies. La Fao continue également de développer des stratégies et des manuels sur la prévention et le contrôle des maladies, ainsi que sur les pratiques d’élevage améliorées, en travaillant avec l’Oms et l’OIE si besoin. La Fao/Empres continue de communiquer au GLEWS les données et informations supplémentaires pouvant influencer l’apparition et l’impact des maladies et infections animales (facteurs climatiques, différentiel de prix entre les pays frontaliers, déplacement de populations et de leur bétail), afin d’améliorer le contrôle et la prévention.

Contacts

Composante Criquet pèlerin d’Empres

- CHRISTIAN.PANTENIUS@FAO.ORG

Alerte rapide dans le domaine de la santé animale à la Fao

- Directeur Empres- Elevage : JUAN.LUBROTH@FAO.ORG
- Chef GLEWS : STEPHANE.DELAROCQUE@FAO.ORG

Envoi d’échantillons aux Centres de référence

- Laboratoires d’analyse vétérinaires de la Fao : Empres-Shipping-Service@fao.org

Réseau du système d'alerte précoce contre la famine (FEWS NET)

Cf. [HTTP://WWW.FEWS.NET](http://WWW.FEWS.NET)

Le réseau FEWS NET a débuté en Afrique, dans les années 80. Son principal objectif était de lancer des alertes sur l'impact des catastrophes, les sécheresses, en particulier, dans les zones rurales. Elle demeure leur activité principale, bien que les catastrophes et les pays couverts par le FEWS NET se soient diversifiés au cours des années. Depuis 2001, ce réseau travaille également beaucoup sur l'analyse des Moyens d'existence durables et sur la vulnérabilité des populations face à l'insécurité alimentaire.

FEWS NET conçoit une variété de produits, d'outils et de services d'information grâce auxquels les décideurs peuvent obtenir les informations nécessaires et être à même d'avertir et d'atténuer l'impact d'une crise alimentaire. Le FEWS NET propose des mises à jour régulières et des briefings concernant la situation de la sécurité alimentaire, des analyses portant sur les données d'alerte rapide obtenues par télédétection et à partir du terrain, des évaluations de base de la vulnérabilité et également, une assistance technique pour les systèmes d'alerte rapide régionaux et nationaux en Afrique sub-saharienne. Les domaines d'assistance comprennent les techniques et les outils d'alerte rapide, les méthodes d'évaluation de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité, ainsi que les Plans de contingence et d'intervention. Enfin, il faut signaler que FEWS NET est financé par Usaid.

Pays couverts par FEWS NET

- **Asie :** Afghanistan
- **Afrique :** Angola, Burkina Faso, Tchad, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Somalie, Sud-Soudan, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe
- **Amériques :** Haïti, Guatemala, Honduras et Nicaragua.

Que sont le suivi et l'analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité ?

En complément des activités qui se concentrent sur une étape spécifique du cycle des urgences, la collecte et l'analyse de l'information sont utilisées dans plusieurs ou toutes les parties du cycle. Ce genre d'activités permet de rassembler les informations portant sur la sécurité alimentaire et les Moyens d'existence durables, et d'évaluer le stade de vulnérabilité des populations avant, pendant et après la crise.

Au niveau des Bureaux de la FAO dans les pays, ces informations sont disponibles auprès :

- des Siciav ;
- de l'Unité de cartographie et d'analyse de la vulnérabilité (VAM) ;
- du Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire (IPC).

Contrairement au VAM et l'IPC, les Siciav ne sont pas spécifiquement reliés aux urgences mais les systèmes d'informations rassemblés sous ce titre peuvent générer des données pertinentes en cas d'urgence.

1. Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (Siciav)

Cf. www.FIVIMS.net /E-mail: FIVIMS-SECRETARIAT@FAO.ORG

Les Siciav comprennent tous les systèmes qui collectent, analysent et disséminent l'information sur les populations qui souffrent d'insécurité alimentaire, et sur leur localisation, les raisons de leur insécurité alimentaire et de leur vulnérabilité nutritionnelle ou du danger qu'elles encourent. Le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation (SMA, Rome, novembre 1996) recommandait que ces systèmes soient établis aux niveaux national, sous-régional et mondial afin de répondre aux objectifs du Sommet visant à réduire la sous-alimentation et atteindre une sécurité alimentaire pour tous.

L'idée sous-jacente des Siciav est que l'amélioration de la qualité des informations permet de réduire davantage le nombre de personnes sous-alimentées et d'arriver à la sécurité alimentaire pour tous. L'acronyme Siciav se réfère au cadre général, aux concepts et aux idées associés, et non pas à un système ou un réseau de systèmes en particulier. Les Siciav sont un cadre au sein duquel une grande variété d'activités peuvent être menées, tant au niveau national qu'international.

Niveau national

Au niveau national, les Siciav sont mis en œuvre à travers un réseau de systèmes d'information qui rassemblent et analysent les données pertinentes pour mesurer et surveiller la vulnérabilité et l'insécurité alimentaire. Ce réseau est nommé Siciav nationaux.

Niveau international

Au niveau international, les Siciav sont mis en œuvre dans le cadre d'un programme de plusieurs activités instaurées pour soutenir les Siciav nationaux et constituer une base de données commune et un réseau d'échange d'informations, qui prennent l'appellation Siciav mondiaux.

Coordination du programme des Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et sur la vulnérabilité

Le GTIA-Siciav a été créé pour superviser le développement des Siciav. Vingt-huit membres participent désormais, en permanence, au GTIA, dont 14 du Système de l'Onu. Le Secrétariat permanent du GTIA-Siciav est hébergé par la Fao.

Au niveau national, le développement des Siciav est soutenu par les membres du GTIA dans le cadre du Système des coordonnateurs résidents et des groupes thématiques du Réseau du système de l'Onu sur le développement rural et la sécurité alimentaire. Cette année, le développement des Siciav nationaux est une activité prioritaire prévue par le plan de travail des groupes thématiques de 16 pays.

Centres de liaison des Siciav nationaux

Les pays membres du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) doivent désigner les centres de liaisons nationaux des Siciav. Leur fonction essentielle est d'améliorer la collaboration entre tous les systèmes opérationnels qui produisent ou utilisent les informations et les statistiques pertinentes pour les

Siciav. Ils contribuent, de manière substantielle, au processus de planification commun de l'Onu pour chaque pays, dans le cadre de l'Évaluation commune appliquée aux pays (CCA) et des exercices du Plan-cadre de l'Onu pour l'aide au développement.

Principales fonctions des Siciav

- Développer un consensus parmi les donateurs et les agences techniques concernant les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour renforcer les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire, au niveau national, et par diverses circonstances socio-économiques.
- Mettre en évidence l'importance d'une meilleure coordination entre les donateurs et les agences techniques, au sein du système d'information sur la sécurité alimentaire, en particulier, dans les pays les plus pauvres, afin d'éviter tout chevauchement.
- Relier les systèmes d'information aux programmes de redressement et évaluer l'impact de la combinaison de ces programmes sur la réduction effective au cours du temps du nombre de personnes sous-alimentées (à court terme) et du nombre de pauvres et de personnes vulnérables (à long terme).

Principaux systèmes d'information reliés aux Siciav ou à une partie des Siciav

Les systèmes d'information suivants sont reliés aux Siciav et peuvent fournir un aperçu très utile de la situation de pré-crise dans les pays frappés par des catastrophes naturelles et certains peuvent même être utilisés pour évaluer le redressement.

GeoNetwork

Il fait partie intégrante de l'infrastructure d'information spatiale développée par la Fao qui a pour objectif d'améliorer l'accès pour une utilisation intégrée des informations spatiales, afin d'aider les pays membres et les parties prenantes à prendre des décisions allant dans le sens du développement durable, en utilisant Internet comme mécanisme d'échange d'informations entre les agences de l'Onu et les autres partenaires.

Profils de pays et Système d'information cartographique de la Fao

Les profils de pays et le Système d'information cartographique de la Fao sont les premiers outils de recherche qui ont regroupé et catalogué par pays les vastes archives de l'Organisation portant sur l'ensemble de ses activités dans les domaines de l'agriculture et du développement.

Système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR)

Le SMIAR, qui opère au sein de la Fao, est concerné par de nombreuses problématiques ayant un rapport avec les Siciav nationaux. Les informations nationales peuvent être rapidement localisées, à travers le GeoWeb, une demande sur Internet qui permet d'accéder à différentes informations. Il comprend également des bases de données contenant des informations directement applicables aux Siciav et qui se concentrent spécifiquement sur les pays africains.

Base de données mondiale de l'Oms sur la croissance et la malnutrition de l'enfant

La base de données mondiale de l'Oms sur la croissance et la malnutrition de l'enfant est une compilation standardisée des données sur la croissance et la malnutrition de l'enfant issues des différentes enquêtes menées à travers le monde depuis 1960.

Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation (FAOSTAT)

La FAOSTAT est un assemblage de bases de données, en ligne et en plusieurs langues, contenant plus d'un million de séries chronologiques de documents sur les statistiques internationales dans les domaines de la production, des échanges commerciaux, des bilans alimentaires, des engrains et pesticides, de l'utilisation des terres et l'irrigation, des produits de pêche et de la forêt, de la population, des équipements agricoles et des expéditions d'aide alimentaire.

Profils nutritionnels des pays - Fao

Les Profils nutritionnels de pays (NCP) fournissent des résumés analytiques concis décrivant la situation alimentaire et nutritionnelle dans chaque pays, avec des statistiques sur les facteurs reliés à l'alimentation, tels que la production agricole, ainsi qu'une sélection d'indicateurs économiques et démographiques. Chaque profil renferme des données statistiques cohérentes et comparables, car établies dans un format standard avec des graphiques, des tableaux et des cartes.

Base de données mondiale du SIG sur la pauvreté et l'insécurité alimentaire

Cette base de données est une initiative commune de la Fao, du Pnue et du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) qui vise à promouvoir l'utilisation des cartes sur la pauvreté lors de l'élaboration des politiques et à mieux cibler les interventions, en particulier dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la gestion environnementale. Ce site permet d'accéder à :

- une base de données spatiales portant sur les indicateurs de pauvreté et les indicateurs environnementaux ;
- une bibliothèque complète comprenant toutes les publications, les bulletins d'information et les articles concernant la pauvreté et l'environnement ;
- des liens pour accéder à des informations supplémentaires ;
- des informations spécifiques sur la sécurité alimentaire, la pauvreté et l'environnement, y compris des études de cas réalisées dans neuf pays en développement.

Enquête démographique et sanitaire (DHS)

La base de données des DHS fournit des données sur de nombreux indicateurs clés concernant la population et la santé, et comprend des informations sur le statut et le contenu des enquêtes en cours ou déjà réalisées.

Etude sur la mesure des niveaux de vie (LSMS) - Banque mondiale

La base de données du LSMS de la Banque mondiale permet d'avoir accès aux bases de données, aux documents et aux questionnaires qui permettent de mesurer et de comprendre la pauvreté.

Banque de données des enquêtes sur les ménages africains - Banque mondiale

Banque de données de la Banque mondiale pour identifier, localiser et accéder aux enquêtes et données du recensement des pays africains.

Base de données de surveillance de la pauvreté - Banque mondiale

Base de données de la Banque mondiale permettant d'accéder rapidement à des informations exhaustives sur la pauvreté. Elles comprennent six composantes :

- enquêtes sur les ménages : informations provenant des enquêtes récentes sur les revenus et la consommation;
- indicateurs sociaux : tableaux par pays contenant des données sur 32 indicateurs de base ;
- résumé des évaluations de la pauvreté : résumés sur les évaluations de la pauvreté menées par la Banque mondiale depuis 1993 ;
- évaluations participatives de la pauvreté : informations provenant des évaluations participatives de la pauvreté ;
- nouvelles enquêtes : informations sur les prochaines enquêtes, études et évaluations de la pauvreté ; et
- liens à d'autres sites : liens à plusieurs base de données en ligne.

Outils et conseils du Siciav

Les outils et conseils du Siciav sont un ensemble de cartes et d'outils méthodologiques développés par le Service de la sécurité alimentaire et de l'analyse des projets agricoles de la Fao (ESAF) pour contribuer à l'initiative des Siciav et pour participer à la promotion des Siciav nationaux.

Système de cartographie d'indicateurs clés (SCPI)

Le SCPI est un outil conçu par les partenaires des Siciav nationaux et internationaux pour aider à présenter et cartographier les indicateurs clés portant sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité. C'est un logiciel de partage des données, de cartographie des indicateurs clés, de recherche et de diffusion des informations.

Base de données des principaux indicateurs (KIDS)

Les Siciav sont actuellement entrain de développer KIDS en collaboration avec la Fao. KIDS est une base de données concernant les indicateurs clés, comparables sur le plan international, et qui peut améliorer la capacité des gouvernements, de la société civile, des donateurs internationaux et autres, à comprendre les causes de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité.

2. Unité de cartographie et d'analyse de la vulnérabilité (VAM)

Cf. www.wfp.org/ /E-mail : Joyce.Luma@wfp.org

Le VAM, présent dans 43 pays, est un ensemble de méthodes et d'outils permettant d'évaluer et de cartographier systématiquement la sécurité alimentaire et la vulnérabilité. Le principal objectif du VAM est de fournir rapidement des informations précises et ayant rapport avec les interventions du Pam sur la nature de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité des populations pauvres souffrant de la faim. Les informations générées par le VAM sont également utiles pour les autres agences concernées par la sécurité alimentaire.

Que fait le VAM ?

Le VAM utilise une variété de sources d'information et de méthodes analytiques qui facilitent la programmation du Pam. Différentes sources d'information sont impliquées :

- les images satellites montrant les conditions agro-climatiques ;
- les données secondaires sur l'éducation, la santé et la nutrition ;
- les prix de marché ;
- les entretiens directs avec les membres des communautés souffrant d'insécurité alimentaire ;
- les comportements d'adaptation des ménages, tels que la vente de leur bétail ou de leurs bijoux pour acheter de la nourriture.

Ces informations sont rassemblées et analysées pour faciliter la prise de décision du Pam et réduire l'incidence de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité face à la faim. Bien que spécifiquement conçue pour aider le Pam à prendre des décisions de programmation, les produits du VAM répondent également aux besoins d'information complémentaires de la communauté internationale.

Le VAM permet d'estimer la sécurité alimentaire et la situation de vulnérabilité dans un pays avant, pendant et après une crise, et fournit également un cadre de travail pour évaluer, de manière continue, la sécurité alimentaire et la vulnérabilité des bénéficiaires du Pam.

Avant la crise

Les évaluations préliminaires de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité permettent au Pam de mieux planifier la conception des Plans de contingence et d'atténuation d'une catastrophe. Elles détaillent les risques menaçant les différents groupes de population, l'impact probable d'une catastrophe naturelle ou d'origine humaine et la capacité des ménages à y faire face. Grâce à ses activités de suivi, le VAM aide également le Pam à identifier les tendances émergeantes et les menaces éventuelles qui pèsent sur les ménages risquant de souffrir d'insécurité alimentaire.

Pendant la crise

Au début d'une urgence, il existe un besoin pressant d'informations quantitatives sur l'assistance nécessaire. Les évaluations standard du Pam sur les besoins immédiats répondent à cette question. Une fois les évaluations préliminaires effectuées, il est possible de développer un plus grand nombre de profils systématiques grâce à l'Analyse de la vulnérabilité en situation d'urgence. Celle-ci permet de mieux cibler les bénéficiaires quand l'aide alimentaire se révèle nécessaire, ainsi que d'évaluer sa durée et les modalités de distribution.

Après la crise

Le suivi de la vulnérabilité permet au Pam de changer l'objectif de ses opérations, en passant de l'aide d'urgence au redressement. Le VAM détecte les modifications des conditions de sécurité alimentaire des bénéficiaires qui reçoivent l'aide alimentaire d'urgence.

3. Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire

Dossier de synthèse sur les politiques, juin 2006, Problématique 3 - ftp://ftp.fao.org/es/ESA/policybriefs/pb_03_fr.pdf

La Fao, par l'intermédiaire de l'Unité d'analyse de la sécurité alimentaire pour la Somalie (FSAU), s'attache, depuis février 2004, à la mise au point du Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire, outil destiné à améliorer l'analyse et la prise de décision dans les situations d'urgence.

Le Cadre intégré est une grille normalisée permettant d'arranger l'information concernant la sécurité alimentaire, la nutrition et les Moyens d'existence durables, de manière à obtenir une image précise de la gravité d'une crise et de ses implications en termes d'intervention humanitaire. Le tableau de référence du Cadre intégré (voir la figure 1) fournit des détails concernant les quatre phases principales : 1) Sécurité alimentaire générale, 2) Insécurité alimentaire chronique ; 3) Crise alimentaire aiguë avec précarité des Moyens d'existence durables ; 4) Urgence humanitaire ; 5) Famine et Catastrophe humanitaire.

Cadre intégré comme réponse à la nécessité de garantir un consensus technique uniformisé

Le cadre permet de créer un consensus uniformisé pour le classement des divers scénarios de crise selon leur gravité et leur impact sur les vies humaines et les Moyens d'existence durables des populations. Tout en les complétant, il s'appuie sur les initiatives mondiales actuellement mises en oeuvre pour uniformiser les principaux éléments de l'analyse et des interventions humanitaires, notamment les projets de Surveillance et évaluation standardisées du soutien et de la transition (SMART), **Benchmarking**, Cadre d'analyse des besoins (NAF), Service de recherche humanitaire (Humanitarian Tracking Service) et Sphère.

Alerte rapide plus claire

Le cadre permet une analyse rapide et efficace qui garantit l'usage de toutes les informations du système d'alerte. Les risques de catastrophe et la vulnérabilité sont pris en compte et intégrés dans les déclarations de risque. Enfin, trois niveaux de risque sont prévus : alerte, risque modéré et risque élevé.

Intervention stratégique

Le cadre intégré renforce l'efficacité des stratégies d'intervention en reliant l'information à un cadre stratégique d'intervention. Non seulement il fournit des critères de référence permettant de déterminer la gravité d'une crise, mais il établit également une relation explicite entre l'exposé de la situation et les interventions associées, pour répondre, à la fois, aux priorités immédiates et aux besoins à moyen ou à long terme. Cela permet de déterminer quelles sont les meilleures réponses possibles en fonction des différents scénarios établis compte tenu, notamment, des capacités locales et des interventions en cours.

Demande du cadre intégré à la Somalie

Le Cadre intégré consiste en un tableau de référence principal et en plusieurs éléments d'appui, à savoir :

- **Grilles d'analyse**, elles facilitent la classification de la phase et guident l'étude des interventions grâce à un agencement transparent des principaux éléments d'information.
- **Protocoles cartographiques**, c'est une série d'outils de cartographie et de communication visuelle normalisés, permettant de transmettre au moyen d'une seule carte les principales informations concernant l'analyse de la situation.
- **Tableaux démographiques**, ils permettent une présentation systématique et efficace des estimations concernant la population, par région administrative, système de Moyens d'existence durables et zone de Moyens d'existence durables.

L'analyse de la situation et l'analyse des interventions sont les deux principaux éléments du Cadre intégré.

Analyse de la situation

C'est une étape cruciale et pourtant souvent négligée du processus continu d'analyse de la sécurité alimentaire et des interventions à mettre en oeuvre. Elle sert de base pour l'identification des aspects fondamentaux d'une situation (gravité, causes, ampleur, etc.). L'analyse est en principe largement cautionnée par les principales parties prenantes, notamment les gouvernements, les institutions de l'Onu et les ONG, les donateurs, les moyens de communication et les communautés visées.

Analyse des interventions

Elle établit un lien explicite entre l'analyse de la situation et la conception d'interventions stratégiques pertinentes en matière de sécurité alimentaire. Elle permet de rattacher l'évaluation des besoins aux prises de décision en proposant un large éventail d'interventions visant notamment à :

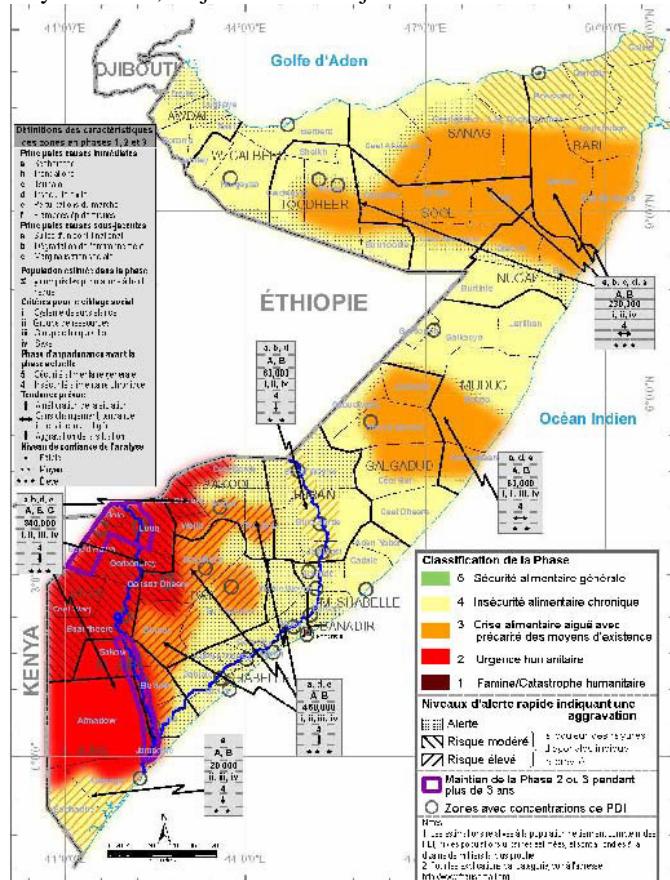
- atténuer les effets immédiats ;
- soutenir les Moyens d'existence durables ;
- traiter les causes sous-jacentes et structurelles de l'insécurité alimentaire.

Tableau 1 : Tableau de référence du Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire

Classification de la phase		Effets de référence clés (effets actuels ou imminents sur les vies humaines et les moyens d'existence; sur la base de preuves convergentes)	Cadre stratégique d'intervention (atténuer les effets immédiats, soutenir les moyens d'existence et traiter les causes sous-jacentes et structurelles)
1	Sécurité alimentaire générale	<p>Taux brut de mortalité < 0,5 / 10 000/jour</p> <p>Malnutrition aiguë < 3 % (indice poids-taille <-2 Z-scores)</p> <p>Retard de croissance < 20% (indice taille-âge <-2 Z-scores)</p> <p>Accès à la nourriture / Disponibilités généralement adéquats (> 2 100 kcal par personne/jour), stable</p> <p>Diversité du régime alimentaire régime alimentaire diversifié, de qualité et quantité constantes</p> <p>Accès à l'eau / Disponibilités généralement adéquat (> 15 litres par personne/jour), stable</p> <p>Événements adverses probabilité et vulnérabilité faibles ou modérées</p> <p>Sécurité civile paix prévalente et structurelle</p> <p>Avoirs relatifs aux moyens d'existence utilisation généralement durable (des 5 avoirs relatifs aux moyens d'existence)</p>	<p>Assistance stratégique aux groupes en situation d'insécurité alimentaire</p> <p>Investissement dans les systèmes de production alimentaire et économique</p> <p>Faciliter la mise en place de systèmes de subsistance fondés sur des principes de durabilité, de justice et d'équité</p> <p>Prévenir l'apparition d'entraves structurelles à la sécurité alimentaire</p> <p>Plaidoyer</p>
2	Insécurité alimentaire chronique	<p>Taux brut de mortalité <0,5/10 000/jour, TMM5<1/10 000/jour</p> <p>Malnutrition aiguë >3% mais <10% (indice poids-taille <-2 Z-scores), fourchette habituelle, stable</p> <p>Retard de croissance >20% (indice taille-âge <-2 Z-scores)</p> <p>Accès à la nourriture / Disponibilités presque adéquat (2 100 kcal par personne/jour); instable</p> <p>Diversité du régime alimentaire diversité insuffisante chronique du régime alimentaire</p> <p>Accès à l'eau / Disponibilités presque adéquat (15 litres par personne/jour); instable</p> <p>Événements adverses récurrents, avec une vulnérabilité élevée des moyens d'existence</p> <p>Sécurité civile instable; tension perturbatrice</p> <p>Stratégies d'adaptation 'stratégies d'assurance'</p> <p>Avoirs relatifs aux moyens d'existence utilisation perturbée et non durable (des 5 avoirs relatifs aux moyens d'existence)</p> <p>Appui structurel Importantes entraves sous-jacentes à la sécurité alimentaire</p>	<p>Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour renforcer la stabilité, la sauvegarde et la résilience des systèmes de moyens d'existence, et réduire ainsi les risques</p> <p>Mettre en place des filets de sécurité alimentaire aux groupes à haut risque d'insécurité alimentaire</p> <p>Interventions pour une utilisation optimale et durable des avoirs relatifs aux moyens d'existence</p> <p>Mettre au point un plan de contingence</p> <p>Corriger les entraves structurelles à la sécurité alimentaire</p> <p>Surveillance étroite des indicateurs de résultats et de processus pertinents</p> <p>Plaidoyer</p>
3	Crise alimentaire aiguë avec précarité des moyens d'existence	<p>Taux brut de mortalité 0,5-1 /10 000/jour, TMM5 1-2/10 000/jour</p> <p>Malnutrition aiguë 10-15 % (indice poids-taille <-2 Z-scores), > à la normale, en augmentation</p> <p>Maladies épidémies, en augmentation</p> <p>Accès à la nourriture / Disponibilités manque de garanties; 2 100 kcal par personne/jour, obtenues par dilapidation des avoirs relatifs aux moyens d'existence</p> <p>Diversité du régime alimentaire diversité très insuffisante du régime alimentaire</p> <p>Accès à l'eau / Disponibilités 7,5-15 litres par personne/jour, obtention par dilapidation des avoirs relatifs aux moyens d'existence</p> <p>Dénouement/Déplacement tendance nouvelle; diffusée</p> <p>Sécurité civile conflit peu diffus, de faible intensité</p> <p>Stratégies d'adaptation 'stratégies de crise'; indice de stratégie de survie (CSI) > à la référence; en augmentation</p> <p>Avoirs relatifs aux moyens d'existence épuisement, ou perte d'accès, accéléré et critique</p>	<p>Soutenir les moyens d'existence et protéger les groupes vulnérables</p> <p>Interventions stratégiques et complémentaires pour un accroissement immédiat de l'accès et des approvisionnements alimentaires, ET pour soutenir les moyens d'existence</p> <p>Mise en place sélective d'un soutien sectoriel complémentaire (par exemple, eau, logement, hygiène publique, santé, etc.)</p> <p>Interventions stratégiques au niveau national et des communautés pour créer, stabiliser, réhabiliter ou protéger les avoirs prioritaires relatifs aux moyens d'existence</p> <p>Élaborer ou mettre en œuvre un plan de contingence</p> <p>Surveillance étroite des indicateurs de résultats et de processus pertinents</p> <p>Tirer parti de la crise pour corriger les causes structurelles sous-jacentes</p> <p>Plaidoyer</p>
4	Urgence humanitaire	<p>Taux brut de mortalité 1-2 /10 000 /jour, >2 fois le taux de référence, en augmentation; TMM5 > 4/10 000/jour</p> <p>Malnutrition aiguë >15 % (indice poids-taille <-2 Z-scores), > à la normale, en augmentation</p> <p>Maladies pandémie</p> <p>Accès à la nourriture / Disponibilités grave insuffisance des garanties; incapacité d'accéder à 2 100 kcal par personne/jour</p> <p>Diversité du régime alimentaire consommation régulière de 2-3 grands groupes d'aliments, ou moins</p> <p>Accès à l'eau / Disponibilités < 7,5 litres par personne/jour (utilisation par l'homme uniquement)</p> <p>Dénouement/Déplacement conflit diffus, de forte intensité</p> <p>Sécurité civile "stratégies de détresse"; indice nettement > à la référence</p> <p>Stratégies d'adaptation épuisement, ou perte d'accès, quasi total et irréversible</p> <p>Avoirs relatifs aux moyens d'existence</p>	<p>Protection urgente des groupes vulnérables</p> <p>Amélioration urgente de l'accès aux aliments au travers d'interventions complémentaires</p> <p>Mise en place sélective d'un soutien sectoriel complémentaire (par exemple, eau, logement, hygiène publique, santé, etc.)</p> <p>Protection contre la perte complète des avoirs relatifs aux moyens d'existence et/ou soutien en faveur de l'accès à ces avoirs</p> <p>Surveillance étroite des indicateurs de résultats et de processus pertinents</p> <p>Tirer parti de la crise pour corriger les causes structurelles sous-jacentes</p> <p>Plaidoyer</p>
5	Famine / Catastrophe humanitaire	<p>Taux brut de mortalité > 2/10 000/jour (exemple: 6 000 /1 000 000 /30 jours)</p> <p>Malnutrition aiguë > 30 % (indice poids-taille <-2 Z-scores)</p> <p>Maladies pandémie</p> <p>Accès à la nourriture / Disponibilités insuffisance extrême des garanties; approvisionnements très inférieurs à 2</p> <p>Accès à l'eau / Disponibilités 100 kcal par personne/jour</p> <p>Dénouement/Déplacement < 4 litres par personne/jour (utilisation par l'homme uniquement)</p> <p>Sécurité civile à grande échelle, concentré</p> <p>Avoirs relatifs aux moyens d'existence conflit diffus, de forte intensité</p> <p>perte effective totale; effondrement</p>	<p>Protection très urgente des vies humaines et des groupes vulnérables</p> <p>Assistance complète pour les besoins essentiels (par exemple, eau, logement, hygiène publique, santé, etc.)</p> <p>Révision immédiate des cadres politiques ou juridiques, le cas échéant</p> <p>Négociations avec diverses parties prenantes politiques et économiques</p> <p>Tirer parti de la crise pour corriger les causes structurelles sous-jacentes</p> <p>Plaidoyer</p>

Niveaux d'alerte rapide	Probabilité (d'aggravation de la phase)	Sévérité (de la phase d'aggravation)	Description générale des événements adverses et variations dans les indicateurs de processus	Implications pour l'action
Alerte	Inconnue/ Encore à définir	Sans objet	<p>événements adverses: Occurrence ou risque d'occurrence d'événements adverses ayant un impact négatif sur les systèmes de moyens d'existence; vulnérabilité faible ou incertaine</p> <p>Indicateurs de processus: faible variation négative par rapport à la normale</p>	Surveillance étroite et analyse attentive
Risque modéré	Élevée	Déterminée par la classification de la phase et indiquée par les rayures diagonales sur la carte	<p>événements adverses: Occurrence ou risque d'occurrence d'événements adverses ayant un impact négatif sur les systèmes de moyens d'existence; vulnérabilité modérée</p> <p>Indicateurs de processus: variation négative importante par rapport à la normale</p>	Surveillance étroite et analyse attentive
Risque élevé	Très élevée; 'plus probable qu'improbable'		<p>événements adverses: Occurrence ou risque élevé d'occurrence d'événements adverses ayant un impact négatif sur les systèmes de moyens d'existence; vulnérabilité élevée</p> <p>Indicateurs de processus: importantes et multiples variations négatives</p>	<p>Mise en œuvre en interventions préventives avec urgence accrue pour les populations à haut risque</p> <p>Plaidoyer</p>

Analyse de la situation en Somalie, projections pour la période postérieure à la campagne Deyr 2005/06, de janvier 2006 à juin 2006



Application du cadre intégré à la Somalie: L'analyse de la situation

Le Cadre intégré prend appui sur les normes et les classifications reconnues au niveau international pour soutenir une stratégie d'analyse globale et fondée sur des preuves. Il met en relief la nécessité de disposer d'informations systématiques concernant la situation en matière de sécurité alimentaire, en période de référence et de pré-crise, qui serviront de base d'évaluation dans les pays susceptibles d'être confrontés à des catastrophes récurrentes et à des crises prolongées.

La carte 1 est une représentation visuelle (protocole cartographique) du système de classification du Cadre intégré, basée sur les projections récentes de la FSAU concernant la sécurité alimentaire pour la campagne Deyr 2005/06. Cette carte fait apparaître certains éléments spécifiques du Cadre intégré aux fins de l'analyse de la situation en matière de sécurité alimentaire.

Les éléments représentés sur la carte sont les suivants:

Gravité de la situation (classification de la phase): le Cadre intégré couvre l'éventail complet des différentes situations alimentaires – de la sécurité alimentaire générale à la famine. Il indique les interventions nécessaires en matière de sécurité alimentaire pour chaque phase, et non pas seulement en cas d'urgence. L'inclusion de la phase 3, Crise alimentaire aiguë avec précarité des moyens d'existence, souligne l'importance d'une bonne compréhension de la dynamique des moyens d'existence et de leurs liens avec la sécurité alimentaire.

Couverture géographique: la zone de subsistance est l'unité de base du Cadre intégré aux fins de l'analyse spatiale.

L'analyse des zones de subsistance permet de mieux comprendre comment les populations appartenant à un système de subsistance donné se procurent généralement leur nourriture et leurs revenus, quel est leur type de dépenses et quelles sont leurs stratégies d'adaptation. L'approche de l'économie des ménages, telle qu'elle a été élaborée par Save the Children/Royaume-Uni et par le Food Economy Group, est tout à fait applicable à cette analyse. La dotation en biens de subsistance, notamment la caractéristique principale de référence, est prise en compte et montre dans quelle mesure leur interaction avec les institutions permet (ou entrave) la subsistance.

Causes immédiates et prochaines: les caractéristiques d'une crise donnée sont définies sur la base d'une bonne compréhension des dangers, des vulnérabilités et des causes sous-jacentes. Le cadre intégré tient notamment compte du risque, qui indique la probabilité d'un danger, d'une exposition et de vulnérabilités spécifiques des systèmes de subsistance.

Tendances prévues/scénarios: alors que la classification de la phase décrit la situation actuelle ou imminente pour une zone donnée, les niveaux d'alerte constituent un outil prévisionnel pour la communication sur le risque d'une phase d'aggravation.

Application du cadre intégré à la Somalie: les interventions possibles

La valeur opérationnelle du Cadre intégré tient non seulement à la définition de critères de référence pour une analyse rationnelle de la situation, mais aussi dans l'établissement d'un lien spécifique entre la situation déclarée et les interventions appropriées reposant sur l'action sur deux fronts de la FAO. Cette action associe une croissance agricole et un développement rural durables et généralisés, à des programmes ciblés visant à améliorer l'accès direct des plus démunis à la nourriture.

Le cadre d'intervention vise aussi bien les besoins immédiats que les interventions à effectuer à moyen et à plus long terme pour atteindre trois grands objectifs: atténuer les effets immédiats, soutenir les moyens d'existence et traiter les causes sous-jacentes et structurelles.

L'inclusion de la composante "interventions possibles" assure des interventions mieux adaptées aux situations spécifiques. Cet élément marque donc une dérogation aux modes d'évaluation

induits par une situation déficitaire, où les "besoins humanitaires" sont considérés comme des déficits requérant des biens et des services immédiats. Cela peut souvent entraîner un accroissement des risques et de la vulnérabilité, ou bien miner la résilience de l'économie alimentaire.

Par ailleurs, l'introduction de l'analyse des interventions demande des évaluations d'urgence pour établir la priorité des différentes interventions possibles sur la base d'un examen plus approfondi des possibilités et des contraintes d'une situation donnée.

Autres références

FAO/FSAU 2006. *Integrated Food Security and Humanitarian Phase Classification: Technical Manual Version 1.* Nairobi, FAO/FSAU Technical Series IV.11 (<http://www.fsausomali.org/uploads/Other/785.pdf>)

Applications futures du cadre intégré

Au niveau régional et international, le Cadre intégré influe sur les décisions au-delà du contexte somalien. Il a par exemple été récemment appliqué en tant qu'outil analytique dans la Corne de l'Afrique, à l'occasion de la crise due à la sécheresse. Il a constitué un outil particulièrement intéressant pour le Comité permanent interorganisations des Nations Unies et pour le Bureau de coordination des affaires humanitaires (BCAH) des Nations Unis. Le Cadre intégré peut également apporter une contribution utile aux initiatives conjointes de la FAO et du PAM au titre du Cadre d'analyse des besoins de la procédure d'appels communs interinstitutions des Nations Unies pour 2006. De plus, il contribue à la mise au point de protocoles d'intervention et de systèmes d'information appropriés au sein de la FAO dans le cadre du Programme de partenariat FAO/Pays-Bas et du Programme CE-FAO sur l'information pour l'action en matière de sécurité alimentaire.

Qu'est-ce qu'un Cadre national sur les priorités à moyen terme ?

1. Qu'est-ce qu'un Cadre national sur les priorités à moyen terme ?

Un Cadre national sur les priorités à moyen terme est un outil de planification et de gestion pour les interventions de la Fao au niveau des pays. Il résume comment la Fao peut fournir la meilleure assistance possible en répondant aux priorités dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural, y compris celles des Objectifs du développement du millénaire (ODM). Un Cadre national sur les priorités à moyen terme est un document relativement court qui décrit les priorités établies conjointement par le Gouvernement et la Fao pour leur collaboration.

Le NMTPF est constitué à partir des principaux cadres de développement nationaux dont ceux de la Stratégie pour la réduction de la pauvreté (SRP) et des Objectifs de développement du millénaire. Il ne se substitue et ne se superpose pas à ces documents mais permet de définir clairement quelles sont les composantes de ces cadres pour lesquelles la Fao est l'institution la mieux placée pour apporter sa contribution, en tenant compte des interventions en cours ou prévues par le Gouvernement et par les autres partenaires au développement.

Ce cadre est la contribution de la Fao au Processus de programmation commune des pays par l'Onu. Le Représentant de la Fao est donc incité à préparer un Cadre national sur les priorités à moyen terme dès que débute le cycle de programmation commune des pays par l'Onu.

Par conséquent, ce cadre propose une vision claire du rôle de la Fao et de ses actions prioritaires dans le processus de développement d'un pays. Le Gouvernement peut espérer tirer profit de l'aide de la Fao, car il est à la fois le détenteur et le leader de l'aide extérieure pour les efforts de développement.

2. Les cadres nationaux sur les priorités à moyen terme sont-ils inutiles dans les pays souffrant plutôt de situations d'urgence ?

Dans les pays où la situation d'urgence résulte de troubles civils ou d'instabilité politique, il passe pour être impossible de faire des prévisions à moyen terme. Cependant, étant donné la forte interdépendance de la politique, de la sécurité et du développement, l'aide extérieure doit être adaptée au contexte très particulier du pays politiquement instable. Il est possible de contribuer au retour de la stabilité, en proposant une direction pour rétablir la sécurité alimentaire et pour répondre aux besoins de développement dans le secteur rural et de l'agriculture, tout en satisfaisant les besoins élémentaires à court terme. Grâce au Cadre national sur les priorités à moyen terme, la Fao pourrait d'une part contribuer à la transition entre les opérations de secours, la réhabilitation et le développement à long terme et, d'autre part, aider à reconstruire des institutions stables et des capacités nationales .

Il faut, par conséquent, s'engager à réaliser un consensus avec le Gouvernement, le système de l'Onu et les autres partenaires. Le Cadre national sur les priorités à moyen terme est aussi un moyen de soutenir le Gouvernement dans ses efforts de renforcement et de développement des systèmes de gestion des risques dus aux catastrophes naturelles y compris en intégrant des mesures de réduction des risques dans les plans de redressement durable et en renforçant la planification préalable des interventions d'urgence au niveau local et national (cf. Note « Rôle de la Fao dans la Réduction des risques dus aux catastrophes naturelles » **section 5**. Comment la Fao pourrait-elle intervenir pour améliorer la Réduction des risques dus aux catastrophes naturelles ?).

3. Comment préparer un Cadre national sur les priorités à moyen terme ?

Principes directeurs pour préparer un Cadre national sur les priorités à moyen terme

- Le Cadre préparation s'appuie sur les besoins du pays et sur les priorités du Gouvernement dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de la forêt et de la sécurité alimentaire. Lorsqu'elles sont adoptées, les Stratégies pour la réduction de la pauvreté marquent le point de départ du développement du Cadre national sur les priorités à moyen terme.
- Le cadre est fondé sur l'agenda de développement du pays et s'aligne autant que possible sur le processus de programmation nationale.

- Les Gouvernements donnent leur accord afin d'être sûrs de maîtriser les processus de développement et d'aide dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural, en général, et de l'aide de la Fao, en particulier.
- Le cadre vient compléter l'aide apportée par les autres partenaires au développement, en général, et celle apportée par les partenaires de l'Onu, comme défini dans le Plan-cadre de l'Onu pour l'aide au développement (Pnuad), en particulier.
- Le cadre se concentre sur un nombre limité de priorités qui permettraient à la Fao d'avoir un impact important et qui seraient plus susceptibles d'obtenir un financement.

Processus de préparation d'un Cadre national sur les priorités à moyen terme

La préparation d'un Cadre national sur les priorités à moyen terme est un procédé itératif, mené par le Bureau de la Fao dans le pays. Il est conseillé d'utiliser une approche en quatre étapes, comme indiqué ci-après.

- *Première étape : analyse de la situation.* C'est une analyse qui permet d'améliorer le positionnement et les domaines d'intervention du Bureau de la représentation de la Fao, selon le profil du pays, les rôles des partenaires et les lacunes à combler. Cette étude prévoit de revoir : (i) la Stratégie pour la réduction de la pauvreté et les autres cadres de référence clés, ainsi qu'identifier les principales composantes du développement rural, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire ; (ii) les activités précédentes de la Fao et celles prévues par les autres partenaires au développement.
- *Deuxième étape : classement par ordre de priorité de l'aide de la Fao et valorisation des synergies.* Elle comprend un processus consultatif itératif avec la contrepartie gouvernementale, l'Équipe-pays de l'Onu (UNCT) et les partenaires au développement, ainsi que les experts techniques de la Fao. Elle vise à : (i) identifier avec le Gouvernement un premier groupe de domaines prioritaires pour l'aide apportée par la Fao, à moyen terme ; (ii) faire coïncider ces domaines avec les avantages comparatifs de la Fao, le programme de travail des unités techniques et les programmes des autres partenaires ; (iii) atteindre un consensus autour des domaines prioritaires pour l'assistance de la Fao à moyen terme par un processus de classement par ordre de priorité ; (iv) identifier les partenariats à installer pour optimiser l'aide.
- *Troisième étape : rédiger le document.* Elle consiste à rédiger un document recueillant l'approbation des parties.
- *Quatrième étape : la validation de la Fao et dans le pays.* Elle consiste à faire valider le document du Cadre national sur les priorités à moyen terme, d'abord au niveau de la Fao, puis dans le pays.

Cette consultation nationale a pour but d'impliquer la contrepartie gouvernementale, de manière à ce qu'elle s'approprie les processus de développement et d'aide dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la forêt, en général et l'aide de la Fao, en particulier. Elle vise également à construire une capacité nationale par le biais de concertations et coordination avec les donateurs, les agences onusiennes concernées et les partenaires au développement, en particulier, dans le cadre du Plan-cadre de l'Onu pour l'aide au développement. Cette capacité est un élément essentiel pour la réalisation de ce cadre national. Le Bureau de la FAO et son Équipe jouent un rôle moteur dans ce processus.

Le processus consultatif au niveau de la Fao mobilise ses unités autour d'un ensemble de priorités pour le pays et assure la cohérence, la rapidité et la qualité de son aide. Il assiste également les unités techniques à planifier leurs activités d'assistances technique et normative et à allouer les financements correspondants.

Qui fait quoi ?

Le représentant de la Fao est chargé de diriger le développement du Cadre national sur les priorités à moyen terme et est aidé par :

- Des Équipes multidisciplinaires (EMD), et plus particulièrement le Chargé de l'assistance aux politiques et le Chargé des investissements au sein des Équipes, lesquels sont responsables de la réalisation de la première étape de la préparation du Cadre, de l'analyse et de la coordination des contributions des disciplines techniques, selon les indications du Représentant de la Fao. Les fonctionnaires techniques des Bureaux régionaux et du siège participeront au processus, si l'expertise demandée n'est pas disponible au sein de l'EMD.

- Les groupes du siège chargés de la liaison pour le financement (TCAP, TCE, TCOT et TCOS) doivent assister le Représentant de la Fao : (i) en identifiant et en effectuant la liaison avec les donateurs dont les priorités de financement coïncident avec celles identifiées dans le Cadre national sur les priorités à moyen terme, (ii) en informant le Représentant de la Fao des initiatives du siège dont les fonds pourraient être mis à disposition ou des activités menées à bien reconduites.

4. Expériences retenues

Principales expériences à retenir concernant la préparation du Cadre national sur les priorités à moyen terme :

- S’assurer de l’alignement complet et de la compatibilité totale sur les planifications nationales (SRP) et onusiennes (Pnuad). Il est préférable de mettre en place les Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme, dans les pays où les cycles nationaux de planification (en particulier, les Stratégies pour la réduction de la pauvreté) ont déjà débuté, et dans les pays où le cycle Pnuad est sur le point de commencer, car le Cadre national sur les priorités à moyen terme est un outil qui permet au Représentant de la Fao de participer à ces deux exercices de planification. Le développement du cycle Pnuad est généralement synchronisé avec le cycle de développement national ou avec la Stratégie pour la réduction de la pauvreté, mais dans le cas contraire, il est plus opportun pour le Cadre national sur les priorités à moyen terme de suivre le calendrier de planification nationale.
- Permettre des concertations adéquates au sein du pays, car essentielles pour : (i) arriver à un consensus au sein du pays, autour de priorités pour l'aide de la Fao, à moyen terme ; (ii) s'assurer que le Gouvernement devienne le principal défenseur des domaines d'intervention prioritaire de la Fao ; (iii) identifier les prochains partenaires, donateurs et partenaires. Les concertations doivent permettre de structurer le Cadre national selon les priorités à moyen terme, en catégories, pour faciliter son financement.
- Impliquer le personnel technique de la Fao, dès le début du processus afin de pouvoir tirer profit de ses connaissances et de s'assurer de sa participation tout au long du projet.
- Obtenir une validation interne pour garantir l'engagement corporatif de tous les segments de l'Organisation de façon que les Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme constituent un outil corporatif pour l'assistance globale de la Fao dans les pays qui le nécessitent.
- Être flexible : cette procédure doit être suffisamment flexible pour prendre en compte l'évolution des situations politiques et sécuritaires, les spécificités économiques et sociales du pays et le travail effectué par le Bureau de la FAO sur place.
- Utiliser le mécanisme du Programme de coopération technique de la Fao (PCT) pour lancer, dans les plus brefs délais, la mise en œuvre du Cadre national sur les priorités à moyen terme : le mécanisme du PCT pourraient être utilisées pour le travail sur les secteurs prioritaires du Cadre national sur les priorités à moyen terme, ce qui prouverait la capacité de l'Organisation à réagir rapidement.

Principales expériences retenues sur le contenu des Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme

- Identification des priorités : rencontre souvent la résistance des gouvernements, des Bureaux de la Fao et des départements techniques. La Fao est intervenue jusqu'à présent de manière plutôt opportuniste, en acceptant les demandes qui couvrent tout le spectre de son mandat et en répondant à ce que les donateurs sont prêts à offrir. Le Cadre national sur les priorités à moyen terme se focalise sur les activités pour lesquelles la Fao a un avantage comparatif. Elle assiste le Gouvernement en construisant des partenariats pour couvrir les besoins en aide agricole et alimentaire dans les autres secteurs. Chaque ministère a tendance à identifier les priorités pour son propre secteur dans le cadre des plans de développement nationaux, comme les plans cadres et les documents pour la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP). Ainsi, le classement par ordre de priorité entre les différents ministères est un exercice délicat. Le défi est de renverser les approches fondées sur l'offre et trouver le bon équilibre entre le besoin de se concentrer sur les priorités stratégiques (domaines spécifiques d'intervention) et le besoin de conserver la flexibilité des Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme.
- Les Bureaux de la Fao doivent diriger l'exercice de classement par ordre de priorité en s'appuyant sur les commentaires du personnel technique, car donner trop d'importance au personnel technique dans le processus de classement par ordre de priorité risque de favoriser les seuls secteurs où l'expertise est disponible.

- Période de transition : les projets en cours doivent se poursuivre même s'ils ne correspondent pas aux secteurs prioritaires du Cadre national sur les priorités à moyen terme pour les interventions de la Fao. La transition vers un programme ciblé peut prendre du temps et ne doit pas tout bouleverser.

5. Défis restants

- Utiliser cet outil comme un outil de planification et de gestion et non pas comme un outil opérationnel et administratif supplémentaire. Cela implique un changement radical dans la manière de travailler et nécessite par conséquent de former correctement et assister le personnel impliqué, en particulier au niveau sous-régional et national.
- Utiliser cet outil comme une référence pour programmer les activités normatives et opérationnelles au sein du pays et pas seulement les activités opérationnelles.
- Concevoir des mécanismes pour appliquer le classement par ordre de priorité au niveau du pays grâce au Cadre national sur les priorités à moyen terme/Pnuad avec un classement par ordre de priorité corporative dans le cadre du Programme de travail et budget (PTB) et du Plan à moyen terme (PMT).



Chapitre 2

Coordination et mécanismes de financement

Après avoir lu cette section vous devriez être en mesure de répondre aux questions suivante :

- Quelle est la différence entre une intervention coordonnée et une intervention non coordonnée ?
- Qu'est ce que l'approche « responsabilité sectorielle » ?
- De quels éléments de programmation conjointe et mécanismes de financements dispose la Fao ?
- Quels sont le rôle et la position de la Fao au sein du « système de coordination » ?

Qu'est-ce que le Comité permanent interorganisations?

Cf. [HTTP://WWW.HUMANITARIANINFO.ORG/IASC/CONTENT/ABOUT/DEFAULT.ASP](http://WWW.HUMANITARIANINFO.ORG/IASC/CONTENT/ABOUT/DEFAULT.ASP)

Le Comité permanent interorganisations est un forum interorganisations unique sur la coordination, l'élaboration des politiques et la prise de décisions qui implique les principaux partenaires humanitaires appartenant ou non au Système de l'Onu. Ce Comité a été fondé en juin 1992, en réponse à la Résolution de l'Assemblée générale de l'Onu **46/182** portant sur le renforcement de l'aide humanitaire. La Résolution de l'Assemblée générale **48/57** a affirmé son rôle de mécanisme principal chargé de la coordination interorganisations de l'aide humanitaire.

Sous la direction du **Coordonnateur des secours d'urgence (ERC)**, le Comité permanent interorganisations élabore des politiques humanitaires, convient d'un partage clair des responsabilités de chacun, identifie les défaillances à combler lors des interventions et, enfin, veille à l'application des principes humanitaires.

Ce Comité forme, avec le **Comité exécutif sur les affaires humanitaires (CEAH)**, le mécanisme de coordination stratégique clé entre les principaux acteurs humanitaires.

Principaux objectifs

1. Élaborer les politiques humanitaires communes à l'ensemble des acteurs.
2. Répartir les tâches entre les agences pour la mise en œuvre de chaque programme humanitaire.
3. Développer un cadre éthique commun pour les activités humanitaires.
4. Défendre les principes humanitaires communs auprès des parties extérieures au Comité.
5. Identifier les domaines dont les mandats présentent des défaillances ou une faible capacité opérationnelle.
6. Aplanir les divergences éventuelles entre les agences à propos des problématiques humanitaires globales.

Principes clés

- **Objectif général** : chaque décision doit viser l'amélioration de la distribution de l'aide humanitaire aux populations sinistrées.
- **Respect des mandats** : les décisions du Comité doivent tenir compte du mandat de chaque membre.
- **Propriété** : tous les membres ont la même part de responsabilité au sein du Comité et des organes subsidiaires.
- **Subsidiarité** : les décisions doivent être prises au niveau approprié le plus bas.
- **Impartialité du Secrétariat** : le Comité est géré par un Secrétariat qui ne doit favoriser aucun membre en particulier.

Adhésion

Selon la Résolution de l'Assemblée générale 46/182, ce Comité devrait être composé de « *toutes les organisations opérationnelles, avec une invitation permanente au Comité international de la Croix Rouge, à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix Rouge et au Croissant Rouge et à l'Organisation internationale pour les migrations. Les ONG concernées peuvent être invitées à participer dans un but précis.* »

Dans la pratique, aucune distinction n'a lieu entre les « membres » et les « Invités permanents ». Le nombre de participants a augmenté depuis la création du Comité permanent interorganisations, en 1992. En fait, le Comité apporte comme valeur ajoutée un vaste partenariat à même de réunir les principaux acteurs humanitaires.

Pour les membres de ce Comité, le terme « opérationnel » est défini selon les caractéristiques suivantes :

- apport d'une aide humanitaire : protection politique ou aide matérielle ;
- déploiement de personnel pour aider les populations sinistrées avec des besoins immédiats.

L'objectif général du Comité est d'arriver à une coordination non exclusive, entre un nombre relativement limité de « membres », qui lui permette d'être à la fois fonctionnel et de cibler ses activités. L'adhésion de nouveaux membres est examinée et prend en considération le cas par cas. Les organisations aspirant à devenir membres du Comité peuvent déjà contribuer aux travaux des organes subsidiaires, ce dans leur domaine de spécialisation.

Rôle et participation de la Fao au sein du Comité permanent interorganisations

❖ Au niveau mondial

Le Directeur général adjoint participe aux réunions des directeurs du Comité deux fois par an. Les directeurs se concentrent sur :

- la prise de décisions politiques stratégiques et des principales décisions opérationnelles ;
- l'arbitrage des cas où aucun consensus n'a pu être atteint au niveau du Groupe de travail ;
- la défense des principes humanitaires communs, collectivement et individuellement, au nom du Comité ;
- l'approbation du programme de travail général du Comité et du Groupe de travail ;
- les problèmes à porter à l'attention du Secrétaire général et du Conseil de sécurité par l'intermédiaire du Coordonnateur des secours d'urgence ;

Le Directeur de TCE participe aux réunions du Groupe de travail du Comité permanent interorganisations, trois à quatre fois par an. Le Groupe de travail est chargé de :

- prendre des décisions opérationnelles et d'élaborer des politiques non stratégiques ;
- préparer des options et des recommandations pour les Réunions des directeurs du Comité, portant sur les problèmes politiques stratégiques et sur les principales questions opérationnelles ;
- formuler l'agenda des réunions des directeurs du Comité ;
- constituer les organes subsidiaires du Comité, à la demande de la Réunion des directeurs du Comité ou tel que requis ;
- s'occuper du suivi et de la mise en œuvre des directives du Comité, des décisions ou des points de contrôle des différents fora du Comité, (à moins qu'ils ne soient déjà gérés par les directeurs du Comité) ;
- soumettre un rapport annuel sur le Comité et sur ses activités afin qu'il soit revu par les directeurs du Comité, préparer le Plan de travail annuel et le soumettre à l'approbation des directeurs du Comité.

Le personnel du TCE (ou des divisions techniques) participe, grâce à des vidéos ou des téléconférences, à des réunions spéciales, tenues à Genève ou à New York, à chaque fois que la Fao est impliquée. Lors de ces discussions, la Fao soutient l'idée que la réhabilitation agricole est à même de rétablir les Moyens d'existence durables fondés sur l'agriculture (c'est-à-dire, sauver des vies), et que le redressement précoce fait partie intégrante des interventions humanitaires aux premiers stades du cycle de secours.

❖ Sur le terrain

Le concept de Comité permanent interorganisations de terrain a été soulevé depuis plusieurs années. À l'origine, il s'agissait de promouvoir les Équipes-pays du Comité permanent interorganisations, sur le terrain. Ce qui devait être le reflet de la coopération entre les entités onusiennes et non onusiennes au niveau du siège. L'Examen des interventions humanitaires (HRR) a recommandé que des Équipes de terrain du Comité permanent interorganisations soient instaurées. Le CU a écrit aux coordonnateurs de l'aide humanitaire pour formuler la même requête.

Cependant, dans chaque situation de terrain, de nombreux mécanismes de coordination impliquent des acteurs humanitaires appartenant ou pas à l'Onu. Certains s'occupent des problèmes sectoriels, d'autres couvrent des coordinations plus larges. L'Équipe-pays de l'Onu, elle, se limite aux agences de l'Onu et n'inclut pas les autres agences.

Bien que les Équipes-pays du Comité permanent interorganisations soient souvent mentionnées, leurs rôles, leurs responsabilités et leurs fonctions ne sont pas encore clairement définis. Une discussion actuellement en cours tente de répondre aux questions récurrentes suivantes :

- Quel rôle global l'Équipe-pays du Comité permanent interorganisations est-elle supposée tenir ?
Quel sera le rôle des représentants des agences individuelles ?
- Quelles décisions devrait prendre l'Équipe-pays du Comité permanent interorganisations et est-ce que ses décisions sont irrévocables ?
- Quelles fonctions doit remplir l'Équipe-pays du Comité permanent interorganisations ?
- L'Équipe-pays du Comité permanent interorganisations doit-elle remplacer l'Équipe-pays de l'Onu pour répondre aux problèmes humanitaires ?

Qu'est-ce que l'approche de « responsabilité sectorielle » ?

Inspiré de « Note d'Orientation sur la mise en oeuvre de l'approche de responsabilité sectorielle pour améliorer la réponse humanitaire », 24 novembre 2006

<HTTP://WWW.HUMANITARIANINFO.ORG/IASC/CONTENT/PRODUCTS/DOCS/CLUSTER%20IMPLEMENTATION%2C%20GUIDANCE%20NOTE%2C%20WG66%2C%202020061115-.PDF>

1. Introduction

Lors des interventions de secours internationales, certains secteurs ont bénéficié, dans le passé, de leur mandat de chef de file. À plusieurs reprises, cette situation a mené à des interventions humanitaires *ad hoc* imprévisibles, avec des lacunes inévitables relatives à la capacité d'action et aux secours dans certains domaines. Conscient de ce problème, le Comité permanent interorganisations a accepté, en septembre 2005, de désigner les « chefs de file des groupement sectoriels » au niveau mondial, spécifiquement pour les urgences humanitaires, dans neuf secteurs ou domaines d'activité. Les directeurs du Comité permanent interorganisations ont également convenu que l'approche de responsabilité sectorielle devait être appliquée, avec flexibilité, au niveau national.

2. Objectif et portée de l'approche de responsabilité sectorielle

Au niveau mondial, l'approche de responsabilité sectorielle a pour objectif de renforcer la capacité technique et de préparation à l'échelle du système pour répondre aux urgences humanitaires, en garantissant une responsabilité et une obligation redditionnelle prévisibles dans tous les principaux secteurs de l'action humanitaire.

Au niveau national, l'objectif consiste également à améliorer la réponse humanitaire en exigeant de plus hauts standards de prévisibilité, d'obligation redditionnelle et de partenariat dans tous les secteurs ou domaines d'activité. L'approche de responsabilité sectorielle vise à obtenir des réponses plus stratégiques et une meilleure hiérarchisation des ressources disponibles, en clarifiant la répartition du travail entre les différentes organisations, en définissant plus exactement les rôles et responsabilités des organisations humanitaires selon les secteurs, et en fournissant au Coordonnateur humanitaire un premier interlocuteur et un fournisseur de dernier recours dans tous les principaux secteurs ou domaines d'activité. Le succès de l'approche de responsabilité sectorielle sera mesuré à son impact sur l'amélioration de la réponse humanitaire apportée aux victimes des crises.

Au final, l'approche de responsabilité sectorielle devrait être appliquée dans tous les pays disposant de Coordonnateurs humanitaires. Par définition, il s'agit de pays où les crises humanitaires sortent du cadre du mandat d'une agence, où les besoins sont suffisamment vastes et complexes pour justifier une réaction multisectorielle ainsi que l'engagement d'un large éventail d'acteurs humanitaires. L'approche de responsabilité sectorielle peut être utilisée dans les crises humanitaires liées à des conflits ou des catastrophes naturelles. Elle devrait améliorer significativement la qualité des réponses internationales aux nouvelles urgences majeures. Bien que n'étant pas limitée aux situations de déplacements internes, elle devrait améliorer sensiblement la qualité, l'ampleur et la prévisibilité de la réponse aux crises de déplacement interne, et constitue un moyen substantiel de renforcer la ‘réponse concertée’.

3. Responsabilité sectorielle au niveau mondial

Les secteurs et les catégories de population pour lesquels la responsabilité et l'obligation redditionnelle des acteurs humanitaires internationaux sont déjà claires ne sont pas inclus dans les neufs groupes sectoriels identifiés au niveau mondial. Il s'agit par exemple du secteur de l'agriculture, sous la responsabilité de la FAO, de l'alimentation, sous la responsabilité du PAM, des réfugiés, sous la responsabilité du HCR, et de l'éducation, sous la responsabilité de l'UNICEF. (Le groupe sectoriel de l'éducation peut faire l'objet de modifications ultérieures, car des consultations sont actuellement en cours dans le but de clarifier la responsabilité au niveau mondial..) En outre, comme indiqué dans le tableau ci-dessous, des responsables des groupes sectoriels au niveau mondial ont désormais été désignés par l'IASC pour neuf secteurs ou domaines d'activité ayant pâti d'une absence de responsabilité prévisible dans des situations d'urgence humanitaire, ou nécessitant un renforcement de la responsabilité ou du partenariat avec d'autres acteurs humanitaires.

<u>Responsables des groupes sectoriels au niveau mondial</u> (comme convenu par les responsables du IASC en décembre 2005)		
<i>Secteur ou domaine d'activité</i>	<i>Responsable du groupe sectoriel au niveau mondial</i>	
<u>Domaines techniques :</u>		
1. Nutrition		UNICEF
2. Santé		OMS
3. Eau/assainissement		UNICEF
4. Abris d'urgence :	déplacés internes (<i>conflits</i>) <i>Catastrophes</i>	HCR FICR (Animateur)*
<u>Domaines interdisciplinaires :</u>		
5. Coord./gestion des camps :	déplacés internes (<i>conflits</i>) <i>Catastrophes</i>	HCR OIM
6. Protection:	déplacés internes (<i>conflits</i>) <i>Catastrophes/civils affectés par des conflits (autres que les déplacés internes)</i> **	HCR HCR/OHCHR/UNICEF
7. Relèvement précoce	PNUD	
<u>Domaines de service commun :</u>		
8. Logistique		PAM
9. Télécommunications d'urgence		OCHA/UNICEF/PAM

* La FICR s'est engagée à diriger l'ensemble de la communauté humanitaire pour les abris d'urgence lors de catastrophes, afin de consolider les meilleures pratiques, de cartographier les points forts et les lacunes et de conduire la réponse concertée. La FICR préfère être un "animateur" plutôt qu'un "responsable de groupe sectoriel". Dans un Mémoandum d'accord conclu entre la FICR et l'OCHA, il a été convenu que la FICR n'assumerait pas d'obligations en matière de responsabilité au-delà de celles définies dans ses Constitutions et propres politiques, et que ses responsabilités ne laissaient aucune place à des obligations à durée indéterminée ou illimitées. Elle ne s'est donc pas engagée à être un 'fournisseur de dernier recours' et n'est responsable envers aucune partie du système onusien.

** Le HCR assume la responsabilité du groupe sectoriel de protection au niveau mondial. Or, au niveau national, dans les situations de catastrophes naturelles ou d'urgences complexes sans déplacement majeur de personnes, les trois principales agences mandatées pour la protection (HCR, UNICEF et OHCHR) se concerteront et décideront d'un commun accord, sous la direction du Coordonnateur Humanitaire/résident, laquelle des trois agences assumera le rôle de responsable de groupe sectoriel de la protection.

4. Attributions des responsables des groupes sectoriels au niveau mondial

En complément des dispositions déjà appliquées pour certains secteurs ou domaines d'activité, les responsables des groupes sectoriels au niveau mondial ont convenu d'être responsables vis-à-vis du Coordonnateur des secours d'urgence (ERC), de garantir la capacité technique et de préparation à l'échelle du système pour répondre aux urgences humanitaires, et d'améliorer la prévisibilité ainsi que l'efficacité des réponses interorganisations dans leur secteur ou domaine d'activité particulier. Plus précisément, il leur incombe d'établir des vastes partenariats ("groupes sectoriels") opérant dans les trois principaux domaines suivants :

Définition des normes et politiques

- ❖ Consolidation et diffusion des normes ; si nécessaire, élaboration de normes et politiques ; identification des "meilleures pratiques"

Accroissement de la capacité d'intervention

- ❖ Formation et mise au point de systèmes au niveau local, national, régional et international
- ❖ Etablir et maintenir une capacité d'expansion et les fichiers du personnel
- ❖ Etablir et maintenir des stocks de matériel

Appui opérationnel

- ❖ Evaluation des besoins humains, financiers et institutionnels
- ❖ Préparation aux situations d'urgence et planification à long terme
- ❖ Garantir l'accès au savoir-faire technique approprié
- ❖ Sensibilisation et mobilisation des ressources
- ❖ Mise en commun des ressources et garantir la complémentarité des efforts grâce à une amélioration des partenariats

5. Responsabilité sectorielle au niveau national

Au niveau national, les secteurs et groupes sectoriels existent depuis toujours et continueront d'exister. Mais dans le passé, seul un nombre limité de secteurs disposait d'agences responsables clairement désignées, ayant une obligation redditionnelle vis-à-vis du Coordonnateur humanitaire. L'approche de responsabilité sectorielle vise à remédier à cette situation en instaurant un système de responsabilisation et d'obligation redditionnelle clair pour *tous* les principaux secteurs ou domaines de l'action humanitaire. L'approche de responsabilité sectorielle a par conséquent pour objectif de renforcer, et non de remplacer, la coordination sectorielle, sous la direction générale du Coordonnateur humanitaire, dans le but d'améliorer la réponse humanitaire aux situations d'urgence.

Sur le plan de la terminologie, certaines équipes humanitaires dans le pays préfèrent utiliser les mots anglais "cluster" et "cluster leads", tandis que d'autres préfèrent s'en tenir à la terminologie plus traditionnelle des "secteurs", "groupes sectoriels" et "responsables sectoriels" (ou, dans certains cas, aux termes "groupes de travail", "groupes thématiques" ou "équipes de travail"). La décision d'utiliser au cas par cas une terminologie adaptée à un pays donné doit être laissée à l'appréciation des équipes humanitaires dans le pays, qui se baseront sur la langue de travail et des préférences des différentes agences. Pour garantir la cohérence, une terminologie standard doit être utilisée dans chaque pays, et des normes similaires doivent être appliquées dans tous les principaux secteurs ou domaines de l'action humanitaire. Un "cluster" est principalement un "groupe sectoriel" et il ne doit exister aucune différentiation entre les deux termes sur le plan de leurs objectifs et activités, qui consistent à combler les lacunes et à garantir une préparation et une réponse adéquates.

L'approche de responsabilité sectorielle améliore la qualité de la réponse humanitaire. Au niveau national, elle implique la désignation de responsables clairement identifiés (au sein de la communauté humanitaire internationale) pour tous les principaux secteurs ou domaines d'activité, assumant des responsabilités clairement définies.

Il incombe au Coordonnateur humanitaire, en étroite concertation avec l'équipe humanitaire dans le pays, d'obtenir un consensus sur l'établissement de secteurs et de groupes sectoriels appropriés, et de désigner les responsables des groupes sectoriels, en se basant sur une évaluation claire des besoins et des lacunes, ainsi que sur une cartographie des capacités d'intervention, notamment celles du gouvernement d'accueil, des autorités locales, de la société civile locale, des organisations humanitaires internationales et d'autres intervenants, si nécessaire.

Pour améliorer la prévisibilité, les dispositifs de responsabilité sectorielle au niveau national devraient autant que possible être alignés sur ceux mis en place au niveau mondial. Ce principe devrait néanmoins être appliqué de manière flexible, en tenant compte des capacités et des points forts des organisations humanitaires opérant déjà dans le pays ou la région concerné(e). Ceci signifie que dans certains cas, les dispositifs de responsabilité sectorielle au niveau national ne correspondront pas à ceux mis en place au niveau mondial. Dans d'autres cas, des ONG ou d'autres acteurs humanitaires pourront jouer le rôle d'agents centralisateurs dans certaines régions où ils sont en position de force ou dans des régions où le responsable du groupe sectoriel est absent.

Les groupes sectoriels particuliers pourront s'avérer inutiles dans certains cas, ou lorsque des secteurs ont fusionné (ex : Santé & Nutrition, ou Alimentation & Agriculture). Dans le cas du relèvement précoce, le groupe sectoriel au niveau mondial n'encourage pas les équipes humanitaires dans le pays à créer des groupes sectoriels de relèvement précoce au niveau national, mais plutôt à s'assurer que la planification du relèvement précoce est intégrée dans le travail de tous les groupes sectoriels. Lorsque des lacunes du relèvement précoce ne sont pas couvertes par d'autres groupes sectoriels, des groupes *ad hoc* pourront être constitués pour les combler.

6. Approche de responsabilité sectorielle et rôle de coordination de la Fao au niveau national

Au niveau national, l'approche de responsabilité sectorielle correspond pour la Fao à son rôle habituel de coordination au niveau national. Grâce à ses Groupes de la coordination des mesures d'urgence (ECU) et ses Unités de la coordination des mesures d'urgence et de la réhabilitation (ERCU), la Fao coordonne les activités agricoles des différents acteurs impliqués dans les Moyens d'existence durables dépendants de l'agriculture, en soutien aux ministères concernés. Ce rôle de coordination conduit en étroite collaboration avec les principaux acteurs dans le domaine de l'agriculture, y compris les gouvernements, les autorités locales, les agences onusiennes, les ONG, les donateurs et les Institutions financières internationales (IFI). La Fao se charge de cette responsabilité pour soutenir les gouvernements et les autorités nationales. Dans de nombreux cas, ces groupes sont codirigés par la Fao et le Ministère de l'agriculture du pays concerné. Il est absolument déconseillé de créer des mécanismes parallèles.

La direction d'un groupement sectoriel sur l'agriculture est automatiquement attribuée à la Fao, en raison de son expertise technique incontestée, de son mandat dans le secteur de l'agriculture, de sa présence et de sa capacité sur le terrain. Avec l'approche de responsabilité sectorielle, la Fao conserve son rôle habituel de coordination dans le domaine de l'agriculture, avec les deux éléments supplémentaires expliqués ci-dessous (*l'obligation de rendre compte et prestataire de dernier recours*). La Fao restera le chef de file du secteur ou du groupement pour l'agriculture. Bien que l'agriculture soit considérée comme un secteur et non un groupement, selon l'approche de responsabilité sectorielle, un chef de file de secteur a les mêmes responsabilités qu'un chef de file de groupement et dans de nombreux pays, les secteurs et les groupements sont confondus.

Remarque importante : Une fois qu'une approche de responsabilité sectorielle est déployée dans un pays, la Fao doit diriger ou continuer de diriger le secteur de l'agriculture et les autres secteurs qui la concernent. Elle doit figurer au sein de l'Équipe-pays, dès le début des discussions portant sur la création et la direction des groupements sectoriels. Si le Bureau de la Fao ne peut pas diriger un groupement sectoriel, il doit s'adresser à TCE.

En plus des responsabilités habituelles de la Fao, en tant que coordonnateur du secteur agricole, deux éléments ont été rajoutés aux responsabilités du chef de file dans le cadre de l'approche de responsabilité sectorielle. Ce sont *l'obligation de rendre compte et le prestataire de dernier recours*.

L'obligation de rendre compte garantit que les défaillances constatées dans les interventions de secours seront comblées. Au niveau national, les chefs de file des secteurs doivent rendre des comptes au Coordonnateur de l'aide humanitaire, pour garantir l'instauration de mécanismes de coordination adéquats dans le domaine d'activité concerné, une préparation adéquate et une planification stratégique suffisante pour une réponse opérationnelle efficace. Cependant, les chefs de file des groupements sectoriels ne sont pas tenus responsables des résultats de tous les partenaires humanitaires opérant dans ce secteur.

En tant que fournisseurs de dernier recours, les chefs de file s'engagent à faire de leur mieux pour assurer la réalisation d'interventions adéquates et appropriées. Cela signifie, qu'en cas de défaillance majeure dans une intervention humanitaire, il revient aux chefs de file du secteur de demander aux partenaires humanitaires concernés de combler ces lacunes. En cas d'échec, et selon la situation d'urgence, le chef de file du secteur devra peut-être se charger de combler le déficit, en tant que prestataire de dernier recours. Cependant, si les fonds ne sont pas disponibles pour ces activités, le chef de file du secteur ne pourra pas mettre en œuvre ces activités, mais devra continuer de collaborer avec le Coordonnateur de l'aide humanitaire et les donateurs pour mobiliser les ressources nécessaires.

7. Quels sont les secteurs ou groupements sectoriels que peut diriger la Fao au niveau national ?

Selon les besoins particuliers de chaque pays, la capacité de la Fao et les partenariats qu'elle a développés dans les pays, la Fao peut diriger les secteurs suivants :

- **Secteur de l'agriculture** : le plus communément dirigé par la Fao. Sa direction par la Fao n'est pas remise en question étant donné son expertise technique incontestée et son mandat dans ce domaine.
- **Secteur de la sécurité alimentaire** : peut être codirigé par la Fao et le Pam ou, en accord avec les deux organisations, par l'un ou par l'autre. C'est le cas dans les pays où (i) la Fao et le Pam ont travaillé ensemble et où l'alimentation n'est pas un problème en soi et ne nécessite pas la création d'un secteur de l'alimentation indépendant et où (ii) la sécurité alimentaire est traitée globalement, en intégrant à la fois l'alimentation et l'agriculture. C'est généralement le cas dans les pays qui souffrent d'une insécurité alimentaire chronique ou dans les situations d'urgence prolongées où les deux agences ont établi leur présence et leurs programmes.
- **Groupement sectoriel sur l'agriculture et Moyens d'existence durables** : dans certains pays, principalement ceux affectés par les catastrophes naturelles d'apparition soudaine, un groupement sectoriel sur les Moyens d'existence durables a été créé dans le cadre de l'approche de responsabilité sectorielle. Si le groupement sectoriel sur les Moyens d'existence durables ne parvient pas à exister de manière indépendante, la Fao peut diriger un groupement sectoriel sur l'agriculture et les Moyens d'existence durables, si les Moyens d'existence durables affectés sont principalement fondés sur l'agriculture dans le pays en question.

Qu'est-ce que l'Équipe des Nations unies pour l'Évaluation et la coordination en cas de catastrophe (Undac) ?

Cf. <http://ochaonline.un.org/Coordination/FieldCoordinationSupportSection/UNDACSystem/tabid/1414/Default.aspx>

Le système Undac, géré par la Section de coordination des opérations de terrain (FCSS) du Service des interventions d'urgence (ESB) d'OCHA, a été conçu pour aider l'Onu à répondre aux besoins de la communauté internationale à obtenir rapidement des informations de qualité, pendant la première phase d'une catastrophe d'apparition soudaine. Ce système aide également l'Onu à coordonner l'afflux des secours internationaux au niveau du pays ou au niveau du site de l'urgence. Il vise aussi à renforcer la capacité d'intervention nationale et régionale, en cas de catastrophe.

Undac comprend quatre composantes

1. **Personnel** : des administrations expérimentées dans le domaine des urgences mis à la disposition des missions Undac par leurs gouvernements ou organisations respectifs et le personnel d'OCHA. Les membres de l'Équipe Undac sont spécialement formés et équipés pour leur tâche.
2. **Méthodologie** : méthodes prédefinies pour la collecte et la gestion des informations, évaluation et structures nécessaires pour soutenir la coordination pendant la première phase d'une catastrophe ou urgence d'apparition soudaine.
3. **Procédures** : systèmes avérés pour mobiliser et déployer une Équipe Undac, afin qu'elle puisse arriver en moins de 24 heures sur le site d'une catastrophe ou d'une urgence, partout dans le monde.
4. **Equipement** : personnel et équipement de mission adéquats pour les Équipes Undac afin qu'elles soient autonomes sur le terrain en cas de catastrophe ou d'urgence.

CADRE DE RÉFÉRENCE GÉNIQUES DE L'UNDAC (approuvés par le Coordonnateur des secours d'urgence, novembre 2002)

Le système Undac est inscrit dans le cadre d'OCHA et est déployé à la suite d'une requête venant d'un Gouvernement affecté, du Coordonnateur de secours d'urgence, ou du Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident. Le système soutient le Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident et l'Équipe-pays de l'Onu en apportant des services techniques, principalement dans le domaine de la coordination et de la diffusion de l'information sur le terrain. Il a pour but de renforcer les liens entre les efforts d'intervention au niveau national, régional et mondial. Ce système aide la communauté internationale à obtenir rapidement des informations de qualité sur la situation et, si nécessaire, à coordonner les secours internationaux sur le site de l'urgence. L'Équipe de l'Undac collabore avec l'Équipe-pays de l'Onu/l'Équipe pour la gestion des opérations en cas de catastrophe (DMT) et le Comité permanent interorganisations.

Le cadre de référence suivant est celui d'une mission de l'Équipe de l'Undac. Il établit le cadre de travail général pour les déploiements de l'Undac. L'ERC peut, au sein de son cadre de travail, modifier le cadre de référence d'une mission Undac, de concert avec le Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident et l'Équipe-pays sur le terrain. En mission, l'Équipe Undac :

1. assiste et travaille sous l'autorité du Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident qui, en retour, informe le Coordonnateur de secours d'urgence lorsque l'Équipe intervient à la suite d'une catastrophe ou d'une situation d'urgence. L'Équipe soutient et facilite le travail des gouvernements affectés et de l'Équipe-pays de l'Onu/DMT, pendant la phase initiale ;
2. informe le Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident et l'Équipe-pays de l'Onu/DMT de l'évolution de la situation d'urgence ;
3. peut fournir et diffuser les informations préliminaires sur la portée humaine et matérielle de la situation d'urgence, afin que les gouvernements hôtes et la communauté internationale prennent conscience de la nature et de l'amplitude de la situation d'urgence. L'Équipe Undac ne lancera pas d'Appels. Chaque Appel de l'Onu est effectué par le Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident et l'Équipe-pays de l'Onu ;

4. aide le Gouvernement et l'Équipe-pays de l'Onu/DMT à coordonner les évaluations préliminaires en situation d'urgence et les besoins des secours internationaux, bien que les principales évaluations multisectorielles sont normalement réalisées par le Gouvernement, par les agences de l'Onu ou par les membres qualifiés du Comité permanent interorganisations dans le cadre de la coordination du CR/Équipe-pays de l'Onu. L'Équipe Undac, elle, se charge plus de :
 - la cohérence de chaque information concernant la nature et l'amplitude de la situation d'urgence, de l'évaluation des besoins préliminaires et des interventions humanitaires ;
 - la coordination de l'infrastructure et de la logistique, y compris dans l'hypothèse d'un éventuel déploiement du Centre logistique commun de l'Onu (UNJLC) ;
5. en cas de tremblement de terre, ou d'autres urgences impliquant effondrement de structures qui nécessitent le déploiement d'Équipes internationales de recherche et de sauvetage en milieu urbain, le Gouvernement affecté, le Coordonnateur de secours d'urgence, le Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident ou le Groupe consultatif international de la recherche et de sauvetage (INSARAG) peuvent demander à l'Undac d'établir un Centre local de coordination des opérations (OSOCC) avec les autorités locales de gestion des urgences, afin de répondre aux besoins techniques de coordination des Équipes internationales de recherche et de sauvetage en milieu urbain ;
6. lorsque le Gouvernement affecté, le Coordonnateur de secours d'urgence ou le CR/CU le demande, l'Undac peut établir un OSOCC pour assurer une intégration et une utilisation efficace des secours internationaux et soutenir l'autorité nationale de gestion des urgences concernée ;
7. lorsque le Gouvernement affecté, le Coordonnateur de secours d'urgence ou le CR/CU lui demandent d'intervenir dans des situations d'urgence complexes, l'Undac fonctionne dans le cadre de la capacité d'OCHA et opère en collaboration avec les agences onusiennes opérationnelles ;
8. l'Équipe d'Undac reste en contact avec le Coordonnateur de secours d'urgence, l'Équipe-pays de l'Onu/l'Équipe pour la gestion des opérations, en cas de catastrophe, et les partenaires du Comité permanent interorganisations et leur envoie des comptes-rendus réguliers sur l'évolution des activités tout au long de sa mission.
9. Dans le cadre de l'effort commun de renforcement de la coordination du système, OCHA fournira des rapports réguliers des missions et des déploiements de terrain de l'Undac au Conseil consultatif de l'Undac et au Groupe de travail du Comité permanent interorganisations, tel que requis.

Qu'est-ce que la procédure d'Appel global (CAP) ?

Cf. <HTTP://OCHAONLINE.UN.ORG/TOOLS/SERVICES/CONSOLIDATEDAPPEALSPROCESS/TABID/1091/DEFAULT.ASPX>

Le CAP est un cycle de programme qui aide les organisations à planifier, coordonner, financer, mettre en œuvre et surveiller leurs interventions, en cas de catastrophes naturelles et de situation d'urgence, en consultation avec les gouvernements.

La Procédure d'Appel global contribue significativement à développer une approche stratégique des actions humanitaires et encourage la coopération entre les gouvernements hôtes, les donateurs, les agences humanitaires, en particulier, entre les ONG, le Mouvement de la Croix Rouge, l'Oim et les agences onusiennes. En travaillant ensemble dans les régions du monde, affectées par des crises, ils élaborent un Plan d'action humanitaire commun (CHAP) et un Appel pour trouver les financements nécessaires.

Plan d'action humanitaire commun (CHAP)

Le Plan d'action humanitaire commun résume l'action humanitaire dans un pays ou une région donnée. Il fournit : (i) l'analyse du contexte dans lequel l'action humanitaire se déroule ; (ii) les meilleurs scénarios, les plus mauvais et les plus probables ; (iii) l'analyse du besoin et l'énoncé des priorités ; (iv) les rôles et les responsabilités ; (v) un lien clair avec les objectifs à long terme ; (vi) un cadre de travail pour surveiller le bon déroulement de la stratégie. Ce Plan est donc la base du développement d'un Appel global.

Appels globaux

Ils présentent un instantané des situations : les plans de réponse, les besoins en ressources et le mécanisme de contrôle. Si la situation des personnes change, toute partie de l'Appel peut être révisée.

À chaque fois qu'une crise éclate, ou qu'une catastrophe naturelle survient, les partenaires humanitaires développent un Appel éclair pour répondre aux besoins les plus urgents des personnes sinistrées. Il peut se transformer en Appel commun.

Les Coordonnateur de l'aide humanitaire sont chargés de préparer les Appels globaux, émis au niveau mondial, par le Secrétaire général de l'Onu, avant le début de chaque année civile. Les examens de mi-année sont présentés chaque année aux donateurs au mois de juillet.

Qui bénéficie du Processus d'Appel global ?

Les personnes frappées par des catastrophes naturelles et des urgences comptent sur une aide et une protection rapides, coordonnées et efficaces. Les agences humanitaires renforcent leur capacité à planifier et à répondre en commun, de manière efficace et holistique. Ils augmentent, par conséquent, la crédibilité de la réponse humanitaire. Les gouvernements se servent de ces Appels pour avoir une vue d'ensemble unique de l'action humanitaire. Ils constituent une garantie que les fonds seront dépensés à bon escient.

Questions financières

Les donateurs fournissent directement les ressources aux agences, en finançant les projets décrits dans les Appels. En établissant la liste des ONG et des projets de l'Onu dans un Appel, la communauté humanitaire peut présenter une image plus globale des besoins et des financements nécessaires. Le Service du suivi financier (FTS), géré par OCHA, montre que les besoins en financements humanitaires et les contributions sont régulièrement mis à jour sur la base de données en ligne (cf. <HTTP://WWW.RELIEFWEB.INT/FTS>)

Depuis 1992, près de 100 pays donateurs ont fourni 29 milliards de dollars EU, pour 240 Appels destinés à répondre aux besoins de personnes appartenant à plus de 50 pays et régions, tels que l'Angola, la Bolivie, le Bangladesh, l'Ethiopie, l'ex-Yougoslavie, Haïti, l'Indonésie, l'Iraq, le Soudan et l'Afrique de l'Ouest.

Qui dirige la procédure d'Appel global ?

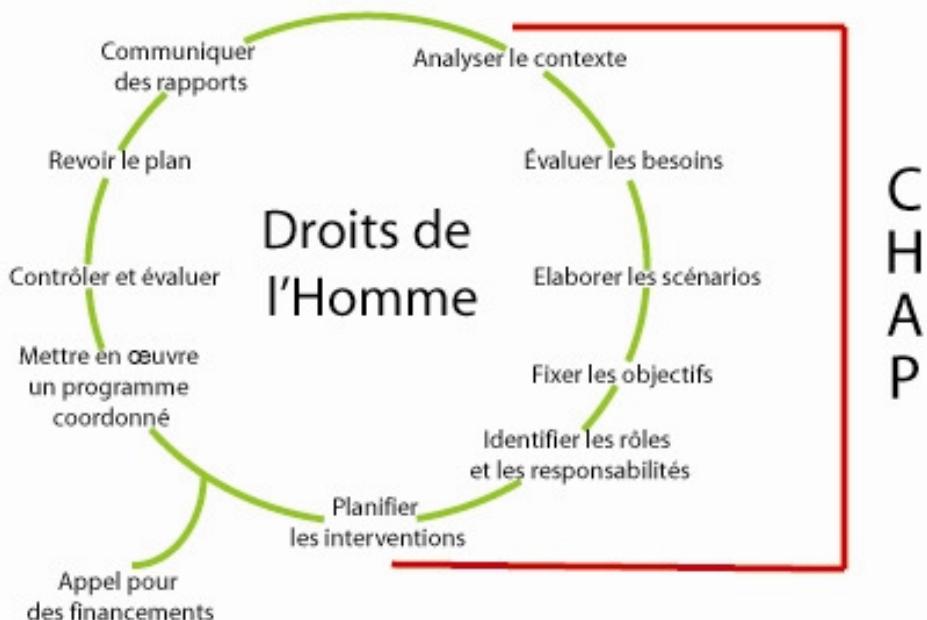
Le **Coordonnateur des secours d'urgence** est responsable du Processus d'Appel global au siège et le Coordonnateur de l'aide humanitaire le dirige au niveau du pays. Pour les soutenir, le Comité permanent interorganisations a formé **un sous-groupe de travail** sur la procédure d'Appel commun, lequel rassemble tous les mois les agences humanitaires pour approfondir des sujets comme l'analyse et le classement par

ordre de priorité des besoins, l'organisation de formations et d'ateliers sur le terrain et la mobilisation des ressources.

Le **Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA)** possède une Équipe spécifique, qui travaille sur la procédure d'Appel global avec des ONG, avec le Mouvement de la Croix Rouge, avec l'Oim, avec les agences de l'Onu et, bien sûr, avec les gouvernements.

Processus d'appel commun

un cycle de programme non exclusif et coordonné pour répondre aux situations d'urgence



Comment la Fao contribue-t-elle aux Processus d'Appel global ?

Étant donné que l'agriculture nourrit la majorité des ménages ruraux menacés par des crises humanitaires, la protection et le redressement des Moyens d'existence durables fondés sur l'activité agricole sont un aspect essentiel de l'assistance humanitaire. Ils constituent donc un des 13 secteurs ou groupements sectoriels reconnus dans la structure de la coordination humanitaire.

Étant un des principaux partenaires humanitaires et de redressement précoce, la Fao collabore avec les autres agences pour élaborer les processus d'Appel et répondre aux catastrophes naturelles et aux conflits. Agence chef de file, dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, son rôle est primordial pour renforcer l'autonomie des populations, réduire leur dépendance à l'aide humanitaire. Elle est également à même d'empêcher l'adoption de stratégies erronées, telles que la vente des avoirs, la migration forcée ou la prostitution, lesquels aggravent la situation humanitaire et augmentent les risques.

Les situations d'urgence peuvent résulter de plusieurs phénomènes : organismes nuisibles et maladies des animaux et des plantes, ouragans, inondations, tremblements de terre, conflits civils et guerre. Les populations rurales sont souvent les plus vulnérables dans les pays en développement. Étant donné que la sécurité alimentaire et les Moyens d'existence durables de la plupart des communautés reposent sur l'agriculture et les activités annexes, l'expertise de la Fao, en matière de sécurité alimentaire, d'agriculture, d'élevage, de pêche et de foresterie est essentielle pour mener à bien les interventions d'urgence et de réhabilitation.

Le rôle de la Fao en situation d'urgence continue de s'amplifier, avec plus de 400 millions de dollars EU collectés dans le cadre d'Appels globaux ou autres. Depuis novembre 2006, la Fao a mis en œuvre des interventions d'urgence et de réhabilitation dans 35 pays affectés par des crises, avec un budget de 500 millions de dollars EU. Les 11 Appels globaux interorganisations de 2007 comprenaient tous une

composante « agriculture et sécurité alimentaire », décrivant les besoins, la réponse de la Fao et les financements nécessaires. L'action demeure centrée sur le continent africain, où la violence, les déplacements de population et la pauvreté endémique menacent la sécurité alimentaire et les Moyens d'existence durables de millions de personnes. Cette situation est aggravée par la récurrence des catastrophes naturelles et l'épidémie du VIH/SIDA. En Cisjordanie et dans la bande de Gaza, la moitié de la population vit dans une situation d'insécurité alimentaire en raison de la restriction des déplacements et du chômage.

Interventions de la Fao

Les interventions de la Fao, après une catastrophe et en situation d'urgence complexe, mettent l'accent sur la protection et la réhabilitation des Moyens d'existence durables agricoles. Ces interventions rétablissent la production alimentaire locale et proposent une issue autre que l'aide alimentaire directe, ce qui constitue une part essentielle du processus de redressement. La distribution de semences résistantes à la sécheresse aux agriculteurs vulnérables, la formation et l'équipement des agents de santé animale de la collectivité pour sauver les troupeaux, l'éducation des orphelins du VIH/SIDA aux techniques agricoles et le développement des capacités vitales, et d'autres initiatives du genre, renforcent la résilience et améliorent la sécurité alimentaire.

Information pour l'action

Chef de file dans le domaine de l'agriculture, la Fao fournit des conseils techniques et coordonne les interventions agricoles d'urgence mises en œuvres par tous les partenaires du secteur. Ainsi, il est possible de connaître le lieu et l'action de chaque intervenant, de façon à éliminer les chevauchements et les lacunes.

La Fao est également considérée comme une source d'information clé concernant la sécurité alimentaire et la nutrition. Elle a pour objectif de fournir rapidement aux intervenants, y compris les partenaires humanitaires et les gouvernements, des informations et des analyses pour optimiser leurs décisions en matière de politique, de planification et de programmation.

En Somalie, par exemple, la Fao a créé un Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité humanitaire. Cet outil permet d'améliorer l'analyse et la prise de décision en situation d'urgence. Ce Cadre est une échelle standardisée qui intègre des informations sur la sécurité alimentaire, sur la nutrition et sur les Moyens d'existence durables dans un énoncé clair sur la gravité de la crise et ses implications quant aux interventions humanitaires. Ce Cadre recommande aux partenaires humanitaires et aux donateurs de mettre en œuvre une réponse équilibrée et adaptée aux situations d'urgence, et optimise, par conséquent, la répartition des ressources.

Finalement, l'objectif est de réaliser des projets de redressement cohérents à même de réduire la dépendance à l'aide alimentaire et aux autres interventions de secours, d'améliorer les mécanismes de réponse et la Gestion des risques de catastrophes. Il s'agit aussi de chercher à mieux comprendre les causes de la vulnérabilité. Grâce au soutien croissant des donateurs, cette approche a été appliquée dans les pays de la Corne de l'Afrique et de la Région des Grands lacs.

Que doit faire un Représentant de la Fao ou un Coordonnateur des secours d'urgence (ERC) pendant la procédure d'Appel global ?

- Connaître les besoins et les priorités du secteur agricole.
- Avoir préalablement discuté des besoins généraux et des priorités avec les autorités locales.
- En tant que chef de file du secteur/groupement sectoriel de l'agriculture, la Fao doit consulter les autres partenaires du secteur pour décider du contenu de la réponse humanitaire dans ce domaine et savoir si d'autres partenaires souhaitent participer au Processus d'appel commun.
- Estimer les ressources financières nécessaires pour répondre de manière appropriée aux besoins identifiés. Il faut éviter de surestimer ou sous-estimer le budget, au risque de diminuer la crédibilité de l'appel vis-à-vis des donateurs.
- En se basant sur les recommandations ci-dessus, développer la réponse du secteur de l'agriculture pour l'Appel (y compris les profils de projet).
- Contribuer au Plan d'action humanitaire commun en mettant l'accent sur les Moyens d'existence durables agricoles des personnes affectées. S'assurer que la position des ONG, des membres du groupement sectoriel/secteur de l'agriculture/sécurité alimentaire, est intégrée dans le Plan d'action

humanitaire commun grâce à des consultations préalables lors des réunions du groupement sectoriel/secteur.

- Maintenir un contact permanent avec le siège et les services techniques concernés pour obtenir les conseils techniques nécessaires et leur approbation.
- S'assurer que la Fao participe à toutes les consultations interorganisations, dès le début du processus (atelier sur la procédure d'Appel commun), lorsque les priorités sont établies par le Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident.

Qu'est-ce qu'un Appel éclair ?

Cf. <http://ochaonline.un.org/ToolsServices/ConsolidatedAppealsProcess/tabid/1091/Default.aspx>

Les Appels éclair présentent un plan de réponse stratégique et des projets spécifiques, cinq à sept jours après l'occurrence de la catastrophe. Si des incertitudes majeures subsistent sur l'évolution de la crise, l'Appel présente les scénarios les plus probables et une stratégie de réponse pour chacun d'entre eux. Les Appels éclair sont généralement revus un mois après, lorsqu'un plus grand nombre d'informations a été réuni. Ils servent de base aux demandes de financement auprès du CERF : le Coordonnateur de l'aide humanitaire indique quels projets de l'Appel devraient être financés par CERF. Le Coordonnateur de l'aide humanitaire, soutenu par OCHA, est chargé de réaliser cet Appel. Les organisations et les personnes qui doivent coordonner la réponse dans un secteur ou dans un domaine d'activité donné (chef de file des groupements sectoriels ou secteurs) ont un rôle clé. Ils doivent collaborer avec tous les partenaires pour développer des plans de réponse et des propositions de projet pour les inclure dans l'Appel. Les Appels éclair doivent inclure les projets prioritaires des principales agences intervenant sur le terrain, y compris les ONG.

Qu'est-ce qu'un Appel éclair ?

Un Appel éclair est un outil qui permet de structurer une réponse humanitaire coordonnée pour la mettre en œuvre pendant les trois à six premiers mois de la réponse d'urgence. Le Coordonnateur de l'aide humanitaire ou le Coordonnateur résident de l'Onu le déclenchent, en consultation avec les autres intervenants. Il comprend une analyse du contexte et des besoins humanitaires (en citant toutes les évaluations de besoins spécifiques disponibles), des plans de réponse (au niveau stratégique général et les plans sectoriels comprenant les projets spécifiques proposés) et les énoncés des rôles et responsabilités.

Devant être diffusée rapidement, la première édition de l'Appel s'inspire inévitablement des premières estimations. Elle se concentre sur les besoins humanitaires et sur les projets d'urgence qui peuvent être évalués et mis en œuvre pendant cette première phase de la crise. Les Appels éclair forcément conçus à partir des premières estimations, peuvent être revus avec leurs projets, à n'importe quel moment après leur émission, au rythme des nouvelles informations (les agences peuvent continuellement ajuster leurs projets sur le FTS). Une révision générale est normalement programmée, un mois après l'émission de l'Appel pour y incorporer des informations plus complètes et plus de projets d'urgence, en particulier ceux qui sont liés aux plans du Gouvernement. L'Appel éclair peut être complété par un Appel global, si une réponse interorganisations est toujours nécessaire après six mois.

Qui fait quoi ?

- Le Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident, avec le soutien d'OCHA, répond de la production, du contenu et de la qualité du document.
- L'Appel éclair est préparé avec les principaux acteurs humanitaires, et peut inclure les donateurs, le Gouvernement, les agences onusiennes, le CICR, l'IFRC, les ONG et d'autres.
- Les chefs de file des secteurs et des groupements jouent un rôle clé. Ils (i) convoquent les principales organisations présentes dans le secteur en un groupe de travail, (ii) dirigent et coordonnent le développement des plans de réponse et les rédigent dans le document de l'Appel (ii) dirigent l'examen minutieux des projets du secteur ou domaine d'activité.
- L'Appel éclair peut comprendre des projets formulés par l'Onu, des OIG ou des ONG. (Remarque : il peut aussi comprendre des projets en partenariat avec la Société nationale de la Croix Rouge ou du Croissant Rouge dans le pays concerné. Les ministères, eux, ne peuvent pas demander de financements dans le cadre de l'Appel éclair, mais peuvent se constituer partenaires des projets de l'Onu et des ONG).

Comment un Appel éclair est-il relié au CERF ?

Le CERF est destiné à compléter, et non à remplacer, les Appels éclair. Le CERF fournit les finds nécessaires pour lancer les interventions importantes et de financer les programmes de sauvetage urgents, focalisés sur le sauvetage de vies humaines pas encore couverts par les autres donateurs n'ont pas encore fourni de fonds C'est donc un donateur et l'Appel éclair est un plan stratégique et une liste de projets que CERF (et les autres donateurs) devraient financer.

Quelle est la séquence logique entre les demandes du CERF et les Appels éclair ?

- Le Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident déclenche une réponse coordonnée, en commençant avec des évaluations de besoins rapides et la distribution des rôles et responsabilités.
- Le Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident détermine, dès que possible, si l'ampleur de l'événement nécessite une réponse interorganisations (c'est-à-dire qui dépasse les capacités d'une seule agence et du Gouvernement du pays affecté).
- Si c'est le cas, le Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident déclenche un Appel éclair et (à moins que la réponse du donateur soit jugée adéquate) demande au Coordonnateur des secours d'urgence une allocation provisoire du CERF selon les meilleures estimations de l'ampleur et des besoins de financement immédiats.
- Le Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident dirige l'Équipe-pays du Comité permanent interorganisations pour préparer rapidement l'articulation des besoins humanitaires, les secteurs prioritaires d'intervention, les plans de réponse comprenant des projets spécifiques et les rôles et responsabilités. (Ces composantes sont celles de l'Appel éclair).
- Simultanément, dès que les premiers besoins cruciaux et les agences de mise en œuvre capables d'y répondre sont identifiées, les agences transforment ces projets ou activités planifiés en propositions spécifiques officielles pour CERF, approuvées par le Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident en consultation avec l'Équipe-pays du Comité permanent interorganisations. Le total des budgets ne dépasse pas la limite de subvention annoncée par le Coordonnateur de secours d'urgence.
- Le Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident envoie immédiatement à OCHA le premier document disponible, la demande au CERF ou l'Appel éclair, et finit le deuxième document dès que possible. (Normalement, la demande au CERF est complétée plus rapidement que le document de l'Appel éclair, mais la flexibilité de cette méthode permet d'avoir des exceptions).

Quels sont la procédure de l'Appel éclair et l'échéancier proposé ?

PREMIER JOUR de préparation de l'Appel. Déclenchement de l'Appel éclair par le Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident, en consultation avec l'Équipe-pays du Comité permanent interorganisations. Le Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident, en consultation avec l'Équipe-pays du Comité permanent interorganisations, désigne une institution qui dirigera et coordonnera la réponse dans chaque domaine d'activité prioritaire (chefs de file des secteurs/groupements sectoriels). Le Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident désigne également un agent de liaison de l'Appel sur le terrain. Le Gouvernement concerné est consulté, même si sa permission n'est pas nécessaire pour un Appel éclair.

JOUR 2 : début de l'évaluation des besoins. Les évaluations des besoins doivent toutes parvenir aux chefs de file des secteurs concernés. Tous les secteurs ou groupements sectoriel se rencontrent au niveau national pour constater les capacités disponibles et attribuer les rôles et les responsabilités dans chaque secteur. Le Groupe de travail spécial du Comité permanent interorganisations Processus d'Appel global organise des téléconférences pour coordonner les problèmes au niveau du siège.

JOUR 3 : rédaction des sections générales du document de l'Appel par l'Équipe du Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident (et OCHA si présente). Le Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident décide de la durée de l'Appel et la communique à l'Équipe-pays. Les organisations concernées dans chaque secteur/groupement sectoriel se rencontrent pour analyser les informations issues de l'évaluation des besoins, conviennent de la stratégie de réponse générale, revoyent et sélectionnent les projets proposés par leurs membres. Les chefs de file des secteurs/groupements sectoriels coordonnent et facilitent la réalisation d'un consensus sur l'intégration de projets. Ils rédigent le plan de réponse, incorporent les projets sélectionnés et le transmettent à OCHA qui met en forme finale le document de l'Appel.

JOUR 4 : le Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident et l'Équipe-pays approuvent la partie du document final de l'Appel réalisée sur le terrain et l'envoient à la Section OCHA-Processus d'appel commun, avec la photo de couverture.

JOUR 5 : la Section Processus d'Appel global diffuse le document aux sièges des agences du Comité permanent interorganisations pour révision dans les 24 heures qui suivent. Le Chargé des opérations d'OCHA intègre le même jour, si possible, les commentaires reçus avant échéance.

JOUR 6 : la Section Processus d'Appel global édite le document, enregistre les projets de l'Appel sur le FTS, publie le document en ligne (Relief Web) et imprime les copies avant 13 heures. Après 13 heures, l'Appel est officiellement lancé au cours d'une réunion de donateurs sur le terrain et/ou au siège ou par communiqué de presse.

APRÈS l'émission : les agences participant à l'Appel cherchent des financements auprès des donateurs et mettent à jour la Section OCHA-Processus d'appel commun/FTS (FTS@RELIEFWEB.INT) sur les subventions reçues et les changements de projet. L'Équipe-pays du Comité permanent interorganisations continue de mener des évaluations plus approfondies des besoins, contrôle la mise en œuvre de la réponse et planifie la révision de l'Appel, si nécessaire.

Qu'est-ce que le Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) ?

<http://ochaonline.un.org/cerf/CERFHome/tabid/1705/Default.aspx>

Le CERF est un fonds de soutien établi par l'Onu dans le but de mettre en œuvre, plus rapidement, des interventions humanitaires fiables et en temps opportuns pour aider les victimes des catastrophes naturelles et des conflits armés. Le CERF a été approuvé, par consensus, par l'Assemblée générale de l'Onu, le 15 décembre 2005, pour accomplir les objectifs suivants :

- promouvoir des mesures et des interventions rapides afin de réduire les pertes en vies humaines ;
- renforcer les interventions répondant aux besoins humanitaires urgents ;
- renforcer les éléments clés des interventions humanitaires des crises sous-financées.

Le CERF peut avoir à sa disposition jusqu'à 500 millions de dollars EU, dont 450 millions de dollars EU à destiner à des subvention et 50 millions de dollars EU à des prêts. Il est financé par les contributions volontaires provenant des États membres, d'entreprises privées, de fondations et d'individus. Ce fonds est géré par le Coordonnateur de secours d'urgence, Sir. John Holmes, au nom du Secrétaire général de l'Onu. Le fonds permet à l'Onu de réagir immédiatement lorsqu'une catastrophe frappe un pays, en finançant les activités de sauvetage des agences éligibles telles que l'Onu, ses fonds et programmes, les institutions spécialisées, ainsi que l'Organisation internationale pour les migrations (Oim).

Le CERF n'est pas destiné à remplacer les mécanismes de financement humanitaire existants, tels que les Appels globaux de l'Onu, mais à les compléter. Il fournit le capital initial, pour lancer les interventions importantes et finance les programmes de sauvetage urgents pas encore couverts.

Composantes dons de prêt

L'Onu et l'Organisation internationale pour les migrations (Oim) peuvent solliciter des fonds et des prêts, deux composantes aux caractéristiques bien distinctes.

Composante dons	Composante prêts
<ul style="list-style-type: none">▪ Jusqu'à 450 millions de dollars EU, selon les contributions volontaires reçues.▪ Etablies en décembre 2005 par l'Assemblée générale de l'Onu.▪ Permettent au Coordonnateur de secours d'urgence de couvrir les programmes de sauvetage en l'absence de fonds disponibles auprès des autres sources.▪ Utilisées pour allouer des fonds aux agences opérationnelles de l'Onu afin de répondre aux besoins humanitaires cruciaux répondant aux priorités établies par le Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident sur le terrain.▪ Chaque postulant doit justifier son besoin de financement, en tenant compte des autres ressources disponibles. Si un donneur s'est engagé à verser des fonds, il faut utiliser les prêts.	<ul style="list-style-type: none">▪ 50 millions de dollars EU disponibles.▪ Etabli en 1991 en tant que fonds central autorenouvelable d'urgence. Le fonds autorenouvelable est maintenant géré séparément au sein du Fonds central d'intervention d'urgence.▪ Utilisé pour faire des prêts aux agences onusiennes pour leurs programmes d'urgence, en se basant sur une promesse de financement à venir d'un donneur.▪ Le prêt doit être remboursé dans un intervalle de six mois.▪ Au cours des 14 dernières années, 337 millions de dollars EU ont été déboursés en prêts.▪ D'abord utilisé comme un mécanisme de décaissement par les agences onusiennes pour accéder rapidement à des fonds en attendant que les promesses de financement des donateurs leur soient transférées.

Soumission des demandes de subvention au CERF

Le processus de demandes est conduit par le terrain. Ainsi, toutes les soumissions de projet au CERF doivent être fondées sur une évaluation des besoins et approuvées par le Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident, en consultation avec l'Équipe-pays de l'Onu. Plus particulièrement, le Coordonnateur de l'aide humanitaire/CR, assisté par le bureau d'OCHA dans le pays s'il en existe un, joue un rôle de dirigeant crucial dans le classement par ordre de priorité des programmes. Les organisations humanitaires éligibles soumettent leurs demandes de subvention (à la fois pour la Réponse rapide et les urgences sous-financées) au Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident qui les appuie et les réfère au Coordonnateur de secours d'urgence.

Dans tous les cas, le Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident et les organisations humanitaires éligibles doivent s'assurer que CERF est une source de financement d'urgence. Il doit aussi

savoir si les fonds des autres donateurs, les fonds de réserve de l'agence concernée ou, au niveau du pays, les fonds disponibles pour un déboursement immédiat (qu'ils soient autorenouvelables ou pas) ont été épuisés. Les organisations humanitaires éligibles doivent présenter leur demande, en utilisant le format de projet standard et le modèle de lettre d'entente.

Comment préparer une demande de subvention au CERF et rédiger le rapport d'activités ?

Les points suivants ont été préparés par les membres de la Fao ayant participé à la formation CERF-Processus d'Appel global (Rome, 2-4 juillet 2007). Ils résument les principaux éléments que le personnel de la Fao doit retenir lors de la préparation d'une demande de subventions au CERF.

Pour préparer une demande au CERF

1. L'approbation des critères du CERF et la concession des dons peut être plutôt flexible dans le cadre des principes qui gouvernent le fonctionnement du CERF .
2. Les projets aspirant à recevoir une subvention du CERF doivent faire partie d'un programme humanitaire de sauvetage/d'urgence où la rapidité d'action joue un rôle crucial ; ces activités sont définies dans le secteur de l'agriculture comme étant « *des activités ayant un impact direct et immédiat sur les Moyens d'existence durables des familles affectées par une crise (distribution de semences, d'outils et d'engrais pour rétablir la capacité de production alimentaire, la survie du bétail productif pour contrôler les maladies)* ». De plus, l'utilisation des services humanitaires communs nécessaires pour mener des activités de sauvetage est également prise en compte (transport aérien).
3. Le Coordonnateur d'urgence sur le terrain doit être impliqué dans les discussions de l'Équipe-pays de l'Onu concernant CERF ou l'Appel éclair/Processus d'appel commun, dès le premier jour. D'autant plus que l'agriculture n'est généralement pas considérée comme une priorité pour les interventions d'urgence. En fait, les activités agricoles semblent plus éligibles aux financements du CERF destinés aux interventions « sous financées » plutôt que ceux destinés à la « Réponse rapide ». Sans la participation de son Équipe dans le pays, la Fao risque d'être marginalisée si personne n'est présent pour la soutenir. Néanmoins, lorsqu'il est possible de prouver que les interventions agricoles renforcent la réponse aux besoins cruciaux urgents (dans le cas (i) des catastrophes naturelles à évolution lente et de situations d'urgence complexes, (ii) de financements cruciaux urgents pour prévenir une aggravation de la situation, ainsi qu'une réduction des coûts et de l'impact, le secteur de l'agriculture a plus de chance de bénéficier de fonds destinés à la « Réponse rapide » qu'auparavant.
4. De manière générale, il est donc important de bénéficier du soutien du Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident. Il semblerait en effet que « les propositions provenant de l'Équipe-pays ne soient presque jamais rejetées ».
5. Les projets dans les pays concernés par l'Appel éclair, aspirant à une subvention du CERF, sont toujours pris en compte dans la composante « Réponse rapide ». En l'absence d'Appel éclair, le Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident peut signaler au CERF le besoin en financements de Réponse rapide lors de l'apparition d'une crise ou de la détérioration rapide d'une situation d'urgence déjà existente. Le Coordonnateur de secours d'urgence peut également suggérer d'utiliser les fonds de la « Réponse rapide », en informant les Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident, si nécessaire.
6. Pour pouvoir recevoir des subventions destinées aux urgences « sous financées », les pays doivent être sélectionnés par le Coordonnateur des secours d'urgence et peuvent être inclus dans la procédure d'Appel commun, ou être un pays non mentionné dans la procédure d'Appel global mais qui nécessite des besoins humanitaires. Si une crise apparaît brutalement dans un pays du Processus d'appel commun, le Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident peut également demander un financement dans le cadre de la « Réponse rapide ».
7. Les demandes ont des formats différents. Pour les pays avec un Appel (Appel éclair ou Appel commun), la demande peut être directement attachée au document de projet de l'Appel éclair ou du Processus d'appel commun, en ajoutant simplement le budget du CERF et le tableau de financement du projet. S'il n'y a pas d'Appel, le formulaire de demande du CERF doit être complété.
8. L'utilisation d'une terminologie appropriée est primordiale : par exemple, le titre d'une proposition de projet est très important, surtout si on considère que la première sélection pour les financements du CERF sont basés sur le même formulaire (ou similaire) que celui utilisé pour les aperçus de projet

dans la procédure d’Appel commun, qui est principalement composé du titre et d’un bref résumé du projet. (Comme le Secrétariat du CERF manque d’expertise technique, il est impératif de préparer une proposition qui réponde de manière claire et concise aux critères ; elle a, dans ce cas, plus de chance d’être approuvée.)

9. La terminologie utilisée dans le titre doit être compatible avec la description du projet (ex. : un projet intitulé « Campagne de vaccination d’urgence contre la Fièvre de la Vallée du Rift », mais contenant la description et le budget concentrés sur les activités de redressement économique).
10. La proposition de financement doit se fonder sur l’évaluation des besoins. Lorsque **des propositions de projet concernant la sécurité alimentaire** sont présentées au CERF pour financement, elles doivent être clairement justifiées par des statistiques (des chiffres et des faits) indiquant une augmentation du niveau de malnutrition aiguë.
11. Lorsque des propositions de projet concernant les Moyens d’existence durables sont présentées au CERF pour financement, la justification doit démontrer que les Moyens d’existence durables de la population reposent essentiellement sur l’agriculture.
12. **Les propositions de formation** peuvent être financées par CERF, mais il faut démontrer que la formation est une composante clé de la Réponse rapide et qu’elle a un impact immédiat, comme la formation de spécialistes avant (pour éviter) ou pendant (pour maîtriser) une invasion acridienne.
13. CERF ne soutiendra pas le stockage d’intrants pour un usage ultérieur. Tous les éléments du projet doivent être utilisés pour l’urgence immédiate. De plus, si un pays reçoit des fonds d’OCHA et ne les utilise pas, ils ne pourront pas être reconduits l’année suivante.
14. Il faut toujours considérer les possibilités de coopérer avec les autres agences. Par exemple, il est plus acceptable de louer des véhicules du Pam plutôt que de les acheter directement.
15. La participation des ONG est un sujet sensible, essayez de nommer dans votre proposition les ONG partenaires et, si possible, la somme que vous avez l’intention de leur allouer. Vous pouvez même faire l’inventaire des ONG à contacter, tout en sachant que seules une ou deux s’engageront à participer au projet. Votre intention de travailler avec des partenaires doit être prouvée.
16. **Les fonds pour les « urgences sous financées »** sont déboursés en deux versements, la plus grande partie en janvier/février et le solde budgétaire en juillet/août. Le Secrétariat du CERF décide des pays bénéficiaires et des allocations, après avoir analysé les réponses des donateurs au Processus d’Appel global et les recommandations des agences, y compris la Fao. Les allocations sont annoncées au niveau central. Le Coordonnateur des urgences contacte le Coordonnateur de l’aide humanitaire/Coordonnateur résident pour s’assurer de la contribution de la Fao au processus et de sa participation au classement par ordre de priorité des projets par l’Équipe-pays de l’Onu qui sera comprise dans la demande du pays. À ce niveau, la participation du Coordonnateur d’urgence est fondamentales, il doit convaincre le Coordonnateur résident de la nécessité de considérer les projets des secteurs de l’agriculture et de la sécurité alimentaire comme une priorité.
17. **L’étude du budget.** Bien que cela semble évident, il faut s’assurer que le budget coïncide avec la présentation de la proposition (et vérifier soigneusement qu’il n’y ait pas d’erreur de calcul). L’intégration des frais afférents du personnel aux budgets est généralement réprouvée, à moins qu’ils ne correspondent à un travail de mise en œuvre très spécifique).
18. **Les révisions budgétaires** peuvent être effectuées, via internet au Secrétariat du CERF, au niveau du Chargé des opérations pour des modifications mineures, telles que la diminution des coûts d’utilisation pour augmenter les acquisitions au sein des activités/intrants déjà planifiés. Lorsqu’il est nécessaire de procéder à un important changement dans les activités (introduction d’une nouvelle composante, par exemple), le Coordonnateur de l’aide humanitaire/Coordonnateur résident envoie une lettre officielle avec des justifications.

Certains mots ont plus d'effets que d'autres pour la préparation de la demande au CERF. Ceux qui évoquent des interventions à long terme doivent être évités. C'est le cas de : préparation à la situation d'urgence, atténuation, prévention, réhabilitation, prévention des catastrophes, redressement de l'économie. Il est préférable d'utiliser des termes qui évoquent l'aspect « Réponse rapide » de la proposition, à savoir :

- Impact rapide ;
- Fournir un accès immédiat ;
- Intervention dans les délais (ex. : pour répondre aux besoins de la prochaine saison culturelle) ;
- Intervention d'urgence rapide ;
- Restauration/réparations d'urgence (mais pas réhabilitation) ;

Pendant la mise en oeuvre

Échéance pour la transmission des rapports - Pour les fonds déboursés pendant l'année, un bref résumé des expériences retenues et des succès (et/ou problèmes rencontrés) jusqu'au 31 décembre est préparé au niveau du siège et attendu à New York avant la fin mars de l'année suivante. Une série de rapports plus longs, un pour chaque subvention et concernant toujours la période précédant le 31 décembre, est assemblée au niveau du siège et attendue à New York avant le 5 avril. Afin d'éviter tout travail supplémentaire ou double emploi, chacun de ces rapports est basé sur un document unique : le formulaire publié par CERF dans le pays concerné qui doit être rempli une seule fois. (Le format de la Fao est accepté pour les rapports écrits mais, pour rester simple, il est préférable d'utiliser celui du CERF.) Afin de ne pas dépasser les délais, il faut commencer à travailler sur ce document le plus rapidement possible après la fin de l'année.

Le Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident prépare le rapport de revue à mi-parcours du projet sur le travail effectué avec les fonds déboursés pendant les six premiers mois de l'année. En ce qui concerne notre participation au rapport, nous suggérons d'utiliser le même format que précédemment, mais le Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident peut en décider autrement. Ce rapport est attendu à New York avant le 5 août. Vous devez envoyer des exemplaires de la partie de ce document rédigée au niveau du pays aux points de contact du CERF au siège.

Échéances pour le rapport financier - Les états financiers certifiés provisoires sont préparés au siège (pas de contribution nécessaire du terrain), à partir des données ORACLE, mais dans un format spécial, et sont attendus à New York, le 15 février. Ils comprennent les activités financées l'année précédente. Les états financiers certifiés finaux doivent être transmis avant le 30 juin pour les projets actifs l'année précédente et sont généralement préparés au siège.

Financements de la « Réponse rapide » - En ce qui concerne les contributions pour la « Réponse rapide », toutes les activités doivent avoir débuté dans les trois mois qui suivent le déboursement des fonds/ou l'apparition de l'urgence (en choisissant la première date entre les deux. Il n'y a donc pas de raison d'antidater l'engagement, car cela réduirait le temps de mise en œuvre disponible. CERF concède trois mois supplémentaires pour la mise en œuvre. Par conséquent, la durée totale est de six mois (la limite des trois mois pour engager les activités est fixée, sans modification possible ; un délai de paiement de six mois est l'objectif, mais celui-ci peut être prolongé, en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple en cas de problème avec le fournisseur).

Fonds pour les urgences sous-financées - L'échéance de l'engagement est le 31 décembre pour le premier versement et aux environs du milieu de l'année suivante pour le deuxième versement. L'échéance de paiement s'effectue trois mois plus tard, comme pour la « Réponse rapide ».

Qu'est-ce que le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation (Sfera) ?

Cf. <FTP://FTP.FAO.ORG/DOCREP/FAO/MEETING/011/8139F.PDF>

Sfera fournit à la Fao le moyen d'agir rapidement face aux situations d'urgence. Il lui permet de participer aux missions d'évaluation des besoins menées par les organisations onusiennes, suite à une crise, d'établir rapidement une unité de coordination des secours d'urgence pour les interventions agricoles et d'élaborer un programme. Sfera permet de déployer rapidement les moyens de transport et les équipements de base et, dès que le donateur a confirmé sa contribution, le financement anticipé pour acquérir les intrants nécessaires pour protéger ou relancer les activités agricoles. Sfera permet d'adopter une approche sous l'angle de la programmation face à une crise ou une situation d'urgence, car les donateurs ont accepté de mettre leurs contributions dans ce fonds commun.

Structure

Sfera comprend trois composantes : i) un fonds renouvelable pour aider la Fao à évaluer les besoins, développer les programmes et établir rapidement une unité de coordination d'urgence ; ii) un fonds de roulement pour avancer les financements afin de commencer rapidement les activités des projets en attendant les contributions des donateurs, qui seront alors transférées à Sfera dès leur réception ; iii) un programme pour soutenir les situations d'urgences spécifiques. La composante « programme » a été utilisée en janvier 2005 pour répondre à la catastrophe causée par le tsunami de l'Océan Indien et a été encore plus développée avec la propagation de l'Influenza aviaire, en novembre 2005.

Sur les 47 millions de dollars EU d'apport, un million de dollars EU ont été alloués au fonds renouvelable destiné à l'évaluation des besoins, après le début d'une crise, et à l'établissement rapide d'une coordination dans les pays affectés. Le fonds de roulement a bénéficié de 17,3 millions de dollars EU qui ont été avancés à différents projets après avoir obtenu l'accord signé de donateurs mais avant de recevoir leurs contributions. La composante « programme » a reçu 34,2 millions de dollars EU qui ont été utilisés pour répondre à la catastrophe du tsunami et à l'épidémie de grippe aviaire.

Mécanisme de financement flexible et fondé sur une approche programmation

La caractéristique la plus innovatrice de Sfera est d'inviter les donateurs à verser leurs contributions au fonds, sachant qu'elles seront affectées à l'intervention d'urgence qu'ils ont choisie. Dans le cas de la grippe aviaire, l'utilisation de Sfera a permis à la Fao d'intervenir de manière plus flexible et programmée, en accord avec le plan global pour combattre l'épidémie. L'approche traditionnelle de la Fao est de produire un document de projet spécifique adapté à chaque contribution. Une fois que le projet de document a été approuvé par le donateur et le Gouvernement concerné, les incidences budgétaires ne peuvent être modifiées qu'avec le consentement du donateur qui implique souvent de lourdes procédures et retarde souvent la mise en œuvre du projet. Alors que, si les donateurs acceptent de verser leur contribution à Sfera, ils acceptent que leurs fonds soient utilisés pour le *financement commun* des objectifs généraux du programme présentés au donateur. Ainsi, cette approche autorise les ajustements des activités aux réalités du terrain, tout en respectant le cadre de travail général du programme.

Sfera et CERF sont complémentaires

Sfera permet à la Fao de remplir des tâches préparatoires telles que l'évaluation des besoins et l'installation d'une unité de coordination lesquelles ne bénéficient pas des financements du CERF. Ce dernier peut allouer des fonds à la Fao pour l'approvisionnement rapide d'urgence, ce que ne peut pas faire Sfera.

Processus de demande

Fonds renouvelable - Le fonds renouvelable est un mécanisme de financement destiné aux activités susceptibles d'être financées à posteriori par des contributions de donateurs encore inconnues et non quantifiées. Par conséquent, les ressources préliminairement déboursées par Sfera, sous cette catégorie, peuvent être, mais sans garantie, financées ou remboursées postérieurement par d'autres contributions. Ces activités comprennent l'installation rapide des Unités de coordination d'urgence, l'évaluation des besoins, le développement de programmes et la coordination. Les Chargés des programmes/des opérations de TCE trient les nouvelles demandes qui sont alors approuvées par le Directeur de TCE.

Fonds de roulement - Le fonds de roulement assure le financement anticipé des projets d'urgence pour lesquels un donateur a confirmé sa contribution. Les demandes au fonds de roulement doivent être traitées en même temps que l'ouverture du projet. La Division des finances fournira la demande habituelle pour l'ouverture d'un projet et l'approbation du Directeur pour avancer les fonds de Sfera pour ce projet en particulier.

Composante « programme » - Celle-ci s'applique uniquement aux situations d'urgence spécifiques. Le programme global est élaboré en commun par TCE, les divisions techniques concernées et les Bureaux de la Fao dans les pays affectés. Il est soumis au donateur pour approbation dans le cadre d'un accord spécifique disponible auprès de TCE.

Comment la Fao et le Pam collaborent-ils ?

CONTEXTE

Le Pam est probablement l'organisation onusienne la plus liée à la Fao d'un point de vue opérationnel. Les deux organisations ont en commun le devoir de :

- Assurer à tout instant l'accès de toutes les personnes à une nourriture suffisamment nutritive, saine et adaptée;
- Conserver, améliorer et utiliser de façon durable les ressources naturelles.

Plusieurs documents qui reflètent ces liens importants visent à normaliser cette interaction.

- « Approfondir la coopération entre la Fao et le Pam », novembre 2003 ;
- « Accord technique sur la coopération logistique entre le Pam et la Fao », janvier 2003 ;
- « Lettre commune du Directeur général de la Fao et du Directeur exécutif du Pam aux Représentants de la Fao et Directeurs nationaux du Pam sur la création de groupes « sécurité alimentaire dans le pays », janvier 2007

Aujourd'hui, dans le cadre de la réforme globale de l'Onu, les deux organisations sont incitées à travailler encore plus ensemble. En effet, le Rapport du Groupe de haut niveau a émis la recommandation suivante : « Afin de construire une sécurité alimentaire durable et briser le cycle des famines récurrentes, en particulier, en Afrique sub-saharienne, le Pam, la Fao et le Fida devraient revoir leurs approches respectives et renforcer la coordination interorganisations. »

COMMENT LA FAO ET LE PAM COLLABORENT-ILS ACTUELLEMENT ?

Coopération au niveau mondial

- **Évaluations** : Missions d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires (CFSAM) et Cadre d'analyse des besoins (NAF).
- Développement commun de l'**information géographique** (Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité, Siciav).
- Utilisation de la **compétence technique de la Fao** dans diverses activités du Pam (de l'élaboration à l'évaluation), dans le cadre de la Division du Centre d'investissement (TCI).
- Coopération au sein du secteur de la sécurité alimentaire dans la procédure d'**Appel global** (comprenant l'agriculture et l'aide alimentaire) ou en tant que secteurs séparés mais interdépendants (décision prise au niveau du Bureau de pays).
- **Soutien des Moyens d'existence**, discussions en cours au niveau technique ; le Pam a aidé la Fao à développer le manuel d'évaluation rapide des Moyens d'existence durables.
- **Problématiques d'approche genre**, discussions en cours au niveau technique, comprenant le développement commun de l'orientation du Comité permanent interorganisations.

Coopération sur le terrain :

- « **Vivres-contre-travail** » du Pam, lié à l'amélioration des infrastructures agricoles de la Fao.
- **Rations de protection des semences**, le Pam les fournit pour soutenir la distribution de semences de la Fao.
- **Jardins scolaires**, la Fao tente de lier ces activités aux initiatives d'alimentation scolaire du Pam.
- « **Vivres contre formation** » (FFT), associe la distribution de vivres du Pam à des formations dispensées par la Fao, dans le domaine des nouvelles techniques agricoles, y compris des écoles d'agriculture sur le terrain.
- **VIH/SIDA**, relie les distributions de semences, à haute valeur nutritionnelle, et les formations sur la nutrition et la post-récolte organisées par la Fao, à la distribution de nourriture du Pam, aux ménages et bénéficiaires vivant avec le VIH/SIDA.
- **Secteur de la sécurité alimentaire**, dans certains pays, l'alimentation et l'agriculture sont associées au secteur de la sécurité alimentaire avec des agendas communs. La Fao et le Pam s'accordent sur le dirigeant ou co-dirigeant du secteur.
- **Évaluations**, la Fao participe à l'Enquête sur la sécurité alimentaire en situation d'urgence du Pam (EFSA).

- **Soutien logistique**, au cours de certaines interventions, le Pam apporte un soutien logistique à la Fao sur le terrain. De plus, le Pam dirige le Service aérien humanitaire de l'Onu (UNHAS) et le Centre conjoint de logistique de l'Onu (UNJLC) dont bénéficie la Fao.
- **Soutien pour l'installation de Bureaux et renforcement de la sécurité**, lorsqu'une situation d'urgence apparaît brutalement, le Pam peut fournir des Bureaux à la Fao lors de crises d'apparition rapide, telles que le tremblement de terre au Pakistan et le conflit au Liban.

PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

Soutien logistique

Les rapports professionnels entre les organisations dans le domaine de la logistique sont en expansion. À cet égard, le Pam a prêté à la Fao un Fonctionnaire principal en logistique chargé de prospecter les possibilités de relation systématique dans le domaine de la logistique. Les résultats attendus sont :

- un manuel de la Fao sur la logistique lequel permettrait de clarifier sa tâche dans ce domaine et le rendre plus systématique pour les deux institutions ;
- un accord technique mis à jour sur la logistique, comprenant un formulaire d'accord pour les interactions logistiques au niveau du terrain ;
- une entrée de la Fao dans le Dépôt mondial de logistique pour l'intervention d'urgence humanitaire, lequel comprend des entrepôts et des moyens de transports en Italie, à Dubaï, au Panama, au Ghana et en Malaisie ;
- un développement de profils et de cadre de référence standard pour leur insertion potentielle dans les accords de principe du Pam avec ses partenaires, pour permettre à la Fao d'avoir un accès rapide à l'expertise sur seule demande.

Accord sur les semences

Le Pam a déjà procédé à des distributions de semences et à d'autres activités de soutien agricole avec des fonds provenant des « autres coûts opérationnels directs ». Cette situation est à la fois un risque et une opportunité pour la Fao et aussi un sujet de discorde entre les deux organisations. L'Unité pour la réhabilitation et les politiques humanitaires (TCER) a commencé à négocier un accord standard entre les deux organisations pour de telles interventions, afin de réguler ce genre d'interaction et de s'assurer que la Fao apporte son assistance technique à chacune de ces interventions. Une première version de ce document devait être disponible en juin 2007 et être soumise aux commentaires du personnel de terrain de la Fao.

Activités communes

Au Pakistan, les dirigeants de la Fao, du Fida et du Pam ont revu leurs programmes, en cours et à venir, afin d'optimiser leur participation. Une note de concept, prévoyant des Bureaux communs et des unités communes de gestion du programme, a même été élaborée et partagée avec les autorités gouvernementales, avant de prendre contact avec les donateurs. Ce processus pourrait être mené dans d'autres pays, si les Représentants de la Fao et du Pam sur le terrain le jugent nécessaire.

Quels bénéfices tirent les ONG de leur participation aux Appels globaux ou aux Appels éclair ?

La Section Processus d'Appel global a écrit ce document pour que le personnel d'OCHA puisse s'adresser aux ONG qui se demandent pourquoi elles devraient participer au Processus d'appel commun, y compris les Appels globaux et les Appels éclair.

Les ONG peuvent ainsi :

- 1 Élargir le nombre de donateurs potentiels : depuis 1992, plus de 400 donateurs ont directement apporté 30 milliards de dollars EU aux organisations qui ont requis des financements par le biais d'Appels globaux et d'Appels éclair ;
- 2 Augmenter votre visibilité : les Appels globaux et les Appels éclair sont transmis aux donateurs dont les gouvernements, les fondations, les personnes privées fortunées, les ONG, les organisations internationales, etc. Vous pouvez présenter votre proposition à vos bailleurs habituels, tout en l'incluant dans un Appel commun, ce n'est pas l'un ou l'autre ;
- 3 Enrichir l'agenda et influencer les priorités : souhaitez-vous défendre un mandat ? Ciblez-vous une population en particulier ? Voulez-vous répondre à un problème spécifique ? Les ONG qui participent aux Appels globaux et aux Appels éclair expriment leurs propositions lors des discussions sur la stratégie, sur la coordination et les priorités ;
- 4 Participer à la promotion : les Appels globaux et les Appels éclair ont une portée mondiale et leur couverture médiatique est de plus en plus importante.
- 5 Renforcer votre crédibilité : de nombreux donateurs considèrent que la participation aux Appels globaux et Appels éclair est une preuve de crédibilité.
- 6 Gagner du temps : des donateurs acceptent de recevoir le document de projet d'une page des Appels globaux, ou la case de projet des Appels éclair, au lieu de la description détaillée du projet.
- 7 Participer à la coordination avec les autres partenaires : les donateurs veulent voir les agences humanitaires travailler ensemble de manière efficace. Les Appels globaux et les Appels éclair permettent de les réunir. En y participant, vous montrez que votre ONG souhaite participer de façon active à cette collaboration, en maintenant son identité et son indépendance.
- 8 Rendre les donateurs plus responsables du financement de l'action humanitaire : lors d'une crise, les propositions de projet fragmentées et concurrentielles ne permettent pas de connaître exactement le montant de l'aide nécessaire pour aider les personnes sinistrées et savoir si les donateurs ont rempli leur devoir de financer les interventions en fonction des besoins de la population. Assembler des propositions en un seul Appel, est non seulement plus crédible, mais permet au donateur d'avoir une idée plus claire de la nature de la requête et de la situation.
- 9 Obtenir un soutien rapide : OCHA soutient les Coordonnateurs de l'aide humanitaire du terrain et le Coordonnateur de secours d'urgence au niveau mondial. OCHA a une Équipe de professionnels, à Genève, qui se consacre aux Appels globaux et aux Appels éclair et qui est à votre disposition pour vous conseiller et vous soutenir, pour répondre à vos questions et recevoir vos commentaires.
- 10 Recevoir une formation gratuite : OCHA offre des formations sur la procédure d'Appel commun, lesquelles consistent en : i) l'analyse de la situation et l'élaboration de scénarios ; ii) l'évaluation des besoins et le choix des priorités ; iii) la planification des interventions ; iv) la mobilisation des ressources ; v) le contrôle et la rédaction des rapports.



Chapitre 3

Évaluation des besoins

Après avoir lu cette section, vous devriez être en mesure de répondre aux questions suivantes :

- Quelle est l'information de base nécessaire pour évaluer le contenu et la structure d'un programme ?
- Comment organiser l'analyse de l'information recueillie au cours de l'évaluation des interventions mises en œuvre par les bénéficiaires pour protéger leurs Moyens d'existence ?
- Pourquoi est-il important d'établir un système d'information de référence ?
- Comment lancer et mettre en œuvre un processus d'Évaluation des moyens d'existence dans votre pays ?

Évaluation des besoins

L'évaluation des besoins est un processus structuré de collecte et d'analyse des données concernant la situation et les besoins des personnes qui déterminera l'opportunité d'une intervention.

Lorsqu'on évalue les besoins, et que les actions à venir en dépendent, il est très important de séparer la compréhension de la situation, dans laquelle se trouvent les personnes, et les capacités de réponse des différents partenaires. De nombreuses évaluations des besoins sont déterminées par l'offre. Dans ce cas, ces besoins sont définis par la capacité institutionnelle et opérationnelle de l'agence conduisant l'évaluation et son aptitude de mise en œuvre.

Concept de besoin

Les problèmes, les situations ou les besoins, peuvent être définis de différentes façons. La définition préliminaire de besoin est importante car elle décide de l'ampleur de la réponse apportée (cf. Tableau 1).

Tableau 1 : **Définition du besoin et réponse associée** (*adaptée et complétée à partir de Haan & Majid 2005*)

Définition implicite ou explicite du besoin	Type d'évaluation	Ampleur de l'intervention.
Quels sont les besoins de la population en termes d'aide alimentaire ?	1. EBAU	Distribution d'aide alimentaire
Quels sont les besoins alimentaires du pays ?	2. ESANU	Importations de denrées alimentaires, importations d'aide alimentaire
Quels sont les besoins de la population en termes de réhabilitation agricole ?	3. EBRAU	Semences et outils, équipements de pêche, médicaments vétérinaires, bétail
Quels sont les besoins de la population en termes de sécurité alimentaire dans l'immédiat et à court terme ? <i>(la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire dépend du choc et des avoirs de la population)</i>	4. ESAMU	Interventions pour renforcer la sécurité alimentaire dans l'immédiat en facilitant l'accès à la nourriture et en rétablissant les Moyens d'existence durables : alimentation, revenus, et/ou avoirs productifs
Quels sont les besoins en sécurité alimentaire de la population, à la fois, à court et à long terme ? <i>(Concept de vulnérabilité : la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire dépend du choc, des tendances à long terme et des possessions de la population)</i>	5. ESAU-Moyens d'existence	Réponses intégrées à court et à long terme pour augmenter l'accès à la nourriture et la disponibilité alimentaire. Cela comprend le transfert de ressources, les interventions sectorielles directement reliées et les rajustements politiques
Quels sont l'éventail et la gravité des besoins humanitaires de la population ?	6. EBHSU	Interventions multisectorielles comprenant la santé, l'éducation, l'eau/l'assainissement, la protection, la sécurité alimentaire, l'environnement et autres
Quels sont les besoins et les capacités de la population nécessaires pour soutenir les Moyens d'existence durables à court et à long terme ?	7. Évaluation des Moyens d'existence durables	Interventions multisectorielles et à différents niveaux, transferts et mesures politiques, à court et à long terme.

EBAU :	Évaluation des besoins alimentaires en situation d'urgence
ESANU :	Évaluation de la sécurité alimentaire nationale en situation d'urgence
EBRAU :	Évaluation des besoins en réhabilitation agricole en situation d'urgence
ESAMU :	Évaluation de la sécurité alimentaire des ménages en situation d'urgence
ESAU-Moyens d'existence :	Évaluation de la sécurité alimentaire en urgence, utilisant des approches Moyens d'existence
EBHSU :	Évaluation des besoins humanitaires en situation d'urgence
EME :	Évaluation des Moyens d'existence

Les différentes évaluation du tableau pourraient être décrites comme étant « les évaluations de besoins ». Elles décrivent pourtant toutes la notion de besoin différemment. Il est certain que la définition de la notion de besoin et la notion d'évaluation conditionnent le type et l'ampleur de la réponse apportée. Idéalement, une évaluation des besoins, pris au sens le plus restreint, peut avoir lieu quand on dispose d'informations suffisantes sur le contexte général. Par exemple, l'évaluation des besoins en intrants agricoles semble logique après avoir procédé à une évaluation plus large des Moyens d'existence durables laquelle a permis d'identifier les avoirs des ménages, les stratégies d'adaptation, la situation des politiques mises en œuvre et de la vulnérabilité. Ainsi, l'élaboration des programmes de réhabilitation agricole bénéficie d'un cadre de compréhension plus globale des Moyens d'existence durables

C'est le cas, par exemple, lorsque l'on est persuadés que la distribution d'intrants agricoles est l'intervention de réhabilitation la plus appropriée pour les communautés rurales qui sont en train de récupérer, après une crise. La véracité de cette hypothèse dépendra d'autres facteurs tels que la manière dont les communautés

gagnent leur vie, sur les Moyens d'existence durables et sur des contraintes politiques plus larges. En Somalie, par exemple, les expériences dans ce domaine semblent indiquer que le soutien des activités rémunératrices peut être plus efficace, pour la reprise de la production agricole dans une zone, que la distribution de semences et d'outils¹²⁻¹³.

Il est donc possible d'affirmer que toutes les évaluations de besoins/situations/problèmes doivent tenir compte des Moyens d'existence durables sous-jacents et des formes d'accès à la nourriture. Dans la plupart des évaluations de besoins, dans le domaine de la sécurité alimentaire en situation d'urgence, le volume et la nature des besoins sont estimés en étudiant l'impact d'un choc ou des chocs sur les Moyens d'existence durables, après avoir pris en compte les stratégies d'adaptation « acceptables ». (C'est-à-dire, celles qui ne risquent pas d'endommager de manière irréversible la capacité des ménages à gagner leur vie à l'avenir.)

¹² Source : FSAU Somalie.

¹³ Le fait que les besoins et les interventions dans le domaine de la sécurité alimentaire en situation de crise prolongée soient souvent abordés avec une vision restreinte, et à court terme, peut être considéré comme une des composantes du « déficit en matière de politiques » défini par Flores et al. Cela se réfère à la manière dont les organisations internationales formulent les interventions dans le domaine de la sécurité alimentaire à court et long terme et le lien entre les différentes perspectives de planification (Flores et al 2005).

Approches moyens d'existence durables en situation d'urgence

Le but de cette section est de :

- donner un aperçu des concepts et des principes fondamentaux des Moyens d'existence durables ;
- mettre en évidence la pertinence des Approches Moyens d'existence durables dans la réponse de la Fao en situation de crise.

Approches moyens d'existence durables (AMED)

Objectifs et concepts clés

Les AMED offrent un cadre pour comprendre et répondre à la pauvreté et à la vulnérabilité, aussi bien dans un contexte humanitaire que de développement. Elles sont apparues suite à la prise de conscience croissante de la nécessité de placer les pauvres et les divers aspects de leur vie et de leurs moyens de vivre, au centre de l'action humanitaire et de développement, tout en s'assurant de la gestion durable des ressources naturelles. Source : Chamber and Conwy, 1992.

Définitions

Les Moyens d'existence durables comprennent les capacités, les avoirs (matériels et sociaux) et les activités nécessaires pour vivre. Ils sont durables lorsqu'ils possèdent une capacité de régénération, en cas de stress ou de chocs et lorsqu'ils conservent, ou renforcent, les capacités et les avoirs sans détruire la base des ressources naturelles.

Les Stratégies de moyens d'existence indiquent la série et la combinaison d'activités et le choix que les personnes font pour atteindre leurs objectifs de Moyens d'existence. À partir de leurs objectifs personnels, de la base des ressources et de la connaissance des options disponibles, les différentes catégories de ménages - pauvres et moins pauvres - développent et poursuivent des stratégies de Moyens d'existence durables différentes. Elles comprennent des considérations à court terme, tels que la manière de gagner sa vie, faire face aux chocs et gérer les risques, ainsi que des aspirations de plus long terme comme pour l'avenir de leurs progéniture et leur vieillesse. Les stratégies de Moyens d'existence durables peuvent être positives, quand elles aident les ménages à devenir plus résistants et moins vulnérables, ou négatives quand elles conduisent à l'affaiblissement et à la diminution du capital.

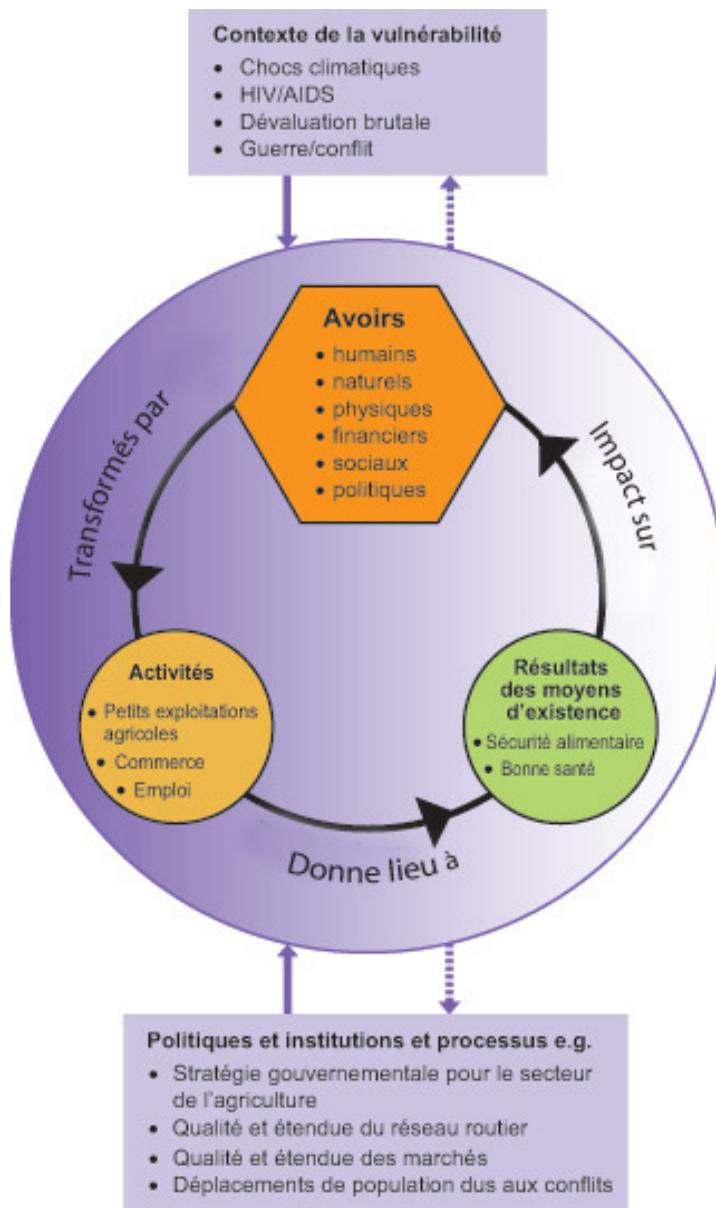
Analyse et vulnérabilité des Moyens d'existence

L'impact d'une crise sur un groupe donné de population découle du choc lui-même et de la vulnérabilité des personnes touchées. Dans plusieurs cas, l'évaluation des besoins est fondée sur l'offre, c'est-à-dire que les besoins sont définis selon les mandats particuliers des agences. Ainsi, la même crise peut être décrite comme une « crise alimentaire », « crise agricole » ou « crise sanitaire » selon la perspective de l'agence conduisant l'évaluation, avec les besoins et les interventions définis en conséquence. Une analyse des Moyens d'existence durables conduite correctement permet d'éviter ces erreurs d'appréciation, et de mieux connaître les avoirs actuels des personnes affectées et donc leur comportement. La capacité des individus à résister aux chocs dépendra, en définitive, de leur capital/avoirs.

Les avoirs sont classés ainsi :

- **capital humain**, éducation, compétences formelles et informelles, santé ;
- **capital naturel**, ressources naturelles telles que les terres agricoles et les pâturages, les forêts et les sous-produits forestiers, la faune sauvage, l'eau, etc.
- **capital physique**, logements, infrastructures telles que les routes et les transports, les immeubles, les systèmes d'irrigation, et les avoirs productifs tels que les semences, les outils, les animaux d'élevage, les équipements de pêche et autres équipements agricoles et de transformation ;
- **capital financier**, liquidité, crédit, épargnes en nature et en argent ;
- **capital social**, institutions formelles et informelles (y compris les marchés), les associations (par exemple, pour la gestion de l'épargne et du crédit) les familles élargies, les mécanismes de soutien mutuel local.

Le schéma ci-dessous illustre les relations entre ces avoirs, ce que les personnes font réellement, comment l'interaction avoir/action conduit à des différents résultats ces avoirs assurent la sécurité alimentaire et comment tout ceci est influencé par des facteurs extérieurs telles qu'une guerre civile, une sécheresse ou un autre événement.



Le diagramme montre que le moyen d'existence d'une personne, d'un ménage ou d'une communauté est composé d'avoirs, transformé en résultat par des activités ou des stratégies. Cette relation « interne » entre les avoirs, les activités et les résultats est circulaire. Cela a lieu dans un contexte influencé par l'environnement extérieur (situation de la vulnérabilité, politiques mises en œuvre, institutions, processus). Le diagramme montre également que l'action des personnes, des ménages et des communautés influence à son tour ces forces extérieures.

Comment peut-on utiliser les AMED en situation d'urgence ?

Utilisation des Approches fondées sur l'analyse des moyens d'existence durables en situation d'urgence

Il est important de faire la différence entre l'analyse des Moyens d'existence durables et les Approches moyens d'existence durables fondées sur cette analyse. L'évaluation et l'analyse des Moyens d'existence durables sont particulièrement utiles pour identifier les groupes de personnes pauvres et vulnérables, comprendre ce qu'ils affrontent et dresser l'inventaire des impacts des stratégies d'adaptation dans lesquelles

se sont engagés les ménages. C'est un moyen d'apporter des informations supplémentaires au processus de consultation qui vise à élaborer une réponse nationale et internationale et à accroître la compréhension de l'impact des décisions politiques sur les Moyens d'existence durables des groupes marginalisés.

Les Approches moyens d'existence durables doivent être considérées comme particulièrement appropriées pour une crise pendant laquelle les gens doivent s'adapter à des changements rapides de situation. Elles peuvent contribuer à renforcer la faculté de récupération des ménages vulnérables et la capacité des institutions dans les zones à risque (état de préparation). Elles peuvent également contribuer à protéger et à promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition dans les interventions de secours et de redressement. En se concentrant sur les personnes touchées pendant la crise, elles peuvent combler les vides entre les différentes phases de la crise. Elles fournissent également un cadre intersectoriel commun à même de faciliter la collaboration inter-institutionnelle.

Les Moyens d'existence durables désignent une approche d'ensemble en urgence et non pas celle d'un secteur spécifique à couvrir comme les autres. Ils peuvent être utile à toutes les étapes du cycle de réponse en urgence, comme expliqué ci-après.

- **Préparation/alerte rapide :** fournir via l'évaluation et le profil des Moyens d'existence durables, des informations sur le mode de vie des individus (ou les groupes de personnes) et la façon dont elles affrontent la crise dans les zones à risque ; identifier les indicateurs pertinents et réaliser les scénarios.
- **Interventions d'urgence :**
 - Évaluation rapide des Moyens d'existence durables en vue de fournir un cadre intersectoriel pour la réponse humanitaire.
 - Incorporer les Moyens d'existence durables dans les évaluations et les réponses sectorielles en vue d'améliorer le ciblage et la programmation, et garantir une flexibilité dans la mise en œuvre des projets.
 - Contribuer aux mécanismes de coordination (OCHA, groupements sectoriels, liens avec le Plan-cadre de l'Onu pour l'aide au développement), et à la programmation conjointe (gouvernements et ONG).
 - Utiliser les Moyens d'existence durables centrés sur la population pour améliorer la communication sur les interventions d'urgence et renforcer les Appels ; encourager les programmes de redressement des Moyens d'existence durables et les projets conjoints, en coordination avec les autres organismes pour garantir un soutien plus important des donateurs.
 - Renforcer et rendre effectives les approches pour « mieux reconstruire » et « ne pas léser » à travers l'utilisation des Approches moyens d'existence durables.
 - Utiliser le cadre et les indicateurs des Moyens d'existence durables pour suivre les progrès des résultats obtenus, ajuster les interventions et évaluer l'impact.
- **Réhabilitation et stratégies de sortie :** en se concentrant d'avantage sur les gens que sur les interventions, les AMED portent à une meilleure articulation des programmes humanitaires et de développement et contribuent au renforcement des capacités des institutions locales. Les stratégies de sortie devraient viser le renforcement de la capacité d'adaptation des Moyens d'existence durables aux chocs prévus.

UTILISATIONS DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES PAR LA FAO EN SITUATION D'URGENCE

Pakistan

Le 8 octobre 2005, un tremblement de terre, d'amplitude 7,6 sur l'échelle de Richter, a frappé les régions du nord du Pakistan et de l'Inde. Son épicentre était situé à 19 km au nord est de Muzaffarabad.

L'Azad Jammu Cachemire (AJK) et la Province de la Frontière-du-Nord-Ouest ont été gravement touchés, avec trois à quatre millions de personnes sinistrées et un nombre de décès estimé à 80 000 personnes. Une évaluation participative rapide a été menée par un spécialiste Fao des Moyens d'existence durables, en collaboration avec le Bureau international du travail (BIT) et le Département de la vulgarisation agricole du Gouvernement du AJK, du 27 au 31 octobre 2005.

L'objectif était de fournir des informations qualitatives sur la manière dont le tremblement de terre avait affecté la vie des personnes et leurs Moyens d'existence durables. L'enquête s'est focalisée sur le type de ressources qu'avaient perdu les personnes, sur les stratégies d'adaptation qu'elles avaient adoptées pour faire face à la situation et sur les résultats attendus, une fois que les effets immédiats de la catastrophe s'étaient dissipés. L'évaluation rapide a également permis de réaliser des interventions adaptées, fondées sur l'analyse des Moyens d'existence durables, et un échéancier d'un an pour échelonner les interventions. L'utilisation d'un cadre de travail selon l'Approche moyens d'existence durables a permis d'organiser l'analyse, de manière à montrer clairement l'impact de la crise sur la vie des personnes et d'identifier les interventions prioritaires nécessaires. Cela n'aurait pas été possible avec une analyse sectorielle effectuée à partir d'idées préconçues des besoins.

Somalie

L'Unité d'analyse de la sécurité alimentaire (FSAU) a développé un outil qui permet de classer la gravité de l'impact de différentes situations sur la vie des personnes et sur leurs Moyens d'existence durables. Le Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité humanitaire utilise plusieurs sources d'informations pour établir une « classification des phases » d'une zone géographique en particulier. Les phases varient de 1, Sécurité alimentaire générale, à 5, Famine/Catastrophe humanitaire. Pour réaliser cette classification, une analyse détaillée sur l'état et sur les perspectives des cinq principaux avoirs cités ci-dessus est effectuée. (cf. Note, Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité humanitaire).

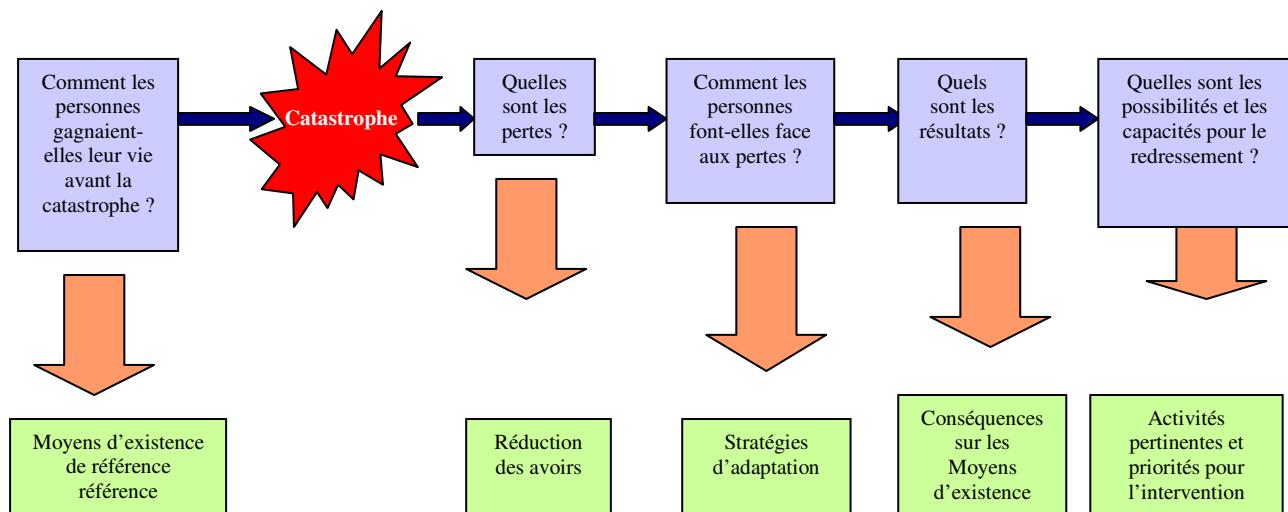
Difficultés rencontrées

Lorsque la programmation des interventions en situation d'urgence repose sur une analyse des Moyens d'existence durables, il est souvent très difficile de quantifier l'impact de la crise sur les principaux avoirs. L'Unité de l'analyse de la sécurité alimentaire FSAU reconnaît cette difficulté. Il est donc préférable d'utiliser cette approche conjointement avec d'autres outils pour en tirer une programmation détaillée des interventions. Un des atouts de l'Approche moyens d'existence durables en situation d'urgence est qu'elle fournit un cadre de travail complet à partir duquel il est possible d'utiliser différents outils analytiques et d'organiser des interventions adéquates.

La structure fondamentale de l'Évaluation des moyens d'existence suite à une catastrophe

Les questions et la structure fondamentales restent les mêmes, qu'il s'agisse d'une Estimation préliminaire de l'impact sur les Moyens d'existence durables (ILIA) ou d'une analyse plus poussée. Les questions clés sont :

- Comment les personnes interrogées gagnaient-elles leur vie avant la catastrophe ?
- Quel effet a eu la catastrophe sur leurs Moyens d'existence durables ?
- Quels mécanismes d'adaptation et stratégies relatives aux Moyens d'existence durables les différents ménages/individus ont-ils développés ? Quel est leur degré d'efficacité/de nuisibilité ?
- Quelles sont les opportunités et les capacités pour le redressement des Moyens d'existence durables au sein de l'économie locale ?¹⁴
- Quels types d'activités sont nécessaires pour le redressement des Moyens d'existence durables des différents ménages/individus ?¹⁵



Dans certains cas, quand, par exemple, le temps imparti est trop court ou qu'il est impossible d'aller sur le terrain, les réponses à ces questions sont à rechercher dans des données secondaires, c'est-à-dire les informations sur les Moyens d'existence durables de référence et celles disponibles sur l'exposition à la catastrophe et les dégâts. De cette manière, l'évaluation des Moyens d'existence durables permet d'extrapoler l'impact de la catastrophe sans aller sur le terrain (étude théorique). Le travail sur le terrain pourra être effectué lorsqu'il y aura de plus de temps et moins d'obstacles aux déplacements. Une fois sur le terrain, il faut collecter les données de base pour compléter la base de référence secondaire et les informations relatives aux dégâts et aux pertes.

Le travail sur le terrain doit se dérouler à plusieurs niveaux, c'est-à-dire au niveau du district ou de la zone, du marché local, de la communauté, du village ou du quartier et auprès des ménages et des groupes de différents niveaux de richesse. Des questions différentes, mais complémentaires, sont posées à chaque niveau. Certains individus seront mieux placés pour donner des informations sur certains aspects de l'enchaînement des événements ou sur les Moyens d'existence durables. Il faut donc préparer le questionnaire à cet effet.

- Au **niveau du district**, l'objectif est de comprendre (i) comment les différentes institutions et les organisations servent les besoins des communautés locales affectées par la catastrophe et quelles

¹⁴ Exemples : Quels avoirs agricoles (terre, système d'irrigation, bétail) sont demeurés intacts ou peuvent facilement redevenir productifs ? Quels magasins et petites industries ne se sont pas entièrement détruits et peuvent redevenir opérationnels ? Quelles infrastructures clés peuvent être remises en état pour faciliter le redressement économique ?

¹⁵ Exemples : Possibilités de travail rémunérant ; approvisionnement en semences et autres intrants agricoles ; remplacement du bétail perdu ; nouveaux bateaux de pêche, filets, etc. ; réhabilitation des magasins et des petites industries ; crédit pour remplir de nouveau les magasins de marchandises ; crédits pour reconstruire et remplacer les équipements perdus.

sont les perspectives de redressement ; (ii) avoir une vue d'ensemble de l'impact sur les Moyens d'existence durables dans la zone.

- Les entretiens avec les **commerçants au marché** doivent se concentrer sur la manière dont les marchés fonctionnent dans une zone et comment ils ont été affectés par la catastrophe.
- Au niveau de la **communauté locale**, les entretiens de groupes permettront d'établir les différents sous-groupes qui forment la communauté (groupes du même niveau de richesse, groupes ethniques, types de Moyens d'existence durables) et de savoir quels sont les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables et, enfin, ceux qui ont été les plus affectés.
- Au **niveau familial ou individuel**, les questions sont beaucoup plus spécifiques et se concentrent sur les avoirs et les stratégies d'adaptation particulières utilisées à la suite de la catastrophe.

Informations rassemblées à partir des différents niveaux d'évaluation

Niveau	Information
Données secondaires et principaux informateurs au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> • nature, étendue et ampleur du choc/crise • étendue des zones géographiques affectées • étendue des groupes de personnes affectés (types de Moyens d'existence durables) et chiffres • informations et connaissances actuelles sur le niveau de perturbation des Moyens d'existence durables (y compris la désorganisation des marchés) <p>(Utile pour l'introduction du Rapport final)</p>
Niveau du district/zone	<ul style="list-style-type: none"> • impact de la catastrophe sur les principales organisations, entreprises (publiques, privées et internationales dans les zones affectées par la catastrophe) • impact général de la catastrophe sur les Moyens d'existence durables des personnes habitant dans la zone
Commerçants sur les marchés /marchandises	<ul style="list-style-type: none"> • chaîne d'approvisionnement pour les marchandises de base • compétitivité du marché • effets de la catastrophe sur le commerce
Principaux informateurs au niveau de la communauté	<ul style="list-style-type: none"> • <i>les activités liées aux Moyens d'existence durables</i> les plus importants dans la communauté et la période de l'année où ces activités ont lieu • l'impact général de la catastrophe sur les <i>Moyens d'existence durables</i> dans la communauté et les interventions en cours • le rôle potentiel des <i>groupes communautaires</i> sur le redressement des Moyens d'existence durables • les besoins les plus prioritaires • l'<i>identification des différents groupes du même niveau de richesse/de vulnérabilité</i>
Groupes du même niveau de richesse /individus	<ul style="list-style-type: none"> • les plus importantes <i>sources de Moyens d'existence durables</i> et les dépenses par ménage/groupe du même niveau de richesse avant la catastrophe ; • l'<i>impact de la catastrophe</i> sur les avoirs et les Moyens d'existence durables des ménages/groupes du même niveau de richesse • les stratégies d'adaptation relatives aux Moyens d'existence durables • les principales <i>priorités et principaux besoins à court et long terme</i>

Contacts

NEIL.MARSLAND@FAO.ORG;
RICHARD.CHINA@FAO.ORG

Comment conduire une évaluation des Moyens d'existence durable ? La Boîte à outils pour l'évaluation des Moyens d'existence durable

Introduction

La Fao et l'OIT ont conçu une Boîte à outil pour l'évaluation des Moyens d'existence durables (LAT) à utiliser lors de catastrophes naturelles d'apparition brutale. Les objectifs du LAT sont :

- rendre compte de la capacité des personnes à gagner leur vie a été affectée par la catastrophe ;
- identifier les possibilités de redressement des Moyens d'existence à même de fournir une base aux projets.

LAT est composé des trois éléments suivants, reliés les uns aux autres :

- Moyens d'existence durables de référence (**MER**)
- Estimation préliminaire de l'impact sur les Moyens d'existence durables (**ILIA**)
- Évaluation des Moyens d'existence durables (**EME**)

Ces outils devraient être utilisés dans cet ordre quand c'est possible. Dans le cas contraire, l'Estimation préliminaire de l'impact sur les Moyens d'existence durables et l'évaluation des Moyens d'existence durables peuvent être utilisées de manière autonome. (Voir tableau suivant)

Elément	Fonction	Programmation/types de financement ciblés	Quand et par qui ?
MER Informations sur les Moyens d'existence durables de référence	Cet ensemble de données statistiques et d'études socio-économiques pertinentes offre des informations sur les principaux aspects des systèmes de Moyens d'existence durables (populations, indicateurs de richesse et de pauvreté, occupations, etc.). Il fournit le contexte de pré-catastrophe pour l'Estimation préliminaire de l'impact sur les Moyens d'existence durables et l'EME, et renforce donc la capacité de ces outils à produire par extrapolation des informations sur l'impact de la catastrophe sur les Moyens d'existence durables et les capacités de reconstruction.	Cet outil est utile pour élaborer des résumés rapides pour les Appels éclair, les conférences sur le redressement précoce pour les donateurs et l'information destinée au grand public. Il peut être utilisé pour d'éventuelles extrapolations si l'Estimation préliminaire de l'impact sur les Moyens d'existence durables ne peut pas être mise en place avant les Appels éclair.	Quand ? Temps nécessaire pour rassembler les données de référence : de 2 à 6 semaines . Collecte fait avant la catastrophe. Par qui ? Principalement des analystes de données des gouvernements/universités/Onu/ONG
ILIA Estimation préliminaire de l'impact sur les Moyens d'existence durables	Estimation préliminaire de l'impact de la catastrophe sur les Moyens d'existence durables au « niveau local ». Cette information est combinée avec la base de référence, et fournit une base solide pour les propositions d'action immédiate pour le redressement des Moyens d'existence durables. L'ILIA doit être coordonnée avec les autres évaluations sectorielles et intégrée dans l'analyse, la stratégie et les propositions de projet de l'Appel éclair.	L'ILIA vise les premiers Appels éclair, et l'Évaluation des besoins après la catastrophe (PDNA). Cet outil est également utile pour sensibiliser les médias locaux et internationaux et les organismes de financement.	Quand ? Durée de l'évaluation de 1 à 7 jours Délai habituel pour l'évaluation : Dans les 10 jours qui suivent la catastrophe . Par qui ? De préférence, le Gouvernement du pays et le personnel de l'Onu/les consultants travaillant au sein de l'Undac
EME Évaluation des Moyens d'existence durables	Évaluation de l'impact de la catastrophe sur les Moyens d'existence durables et les possibilités, capacités et besoins pour le redressement au niveau des ménages, des communautés et de l'économie locale. Elle comprend la conversion des résultats des évaluations en options de réponse contenant un aperçu de la stratégie des profils de programme et des projets concrets.	Fournit une information plus détaillée et une justification pour les stratégies et projets qui doivent être suggérés pour modification de l'Appel éclair ou les conférences sur le redressement précoce pour les donateurs, afin d'obtenir des financements. Cet outil devrait convenir pour une PDNA plus approfondie.	Quand ? Durée de l'évaluation : 30 jours . Délai habituel pour l'évaluation Dans les 90 jours qui suivent la catastrophe . Par qui ? Équipes multidisciplinaires, multi-agences (y compris le personnel du Gouvernement du pays) dirigées par des spécialistes des Moyens d'existence durables.

Structure et caractéristiques

La Boîte à outils pour l'évaluation des Moyens d'existence durables a pour caractéristiques ce qui suit :

- **Liens étroits entre les différents outils** : les trois stades d'évaluation de la Boîte à outils pour l'évaluation des Moyens d'existence sont liés car ils se nourrissent mutuellement. Ainsi, la base de référence détermine le contexte de pré-catastrophe et précise certaines questions et relations pour l'Estimation préliminaire de l'impact sur les Moyens d'existence durables et l'Évaluation des moyens d'existence. L'Estimation préliminaire de l'impact sur les Moyens d'existence durables fournit une vision générale qui sera développée et améliorée par l'Évaluation des moyens d'existence qui aidera à repréciser les Moyens d'existence durables de référence.
- **Analyse quantitative et qualitative** : une des principales fonctions de la base de référence est de délimiter le contexte au sein duquel les résultats des Estimations préliminaires de l'impact sur les Moyens d'existence durables et les Évaluations des Moyens d'existence plus qualitatives et localisées pourront être interprétés. L'association d'une base de référence, plus qualitative et généralisée, avec l'Estimation préliminaire de l'impact sur les Moyens d'existence durables et l'Évaluation des moyens d'existence, en particulier, permet de déterminer la prévalence, jauger la gravité de la situation et identifier les processus d'une façon qui ne serait pas possible. Ce qui ne serait pas possible si les méthodes quantitatives et qualitatives étaient utilisées indépendamment.
- **Capacités des Moyens d'existence et analyse de l'impact** : la Boîte à outils pour l'évaluation des Moyens d'existence ne se contente pas seulement d'étudier l'impact de la catastrophe sur les individus et les stratégies d'affrontement qu'ils mettent en œuvre, mais elle identifie également les capacités et possibilités de redressement et de renforcement de la résilience. Elle va donc plus loin que plusieurs autres méthodes d'évaluation.
- **Adaptée pour les mécanismes de financement et de programmation** : les méthodes et différents stades de l'évaluation sont spécifiquement adaptés aux principaux mécanismes de financement et de programmation. L'Estimation préliminaire de l'impact sur les Moyens d'existence durables permet d'élaborer l'Appel éclair, alors que l'Évaluation des moyens d'existence est plutôt destinée à la révision de l'Appel éclair ou à une conférence de donateurs sur le redressement précoce. L'Évaluation des Moyens d'existence peut également servir de base à une formulation plus détaillée de projet, ouvrant la voie à d'autres possibilités de programmation, y compris les stratégies de redressement des Moyens d'existence durables du Gouvernement et des projets spécifiques des agences.
- Une approche modulaire : bien que les trois outils d'évaluation soient reliés et que leur utilisation soit plus efficace lorsqu'ils sont utilisés ensemble, ils peuvent également être utilisés séparément. Cette approche a été conçue sachant qu'il n'est pas toujours possible d'avoir accès à tous les éléments, à chaque situation d'urgence. Ainsi, une Évaluation des Moyens d'existence peut être menée même si aucune donnée de référence n'a été récoltée au préalable ou qu'aucune Estimation préliminaire de l'impact sur les Moyens d'existence durables n'a été menée juste après la survenue de la catastrophe. De même, une Estimation préliminaire de l'impact sur les Moyens d'existence durables réussie ne dépend pas à priori des Moyens d'existence durables de référence (bien qu'elle pourrait en bénéficier).

Préparation de l'évaluation : pour plus d'efficacité, la Boîte à outils pour l'évaluation des Moyens d'existence devrait être intégrée autant que possible dans les systèmes et les structures de préparation aux catastrophes naturelles au niveau du pays et soutenue par des capacités extérieures complémentaires, si nécessaire. Les éléments clés de la préparation de l'évaluation sont résumés ci-après.

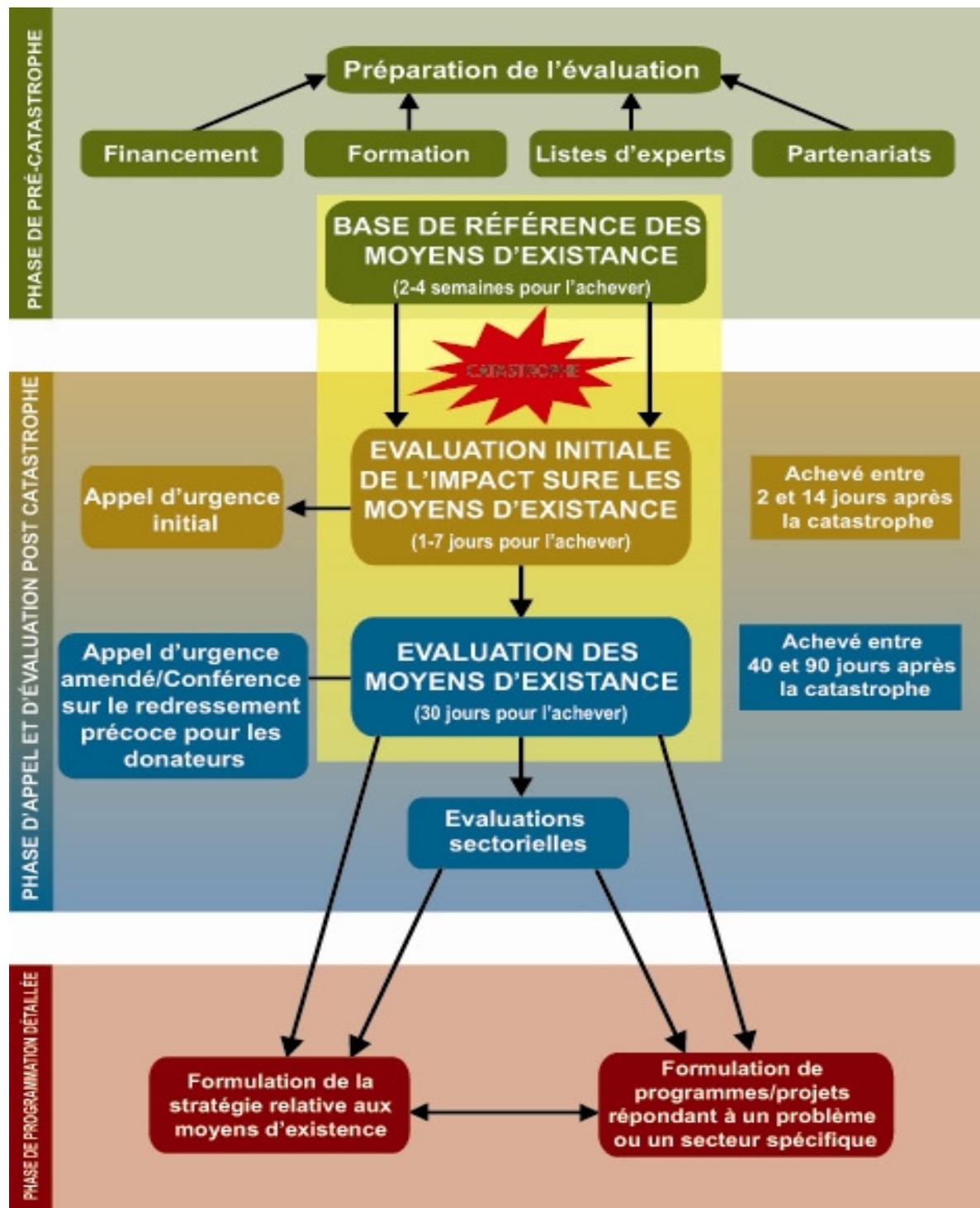
Partenariats : la Boîte à outils pour l'évaluation des Moyens d'existence ne peut pas se développer efficacement sans le soutien et la participation active du Gouvernement. En outre, les résultats des évaluations de la Boîte à outils pour l'évaluation des Moyens d'existence doivent être communiqués rapidement et dans les plus courts délais au Gouvernement et aux donateurs. Le soutien et la participation du Gouvernement, des donateurs et des partenaires, au niveau du pays, doivent être obtenus par le dialogue, l'apprentissage mutuel, la formation et la sensibilisation.

Développement des listes d'experts : développement de listes de consultants et d'experts de la Fao, de l'OIT et d'autres organisations, au niveau national, régional et du siège ; ces listes sont essentielles car elles permettent de garantir que des Équipes d'évaluation puissent être envoyées sur le terrain.

Mécanismes financiers de déblocage rapide: les mécanismes financiers de Réponse rapide pour l'évaluation post-catastrophe doivent être intégrés dans la planification préalable de la catastrophe par l'Onu et les gouvernements au niveau du pays.

Formation des experts nationaux : afin que les pays dépendent moins de l'expertise extérieure, une composante portant sur la formation est envisagée pour chacun de ces trois outils.

La Figure 1 illustre les relations entre les parties de la Boîte à outils pour l'évaluation des Moyens d'existence et les outils de financement et programmation.



Résultats et exemples

Même si les trois outils de la Boîte à outils pour l'évaluation des Moyens d'existence ont été élaborés, la partie sur les Moyens d'existence durables de référence de la Boîte à outils pour l'évaluation des Moyens d'existence n'a pas encore été mise en œuvre dans un pays. L'Estimation préliminaire de l'impact sur les Moyens d'existence durables est actuellement (avril 2007) utilisée dans les Iles Salomon, mais les résultats ne sont pas encore disponibles. En revanche, l'Évaluation des moyens d'existence a déjà été utilisée à différents stades de développement dans plusieurs pays : Pakistan (tremblement de terre au Cachemire, en 2005) ; Indonésie (tremblement de terre et éruption volcanique de Yogyakarta, en 2006) ; Philippines (ouragans de 2006) et Bolivie (inondations de 2007). Dans ces différentes situations, l'Évaluation des moyens d'existence a été la base des plans de réhabilitation des Moyens d'existence durables agricoles/ruraux développés conjointement avec les autorités gouvernementales.

Structure du rapport d'Évaluation des Moyens d'existence durables

L'inventaire ci-dessous présente les grandes lignes d'un rapport complet sur l'Évaluation des moyens d'existence lequel ne doit pas dépasser les 20 pages et comprendre, si nécessaire, des photographies.

1. **Résumé d'orientation** : comprend les messages clés, y compris les blocs de temps nécessaires, ce qui est nécessaire pour une action **immédiate** et à moyen terme ;
2. **Contexte**, impact général et ampleur ;
3. **Sources d'information** ;
4. **Méthodes utilisées pour l'Évaluation des moyens d'existence** ;
5. **Description des zones affectées**
 - Moyens d'existence durables ou zones agro-écologiques
 - Groupes de moyens d'existence durables ;
6. **Effets de l'évènement I : effets sur les organisations** ;
7. **Effets de l'évènement II : marchés** ;
8. **Effets de l'évènement III : Moyens d'existence durables des ménages**
 - Capital social et capital politique ;
 - Avoirs naturels et agricoles ;
 - Avoirs physiques ;
 - Capital humain ;
 - Avoirs financiers et possessions personnelles.
 - Conséquences sur les Moyens d'existence durables : réalités actuelles et aspirations des personnes à court et moyen terme ;
9. **Possibilités et capacités de réponse**
 - Organisations ;
 - Ménages, mécanismes d'adaptation ;
 - Interventions prioritaires : problèmes et implications pour les programmes d'intervention, partagés en réponses immédiates à long terme.

Audiences cibles

- Gouvernement national (par secteur)
- Gouvernement national (organismes/autorités de gestion des catastrophes)
- Gouvernement local/du district
- Agences onusiennes
- Groupement sectoriel de redressement précoce (PNUD)
- Secteur de la sécurité alimentaire/Agriculture
- Réseau informel des Moyens d'existence durables
- ONG internationales
- ONG locales
- Donateurs
- Représentants/groupes élus
- Groupes communautaires
- Organisations du travail
- Organisations du commerce
- Organisations paysannes
- Coopératives et organisations et réseaux de coopératives

Contacts

NEIL.MARSLAND@FAO.ORG;
RICHARD.CHINA@FAO.ORG;

Demande de fonds du PCT pour une Évaluation rapide des moyens d'existence durables aux Philippines

Demande effectuée en janvier 2007

Contexte

Les Philippines ont subi trois cyclones tropicaux, *Mileno, Paeng, and Reming*, en l'espace de dix semaines, de septembre à décembre 2006. Le quatrième, *Seniang*, a frappé le 9 décembre 2006. Ils ont engendré des glissements de terrains, des crues éclair, des coulées de boue, de vastes inondations et ont, par conséquent, détruit et endommagé de nombreuses maisons, des centres communautaires, des infrastructures, des terres agricoles et des équipements de pêche côtière et intérieure. Le cyclone *Reming* (30 novembre 2006) a été le plus destructeur et a gravement affecté les provinces d'Albay, de Catanduanes et de Carmarines Sur, au sud-ouest de l'Ile de Luzon. La plupart des régions gravement affectées étaient des zones côtières composées de villes et de municipalités agricoles.

Processus d'évaluation de la Fao

Afin de soutenir rapidement les populations affectées et le Gouvernement, la Fao a lancé son processus d'évaluation des besoins¹⁶.

Phase 1, Suite aux Appels à l'aide du Gouvernement des Philippines, la Fao a mobilisé son personnel, à Manille, à Rome et à Jakarta pour mener les évaluations préliminaires et contribuer à la réhabilitation du secteur agricole dans le cadre de l'Appel éclair de l'Onu pour venir en aide aux victimes des cyclones. L'Appel a été lancé pendant la troisième semaine de décembre pour recevoir une aide internationale d'un montant d'environ 49 millions de dollars EU. La Fao a proposé trois aperçus de projet d'un budget de 4,2 millions de dollars EU pour aider le Gouvernement des Philippines, à évaluer l'ensemble des dégâts dans le secteur de l'agriculture et pour gérer la situation de la sécurité alimentaire à la suite des cyclones¹⁷.

Phase 2, La Fao répond à une demande directe du Gouvernement des Philippines pour mener une évaluation complète des dégâts et des besoins dans le secteur de l'agriculture. À ce stade, il faut effectuer une évaluation approfondie, centrée sur les Moyens d'existence durables des communautés affectées, qui explique clairement ce qui doit être fait pour les rendre plus résilients aux prochains chocs. Par conséquent, une Évaluation rapide des moyens d'existence durables (ERME) sera menée pendant cinq semaines en janvier-février 2007. L'Évaluation rapide des moyens d'existence durables sera réalisée dans le cadre d'une évaluation des besoins multi-sectorielle et multi-agences plus large et coordonnée par le Coordonnateur résident aux Philippines. Elle sera immédiatement suivie par des propositions de projet.

Phase 3, Doit être prise en considération pendant la mise en œuvre de la Phase 2. Les ressources appropriées devront être sécurisées dans le cadre d'un projet PCT. Au cours de cette phase, une stratégie de réhabilitation des Moyens d'existence durables sera élaborée, sur demande du Gouvernement des Philippines, et financée par des fonds différents de ceux de la présente requête.

Pour la phase 2, le budget suivant donne une idée des coûts d'une Équipe composée de sept personnes, en mission pendant cinq semaines et menée par un chef d'Équipe international.

¹⁶ Cf. Figure 1 « Relations entre les différentes parties de la Boîte à outil sur l'Évaluation des moyens d'existence et les différents outils de financement et de programmation »

¹⁷ Dans la région IV- Tagalog-Sud, Région V- Bicol, Région VI- Visayas Est et Région VIII- Visayas Ouest.

Budget de l'évaluation menée par la Fao en réponse à une catastrophe survenue brutalement, Phase 2

PCT/PHI/3103			
Dispositions du PCT			
Comp.	Description des composantes	Sous Comps.	Princ. Comp.
5013	Consultants		22 050
5542	Consultant, international	13 300	
5543	Consultant, national	8 750	
5544	Consultant, TCDC/TCCT	,	
5545	Consultant, expert retraité	,	
5546	Consultant, Coopération Sud-Sud	,	
5547	Consultant, volontaire des NU	,	
5549	Consultant, Jeune cadre	,	
5014	Contrats		,
5650	Budget des contrats	,	
5020	Travail supplémentaire		,
5652	Personnel occasionnel-Personnel temporaire	,	
5021	Voyages		22 720
5661	Frais de mission (uniquement personnel de la Fao)	,	
5684	Consultant, international	8 500	
5685	Consultant, national	9 020	
5686	Consultant, TCDC/TCCT	,	
5687	Consultant, expert retraité	,	
5688	Consultants, Coopération Sud-Sud	,	
5689	Consultants, Volontaire des NU	,	
5694	Voyages, formation	,	
5691	Consultant, jeune cadre	,	
5692	Voyages SAT	,	
5698	Voyages- personne n'appartenant pas au personnel (ex. : contreparties)	5 200	
5023	Formations		,
5920	Budget des formations	,	
5024	Matériel courant		,
6000	Matériel courant	,	
5025	Matériel durable		,
6100	Budget du matériel durable	,	
5027	Services d'appui technique		,
6111	Dépenses pour les rapports	,	
6120	Honoraires SAT	,	
5028	Dépenses générales de fonctionnement		6 632
6300	Budget des dépenses générales de fonctionnement	6 632	
5029	Dépenses d'appui		3 598
6118	Coûts de fonctionnement directs	3 598	
	Total général		55 000

Quelles sont les ressources rapidement mobilisables pour lancer le processus de réponse ?



ACTIVITÉS

SOURCES DE FONDS

Évaluation préliminaire de l'impact sur les Moyens d'existence



Ressources locales du Bureau de la FAO ou la facilité des dispositions du PCT

Évaluation des Moyens d'existence



Dispositions du PCT ou Évaluation des besoins par Sfera

Déploiement des unités de coordination des opérations d'urgence (ECU)



Projets en cours (s'il y en a) ou installation rapide d'une ECU par Sfera

Développement du programme



Financement du CERF ou Évaluation des besoins par Sfera ou PCT « habituel »

Mise en œuvre rapide des projets



Avances de Sfera ou prêt du CERF



Chapitre 4

Analyse, sélection et planification de la réponse

Après avoir lu cette section, vous devriez être en mesure de répondre aux questions suivante :

- Comment élaborer un programme en réponse à une catastrophe avec l'Approche moyens d'existence durables ?
- Quels sont les types d'intervention proposés par la Fao en situation d'urgence ?
- Comment la Fao prépare-t-elle sa stratégie et son plan d'intervention, en s'assurant du lier les besoins identifiés à la réponse proposée ?
- Quel est le soutien disponible au sein de la Fao pour développer le plan d'intervention ?

Pour des mécanismes efficaces de réponse aux situations de crise en matière de sécurité alimentaire

Note sur les politiques, juin 2006, Problématique 1

La FAO travaille à l'amélioration des protocoles de réponse en situations d'urgence dans le contexte global du processus de réforme humanitaire mené dans tout le système des Nations Unies.

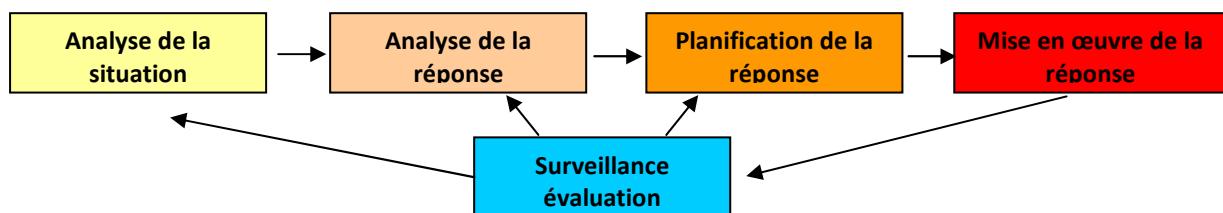
La réforme humanitaire est une question qui se trouve actuellement au cœur du programme politique des Nations Unies ; les donateurs et les institutions internationales cherchent, ensemble, à améliorer la prévisibilité, l'opportunité et l'efficacité de la réponse humanitaire, et ce grâce à une panoplie de mesures telles que l'initiative des bonnes pratiques des bailleurs de fonds (*Good Humanitarian Donorship Initiative*), le cadre et grille d'analyse des besoins (*Needs Analysis Framework*) mis au point par le Comité permanent interorganisations (CPI); l'approche de responsabilité sectorielle (*Cluster Leadership Approach*) et le Mécanisme d'action humanitaire (*Central Emergency Response Fund*), récemment amélioré. Dans ce contexte mouvant, comment la perspective de la sécurité alimentaire peut-elle contribuer à l'amélioration de la réponse humanitaire ?

A titre d'exemple, la FAO met au point un mécanisme de réponse aux situations d'urgence qui permet de détecter les priorités immédiates en matière de sécurité alimentaire et les mesures susceptibles d'améliorer la productivité et la capacité de réaction des systèmes alimentaires à long et à moyen terme. Le mécanisme tient compte du fait que les situations persistantes de crises alimentaires complexes et chroniques exigent une réponse à facettes multiples. Ces facettes concernent notamment la protection sociale, la réhabilitation des moyens de subsistance et une capacité accrue de récupération des systèmes alimentaires.

Protocole de Réponse aux situations d'urgence en matière de sécurité alimentaire.

Le mécanisme conçoit les stratégies de réponse aux situations d'urgence comme un processus dont la planification doit être faite à long terme plutôt que comme une série d'évaluations des besoins d'urgence ponctuels. Il prévoit également des mécanismes de rétroalimentation tout au long des différentes étapes du cycle de gestion du projet.

Les principaux éléments du protocole de réponse aux situations d'urgence sont les suivants :



Analyse de la situation : Il s'agit de détecter et de parvenir à un consensus technique à propos des éléments de base d'une situation déterminée, notamment sa gravité, son ampleur, ses causes sous-jacentes et proches.

Analyse de la réponse : Il s'agit d'identifier l'éventail de possibilités de réponse susceptibles d'améliorer la situation à long et à court terme, de même que les besoins sur le plan de la mise en œuvre.

Planification de la réponse : Identification et mise en place des exigences et des systèmes opérationnels, y compris le plaidoyer et la collecte de fonds.

Mise en œuvre de la réponse : Une réponse effective est mise en place pour garantir l'obtention des résultats désirés.

Surveillance /Evaluation : Mise en place d'un mécanisme de surveillance et d'évaluation des changements intervenus dans l'analyse de la situation.

Principe du Protocole de réponse

Le principe du protocole de réponse est d'apporter :

Des méthodes opportunes et transparentes pour aborder les crises : Le protocole de réponse détermine une séquence claire et logique et l'ensemble des composants qui doivent intervenir en cas de réponse à une crise déclenchée. Le protocole est centré sur le caractère changeant de la nature et l'ampleur de l'assistance humanitaire et tient compte du fait que les crises complexes requièrent une planification plus complète afin de faire face à des situations qui se prolongent dans le temps et varient selon le moment et l'espace.

Réponses de type général en matière de sécurité alimentaire : Le protocole de réponse met en œuvre le concept d'analyse de réponse stratégique et tient compte des possibilités de réponse à court, à moyen et à plus long terme. Il va donc au-delà des réponses typiques (telles que l'aide alimentaire, en semences et en outils) et comprend la protection sociale, la réhabilitation des moyens d'existence et une capacité accrue de récupération des systèmes alimentaires qui sont plus que jamais des aspects plus pertinents dans les interventions humanitaires.

Méthode fondée sur les preuves : Le protocole souligne la nécessité d'une base systématique et d'une information relative à la sécurité alimentaire préalable à la crise afin de mener un processus permanent d'évaluation, de surveillance et d'évaluation dans les pays plus susceptibles aux catastrophes récurrentes et aux crises chroniques.

Action menée

Dans le contexte du programme de partenariat FAO-Pays-Bas, la FAO s'attache actuellement à structurer un protocole de réponse susceptible « d'apporter des réponses pertinentes à différents types de crises en matière de sécurité alimentaire sur la base d'un cadre intégral qui permet d'analyser et de s'ajuster aux besoins des populations ».

L'intervention de la FAO en cas de crise fait appel à toute une panoplie d'instruments techniques qui portent sur l'ensemble du cycle de la catastrophe et de la crise, à savoir :

- (i) Les Missions d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires (CFSAM);
- (ii) Le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR); et
- (iii) Les Missions spéciales, missions d'évaluation des récoltes, analyses sous-sectorielles (par exemple, nutrition, bétail, infrastructure) et missions de secours et de réhabilitation.

D'autres initiatives sont actuellement en cours d'application pour améliorer l'analyse de la sécurité alimentaire et les mécanismes de réponse, telles que :

Le Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de sécurité alimentaire (IPC) est un instrument que mettent actuellement au point la FAO et l'Unité d'analyse de la sécurité alimentaire en Somalie pour améliorer l'analyse et la prise de décision dans les situations de crise. Le Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de sécurité alimentaire (IPC) est un système standardisé de classification qui intègre l'information relative à la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens d'existence en un seul énoncé qui indique la gravité de la crise et son incidence en termes de réponse humanitaire.

Les aspects relatifs aux moyens d'existence ont été incorporés aux évaluations rapides requises en cas de réponses à une catastrophe soudaine et dans le contexte postérieur à la crise, telle que le Tsunami de 2004/2005 et le tremblement de terre de 2005 au Pakistan.

Les efforts visent aussi au renforcement du soutien à l'échelon du pays reliant l'information relative à la sécurité alimentaire et la formulation de politiques et de stratégies. Un des programmes spécifiques est le Programme CE-FAO sur l'information pour l'action qui apporte une assistance aux Systèmes d'information sur la sécurité alimentaire dans vingt pays, le SETSAN (Mozambique) et le SIFSISS (Soudan).

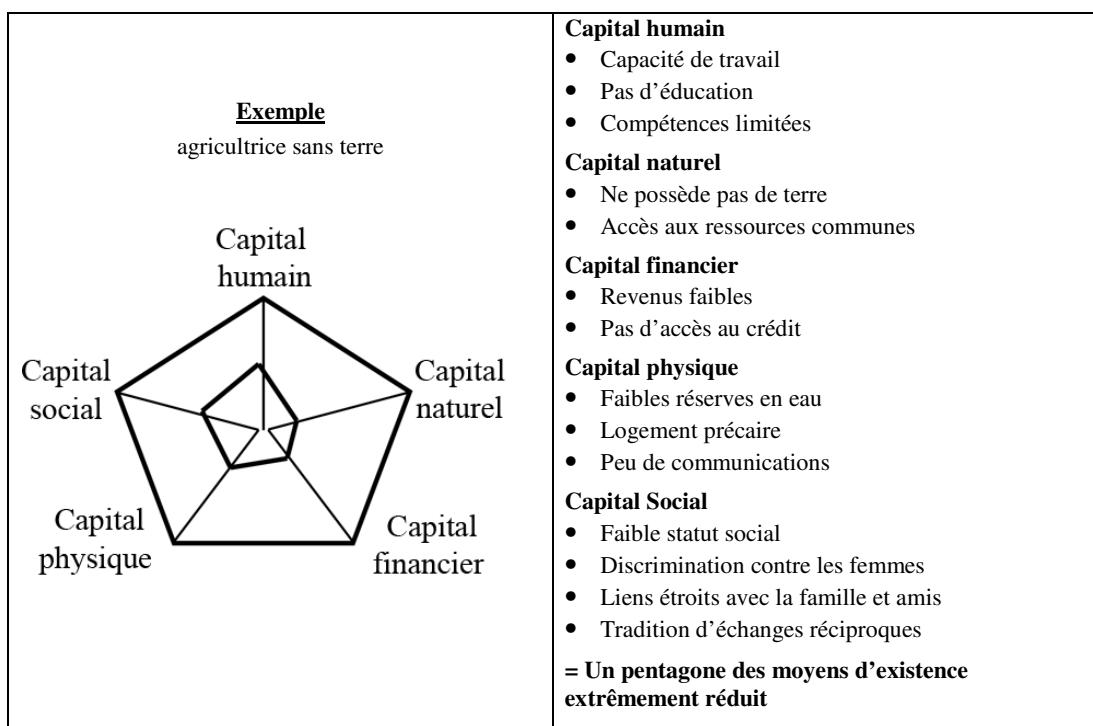
Comment utiliser le pentagone des Moyens d'existence pour établir la première intervention ?

L'objet de cette note est de donner un aperçu sur l'utilité du pentagone des avoirs de Moyens d'existence durables en tant qu'outil pour lancer la planification des interventions d'urgence.

Cadre des Moyens d'existence et Pentagone des avoirs

L'Évaluation des moyens d'existence durables utilise un cadre permettant de représenter les systèmes de Moyens d'existence durables des personnes et le contexte extérieur qui les affecte tels que le contexte politique ou de vulnérabilité. Ce cadre simplifie le mode de vie compliqué des personnes et il dresse la carte des ressources (ou du manque de ressources) et des facteurs externes qui façonnent leurs choix et leurs stratégies. Il est simple, mais permet de saisir les principaux facteurs qui influencent nos vies. Il est divisé en susceptibles d'être adoptées à n'importe quelle situation, quelle que soit sa complexité ou spécificité (cf. Un Cadre simplifié des Moyens d'existence durables¹⁸).

Vous pouvez tester le cadre pour savoir s'il correspond à la réalité et l'utiliser pour décrire votre propre moyen d'existence ou le domaine dans lequel vous travaillez. Vous pouvez commencer avec le Pentagone des avoirs qui est la pièce maîtresse du cadre. Il est principalement utilisé pour décrire la diversité, la quantité et l'équilibre des avoirs au niveau du ménage et/ou au niveau local/communautaire (cf. Classification des avoirs). Le schéma ci-dessous représente le Pentagone des avoirs d'une agricultrice sans terres.



Les avoirs de base du ménage et de la communauté sont également façonnés par le **contexte politique et de vulnérabilité**. Ces contextes influencent les choix (positifs et négatifs) que font les personnes pour conserver ou changer leurs Moyens d'existence durables ou pour se remettre d'un choc ou d'une crise.

Le Cadre des moyens d'existence durables est complété par une série de principes (importance de l'individu, approche participative, accent sur la pauvreté, flexibilité, holisme) qui le caractérisent et permettent de l'utiliser pour atteindre des objectifs de développement généraux comme les Objectifs de développement, du millénaire. En pratique, il peut être utilisé comme base d'analyse, de mise en œuvre, de suivi, dévaluation et de planification d'une situation/d'un projet.

¹⁸ La Cadre des Moyens d'existence a été modifié et redessiné par différentes organisations et centres de recherche car chacun avait sa propre vision de la manière la plus efficace de représenter la réalité. Les autres versions du Cadre et la manière dont elles ont été utilisées sont disponibles sur WWW.LIVELIHOODS.ORG.

Utiliser le Pentagone des avoirs comme un outil pour identifier rapidement l'éventail des interventions possibles en situation d'urgence. Il peut être utilisé pour un premier exercice rapide de planification d'une intervention d'urgence. Ses atouts sont cités ci-après.

1. Il peut être rapidement expliqué, mis en œuvre et facilement communiqué à d'autres.
2. Il permet d'organiser l'information concernant les impacts probables de la catastrophe sur les différents groupes de population, conjointement avec les informations sur sa nature et sur son ampleur.
3. Il identifie les domaines d'intervention possibles, intersectoriels et interorganisationnels, tenant compte des mandats spécifiques et les domaines de collaboration possibles.

Une utilisation typique de cet outil serait, lors d'une réunion pour la première intervention intersectorielle et inter-agences, au cours de laquelle les parties prenantes présentes (les agences, le Gouvernement, les ONG, les donateurs) doivent aboutir à un accord, en peu de temps, sur les secteurs qui ont été affectés, sur l'identité de l'intervenant, le moment et le lieu de l'intervention. L'exercice est divisé en deux étapes et peut être mené en une heure.

Première étape : en utilisant le Pentagone des avoirs comme un outil d'orientation, faire l'inventaire des domaines les plus affectés où les dégâts et les pertes sont les plus importants pour chaque capital.

Exemple : pour une inondation, (i) capital naturel (sols engorgés d'eau, pertes de récoltes et de semences, bétail noyé, etc.), (ii) capital social (familles séparées et disparition de membres de la famille, etc.).

Remarque : si certaines personnes font déjà face à la crise avec des stratégies spécifiques, les répertorier également dans les capitaux, car elles pourront se révéler utiles à votre intervention.

Exemple : capital social : facilitation de l'accès à/activation des banques communautaires de semences ou de fourrage, associations de recherche des personnes disparues.

Deuxième étape : une fois que l'inventaire des éléments dégradés, perdus ou affectés est établi, le reporter dans la colonne de gauche sur un grand tableau (de conférence, de préférence). Sur la droite, vous pouvez commencer à donner un aperçu des réponses à court et à long terme pour chaque élément de l'inventaire, pour chaque capital ou seulement pour les capitaux prioritaires. Vous pouvez également identifier les agences, les services gouvernementaux et les autres parties prenantes qui dirigeront et/ou participeront à l'intervention. Vous aurez ainsi rapidement identifié les différentes possibilités d'intervention et les agences plus à même d'intervenir, en évitant les longues discussions sur les mandats et les compétences. Ces résultats devront être précisés et hiérarchisés, en étudiant de plus près les priorités, les délais, les frais et les capacités des institutions.

L'exemple ci-dessous a duré une heure, lors d'une session de simulation de groupe. Il est important de retenir que l'utilisation de cet outil doit être flexible. L'enchaînement des étapes, décrit ci-dessus, est uniquement indicatif et vous pouvez construire votre tableau préliminaire des interventions possibles en utilisant des délais, des catégories d'activité ou des parties prenantes différents. Vous pouvez également élargir les catégories dans la colonne de gauche afin d'analyser les politiques, les institutions et le processus issus du Cadre des Moyens d'existence durables. Cela peut être ou pas pertinent, au cours de la période suivant l'apparition brutale d'une catastrophe, mais cette question doit au moins être prise en compte.

Exemple d'interventions dans le domaine de la sécurité alimentaire, la Matrice des options

OBJECTIF : Rétablir une situation de sécurité alimentaire et des Moyens d'existence durables

Objectif 1 : Atténuer l'impact de la catastrophe par des activités de sauvetage.

Objectif 2 : Restaurer la capacité de production des Moyens d'existence durables.

Matrice des options pour les interventions dans le domaine de la sécurité alimentaire

Avoirs physiques			
Avoirs	Court terme	Long terme	Agences
Logement	Camps	1. Reconstruire et reloger 2. Abris contre les ouragans	Unicef, ONG, Unhabitat, Gov.
Transport et infrastructure	1. Dégager les routes. 2. Réparations temporaires 3. Utiliser des bateaux et des hélicoptères.	1. Réparation « argent contre travail »/Reconstruire de plus grandes infrastructures. 2. Stratégie de gestion et d'utilisation des sols 3. Contrôle de l'eau	Pam, Fao, Gov
Capital social			
Avoirs	Court terme	Long terme	Agences
Perte de compétences et de personnel de base	Services de sauvetage extérieurs (ex. : docteurs)	1. Évaluation des besoins 2. Stratégie d'organisation de la main d'œuvre (agr, edu, santé)	Gov, Fao, UNFPA, UNESCO
Familles séparées	Recherche	Soutien aux orphelins/veuves, structure de soutien pour la communauté et les familles étendues	ONG, UNHCR, OCHA, Gov.
Capital financier			
Avoirs	Court terme	Long terme	Agences
Perte des revenus et des économies	1. Travail de reconstruction 2. Transfert d'argent 3. Systèmes de bons 4. Donations	1. Travail de reconstruction 2. Crédits 3. Faciliter les remises	IMF*, Pam, UNDP, Gov, ONG
Disparition du commerce	Crédit	1. Infrastructures commerciales 2. Crédit 3. Assurance	IMF, Banque mondiale, IFAD, PNUD/ONG, Fao

*IMF, Institution de microfinance

Contact

MARTA.BRUNO@FAO.ORG

Typologie des réponses possibles de la Fao en situation d'urgence pour reconstruire les Moyens d'existence durables

Secteur	Sujets	Situations où l'assistance de la Fao pourrait être appropriée	Contact
1. Cultures	Systèmes d'accès aux semences :		NRL, AGP, ESW
	- <i>Distribution directe</i>	Lorsque les agriculteurs ont perdu leurs semences mais que les autres conditions sont réunies pour pouvoir cultiver, ex. : déplacement dans une zone avec accès à la terre. Plus particulièrement, lorsque la disponibilité en argent est limitée pour acheter ou vendre. Également pour les cultures non traditionnelles ou celles avec une dose importante de semis.	
	- <i>Bons et foires de semences, crédits pour les commerçants</i>	Convient à la phase de réponse après une catastrophe naturelle, lorsque les agriculteurs manquent de semences, mais que les semences sont disponibles localement. Les conditions de sécurité permettent d'installer des marchés. Donne le choix à l'agriculteur, encourage à partager variétés et information.	
	- <i>Autres interventions pour renforcer le système d'accès aux semences</i>	Probablement plus important pendant la phase de redressement. Par exemple, les projets de multiplication de semences participent à renforcer la diversification et introduire des cultures qui pourraient s'avérer importantes en cas de sécheresse ou d'autre catastrophe, c'est-à-dire qui permettraient d'atténuer les effets de la crise.	
	École de terrain pour les agriculteurs/École de terrain pour les jeunes agriculteurs et École paysanne de vie	Elaborées pour transmettre les connaissances. Peuvent être créées à tout moment, sous réserve qu'il y ait suffisamment de capacité locale et de stabilité. S'il n'y a pas assez de capacités, ces écoles seraient plus adaptées à la phase de redressement ou d'atténuation. Elles peuvent aider à préserver le savoir dans les zones avec un taux de mortalité élevé dû au VIH/SIDA.	
	Outils manuels et moyens de production mécanisés	Lorsque l'accès aux moyens de production est plus difficile ou retardé, des technologies appropriées peuvent être introduites si la main d'œuvre manque, ex. : lorsque le VIH/SIDA est répandu.	AGS
	Contrôle des nuisibles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Invasion de Criquets pèlerins ou d'autres insectes migrateurs ▪ Invasions de ravageurs autochtones ▪ Réhabilitation des capacités de contrôle des ravageurs après l'interruption des services agricoles suite à une situation d'urgence grave ou complexe. ▪ Réforme des pratiques de contrôle des ravageurs si les pratiques actuelles déstabilisent la production et/ou engendrent d'importants problèmes de santé. ▪ Urgences de pollution chimique après que des magasins de pesticides aient été détruits suite à une inondation ou à des exactions en période de conflits. 	AGP
	Engrais	Lorsque les catastrophes naturelles réduisent la disponibilité ou l'accès immédiat des engrains dans les zones où on utilise habituellement des fertilisants.	AGP
	Irrigation	La réhabilitation des réseaux déjà présents est appropriée pendant la phase de réponse si la production irriguée est une part importante de l'économie alimentaire du ménage ; et si les travaux peuvent être terminés à temps pour la prochaine saison. De nouvelles technologies/équipements peuvent augmenter la production et réduire la main d'œuvre ; mais nécessite des formations, un suivi et du temps temps.	NRL
	Maraîchage ; jardins familiaux et dans les écoles		AGP, AGN
	Conservation post récolte et transformation alimentaire		AGS
	Promotion des techniques de production améliorées	Promotion des techniques agricoles de conservation/programmes de zéro-labour, etc	AGS

Rôle et efficacité de la FAO en situation d'urgence

Secteur	Sujets	Situations où l'assistance de la Fao pourrait être appropriée	Contact
2. Pêche	Techniques et équipements de pêche	Adapté à la phase de réponse, pour les communautés de pêcheurs ou les communautés avec des Moyens d'existence durables diversifiés, qui ont perdu leurs équipements, ex. : en raison d'une tempête ou de combats. Ces communautés ont besoin d'avoir constamment accès aux poissons. Il faut tenir compte de l'impact sur l'environnement si ces interventions augmentent le nombre de pêcheurs ou le volume des captures : plus compliqué pour la réhabilitation des Moyens d'existence durables.	FII
3. Foresterie	Approvisionnement en fuel		FOR
	Conservation de l'environnement ; reboisement		FOR, NRR
4. Elevage	Santé du bétail ; soins vétérinaires ; vaccination	Epidémies avérées de maladies animales dans un pays ou une sous-région ; en présence de mécanismes convenables de mise en œuvre.	AGA
	Commerce d'animaux d'élevage	Lorsque les éleveurs ont régulièrement vendu leur bétail et augmenté les ventes suite à une sécheresse ; lorsque les exportations d'animaux sont limitées en cas de maladie animale dans un pays/région, exemple Corne de l'Afrique ; programmes d'abattage des troupeaux.	
	Repeuplement/déstockage des animaux		
	Alimentation du bétail	Pénurie temporaire de nourriture suite à une catastrophe naturelle, comme un hiver extrêmement froid (ex. : Mongolie) ou une sécheresse (ex. : Corne de l'Afrique), qui engendrera probablement une famine.	
5. Nutrition	Surveillance et informations sur l'alimentation et la nutrition		AGN, ESA
	Communication et éducation sur l'alimentation et la nutrition		
	Interventions directes dans le domaine de la nutrition. Centres de réalimentation, soutien aux centres nutritionnels	Pour soutenir la production alimentaire destinée aux centres de réalimentation	
6. Revenus complémentaires des ruraux	Programmes de crédit à petite échelle		AGS
7. Interventions sectorielles	Transformation alimentaire, agro-industries (entreprises de transformation alimentaire).		AGS
	Moyens de transport ; amélioration de l'état des routes		
	Services de vulgarisation		NRR
	Commerce		AGS
	Activités en relation avec le VIH/SIDA	En particulier, les activités associées aux JFFLS avec des orphelins et des enfants vulnérables	ESW, AGN, AGS
	Analyse et sensibilisation au genre		ESW
	Coordination des interventions d'urgence		TCE,ESA, AGN, EST
	Sécurité alimentaire, surveillance et évaluation des catastrophes		
	Soutien des systèmes d'information, ex. : alerte rapide		
	Améliorer l'accès à la terre/aux ressources naturelles	Pour les réfugiés retournant sur leurs terres et les IDP, et pour les zones où les conflits civils empêchent d'accéder aux ressources naturelles.	NRL

Description et objectifs des différentes interventions de soutien des Moyens d'existence durables

Jaspars et al (2002, août), Oxfam GB (2003, août), Creti et Jaspars, Eds (2006).

Intervention	Description	Objectifs
Aide alimentaire		
Distribution générale	Distribution gratuite d'un kit de denrées alimentaires à l'ensemble de la population affectée. Si la population est coupée de ses réserves de nourriture ou si elle souffre d'un taux anormalement élevé de malnutrition, les rations alimentaires doivent répondre aux besoins nutritionnels.	Répondre aux besoins alimentaires immédiats des populations coupées de leurs sources habituelles de nourriture. Protéger et réhabiliter les Moyens d'existence durables en empêchant la vente des avoirs, ou en permettant aux ménages de consacrer leurs temps à des activités productives qui réhabiliteront les Moyens d'existence durables.
Revenus et emploi		
Vivres contre travail (FFW)	Programmes de travaux publics où les travailleurs sont payés en aide alimentaire. La ration alimentaire est souvent calculée pour être inférieure au revenu journalier moyen dans la zone, afin de sélectionner les personnes les plus pauvres qui sont le plus dans le besoin.	Apporter une aide alimentaire comme revenu pour les pauvres et les sans emploi. Réhabiliter les infrastructures, ex. : routes, écoles, systèmes d'irrigation, etc.
Argent contre travail (CFW)	Les bénéficiaires sont payés en espèces pour des travaux publics ou des projets communautaires généralement destinés à améliorer l'état des routes ou les sources d'eau. Le programme vise les plus pauvres et ceux qui souffrent le plus d'insécurité alimentaire.	Fournir un revenu pour répondre aux besoins alimentaires et non alimentaires de base. Reconstruire les avoirs de la communauté. Stimuler l'économie locale.
Subventions en espèce	L'apport d'argent aux ménages ou aux communautés cibles, soit sous la forme d'aide d'urgence pour répondre à leurs besoins alimentaires et non alimentaires de base, soit sous la forme de subventions pour l'achat d'avoirs utiles au rétablissement de leurs Moyens d'existence durables.	Répondre aux besoins alimentaires et non alimentaires de base. Retrouver les Moyens d'existence durables grâce à l'achat d'avoirs essentiels pour relancer le commerce. Annuler les dettes et crédits. Stimuler l'économie locale.
Microfinance	Apport de services financiers aux individus et ménages vulnérables mais économiquement actifs, sous la forme de prêts, de remises, reprogrammation de prêts, assurance, etc.	Relancer l'économie locale en créant des entreprises et des emplois. Renforcer l'indépendance économique.

Intervention	Description	Objectifs
Soutien au commerce		
Bons de marchandise	Distribution aux populations affectées de bons échangeables contre une quantité donnée de marchandises dans des commerces, des points de distribution, des marchés ou des magasins humanitaires spécialisés certifiés.	Apporter un revenu de soutien et répondre aux besoins de base. Apporter un soutien à la production, dans le cas des bons de semences. Soutenir les commerçants, les distributeurs et stimuler les marchés.
Bons d'espèces	Les bons d'espèces ont une valeur monétaire fixe et peuvent être échangés contre une série d'articles atteignant cette valeur, dans des magasins ou chez des commerçants spéciaux.	Apporter un revenu de soutien. Réhabiliter les Moyens d'existence durables. Stimuler les marchés et le commerce.
Monétisation et ventes subventionnées	Mettre des grandes quantités d'aide alimentaire sur le marché ou des ventes subventionnées par l'intermédiaire de points de vente spécifiés.	Améliorer l'accès des consommateurs aux aliments de base. S'assurer que les prix sont compris dans des limites acceptables. Améliorer l'accès des commerçants aux marchandises.
Infrastructures commerciales	Par exemple, réhabilitation des routes de transport et de desserte, qui peut être en partie effectuée dans le cadre des programmes « vivres contre travail » ou « argent contre travail ».	Améliorer l'accès physique aux marchés pour les producteurs.
Déstockage	Achat du bétail lorsqu'il y a une pression sur l'eau et la pâture et que les prix chutent en dessous des prix actuels du marché. Les animaux peuvent être abattus et distribués dans le cadre de l'effort humanitaire.	Protéger les revenus et les termes de l'échange pour les éleveurs pastoraux. Empêcher effondrement du marché de l'élevage.
Soutien à la production		
Soutien à l'agriculture	Programmes de soutien agricole qui impliquent généralement la distribution de semences et d'intrants pour aider à semer et récolter les cultures, ex. : outils, pesticides.	Aider à rétablir la production agricole
Soutien à l'élevage	Cette aide peut être apportée de différentes façons. Au début d'une crise alimentaire, les interventions comprennent l'approvisionnement en eau, fourrage, soins vétérinaires, abattage/déstockage des troupeaux (lorsque les animaux risquent plus de mourir). Au stade aigu d'une crise, les interventions peuvent comprendre un repeuplement des troupeaux.	Empêcher la disparition des troupeaux en les vendant ou les abattant. Assister la réhabilitation de l'élevage.
Soutien à la pêche	Distribution d'équipements de pêche pour augmenter les captures (filets, bateaux, cages).	Renforcer la capacité de pêche des personnes pour que cette activité devienne une source de nourriture et de revenus.

Lecture conseillée

Collinson (2003, février). Power, livelihoods and conflict : case studies in political economy analysis for humanitarian action. HPG report 13. ODI.

DfID (1999). Sustainable livelihoods guidance sheets. www.livelihoods.org

Sphere Project (2004). Humanitarian Charter and Minimum Norms in Disaster Response, Oxford : Oxfam Publishing

Lautze and Raven-Roberts (2003, septembre). The vulnerability context ; is there something wrong with this picture ?

(Embedding vulnerability in livelihoods models ; a work in progress). Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.

Critères de décision pour les interventions répondant aux crises humanitaires

Levine and Chastre (2004, juillet), Jaspars et al (2002, août), Creti and Jaspars, Eds (2006)

Type d'intervention	Critères	Contexte	Avantages	Inconvénients
Distribution alimentaire générale	Personnes coupées de leur source de nourriture. Manque la nourriture. Les moyens alternatifs d'augmenter l'accès à la nourriture prendraient trop de temps.	Urgences aiguës. Urgence de grande ampleur. Déplacements de populations.	Ressources le plus rapidement disponibles.	L'aide alimentaire prend beaucoup de temps pour arriver à destination. Importants besoins logistiques. Peut ébranler les marchés et la production si la nourriture n'est pas disponible localement.
Vivres contre travail	Pas d'accès à la nourriture. Pas de disponibilité de la nourriture. Potentiel de main d'œuvre. Infrastructures endommagées. Sécurité et accès. La population cible ne doit pas souffrir d'insécurité alimentaire aiguë ou de taux élevés de malnutrition.	Crise d'apparition lente ou stade de redressement de la crise. Insécurité alimentaire chronique.	Plus facile à cibler que la distribution gratuite de nourriture. Réhabilite les avoirs communautaires et fournit de la nourriture.	À petite échelle. Tout le monde ne peut pas travailler.
Subventions en espèces	Nourriture disponible, marchés ouverts, faible risque d'inflation.	Stades précoces de l'urgence ou réhabilitation.	Rentable. Choix pour les bénéficiaires. Moyen rapide de répondre aux besoins de base. Stimule les marchés.	Risque d'inflation. L'argent peut ne pas être dépensé pour atteindre les objectifs du programme. Difficile à contrôler. Difficile de cibler.
Argent contre travail (CFW)	Nourriture disponible et ouverture des marchés. L'insécurité alimentaire est due à la perte des revenus, des avoirs ou des emplois. Le risque d'inflation est faible. Sécurité et accès.	Phase de redressement. Insécurité alimentaire chronique.	Choix possible. Crée des infrastructures communautaires. Stimule les marchés. Stimule le redressement. Facile de cibler les bénéficiaires.	À petite échelle. Tout le monde ne peut pas travailler. Peut interférer avec les stratégies Moyens d'existence durables. Besoins importants en termes de gestion.
Bons	Les marchandises de base peuvent être achetées par les commerçants. Possibilités d'aboutir à des accords avec les commerçants. Nourriture disponible et ouverture des marchés.	Généralement pendant la phase de réponse des urgences aiguës.	Encourager l'achat des produits locaux. Possibilité de déterminer la nature des marchandises. Les bons-marchandise protègent de l'inflation. Facile à surveiller.	Risque de falsification. Peut créer une économie parallèle. Peut nécessiter un ajustement régulier pour éviter l'inflation.

Type d'intervention	Critères	Contexte	Avantages	Inconvénients
Microfinance	Marchés et banques qui fonctionnent. Economie stable (pas d'hyper-inflation). main-d'œuvre compétente.	Phase de redressement de la situation d'urgence. Contexte relativement sûr. Populations locales ou de retournés.	Peut être durable.	Coût de gestion élevé. Risque de défaillance sur les prêts.
Infrastructures commerciales	L'insécurité alimentaire est causée par la fragmentation des marchés.	Contexte d'urgence et de développement.	Peut améliorer de façon durable l'accès des personnes aux marchés.	Besoins d'analyse en profondeur du marché. Souvent mal réalisé dans le cadre du programme FFW ou CFW si le but des activités est de fournir de la nourriture ou de l'argent.
Monétisation et ventes subventionnées	Les prix de la nourriture locale sont variables. Vise les zones souffrant d'un déficit alimentaire. La population affectée possède toujours du pouvoir d'achat. La distribution directe est impossible en raison de l'insécurité.	Stade précoce de l'urgence.	Pas de ciblage. Impact rapide sur une grande population.	Peut avoir des impacts négatifs sur les marchés si elles ne répondent pas aux critères.
Semences et outils	Insécurité alimentaire due à la réduction ou à la perte des récoltes. Les ménages affectés manquent de semences et d'outils. Le manque de semences et d'outils limite la production. Connaissances locales.	Phase de redressement ou crises prolongées.	Rétablissement la production agricole. Renforce les systèmes agricoles sur le long terme.	Nécessite des connaissances sur les semences locales. Les semences importées ne seront peut-être pas utilisées.
Soutien de l'élevage	Les ventes engendrent la chute des prix sur le marché. Mortalité accrue au sein des élevages en raison du manque de pâture et/ou d'eau. Maladies animales. Restriction des mouvements des troupeaux. Connaissances locales.	En fonction du type d'intervention mais certaines interventions dans le domaine de l'élevage peuvent être mises en œuvre pendant toutes les phases de l'urgence.	En accord avec les priorités des bénéficiaires et, par conséquent, avec probablement une participation importante de l'ensemble de la communauté.	Interventions qui ne peuvent généralement être effectuées qu'à petite échelle.

Apport du Cadre d'analyse des besoins (NAF) aux interventions d'urgence et de réhabilitation de la Fao

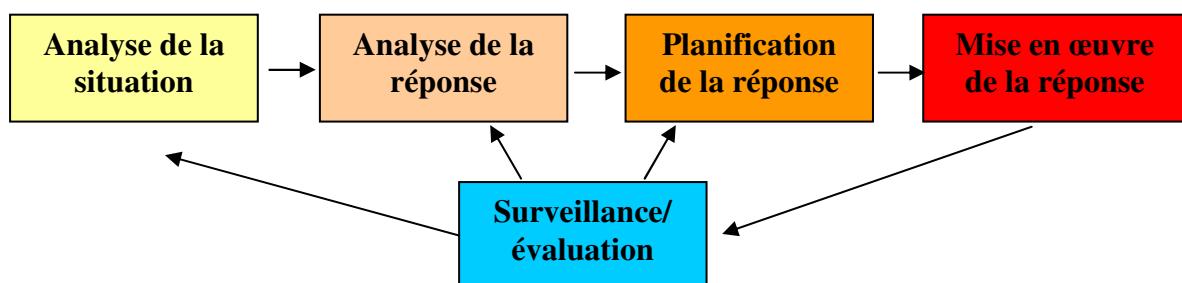
Préparé par : NEIL.MARSLAND@FAO.ORG / ETIENNE.PETERSCHMITT@FAO.ORG

CONTEXTE

À la fin du mois de novembre 2006, OCHA a lancé un Processus d'Appel global annuel (CAP) pour 2007. L'Appel de 2006 avait couvert 14 pays, dont 12 en Afrique et deux régions du même continent. Le budget total de l'Appel était de 4,29 milliards de dollars EU, dont 0,26 milliards destinés au secteur de l'agriculture et 1,40 milliards de dollars EU à l'alimentation.

Pour améliorer la qualité du Processus d'appel commun, et dans le cadre de l'initiative sur les Bonnes pratiques pour l'aide humanitaire, OCHA a présenté NAF. Le NAF est un cadre analytique multisectoriel standardisé, que les agences onusiennes sont supposées utiliser lors de la préparation des documents du Processus d'Appel global pour 2007. La Fao a formé un partenariat avec le Pam, dans les pays sélectionnés pour développer la partie sécurité alimentaire du NAF.

La Fao, de son côté, a conçu un Protocole d'intervention d'urgence pour la sécurité alimentaire. Celui-ci est composé des principaux éléments suivants : Analyse de la situation, Analyse des interventions, Planification des interventions, Mise en œuvre des interventions et Suivi/évaluation (cf. « Vers des interventions plus efficaces en matière de Sécurité alimentaire »).



Le NAF en matière de sécurité alimentaire répond aux trois premières étapes du protocole, (analyse de la situation, analyse des interventions et planification des interventions).

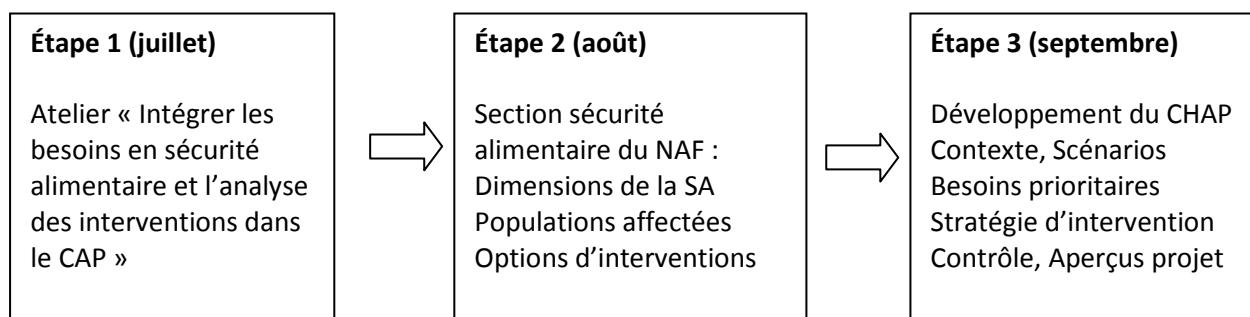
NAF EN OUGANDA : EXPÉRIENCES RETENUES ET PROCHAINES DEMANDES

Le NAF a été utilisé de deux manières pour soutenir le travail de la Fao en situation d'urgence, en Ouganda :

- En relation avec le développement de la partie sur la sécurité alimentaire du Plan d'action humanitaire commun 2007 et les aperçus de projet qui l'accompagnent.
- En relation avec le développement d'une stratégie à court et moyen terme pour le secteur de la sécurité alimentaire dont peut découler un Plan d'action pour la Fao.

1. NAF/le Plan d'action humanitaire commun/Processus d'Appel global Processus

Il a été utilisé en Ouganda pour aider à formuler le plan d'intervention en sécurité alimentaire et les aperçus de projet associés pour le document du Processus d'Appel global 2007. Le diagramme suivant décrit le processus



Étape 1 : vingt-cinq personnes de différentes agences ont participé à l'atelier « Intégrer les besoins en sécurité alimentaire et l'analyse des interventions dans la procédure d'Appel global ». L'objectif de ce séminaire était de comprendre la partie sur la sécurité alimentaire du NAF et de convenir d'un délai pour intégrer l'analyse de la sécurité alimentaire dans le programme pour le Plan d'action humanitaire commun 2007. Les activités de suivi comprenaient un autre atelier d'une demi-journée sur la manière d'aider le personnel de la Fao et du Pam à analyser la situation de la sécurité alimentaire au niveau du district.

Étape 2 : le personnel de la Fao et du Pam ont analysé les options d'intervention. Un document sur la section sécurité alimentaire du NAF a été élaboré à partir des consultations du personnel de la Fao et du Pam dans les districts affectés (analyse de la situation et des options d'intervention).

Étape 3 : le plan d'intervention en matière de sécurité alimentaire pour le Plan d'action humanitaire commun a été établi, ainsi que les aperçus de projets associés. Ce plan comprenait : le contexte de sécurité alimentaire (à partir du NAF) ; un scénario « fort probable » pour 2007 en termes de nombres de groupes de population cibles et de leur localisation ; classement par ordre de priorité des interventions et développement de la stratégie d'intervention (tous les deux élaborés à partir du NAF) et finalement les aperçus de projet.

Expériences retenues

Formulation des programmes d'urgence en matière de sécurité alimentaire : en Ouganda, la structure de la section sécurité alimentaire du NAF a été utilisée pour élaborer un Plan d'action humanitaire commun sécurité alimentaire avec le soutien du Pam et de la Fao. Le NAF et le Plan d'action humanitaire commun intègrent le lien existant entre les besoins et les interventions. Les aperçus de projet de la Fao semblent répondre aux priorités communes concernant la sécurité alimentaire et sont, par conséquent, complémentaire à l'action du Pam.

Partenariats avec le Pam : Le NAF sécurité alimentaire est un outil qui sert aux Équipes-pays de la Fao et du Pam à analyser ensemble les besoins en matière de sécurité alimentaire et les options d'intervention. Il peut, à tout moment, être adapté même à un pays non inclus dans la procédure d'Appel commun.

Le manque de direction de la part d'OCHA ne devrait pas constituer un frein : bien qu'OCHA n'ait pas dirigé NAF, le Pam et la Fao ont très bien collaboré ensemble pour faire avancer le processus et créer un plan d'intervention fiable. OCHA-Kampala a considéré que le meilleur plan d'intervention du Plan d'action humanitaire commun 2007 était celui concernant la sécurité alimentaire.

Priorités du Pam : l'évaluation analytique des besoins au niveau du pays effectuée par le Pam est organisée autour de la production et des mises à jours de l'Intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR). Elle est menée par l'Unité du VAM dans le cadre des Évaluations approfondies de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (CFSVA). Elle ne doit pas nécessairement coïncider avec le programme du NAF ou celui du Plan d'action humanitaire commun. Afin de remédier à cette situation, le Pam doit trouver l'intérêt de mener les évaluations conjointement avec NAF prend en compte la planification à plus long terme des interventions dans le secteur de la sécurité alimentaire (cf. ci dessous).

2. NAF et planification à plus long terme des interventions dans le secteur de la sécurité alimentaire

Il est important de signaler que les options d'intervention du NAF dépassent celles de la planification classique des interventions d'urgence du Processus d'appel commun. Elles cherchent à fusionner la planification des interventions à court et long terme, en se basant sur une bonne compréhension de la sécurité alimentaire et des Moyens d'existence durables. En effet, la section options d'intervention du NAF comprend deux genres de réponse : i) interventions immédiates dans le domaine de la sécurité alimentaire qui fournissent une réponse immédiate et directe pour améliorer la disponibilité alimentaire, l'accès à la nourriture ; ii) interventions à plus long terme dans le domaine de la sécurité alimentaire pour renforcer les Moyens d'existence durables.

De ce fait, NAF constitue un élément utile au développement de la stratégie de réhabilitation du secteur de la sécurité alimentaire au nord de l'Ouganda, conduite par la Fao avec l'appui du Pam. Pour encourager l'engagement des parties, la stratégie sera développée avec le Groupe sécurité alimentaire (FSG), basé à Kampala. Le FSG est composé de plusieurs ONG et du Bureau du Premier Ministre. La stratégie mettra en relation l'action du Processus d'appel commun, centrée sur les interventions humanitaires à court terme, et le Plan de paix, de redressement et de développement (PRDP) pour le nord de l'Ouganda, prévu sur un plus long terme. Le lancement devra coïncider avec celui du Processus d'Appel global à la fin du mois de novembre de cette année. Ainsi, le Plan d'action de la Fao découlera donc de la stratégie mise au point pour le secteur, de la même manière que les aperçus de projet de la Fao ont été élaborés à partir de l'étude des interventions du Plan d'action humanitaire commun. Enfin, le Plan d'action participe et contribue à un ensemble plus large d'objectifs communs pour la sécurité alimentaire.

Composante Sécurité alimentaire dans le cadre élaboré par le Comité permanent interorganisations pour l'analyse des besoins

En collaboration avec le Pam

1. Analyse de la situation

But : Définir la situation actuelle et l'évolution de la sécurité alimentaire à partir des informations secondaires disponibles (alerte rapide, vulnérabilité de base et évaluation de la situation, analyse des causes sous-jacentes).

L'analyse fournit une synthèse de la situation en matière de sécurité alimentaire et peut être évaluée à l'aide d'une Approche moyens d'existence durables qui se concentre sur l'accès aux avoirs, sur leur contrôle et sur les possibilités de redressement des Moyens d'existence durables.

1.1 Ampleur et causes de l'insécurité alimentaire

L'analyse examine les causes déterminantes de l'insécurité alimentaire d'après les critères suivants :

- **Disponibilité alimentaire** : niveau des stocks vivriers locaux et nationaux ; prévisions de la production alimentaire ; niveau escompté d'importation ; principales zones de déficit/surplus ; niveau d'intégration du marché ; évolution des prix des aliments de base ; tendance des prix des autres avoirs et services essentiels (combustible pour la cuisine, le loyer, les taxes) ; réglementations administratives qui constituent un frein à la libre circulation des marchandises ou qui influencent les prix des aliments de base ; capacité des marchés à satisfaire la demande de nourriture présente et à venir.
- **Accès à la nourriture** : impact général de la crise sur l'économie locale y compris sur les occasions d'emploi et sur la demande de produits et de services locaux ; quand l'activité économique reprendra ainsi que la demande de produits locaux ? Sont compris l'impact sur les principales sources d'aliments et de revenus ; le niveau des dépenses obligatoires et la proportion des dépenses obligatoires sur le total des dépenses ; le degré estimé du déficit vivrier ; le manque estimé d'accès aux avoirs et aux services essentiels ; (l'indicateur des Objectifs du millénaire pour l'alimentation et la nutrition inclut la proportion du revenu des ménages dépensé pour la nourriture pour le quintile le plus pauvre ; les Objectifs de développement du millénaire sur la pauvreté et la faim : faites référence à la section sur le contexte économique pour les indicateurs relatifs à la proportion de population en dessous du seuil de pauvreté et à l'indice d'écart de la pauvreté).
- **Utilisation des aliments** : habitudes alimentaires (diversité, fréquence) ; capacités/obstacles à la préparation de la nourriture ; pratiques alimentaires dans les ménages (enfants, femmes, adultes, individus plus âgés, plus vulnérables) ; situation nutritionnelle et causes principales (consommation alimentaire, prestations sanitaires) ; taux de mortalité (dérivant de maladies ou d'autres causes) ; eau, assainissement et autres problèmes de santé publique menaçant des vies et la situation nutritionnelle.¹⁹ (Indicateurs des ODM sur l'alimentation et la nutrition : faites référence à la section précédente sur la nutrition pour les indicateurs relatifs à la prévalence d'enfants âgés de moins de cinq ans avec une insuffisance pondérale et la proportion de la population vivant en-dessous du niveau minimum d'apport énergétique alimentaire).

1.2 Zone et population affectées

L'analyse identifie les zones et les groupes de population affectés par l'insécurité alimentaire. Pour chaque groupe, il faut tenir compte de ces données :

- lieu ;
- profil ;
- nombre approximatif ;
- gravité de l'insécurité alimentaire.

L'analyse de la situation devrait également tenir compte des scénarios à venir d'insécurité alimentaire, c'est-à-dire du changement vraisemblable de la situation de la sécurité alimentaire (facteurs de risque, de

¹⁹ L'analyse des effets et des réponses alternatives relatifs à la nutrition devrait être tirée des sections du NAF sur la nutrition, la santé, l'eau et l'assainissement

vulnérabilité et de stabilité). Pour garantir « à tout moment » la disponibilité et l'accès à la nourriture, l'analyse des dynamiques du contexte et de la saisonnalité sont indispensables.

2. Analyse des options de réponse et recommandations

But : Identifier les options de réponse immédiates et, à plus long terme, appropriées et réalisables et faire des recommandations portant sur les réponses spécifiques à entreprendre en matière de sécurité alimentaire.

2.1 Analyse des options de réponse

Cette section identifiera :

- les réponses immédiates, en matière de sécurité alimentaire, qui fournissent une réponse immédiate en concernant la disponibilité, l'accès et l'utilisation alimentaire ;
- les réponses à plus long terme, en matière de sécurité alimentaire, qui renforcent les options de Moyens d'existence durables.

La convenance de chaque réponse s'évalue en tenant compte :

- des réponses en cours, en matière de sécurité alimentaire ;
- des capacités de mise en oeuvre du Gouvernement et des autres organismes impliqués ;
- de la complémentarité des réponses immédiates et de celles à plus long terme, en matière de sécurité alimentaire ;
- de la synergies entre les options de réponses, en matière de sécurité alimentaire et les réponses sectorielles ;
- des avantages et des inconvénients des différentes options de réponse.

2.2 Réponses conseillées

- Spécification des réponses adéquates et réalisables en matière de sécurité alimentaire pour les populations/groupes ayant besoin d'aide.

3 Suivi et évaluation supplémentaire

But : Suivre les réponses adoptées et vérifier leur correspondance aux besoins évalués, au fur et à mesure que la situation évolue.

Pour des indications sur la concordance des réponses choisies, il faut aussi tenir compte des :

- aspects/indicateurs spécifiques à surveiller pendant les trois, six, douze prochains mois, surtout les indicateurs susceptibles de varier ;
- arrangements pour le suivi, y compris les implications financières ;
- recommandations relatives aux évaluations complémentaires, fondées sur les manques d'information identifiés lors de l'analyse de la situation ;
- liens avec les outils de l'évaluation conjointe de pays du Plan-cadre de l'Onu pour l'aide au développement (Pnuad).

Plan d'intervention en matière de sécurité alimentaire Processus d'Appel global Ouganda 2007

Extrait de la section sécurité alimentaire, Plan d'action humanitaire commun 2007

1. Analyse, progrès et résultats obtenus dans le secteur de la sécurité alimentaire en 2006

L'insécurité alimentaire en Ouganda reste un problème dû aux difficultés d'accès. Cette situation s'est répandue dans les zones qui abritent des conflits ou qui subissent la sécheresse. Les groupes vulnérables sont les orphelins, les femmes et les enfants chefs de famille et les ménages vivant avec le VIH/SIDA. Les interventions dans le domaine de la sécurité alimentaire effectuées en 2006 comprenaient des interventions agricoles et de l'aide alimentaire directe.

Aide alimentaire : en 2006, environ 111,4 millions de dollars EU ont été demandés pour répondre aux besoins alimentaires des populations vulnérables. Cette somme a ensuite été revue à la hausse pour couvrir les frais logistiques plus élevés que prévus et a atteint 122,8 millions de dollars EU. Depuis août 2006, les contributions confirmées n'ont pas dépassé 84,8 millions de dollars EU (69 % des frais corrigés). Les objectifs du secteur et les plans d'intervention n'ont pas changé. Entre janvier et août 2006, le Pam a distribué environ 134 400 tonnes (58 % des besoins annuels) à 2 605 640 bénéficiaires, comme le montre le tableau ci-après.

Activité	Bénéficiaires prévus en 2006	Nombre réel de bénéficiaires, 01-08/2006	Pourcentage de réels/prévus
IDP	1 444 000	1 495 440	104%
Réfugiés	190 240	183 300	96%
CNT	2 080	5 730	275%
Alimentation scolaire	500 000	414 500	83%
MCHN (Nutrition, santé maternelle et infantile)	123 920	45 100	36%
VIH/SIDA	107 000	85 720	80%
Personnes affectées par la sécheresse	70 000	22 000	31%
Nourriture pour avoirs	168 400	214 000	127%
Total	2 605 640	2 465 790	95%

Le faible pourcentage de bénéficiaires réels, concernés par le programme MCHN, comparé au nombre prévu s'explique par le fait que ce programme n'a démarré qu'au début de cette année et que les partenariats commencent à peine à se former. Le faible pourcentage de bénéficiaires affectés par la sécheresse résulte, lui, d'une évaluation menée, à Karamoja, qui indiquait que des interventions plus importantes seraient nécessaires en 2007, pour faire face à la sécheresse.

Agriculture : ces interventions ont assisté 514 000 personnes, pendant les deux campagnes agricoles de 2006, en ciblant de façon préférentielle les ménages souffrant d'insécurité alimentaire et vivant avec le VIH/SIDA dans les camps d'IDP ruraux ou urbains. Ces projets ont également visé les communautés d'accueil et les personnes, en train de revenir ou qui sont récemment retournées dans leur région d'origine (Acholi, Lango et Teso). Une importance particulière a été accordée aux populations qui revenaient dans leur région d'origine de manière volontaire et dans un climat sécurisé. Les activités menées comprenaient la distribution de semences/tubercules, d'équipements améliorés de stockage et de transformation alimentaire, de combustibles, de plants d'arbres fruitiers et de fourneaux pour économiser l'énergie. Ces projets prévoient également l'apport de services de vulgarisation agricole et le renforcement des capacités, comme la mise en place d'écoles pratiques d'agriculture pilotes, la distribution de petits animaux d'élevage et d'équipements pour les animaux de trait, et le soutien à la production de pisciculture.

Au total, 626 000 personnes supplémentaires seront assistées pendant la première campagne de 2007 (avec les fonds reçus en 2006) pour le même type d'activités avec des changements mineurs concernant le kit de semences pour tenir compte de l'évaluation de la sécurité des semences et des exercices d'évaluation et de suivi menés par la Fao au cours de l'année.

Jusqu'à présent, 1 140 000 personnes (190 000 ménages) ont bénéficié du Processus d'Appel global 2006, soit un chiffre supérieur aux 946 440 personnes (157 740 ménages) prévues, il y a un an. Bien que tous les

aperçus de projet n'aient pas été financés de façon homogène, le nombre de bénéficiaires ayant reçu des intrants agricoles (essentiellement des semences, des tubercules et des boutures) était supérieur à celui prévu, en raison du taux élevé de retours dans la Région de Lango.

La Fao a également terminé son étude sur l'accès à la terre en se servant de GPS et d'images satellites. Les mécanismes de coordination dans le domaine de la sécurité alimentaire, en partenariat avec le Pam et les structures gouvernementales locales, ont été renforcés au niveau des districts. Une stratégie approfondie sur la sécurité alimentaire, élaborée par la Fao et le Pam, sera partagée avec les partenaires et les autres groupements sectoriels/secteurs avant la fin de l'année.

Les aperçus de projets communs avec l'UNHCR et l'Oim qui ciblent respectivement (i) l'agriculture, la protection de l'environnement et le soutien des Moyens d'existence durables dans les zones d'accueil des réfugiés, et (ii) le redressement économique du secteur de l'agriculture, n'ont toujours pas été financés. Cependant, depuis septembre 2006, plus de 75 % des projets de l'Appel sont couverts, et 15 % supplémentaires sont en attente.

En plus de ces activités, plusieurs initiatives régionales ont débuté cette année. Celles-ci comprenaient : (i) la mise en œuvre des composantes surveillance et communication du Plan d'action national pour la préparation et la réponse à l'Influenza aviaire en Ouganda ; (ii) le renforcement de la capacité d'intervention en situation d'urgence dans le secteur de l'élevage dans les régions de Karamoja ; (iii) la propagation et la distribution de masse de matériel de plantation exempt de mosaïque du manioc ; et (iv) le soutien de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des Moyens d'existence durables des ménages vivant avec le VIH/SIDA. Par ailleurs, l'Unicef, la Fao et le Pam ont réalisé de nombreuses interventions dans le domaine de la sécurité alimentaire, dans les régions de Teso et Karamoja pour les trois prochaines années. Finalement, une proposition pour le soutien de la production de riz dans les régions de Teso et Lango est entrain d'être rédigée et pourrait être mise en œuvre conjointement par la Fao et le Pam.

2. Analyse des besoins

La première cause d'insécurité alimentaire dans le nord de l'Ouganda n'est pas la raréfaction de la nourriture au niveau national, mais plutôt le problème sous-jacent de droit à la nourriture au niveau des ménages. L'accès insuffisant à la nourriture à ce niveau résulte de la combinaison entre la faible production de nourriture et la capacité restreinte d'acheter de la nourriture sur les marchés. Ces problèmes sont dus à l'accès restreint à la terre (pour la plupart des IDP et des réfugiés) ; à la faible productivité des sols (pour tous les groupes souffrant d'insécurité alimentaire), aux niveaux élevés de pauvreté et les faibles infrastructures commerciales (pour tous les groupes souffrant d'insécurité alimentaire), aux sécheresses récurrentes (à Karamoja), et aux conflits civils (pour tous les groupes souffrant d'insécurité alimentaire). L'aide alimentaire s'avère nécessaire dans de nombreux cas pour combler le manque d'accès à la nourriture engendré par ces différents facteurs.

Le tableau suivant présente une estimation du nombre de personnes dans chacun des quatre groupes risquant le plus de souffrir d'insécurité alimentaire dans le nord de l'Ouganda en 2007 : ménages affectés par la sécheresse à Karamoja ; les IDP ; les retournés et les réfugiés.

Zone géographique	Groupe de population	Estimation nombre de personnes en 2007 ²⁰	Estimation nombre de ménages en 2007	Commentaires
Karamoja	Affectés par la sécheresse	500 000	83 000	Estimation du nombre de personnes nécessitant une aide alimentaire du Pam, janvier/juin 2007.
Sous-région d'Acholi	IDP	768 910	128 152	dont 39 000 individus (ménages) vivant actuellement à Masindi.
	Retournés	380 500	63 420	dont 27 000 individus (ménages) vivant actuellement à Masindi.
Sous-région de Lango	IDP	69 700	11 620	Les IDP sont tous à Apac.
	Retournés	380 300	63 400	dont environ 200 000 retournés (ménages) qui sont revenus entre septembre et décembre 2006.
Sous-région de Teso	IDP	175 802	29 300	168 000 personnes (ménages) de Katakwi et Amuria, 7 000 (ménages) de Soroti. Les retours dépendent de la paix à Karamoja
	Retournés	1 000	167	
Nil Occidental	Réfugiés	177 000	29 500	
	Retournés	41 005	6 835	Tous à Adjumani
Ouest et Sud-Ouest	Réfugiés	40 000	6 667	
TOTAL		2 533 217	422 200	

Bien que les IDP, retournés et réfugiés, n'auront pas tous besoin d'une aide dans le domaine de la sécurité alimentaire en 2007, la majorité en aura besoin.

IDP

L'accès restreint à la terre et la faible productivité des sols sont les principales difficultés rencontrées par les populations vivant dans des camps pour bénéficier d'une certaine sécurité alimentaire. L'accès aux marchés, pour la vente des produits et les possibilités d'activité rémunératrice, varie selon l'emplacement des camps. Les faibles taux de malnutrition observés, dans la plupart des camps en 2006, s'expliquent par la disponibilité permanente de l'aide alimentaire, qui représente 50 % de la ration alimentaire standard, et par la distribution étendue de semences.

Les enquêtes rapides effectuées récemment, dans le domaine de la sécurité alimentaire, indiquent que malgré la réduction de l'aide alimentaire de 74 à 60 % des apports journaliers recommandés (AJR) à Kitgum, Pader et Gulu, l'accès des ménages à la nourriture semble s'être amélioré parmi les familles d'IDP²¹. Cette amélioration serait due à la modeste augmentation de la production et aux plus nombreuses possibilités de pratiquer des activités rémunératrices agricoles ou non agricoles, et d'avoir, par conséquent, plus d'argent pour acheter de la nourriture. L'amélioration de la situation est relative : les taux de chômage et de sous-emploi demeurent élevés et le pouvoir d'achat très bas. De plus, les informations disponibles indiquent que les rations alimentaires d'une grande partie de la population d'IDP sont pauvres en qualité et peu variées.

Vu que la situation sécuritaire continue de s'améliorer, l'accès à la terre devrait augmenter dans ces camps. Plus d'individus pourront faire le trajet entre le camp et leur zone d'origine et donc avoir plus facilement accès à la terre et augmenter les surfaces de culture. L'amélioration de la situation sécuritaire aura aussi certainement un effet positif sur l'accès aux marchés et la diversification des sources de revenu. Cependant, un certain pourcentage de ménages (8 à 10 %, extrêmement vulnérables) dans les camps ne pourront pas retourner dans leur zone d'origine, et auront donc toujours besoin d'une aide alimentaire ciblée en 2007.

Retournés

Les retournés auront besoin de soutien pour relancer leurs systèmes de culture et leur production agricole. Il est important de réaliser que ces systèmes ne seront probablement pas les mêmes que ceux d'avant le conflit, en raison de la croissance importante de la population et de la réduction drastique du nombre et de la composition des troupeaux²².

²⁰ Ce sont toutes des estimations du Pam et de la Fao, à partir des sources du Pam, de la Fao, d'OCHA et de l'UNHCR.

²¹ Source Pam

²² À Gulu, avant le conflit, le nombre de bovins était estimé à 130 000 têtes. Il est aujourd'hui estimé entre 6 000 et 12 000 têtes. Avant le conflit (2002) à Lira, le nombre de têtes de bétail dans le district était : 80 000 bovins (800 exotiques), 240 000 chèvres, 900 000 poulets. Aujourd'hui cependant, 5-10 % seulement des ménages possèderaient des animaux d'élevage.

Si des litiges autour du droit foncier sont toujours à craindre, l'accès à la terre n'est probablement pas un problème majeur pour les retournés, mais plutôt la productivité de la terre. Malgré les différences entre les districts et les régions, la plupart des obstacles techniques et économiques immédiates liées à la productivité agricole et animale et au commerce sont similaires. Y sont compris le manque de matériel de plantation et de semences, le déficit en animaux d'élevage, les faibles infrastructures commerciales, l'absence de services de vulgarisation et la menace du virus de la mosaïque du manioc. Dans ces circonstances, les colis d'aide alimentaire pour la réinstallation, et le soutien intensif des activités agricoles et d'élevage, seront essentiels pour assurer la sécurité alimentaire des retournés en 2007.

Karamoja

La population de Kajamora souffre de problèmes structurels et de sécurité de longue date, ainsi que de sécheresses récurrentes. De plus, étant donné que la région a été exclue des budgets du Gouvernement, il n'est pas étonnant d'y trouver les plus mauvais indicateurs de développement, de pauvreté et de nutrition du pays²³. Selon les estimations, environ 88,3 % de la population consomme moins de 2 200 Kcal par personne et par jour²⁴ et plus de 18 % de la population souffre d'insécurité alimentaire et 46 % sont extrêmement vulnérables à l'insécurité alimentaire²⁵. Une mission récente du Pam a enquêté sur les sécheresses agricoles²⁶ d'avril et juillet 2006. Le choc d'avril a engendré le rabougrissement d'une grande partie des cultures dans les zones pastorales de l'est et dans une partie des zones de transition du centre, tandis que le choc de juillet a affecté la formation des grains. Les prévisions climatiques de la région prédisent des chutes de pluie normales à en dessous de la normale, avec une diminution en septembre et un arrêt complet en octobre 2006. Cela implique un redressement minime des récoltes, et l'accès à la nourriture sera donc probablement très réduit au début de l'année 2007.

Une aide alimentaire importante accompagnée de nouvelles distributions de semences aux populations affectées sera nécessaire. Des interventions supplémentaires plus structurelles, tel le soutien au secteur de l'élevage, sont également à envisager, mais leur réussite dépendra du processus de désarmement en cours.

Réfugiés

La manière dont les 220 000 réfugiés accèdent à la nourriture en Ouganda varie considérablement en fonction de la localisation géographique. Bien que 75 % du nombre total de réfugiés en Ouganda reçoivent de l'aide alimentaire, les besoins des populations de réfugiés de Masindi et de Hoima ne sont couverts qu'à 10 et 12%. Les plus grandes concentrations de réfugiés sont situées dans les districts du Nil occidental d'Arua, Adjumani et de Moya, et le pourcentage de réfugiés recevant de l'aide alimentaire dans ces camps est supérieur à 80 %. Dans tous les camps de réfugiés, le taux de malnutrition aiguë globale (MAG) demeure en moyenne inférieur à 10 % chez les enfants de moins de 5 ans.

La réduction ou l'abandon progressif de l'aide alimentaire dépend beaucoup de l'accès à la terre. Dans le cadre des « installations locales », le Gouvernement ougandais accorde un libre accès aux terres, avec le droit d'usufruit, pour permettre aux réfugiés de contribuer à leur propre subsistance. Cependant, l'accès à la terre varie selon la localisation des installations de réfugiés. Dans la région du Nil Occidental, les terres situées autour des camps de réfugiés appartiennent aux communautés locales ; il est donc beaucoup plus difficile d'allouer des terres supplémentaires dans cette région, contrairement aux districts dans l'ouest et dans le sud-ouest, où les terres sont la propriété de l'État.

Cette disparité dans les arrangements de droit foncier explique les différences observées entre la région du Nil Occidental et les autres zones en termes de pourcentage de réfugiés recevant de l'aide alimentaire. Cela signifie donc qu'il faudra adopter des approches différentes pour atteindre l'objectif d'autosuffisance des réfugiés dans la région du Nil Occidental et dans les autres zones. Sur les 177 200 réfugiés dans la région du Nil Occidental, seulement 26 400 (environ 15 % de l'ensemble des cas dans la région) auraient accès à des terres adéquates et pourraient progressivement ne plus avoir besoin de recevoir de l'aide alimentaire directe. Pour le reste des réfugiés, l'aide alimentaire continuera d'être importante dans l'avenir proche. Ils recevront

²³ L'Index de développement humain général pour Karamoja est de 0,187 - moins de 50 % de la moyenne nationale estimée à 0,450²³. En moyenne, entre 80 et 90 % de la population est considérée comme « pauvre ». En novembre 2005, une étude a indiqué que le GAM général était 12,1 %, bien au-dessus des 10 % qui indiquent normalement une situation d'urgence nutritionnelle.

²⁴ Etude Usaid MEMS, janvier 2006

²⁵ Pam CFSVA

²⁶ "Agricole" signifie que seules les cultures ont été affectées et pas le bétail (CHECK)

également un soutien agricole supplémentaire qui devrait augmenter à mesure que l'aide alimentaire deviendra moins indispensable, lorsque cela sera possible. La production agricole et animale et les interventions dans le domaine du commerce joueront un rôle important pour améliorer et maintenir la sécurité alimentaire des 40 000 réfugiés dans les districts de l'ouest et du sud-ouest.

Besoins de coordination en général

Il est nécessaire d'avoir une coordination efficace et accès à des informations précises et mises à jour sur le statut de la sécurité alimentaire des différents groupes de population, en particulier pendant cette période de post-conflit, à évolution rapide. Une mission récente de la Fao en Ouganda a confirmé l'absence de données statistiques de base relatives aux principales variables telles que la production et les prix des produits vivriers. Le rapport a montré que la planification et la programmation agricoles étaient sérieusement affectées par le manque de données statistiques fiables sur l'agriculture. Les données agricoles disponibles sont de mauvaise qualité et souvent trompeuses. Il y a un besoin urgent de mettre en place un mécanisme pour produire des données agricoles de manière systématique et périodique, et procéder au recensement agricole planifié depuis longtemps.²⁷. De plus, les mécanismes actuels de coordination du secteur de la sécurité alimentaire auront besoin d'être renforcés pour gérer l'afflux escompté d'ONG et d'acteurs bilatéraux dans le domaine du développement, au nord de l'Ouganda dans les mois à venir.

3. Stratégie

But : Renforcer les capacités des IDP, retournés, réfugiés et personnes affectées par la sécheresse en Ouganda pour maintenir et améliorer la sécurité alimentaire des ménages grâce au soutien des secteurs de l'agriculture et de l'élevage et une aide alimentaire ciblée.

Objectifs

1. Permettre aux 170 000 ménages d'IDP dans le nord et le nord-est de l'Ouganda d'entreprendre des activités de production agricole et animale, afin de pouvoir percevoir des revenus et acquérir de la nourriture, tout en bénéficiant toujours de l'aide alimentaire.

Cible : D'ici la fin de l'année 2007, les IDP seront capables de répondre à au moins 60 % de leurs besoins alimentaires en moyenne grâce à des activités autres que l'aide alimentaire.

2. Soutenir la mise en œuvre préliminaire des systèmes de production agricole et animale pour les 94 000 ménages de retournés en 2007 (principalement dans les sous-régions d'Acholie et Lango).

Cible : D'ici la fin de l'année 2007, tous les retournés seront en mesure de répondre à leurs besoins alimentaires principalement grâce à la production agricole et animale et sans avoir recours à l'aide alimentaire.

3. Soutenir la consommation alimentaire des 36 000 réfugiés vivant dans les camps en Ouganda et maintenir leur capacité à produire de la nourriture pour couvrir leurs besoins nutritionnels de base.

Cible : Le soutien actuel dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture se dirige plus vers le soutien agricole au sein d'une enveloppe budgétaire globale.

4. Garantir la protection de la consommation et production alimentaires des 83 000 ménages affectés par la sécheresse à Karamoja en 2007.

Cible : En 2007, 500 000 personnes ont reçu suffisamment d'aide alimentaire et de soutien pour les activités agricoles et d'élevage, pour leur permettre de répondre à leurs besoins alimentaires.

Activités

- distribution de matériel de plantation et d'outils aratoires ;
- soutien à la réintroduction des animaux de traits et au repeuplement des élevages de petits animaux ;
- bons de travail, associés à la distribution d'intrants agricoles ;
- soutien à la diversification des sources de revenu (ex. : pisciculture, apiculture, technologies de post-récolte : concasseurs, etc.) ;
- contribution aux interventions qui économisent l'énergie ;
- construction d'écoles d'agriculture de terrain ;
- élaboration de systèmes de multiplication des semences ;

²⁷ Examen de la situation des cultures et de la disponibilité alimentaire en Ouganda, Fao/GIEWS septembre 2006

- soutien des activités commerciales ;
- distribution générale de nourriture ;
- nutrition ciblée : nutrition scolaire, MCHN (Nutrition, santé maternelle, infantile), OVC (Orphelins et enfants vulnérables), PAS (Personne atteinte du SIDA) et individus extrêmement vulnérables.

Indicateurs

Objectif 1

- Pourcentage des besoins en kilocalorie par ménage d'IDP satisfaits grâce à la nourriture produite par les IDP.
- Pourcentage des besoins en kilocalorie par ménage d'IDP satisfaits grâce à la nourriture achetée par les IDP.
- Estimation des revenus par tête.

Objectif 2

- Pourcentage des besoins en kilocalorie, par ménage et par an, satisfaits grâce à la nourriture produite par les retournés.
- Pourcentage des besoins en kilocalorie, par ménage et par an, satisfaits grâce à la nourriture achetée par les retournés.
- Estimation des revenus par tête.

Objectif 3

- Pourcentage des besoins en kilocalorie, par ménage et par an, satisfaits grâce à l'aide alimentaire.
- Pourcentage des besoins en kilocalorie, par ménage et par an, satisfaits grâce à la nourriture produite par les réfugiés.
- Pourcentage des besoins en kilocalorie, par ménage et par an, satisfaits grâce à la nourriture achetée par les réfugiés.
- Estimation des revenus par tête.

Objectif 4

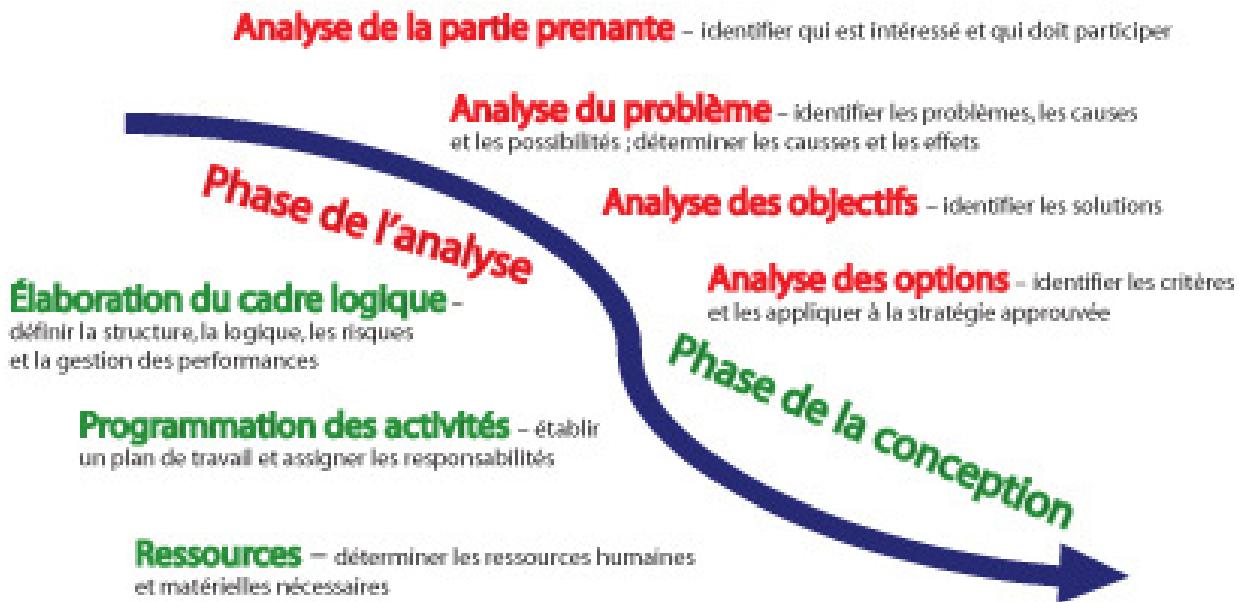
- Pourcentage des besoins en kilocalorie, par ménage et par an, satisfaits grâce à l'aide alimentaire.
- Pourcentage des besoins en kilocalorie, par ménage et par an, satisfaits grâce à la nourriture produite par les ménages ciblés.
- Pourcentage des besoins en kilocalorie, par ménage et par an, satisfaits grâce à la nourriture achetée par les ménages ciblés.
- Estimation des revenus par tête.

Analyse du cadre logique

Cf. FPC2007/02, Format de document de projet standard

Le “cadre logique” est un outil de planification et de gestion qui est utilisé sous diverses formes depuis plusieurs décennies pour la planification des projets. Le cadre logique est simplement un tableau ou matrice qui est utilisé pour faciliter la planification des projets en présentant de manière claire une hiérarchie d’éléments de projet avec les indicateurs, les moyens de vérification et les hypothèses importantes qui leur sont associés. Les stades initiaux de la préparation d’un cadre logique sont l’identification des parties prenantes, l’analyse du problème et la formulation des options visant à résoudre les problèmes:

Phases de l’approche du cadre logique



Lorsque les options sont définies et approuvées, la matrice du cadre logique est élaborée en suivant l’ordre hiérarchique ci-après:

Conception (synthèse) Indicateurs/objectifs Sources des données Hypothèses

Impact			
Effet direct			
Produits			
Activités			

Impact est le terme accepté maintenant pour ce qui était désigné par objectif général de développement. Il s’agit du niveau le plus élevé de la matrice du cadre logique et devra se rapporter aux priorités de développement du gouvernement et/ou aux OMD. Le niveau suivant (2) est l'*effet direct*. L’effet direct représente ce qui était auparavant désigné par objectif(s) immédiat(s) de développement. Cependant, dans la nouvelle approche harmonisée, un seul effet direct est présenté pour un projet. Le niveau suivant (3) est celui des *produits* qui sont réalisés par les activités figurant au quatrième et dernier niveau. Il y a parfois confusion entre activité et produit. Une *activité* implique une action et devrait être indiquée clairement comme étant quelque chose qui doit être fait, par exemple: formera dix enseignants à....., alors qu’un *produit* représente quelque chose qui est accompli, par exemple: dix enseignants ont été formés à ...

Remplir la matrice:

Comme on l’a vu plus haut, la matrice du cadre logique comprend 4 colonnes: 1) *synthèse de la conception*, 2) *indicateurs*, 3) *source des données*, et 4) *hypothèses*. En complétant le cadre logique, se reporter à la Figure 1 et à la Figure 2. La première colonne (*synthèse de la conception*) et la quatrième

colonne (hypothèses) sont remplies ensemble, comme pour la Figure 1. Les hypothèses représentent les conditions nécessaires à chaque niveau pour atteindre les objectifs/résultats.

Les hypothèses se rapportent aux objectifs du MÊME niveau

	Conception (synthèse)	Hypothèses
Impact	Alors nous devons contribuer à cet impact	Et dans ces conditions
Effet direct	Si nous obtenons cet effet direct. Alors nous pouvons obtenir cet effet direct.	Et dans ces conditions
Produits	Si nous réalisons ces produits. Alors nous pouvons réaliser ces produits.	Et dans ces conditions
Activités	Si nous réalisons ces activités Alors nous pouvons réaliser ces activités.	COMMENCER ICI Dans ces conditions

Une fois que les éléments figurant dans les colonnes réservées à la synthèse de la conception et aux hypothèses sont définis, les deuxième et troisième colonnes seront remplies conformément à la figure 2. Pour chaque niveau et, pour chaque activité/produit, il faudra indiquer dans la deuxième colonne les *indicateurs* qui serviront de point de référence pour mesurer les réalisations. Indiquer dans la troisième colonne, pour chaque indicateur, les moyens de vérification ou les *sources de données* qui permettront de mesurer l'indicateur.

Une fois rempli, le cadre logique présente non seulement de manière claire un projet mais fournit un outil pour diriger l'exécution à ceux qui sont chargés d'exécuter le projet et, ensuite un outil d'évaluation aux évaluateurs du projet.



Chapitre 5

Conception et mise en œuvre du programme

Après avoir lu cette section vous devriez être capable de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les outils disponibles pour préparer un programme et un projet ?
- Comment obtenir les principales informations sur la mise en œuvre d'un projet de la Fao ?
- Quel soutien technique est disponible à la Fao pour concevoir le programme ?
- Quels mécanismes de suivi et d'évaluation devraient être mis en place ?

Format standard de document de projet

Cf. FPC2007/02, Format standard du document de projet – Directive pour les concepteurs de projets

La présente circulaire du Programme de terrain a été préparée par le Département de la coopération technique (TC) afin d'introduire une présentation type de document de projet applicable à tous les programmes et projets de la FAO et conçue pour être conforme avec les approches et pratiques optimales utilisées actuellement au sein du système des Nations Unies pour le développement et de la communauté de l'aide internationale²⁸.

Les présentes directives sont destinées principalement aux concepteurs de projet à qui les gouvernements des États Membres ou la FAO demandent de formuler des documents de projet pour lesquels le soutien technique de la FAO est envisagé. Les concepteurs de projet peuvent être des agents nationaux travaillant dans les administrations nationales ou des institutions non gouvernementales, des consultants nationaux ou internationaux engagés par la FAO ou des fonctionnaire de la FAO.

Le nouveau Format et les directives annotées y afférent fournissent aux concepteurs de projet des orientations claires sur la structure, la composition, le contenu et la qualité des documents de projet de la FAO²⁹ préparés pour être financés par des ressources extrabudgétaires ou par le Programme Régulier au titre du Programme de coopération technique (PCT) ou du Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA). Le format standard et les directives fournis dans la présente circulaire devraient améliorer de façon notable la qualité des documents de projet ce qui facilitera l'examen, la mise en œuvre et l'évaluation des projets de terrain.

I. Considérations importantes à l'attention des concepteurs de projet:

Les concepteurs de projet devraient être guidés par les considérations ci-après lorsqu'ils préparent un document de projet pour lequel un soutien technique de la FAO est envisagé:

1. La réduction de la faim et de l'extrême pauvreté est indispensable pour la réalisation des Objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et des *Objectifs du Millénaire pour le développement* (OMD). L'objectif stratégique de l'Organisation concernant la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté, tel que défini dans les textes fondamentaux et le cadre stratégique de la FAO, orientera, au cours de la prochaine décennie, la collaboration de l'Organisation avec ses états membres pour la réalisation des OMD. Les documents de projets doivent refléter cet objectif stratégique.
2. “*...le développement des capacités et l'appropriation par les États, de leurs stratégies de développement sont des conditions essentielles de la réalisation des OMD*” (UNGA 59/250). La conception des projets doit tenir compte de ces concepts de base.
3. Tandis que les projets sont la propriété des gouvernements bénéficiaires et/ou des institutions qui sont en dernier ressort chargés de leur mise en œuvre, la FAO est responsable de l'utilisation des fonds du projet vis-à-vis des bénéficiaires et des donateurs et doit fournir les services d'appui aux projets sous sa responsabilité “avec toute la diligence et l'efficience voulues”. La FAO partage donc la responsabilité avec le gouvernement de l'accomplissement de l'effet direct convenu du projet dans les délais fixés.
4. Les projets de la FAO sont en général mis en œuvre dans le contexte des plans et des stratégies nationaux, en partenariat et coopération avec les organisations nationales ou locales, d'autres programmes

²⁸ Les institutions financières internationales, comme la Banque mondiale, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la Communauté européenne (CE), le Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la sécurité humaine ainsi que certains donateurs, exigent des modèles de projet spécifiques pour leurs organisations. Dans tous les autres cas, le modèle de présentation type des documents de projet devra être utilisé.

²⁹ Dans l'ensemble de la circulaire du Programme de terrain et des directives annotées, on entend par “documents de projet” tous les documents préparés pour des programmes bénéficiant de l'assistance de la FAO, y compris le Programme spécial pour la sécurité alimentaire.

d'aide, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales (ONG), les organisations de la société civile et le secteur privé.

5. La FAO est une *organisation détentrice de savoir* et les ressources disponibles au sein de l'Organisation devraient être utilisées pleinement par les concepteurs de projet pour identifier les pratiques optimales et les enseignements tirés des projets précédents réalisés par la FAO ainsi que par d'autres organisations et/ou donateurs.

II. Format Standard de document de projet (FSDP) et directives:

Les directives fournies par la présente circulaire du programme de terrain comportent quatre documents fondamentaux, à savoir:

- i) le format lui-même;
- ii) une liste des types de projets et de programmes utilisés actuellement à la FAO;
- iii) une matrice sur les conditions d'application des différentes sous-sections du modèle; et
- iv) les directives annotées.

Ces documents devront guider les concepteurs de projet sur la structure à appliquer et le contenu à fournir lorsqu'ils formulent des documents de projet pour l'assistance technique de la FAO.

Pièce jointe 1: *Format Standard de Document de Projet*

Le Format Standard de Document de Projet (FSDP) fournit une ébauche pour les projets avec cinq sections principales qui sont standard et communes à *tous* les projets et plusieurs sous-sections. Le nombre des sous-sections peut-être adapté à la nature du programme et /ou du projet, car pour certain types de projet une présentation simplifiée est suffisante et pour des projets de grande envergure et complexes une présentation plus détaillée peut-être requise.

Pièce jointe 2: *Types de projets et de programmes de la FAO*

Cette pièce jointe présente une liste des types de projets et de programmes qui sont utilisés actuellement pour fournir l'assistance de la FAO à ses Membres

Pièce jointe 3: *FSDP - -MATRICE DES TYPES DE PROJET*

La matrice des types de projet donne des orientations sur les sous-sections qui sont obligatoires et celles qui sont facultatives, selon le type de projet.

Pièce jointe 4: *DIRECTIVES ANNOTÉES*

Le format et la matrice sont appuyés par des directives annotées qui donnent aux concepteurs de projet des instructions point par point claires sur la manière de préparer un document de projet à l'aide du format SDP.

Les concepteurs de projet devront examiner ces directives attentivement et les utiliser pleinement lorsqu'ils préparent un document de projet. Les concepteurs de projet devront aussi consulter le site web du Manuel du programme de terrain³⁰ qui se trouve sur le Système d'information sur la gestion du programme de terrain (FPMIS) où ils trouveront d'autres sources, exemples et orientations sur la formulation des documents de projet ([HTTPS://EXTRANET.FAO.ORG/FPMIS/](https://EXTRANET.FAO.ORG/FPMIS/)).

³⁰ Cette composante du Manuel du Programme de terrain est actuellement en cours de construction et sera accessible le plus rapidement possible.

FORMAT STANDARD DE DOCUMENT DE PROJET

Page de couverture

Résumé

Table des matières

Acronymes

1. CONTEXTE

1.1 Contexte général

1.2 Contexte sectoriel

 1.2.1 Priorités de développement et OMD

 1.2.2 Cadre national sur les priorités à moyen terme (CNPMT) et Plan-cadre d'Assistance au Développement des Nations Unies

1.3 Politique sectorielle et législation

2. LOGIQUE

2.1 Problèmes/questions à aborder

2.2 Parties prenantes et bénéficiaires cibles

2.3 Justification du projet

2.4 Travaux antérieurs et connexes

2.5 Avantage comparatif de la FAO

3. CADRE DU PROJET

3.1 Impact

3.2 Effet direct et produits

3.3 Durabilité

3.4 Risques et hypothèses

4. DISPOSITIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LA GESTION

4.1 Cadre institutionnel et coordination

4.2 Stratégie/Méthodologie

4.3 Contribution du Gouvernement

4.4 Contributions du donateur/bailleur de fonds

4.5 Support technique / Liaisons

4.6 Dispositions pour la gestion et l'appui opérationnel

5. SUPERVISION, SUIVI, INFORMATION RELATIVE À LA GESTION ET COMPTE RENDU

5.1 Supervision et revues

5.2 Suivi et gestion des connaissances

5.3 Communication et visibilité

5.4 Calendrier des rapports

ANNEXES

Annexe 1 Budget

Annexe 2 Cadre logique

Annexe 3 Plan de travail

Annexe 4 Mandat du personnel international et national

PRÉSENTATION TYPE DE DOCUMENT DE PROJET – MATRICE DES TYPES DE PROJET

Pièce jointe 3

SECTIONS DU PRODOC	SOUS SECTION	TYPE DE PROJECT												
		TF	Mega	TCE	NEX	HQ	P.A .	Sim P	I.P	PC T	DCP	LO A	Tel e	AdH.
PAGE D'INTRODUCTION	Page de couverture	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
	Résumé	O	O	O	O	F	F	F	O	O	F	F	F	F
	Table des matières	O	O	O	O	F	F	F	F	F	F	F	F	F
	Sigles et acronymes	O	O	O	O	F	F	F	F	F	F	F	F	F
1. CONTEXTE		O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
	1.1 Contexte général	O	O	O	F	O	F	F	F	F	F	O	O	O
	1.2 Contexte sectoriel	O	O	O	O	F	F	F	O	O	F	F	F	F
	1.2.1 Priorités de développement et OMD	O	O	F	O	F	F	F	F	F	F	F	F	F
	1.2.2 Cadre natio. sur les priorités/moyen terme et Plan-cadre d'assistance à l'Onu	O	O	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
	1.3 Politique sectorielle et législation	O	O	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
2. LOGIQUE		O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
	2.1 Problèmes/questions à aborder	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
	2.2 Parties prenantes et bénéficiaires cibles	O	O	O	O	F	F	O	O	O	O	O	O	O
	2.3 Justification du projet	O	O	O	O	O	O	F	F	O	F	F	F	F
	2.4 Travaux antérieurs et connexes	O	O	F	F	F	F	F	O	F	F	F	F	F
	2.5 Avantage comparatif de la FAO	O	O	O	O	F	F	F	F	F	F	F	F	F
3. CADRE DU PROJET		O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
	3.1 Impact	O	O	F	F	F	F	F	O	O	F	F	F	F
	3.2 Effet direct et produits	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	F
	3.3 Durabilité	O	O	O	O	F	F	F	O	O	F	F	F	F
	3.4 Risques et hypothèses	O	O	O	O	F	O	O	O	O	O	F	F	F
4. DISPOSITIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LA GESTION		O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
	4.1 Cadre institutionnel et coordination	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
	4.2 Stratégie/Méthodologie	O	O	O	O	F	F	F	O	O	O	O	F	O
	4.3 Contribution du Gouvernement	O	O	F	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
	4.4 Contributions du donateur/bailleur de fonds	O	O	O	O	O	F	F	O	O	F	F	F	F
	4.5 Support technique / Liaison	O	O	F	O	O	F	F	O	F	F	F	F	F
	4.6 Dispositions pour la gestion et l'appui opérationnel	O	O	O	O	F	F	O	O	F	O	F	F	F
5. SUPERVISION, SUIVI, INFORMATION RELATIVE À LA GESTION ET COMPTE RENDU		O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
	5.1 Supervision et revues	O	O	O	F	F	F	F	O	F	F	F	F	F
	5.2 Suivi et gestion des connaissances	O	O	O	O	O	O	O	O	O	F	O	F	O
	5.3 Communication et visibilité	O	O	O	F	F	O	O	F	O	O	F	O	F
	5.4 Calendrier des rapports	O	O	O	O	F	F	F	F	O	F	F	F	F
ANNEXES	Annexe 1 Budget	O	O	O	O	F	O	O	F	O	O	O	O	O
	Annexe 2 Cadre logique	O	O	O	F	F	F	F	F	F	F	F	F	f
	Annexe 3 Plan de travail	O	O	O	O	F	F	F	F	O	F	F	F	F
	Annexe 4 Mandat du personnel international et national	O	O	O	O	F	F	F	F	O	F	F	F	F

Directives pour la préparation des budgets des projets d'urgence

Cf. TC 2007/01 Guidelines for the preparation of the budget for Emergency and Rehabilitation project

Cette procédure du département de la Coopération technique est présentée sous la forme de petit manuel qui peut être parcouru en utilisant les liens hypertextes au sein du document. Les utilisateurs peuvent faire des va-et-vient en utilisant la barre d'outils internet de MS Word³¹. À l'avenir, cette procédure devrait être incorporée dans la composante développement du programme de terrain du Manuel de programme de terrain disponible sur FPMIS.

La procédure comprend les éléments suivants :

I. OBJET

II. INTRODUCTION ET PRINCIPES DE BASE

III. PRINCIPALES CATÉGORIES DE PROBLÈMES/QUESTIONS POUR PRÉPARER UN BUDGET

- a. PROBLÈMÉTIQUES SPÉCIFIQUES AU PAYS
- b. PROBLÈMÉTIQUES SPÉCIFIQUES À LA REPRÉSENTATION DE LA FAO
- c. PROBLÈMES SPÉCIFIQUES AUX OPÉRATIONS D'URGENCE ET DE RÉHABILITATION
- d. CONSIDÉRATIONS DES DONATEURS

IV. NORMES

- a. POINT GÉNÉRAUX À RETENIR
- b. PIÈGES À ÉVITER

ANNEXE I

ANNEXE II

ANNEXE III

ANNEXE IV

I. Objet

Les objectifs de ces directives sont d'abord, d'améliorer la formulation du budget pour les projets d'urgence et de réhabilitation et, deuxièmement, d'aider les gestionnaires à évaluer l'adéquation et l'exhaustivité des budgets préparés. Ces directives devraient contribuer à concevoir des budgets à l'aide d'estimations de coût réalisistes et précises.

Les opérations d'urgence et de réhabilitation de la Fao répondent à une grande variété de problèmes dans différentes situations. Les budgets des projets doivent donc être adaptés à des circonstances spécifiques. L'inventaire fourni en Annexe I, regroupe sous des titres clés les principaux facteurs qui pourraient être pertinents dans votre projet. La liste n'est pas nécessairement exhaustive, d'autres éléments pourraient être pris en considération, au cas par cas.

La liste n'essaie pas de fournir des sommes à ajouter ou soustraire par rapport à un budget standard car elles varient beaucoup en fonction de la nature du projet. Elle souligne plutôt les facteurs qui pourraient avoir des implications budgétaires correspondantes et qui concernent le type d'intervention que vous décrivez dans le projet de document et le budget associé. Afin de déterminer avec précision un coût, vous devrez consulter les sources d'information appropriées. Ces lignes de conduites fournissent le lien ou le contact avec les principales références. Les facteurs qui influent particulièrement la préparation des budgets de projets d'urgence et de réhabilitation ont été regroupés en quatre catégories principales :

A-FACTEURS SPÉCIFIQUES AU PAYS

B-FACTEURS SPÉCIFIQUES AU BUREAU DE LA FAO SUR PLACE

C-FACTEURS SPÉCIFIQUES À L'INTERVENTION

D-FACTEURS SPÉCIFIQUES AU DONATEUR

³¹ Si ces liens ne sont pas actifs sur votre PC, cliquez sur « Affichage », « Barre d'outil » puis « Web ».

II. Introduction et principes de base

Au début de l'année 2005, suite à la situation d'urgence créée par le tsunami, il est apparu que la Fao avait besoin de suivre de bonnes directives pour préparer les budgets des projets d'urgence et de réhabilitation, en particulier, pour s'assurer du recouvrement adéquat des dépenses d'appui variables³² de la Fao, ainsi qu'appliquer des pratiques budgétaires améliorées et cohérentes.

Il faut tenir compte des principes suivants lors de la préparation du budget des projets d'urgence et de réhabilitation :

- a) Les coûts des opérations de terrain nécessaires aux activités du projet doivent être couverts ;
- b) Les contributions des donateurs sont basées sur des budgets totaux fixés. Le portefeuille global des projets dans un pays donné doit couvrir tous les intrants des projets et les coûts des services associés à la distribution de ces intrants ;
- c) Au sein d'un budget donné, une surestimation des coûts opérationnels peut signifier qu'il y aura moins de ressources disponibles pour les bénéficiaires. D'un autre côté, un budget qui sous-estime ces coûts peut aussi engendrer une sous performance et une assistance de mauvaise qualité, ou peut résulter en un solde non dépensé. Ces deux situations peuvent affecter négativement l'efficacité des interventions de la Fao ;
- d) Généralement, les soldes non dépensés sont remis aux donateurs qui estiment alors souvent que la planification et la capacité de gestion sont défaillantes. En établissant correctement le budget, on fournit l'assistance nécessaire aux bénéficiaires sans pour autant se retrouver avec un solde non dépensé ;
- e) Finalement, les dépenses d'appui doivent être incluses dans le budget à un niveau correct. Elles ne dépassent pas actuellement le taux plafonds de 10 % en cas de projets d'urgence et de réhabilitation.³³.

La préparation du budget d'un projet d'urgence/réhabilitation fait partie intégrante de la formulation du document de projet et doit dûment tenir compte des résultats de l'évaluation des besoins menée par l'ERCU ou le Bureau de la FAO et éventuellement par d'autres partenaires.

L'ERC, lorsqu'il est présent dans le pays, est responsable de la formulation et de la rédaction des documents de projet et de la préparation des budgets associés en suivant ces directives avec, si nécessaire, le soutien d'un chargé des opérations de TCE. Le personnel administratif et opérationnel du Bureau de la FAO peut également conseiller le Coordonnateur de secours d'urgence, particulièrement en ce qui concerne l'établissement du budget pour les intrants locaux. En l'absence d'ERC résident, les documents de projet et budgets sont préparés par le Chargé des opérations de TCE, généralement en consultation avec le Représentant de la Fao, ou suite à une mission d'évaluation/formulation des besoins, ou par le Représentant de la Fao lui-même s'il n'y a pas d'ERCU ou de mission d'évaluation/formulation dans le pays.

Le budget doit se fonder sur une analyse détaillée des intrants et services nécessaires et la charge de travail associée. L'analyse doit comprendre une quantification du travail nécessaire pour garantir la réussite du projet³⁴. Généralement, cela comprend : (i) le suivi de la distribution des intrants et l'apport des services aux bénéficiaires (dispositions logistiques, nombre de visites sur le terrain, sous-bureaux éventuels, services techniques, etc.) ; (ii) la gestion des aspects financiers et administratifs de l'opération (paiements, comptabilité, personnel, etc.) ; (iii) la coordination avec le Gouvernement, les partenaires de mise en œuvre, les donateurs et autres agences onusiennes ; et (iv) l'évaluation et la transmission des rapports sur les résultats/réalisations.

³² Ces coûts couvrent les services administratifs (tels que le recrutement et l'entretien courant, l'approvisionnement et les contrats, l'établissement du budget, la transmission des rapports, la conservation des fonds, etc.) ; ainsi que les services opérationnels (tels que l'identification des experts, la supervision et la gestion, les devis pour les équipements, etc.). Une description détaillée est disponible dans la documentation du Comité financier (SAO et les services d'appui technique (SAT) respectivement dans les paragraphes 14, 15 et 16, 17 : FC 93/4 à <http://www.fao.org/docrep/meeting/x2778f.htm> and <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/011/j8273f.pdf>).

³³ Les dépenses d'appui sont appelées services administratifs et opérationnels (SAO) dans les projets du PNUD, coûts directs de fonctionnement (DOC) dans les projets PCT, et frais de gestion du projet (PSC) dans les projets du Fonds d'affectation spéciale. Leur taux est de 10 %, 7 % et 10 % respectivement pour le projet d'urgence et de réhabilitation.

³⁴ Dans ce contexte, une intervention d'urgence est Appelée « programme » lorsqu'elle reçoit des contributions de plus d'un donateur.

L'analyse de la charge de travail permet de justifier le personnel et l'espace de travail nécessaire, et les véhicules, les ordinateurs et autres équipements, et les exigences de sécurité. L'analyse de la charge de travail fait partie intégrante de la préparation du budget.

Dans le cas des situations d'urgence de grande ampleur avec un financement important (programme de plusieurs millions de dollars), la planification et l'établissement du budget du projet doivent être effectués dans le cadre d'une réponse programmatique générale au niveau du pays. Cela signifie que le projet n'est pas une « intervention indépendante », mais une composante clé qui contribue au programme plus large de la Fao mis en œuvre par l'ERCU. Dans ce cas, le projet contribuera à financer les différents services permettant d'effectuer la mise en œuvre globale du programme. Par exemple, le projet contribuera à : partager le salaire du Coordonnateur et/ou des fonctionnaires techniques, à un pourcentage de la location des Bureaux et/ou entrepôts, à un pourcentage de la gestion administrative et financière, à une partie de l'entretien des véhicules, etc.

III. Principales catégories de problématiques pour la préparation du budget

Les projets d'urgence et de réhabilitation sont conçus pour répondre à une grande variété de situations et sont mis en œuvre dans différentes circonstances. Cela affecte la préparation du budget. Chaque problématique listée ci-dessous doit être analysée dans le contexte spécifique du projet en cours de planification. La liste de contrôle général ci-dessous est indicatif et n'est pas nécessairement exhaustif. Des détails supplémentaires sont fournis en **Annexe I**, tandis que l'**Annexe II** présente les dépenses et l'**Annexe III** donne un format standard de budget simplifié dans le cadre d'un document de projet.

a) **Problématiques spécifiques au pays** - Un projet ayant lieu dans un pays avec un niveau de développement élevé (routes, systèmes de communication, infrastructures et services publics) peut avoir besoin d'un soutien moins important. Un pays à revenu intermédiaire pourrait fournir un soutien conséquent en réponse à une situation d'urgence de petite ampleur ou d'ampleur moyenne, mais pourrait nécessiter du même soutien que celui apporté à un pays moins développé en cas de situation d'urgence majeure (cf. **Section A de l'Annexe I** pour plus de détails). La situation en terme de sécurité joue également un rôle important dans l'évaluation du coût d'une intervention. Les interventions dans les pays en phase du plan de sécurité III et plus nécessitent un investissement financier plus important car elles doivent être obligatoirement conformes aux exigences des MOSS³⁵ (cf. SECTION À DE L'ANNEXE I pour plus de détails).

b) **Problématiques spécifiques de la Bureau Fao** - Ces problématiques sont reliées à la mise en place et la structure des Bureaux nationaux de la Fao qui pourraient affecter le coût du projet. Les coûts seront différents entre un pays qui possède déjà une Bureau de la Fao pouvant fournir le soutien administratif et logistique et un pays sans Bureau de la Fao. Les situations d'urgence de grande ampleur peuvent nécessiter la mise en place d'une ERCU avec des locaux et des ressources humaines supplémentaires. Même avec une ERCU motivée, un projet d'urgence et de réhabilitation faisant partie d'un programme plus large, devra peut-être partager les coûts différentiels du Bureau de la Fao dans le pays. Quelles que soient les circonstances, la coopération et la synergie avec la Bureau de la Fao sont essentielles (cf. **SECTION B DE L'ANNEXE I** pour plus de détails)

c) **Problématiques spécifiques aux opérations d'urgence et de réhabilitation** - Elles sont liées à la nature du projet et sont souvent caractéristiques du type de situation d'urgence dans le pays. Le budget du projet est influencé par un certain nombre de facteurs clés tels que : le type d'urgence (soudaine ou chronique) et ses implications dans le travail de redressement et de transition ; le contexte du projet (opération indépendante ou dans le cadre d'un programme) ; la taille et la durée de l'opération ; la couverture géographique et l'atteinte des bénéficiaires par les partenaires de mise en œuvre ; les exigences pour la gestion du cycle de projet telles que le suivi et évaluation, l'évaluation et la mise à jour des estimations. Les problématiques spécifiques à la planification et l'établissement du budget du projet évoluent avec le temps. Immédiatement après une crise, les interventions se focalisent plus sur le remplacement d'urgence des avoirs et plus tard, sur le redressement précoce. Les projets sont alors plus complexes et sophistiqués et

³⁵ Normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS). Des détails sont disponibles sur Fpmis <https://extranet.fao.org/Fpmis/docs/Procedures/Other/MOSS.pdf>

comprennent plus d'activités de renforcement des capacités, de formation, de coordination, et de conseils stratégiques et politiques, etc. (cf. SECTION C DE L'ANNEXE I pour plus de détails).

d) Considérations des donateurs - Certains donateurs ont des limites budgétaires spécifiques qui ne leur permettent pas de financer certains éléments (soutien technique). Il est important d'être conscient de ces limites en incluant les intrants nécessaires dans le budget d'autres projets du même programme ou sinon en négociant un moyen d'inclure ces coûts de manière indirecte. TCE maintient et met à jour continuellement les informations concernant les limites potentielles des donateurs. Toutes les personnes concernées par la préparation des budgets des projets d'urgence et de réhabilitation peuvent avoir accès à ces informations. D'un autre côté, certains donateurs peuvent même accepter de financer des activités qui ne font normalement pas partie des budgets des projets d'urgence et de réhabilitation, telles que le renforcement de la capacité opérationnelle de la Fao dans un pays donné (cf. SECTION D DE L'ANNEXE I pour plus de détails). Il est très important de communiquer sur et expliquer les provisions du budget de la Fao aux donateurs. Cela permet d'éviter les malentendus et de minimiser les problèmes lors de la mise en œuvre du projet et la rédaction/transmission des rapports. Un exemple de description de la composante d'un budget est donné en ANNEXE IV, et pourrait être joint au document de projet.

IV. Normes

Les points suivants doivent être pris en compte lors de la préparation d'un budget de projet d'urgence et de réhabilitation :

a) Principaux points à retenir

- Analyser les coûts des interventions en cours au niveau du pays et savoir si le projet est indépendant ou fait partie d'un programme.
- N'inclure que les coûts vraiment nécessaires.
- Trouver les solutions les moins coûteuses qui garantissent la qualité requise.
- À compétence égale utiliser de préférence le personnel local.
- Etablir des partenariats avec les autres agences onusiennes et acteurs pour réduire les coûts.
- Identifier la quantité de travail (dans les contrats) nécessaire qui devra être fournie par les partenaires de mise en œuvre (ONG) pour des activités telles que : formation, distribution d'intrants aux bénéficiaires, suivi et recherche.
- Suivre les directives établies concernant les spécifications techniques pour les équipements.
- Planifier une provision suffisante pour les dépenses générales de fonctionnement (GOE) sur le terrain pour garantir le recouvrement des coûts des services généraux et des tâches nécessaires pour mener toutes les activités du projet.
- Être réaliste et faire un budget de taille gérable.
- Inclure les dépenses d'appui du projet au taux plafonds (10 %) si approprié. Si ce n'est pas possible, consulter un Fonctionnaire principal chargé des opérations.
- Inclure les ressources pour l'appui financier et opérationnel complexe, et pour la technologie de l'information (IT) (y compris les coûts de détachement du personnel).

b) Pièges à éviter

- Gonfler le budget pour obtenir des fonds supplémentaires.
- Inclure une grande quantité de provisions (les budgets peuvent être revus si nécessaire).
- Inclure des éléments qui peuvent être fournis par les partenaires.
- Inclure des éléments de luxe ou qui peuvent être perçus comme tel.
- Négocier un taux de PSC en dessous du taux plafonds sans raison ou compensation en termes de coûts directs du projet.

Annexes II, III et IV disponibles sur FPMIS : 2007/01

Annexe I. Principales catégories de problématiques pour la préparation d'un budget

Facteurs à considérer	À qui demander ?	Degré des facteurs	Comment affectent-ils votre intervention ?	Coûts Probablement affectés
A Problématiques spécifiques au pays				
Phase du plan de sécurité ³⁶	Centre de liaison de l'AFDU FAOR COIN Site web de l'UNDSS	Aucune phase	Précautions normales de santé et de sécurité	Rien d'anormal
		Phase I		Coûts de stockage éventuels si la distribution des intrants est très retardée
		Phase II	Généralement temporaire	
		Phase III	Atteindre la phase 3 signifie des coûts d'évacuation/relocation pour certains membres du personnel. Les MOSS deviennent plus rigoureuses et il peut y avoir des MORS. Redescendre à la phase 3 signifie que plus d'opérations sont possibles, du personnel peut revenir en phase 3, des consultants peuvent être engagés au lieu de souscripteurs aux PSA avec l'émission de LPNU.	Les MOSS se réfèrent habituellement aux communications, à l'équipement et à un plan de sécurité. Chacun de ces domaines nécessite des locaux, des véhicules et du personnel. Les MOSS sont spécifiques à chaque pays, vous devez avoir une copie des normes de votre pays. Les éléments nécessaires sont parfois spécifiques au pays (ex. : radios). Les normes de précautions des MOSS peuvent nécessiter plus de véhicules. Si le pays est miné, des tapis de protection sont requis. En cas de danger de conflit armé, des casques et des gilets pare-balles peuvent être nécessaires. Formation des chauffeurs et autres en secourisme. En phase 3 et 4, considérer le partage éventuel des frais pour un agent de sécurité, avec d'autres agences.
		Phase IV	Atteindre la phase 4 signifie l'arrêt des activités planifiées ou en cours et des frais d'évacuation pour le personnel non indispensable. Redescendre à la phase 4 signifie la planification de la reprise des activités.	Comme en phase 3, mais avec plus de voyages et de DSA pour le personnel relocalisé ou évacué et probablement des coûts de protection plus élevés pour le bureau.
		Phase V	Atteindre la phase V signifie des frais d'évacuation pour le personnel.	Les frais d'opérations s'arrêtent lorsque l'activité cesse mais il y aura des faris de voyages et des DSA pour le personnel restant lors de son évacuation.
Classe de la difficulté d'existence du lieu d'affectation	Administrateur du personnel au CSC du siège de la Fao ou Bureau régional	Classe A	Les indemnités ne s'appliquent qu'aux membres du personnel de l'organisation, un pourcentage du salaire de base qui varie pour chaque personne, si nécessaire vérifier avec l'administrateur du personnel. Cela pourrait probablement affecter les indemnités journalières de subsistance des non membres du personnel. Les congés de repos ou récupération peuvent affecter la durée de la présence du personnel sur le lieu d'affectation. Dans certains cas, trois personnes sont nécessaires pour couvrir pleinement deux positions (ex. : RR toutes les quatre semaines, etc.).	
		Classe B		
		Classe C		
		Classe D		
		Classe E		
Système bancaire	FAOR Opérations du Bureau régional ou ERCU	Standard élevé, étendu	Opérations de banque et paiements comme d'habitude, à travers le compte d'avances de caisse du Bureau de la Fao	Le volume des paiements peut nécessiter d'apporter une aide financière au Bureau de la Fao dans le Bureau de pays.
		Seulement dans la capitale et/ou les principales villes	Les chèques peuvent ne pas être acceptés en dehors des principales villes. Dispositions pour des paiements en espèce signifiant une extra sécurité et/ou des retards dans la livraison. Les fournisseurs et partenaires peuvent être persuadés de venir en ville pour être payés.	Charges de service bancaire (GOE). Voyages et DSA. Gardes (personnel local)
		Aucun ou ne fonctionnant pas	Besoin de protéger les espèces. Besoin d'avoir le plus d'avances disponibles. Le Représentant de la Fao n'est peut être pas capable de gérer le volume. Vérifier la possibilité de délocaliser la gestion de l'argent par un contrat.	Les charges bancaires (GOE) pour donner des commissions aux gestionnaires de l'argent. Frais de sécurité pour protéger les espèces. Equipment (coffre-fort, chambre forte, gardes, compagnie de sécurité). Partager ou payer pour du personnel supplémentaire au Bureau de la FAO ou pour les coûts des services de délocalisation de gestion de l'argent et l'assurance associée.

³⁶ Les informations sur la sécurité sur le terrain de l'Onu sont disponibles sur COIN - http://coin.fao.org/coin/coin_start.jsp

Rôle et efficacité de la FAO en situation d'urgence

Facteurs à considérer	À qui demander ?	Degré des facteurs	Comment affectent-ils votre intervention ?	Coûts Probablement affectés
Contribution du Gouvernement	ERCU FAOR Représentant permanent du pays	Contribution en espèces	Diminue les coûts généraux. Les accords et contributions doivent être documentés et le budget doit être soigneusement établi.	Eventuellement autorisé- peu probable mais pas impossible
		Contribution en nature	Diminue également les coûts généraux. Garantir que les contributions en nature sont fournies avec suffisamment de provisions pour leur utilisation (entretien pour les équipements, bénéfices appropriés/logistique pour le personnel, etc.)	Locaux, installations techniques, transport
		Seconder le personnel	Diminue également les coûts généraux	Administratif, interprétation et traduction, chauffeurs, gardes
		Autre	Réduit les retards de livraison	De bons contrats peuvent diminuer ou éviter les retards et frais aux frontières ou les droits de ports pour les transports, les formalités de douane, l'enregistrement des véhicules, etc.
Priorité du Gouvernement	FAOR Information sur le pays de TCA ERCU	Elevée, ex. Dégâts importants des avoirs immobiliers comme en cas de tremblement de terre	Peut résulter en plus de contributions supplémentaires de la part du Gouvernement.	Transport, personnel, communications, GOE
		Plus faible, ex. : affecte de nombreuses personnes, d'un statut social moindre comme les réfugiés	Probablement moins une priorité pour le Gouvernement	Transport, personnel supplémentaire et si possible, frais de sécurité.
Nombre et capacité des partenaires, y compris les agences onusiennes et les ONG	FAOR, ERCU, Chef de mission de l'évaluation des besoins, contacts avec les partenaires et agences	Autres institutions fournissant les mêmes services	Plus il y a de partenaires, plus il y a de chances de combiner au mieux les interventions et de partager les frais communs, mais les partenaires entraîneront probablement des frais généraux.	Transport, logistique, frais généraux, si un contrat doit avoir lieu avec un partenaire, les frais généraux pour ses activités doivent être inclus.
		Seulement la Fao	Votre opération sera autonome et sera probablement plus coûteuse.	Personnel, transport, logistique, équipement, communications.
Personnel et consultants nationaux qualifiés	FAOR, ERCU Chef de mission de l'évaluation des besoins	« Pour la plupart dans le Gouvernement ou peu en raison de « l'exode des cerveaux » ou à cause de la compétition avec les autres agences	Une faible disponibilité peut signifier le recrutement de personnel international coûteux, plus de formation, une rotation plus importante du personnel, et des retards de livraison. Une bonne disponibilité signifie moins de frais.	Personnel, formation
Consultants internationaux qui pourraient être engagés localement	FAOR, ERCU Autres agences et Chef de mission de l'évaluation des besoins	Aucun ou pas autorisés par la Fao	Ces personnes peuvent être moins coûteuses car il n'y a pas de frais d'installation et elles peuvent accepter un salaire moins élevé. Il faut que le siège donne son accord. Le Bureau régional peut apporter son aide.	Personnel, voyage

Facteurs à demander	À qui demander ?	Degré des facteurs	Comment affectent-ils votre intervention ?	Coûts Probablement affectés
B -Problématiques applicable au Bureau de la FAO				
Nouveaux systèmes à introduire (IT, administration, finance ou autre)	Évaluation des besoins chef de mission Bureau régional OCD TCE ERCU	Bureau en fonction avec expérience des situations d'urgence.	Partage des coûts avec OCD et d'autres projets.	Equipement, ajouter du personnel du Bureau de la Fao dans le pays.
		Bureau avec peu de capacité.		Communications, équipement, formation, affectations provisoires
		Aucun bureau.	Installation complète nécessaire.	Communications, personnel, équipement, formation, location.
Possibilités de partage des frais avec le Bureau de la Fao dans le pays, autres agences onusiennes, autres partenaires	FAOR, ERCU, OCD, contacts avec d'autres agences	N'allant d'aucune possibilité si aucune autre agence n'est présente dans la zone affectée à une coopération mandatée dans une zone d'urgence complexe.	Cela permet presque toujours d'économiser de l'argent.	Personnel, transport, communications, sécurité, entretien, location
Besoin de bureaux supplémentaires	ERCU, Bureau de la Fao dans le pays, chef de mission de l'évaluation des besoins	L'intervention peut être gérée de la capitale ou de la ville principale.	Réduit probablement les frais généraux.	Voyage
		Les interventions dispersées nécessitent des Bureaux locaux.	Installation de Bureaux régionaux ou dans la zone.	Personnel, voyages, véhicules, communications, formation, location, frais pour répondre aux MOSS.
Services d'appui régionaux	Bureau régional		Bonne idée si la discipline dont vous avez besoin est disponible. Ils peuvent venir rapidement et ne sont généralement pas trop éloignés.	Le personnel international engendre des frais de voyage, des DSA et vous payez les services d'appui.
Cycle de repos et de récupération	Administrateur du personnel, bulletin de la CFPI	Allant de pas de congé de repos et récupération à beaucoup de congés de détente. Plus le lieu d'affectation est difficile, plus il y a de congés de détente.	Revu tous les trois mois pour les trois prochains mois. Seul les membres du personnel qui ont au moins encore 30 jours sur leurs contrats lorsqu'ils reviennent de leur congé de détente peuvent y avoir droit.	Cas typique : une semaine de DSA, 2 jours de voyage et frais de voyage du lieu d'affectation au lieu désigné de congé de détente. Varie fréquemment, 6 semaines le plus souvent, peut être de 8 semaines ou plus.

Facteurs à considérer	À qui demander ?	Degré des facteurs	Comment affectent-ils votre intervention ?	Coûts Probablement affectés
C - Problématiques spécifiques aux interventions				
Taille et durée	Document de projet, Chef de mission « évaluation des besoins », Bureau de la Fao dans le pays, ERCU.	Taille en termes de localisation et de bénéficiaires.	Les coûts diminuent à mesure que le nombre de bénéficiaires augmente (estimation du Pam) jusqu'à ce qu'il dépasse un million, dès lors les coûts augmentent (par bénéficiaire)	Probablement tous
Evolution, est-ce une urgence soudaine ou un besoin qui évolue avec le temps ?	Chef de mission « évaluation des besoins », Procédure d'Appel global FAOR, ERCU	D'apparition brutale à lente	Les urgences soudaines comme une inondation exercent plus de pression sur les budgets totaux en un court laps de temps que les interventions de secours pour des urgences d'apparition plus lente, comme une sécheresse par exemple.	Probablement tous
Cette intervention appuiera-t-elle d'autres interventions de la Fao ?	Chargés des opérations régionales FAOR	Oui signifie que d'autres projets ou le Bureau de la FAO auront besoin de ou attendront votre aide.	Ce n'est pas forcément quelque chose à éviter car cela peut faciliter la transition vers la réhabilitation puis le développement MAIS cela doit être compensé soit par le bureau ou bénéficiaire ou dans le budget de votre projet.	Personnel, formation, logistique
Mises en œuvre des politiques actuelles de la Fao, ex. : genre, SetE, approche participative, sécurité.	Chef de mission « évaluation des besoins », ERCU, Bureau de la Fao dans le pays	Déjà inclus dans la conception du projet ou la conception nécessite d'être revue.	Les frais de sécurité sont difficiles à prédire si la situation s'aggrave brutalement, le reste peut être prévu dans le temps.	Equipement, personnel, formation, communications.
Transfert d'argent et d'équipement en provenance d'autres opérations.	Chargés des opérations régionales, AFSP, Bureau de la Fao dans le pays, ERCU	Impossible d'utiliser de vieux éléments à permission totale de le faire.	Les transferts d'argent ne sont possibles qu'entre les phases d'un projet avec le même donateur. Le matériel courant à préalablement reçu l'accord de AFSP et du donateur. Pas de restriction pour l'équipement consommable et en relation avec la sécurité.	Si de l'argent est reporté, cela réduit le budget total. Le transfert d'équipement réduirait les frais d'équipement, augmenterait les frais d'entretien.
Analyse du budget des opérations en cours, révisions attentives des budgets et revue continue des budgets.	TCE, ERCU, Bureau de la Fao dans le pays		Eviter des révisions imprévues autant que possible, cela permet d'éviter la surprise ou le rejet du donateur, mais suppose, un examen continu des activités.	Tous
Couverture géographique et distribution aux bénéficiaires	Chef de mission « évaluation des besoins », ERCU, Bureau de la Fao dans le pays	Nombre de localisations, nombre de bénéficiaires et nombre de partenaires de mise en œuvre (ONG).	Plus le nombre de localisation est élevé, plus le coût est élevé. Chercher des possibilités pour organiser dans des zones plus larges. Plus le nombre de bénéficiaires est faible dans une localisation, plus l'intervention coûte cher. Chercher à partager avec des partenaires. Identifier le nombre de partenaires de mise en œuvre présents intéressés par le travail avec la Fao pour atteindre les bénéficiaires.	Logistique, transport, voyages et DSA
Considérations de transport spéciales	Chef de mission « évaluation des besoins », Bureau de la Fao dans le pays, ERCU	Pays avec ou sans littoral. Frets aériens Villages isolés avec peu de route.	Sans littoral : retards dans la livraison, autorisations en dehors des frontières, obligation possible de dépendre des frets aériens coûteux	Transport, superintendance, voyages, véhicules
Equipement ou quantités spéciales	Chef de mission « évaluation des besoins », Divisions techniques, ERCU, Bureau de la Fao dans le pays		La commande d'éléments inhabituels peut nécessiter de nouvelles spécifications et des retards dans la livraison.	Equipement

Facteurs à considérer	À qui demander ?	Degré des facteurs	Comment affectent-ils votre intervention ?	Coûts Probablement affectés
D. Considérations en rapport avec les donneurs				
Préférences de financement	TCE, TCA	Ne veulent pas payer pour certains intrants ou services, frais de gestion couverts	Peut signifier que d'autres donateurs devront payer une partie du coût de la campagne, ex. : un donneur paiera le transport des pesticides mais pas les produits eux-mêmes.	Récupération des PSC, Garantir que les coûts seront récupérés comme coûts directs pour le projet, peut nécessiter une négociation plus approfondie avec le donneur. Certains donateurs accepteront un pourcentage maximum de PSC, certains d'entre eux acceptent d'inclure ces charges sur d'autres lignes budgétaires afin que le total des frais généraux soit égal au minimum du pourcentage de la Fao.
Visibilité attendue		Varie de faible à élevée.	Allant de l'affichage de logos sur les intrants, véhicules ou Bureaux à une mention bien visible sur les sites web, dans les rapports et les bulletins d'information. Peuvent envoyer des personnes pour suivre les évaluations. Tout cela doit être mentionné dans l'accord et doit suivre les directives de la Fao concernant le sponsoring (vérifier avec LEG). L'UE exige de mettre de côté 0,5 % par an pour les frais de visibilité centraux.	Impression, communications, personnel, voyages, GOE pour le financement de la visibilité de l'UE.
Intérêts particuliers des donateurs, i.e. Fonds disponibles pour les programmes d'urgence spéciaux		Paieront des choses qui ne sont peut-être pas couvertes par les autres.	Par exemple, certains donateurs contribueront au renforcement des capacités de la Fao dans le pays. Certains peuvent préférer l'élevage au maraîchage. Cela signifie donc que la coordination de la formulation entre les projets dans un même pays est essentielle.	Dépend des restrictions
Rédaction/transmission des rapports		Allant d'accepter <i>les rapports normés à exiger un format et un contenu spéciaux</i> , éventuellement dans une devise différente.	Peut signifier des charges supplémentaires pour un rapport spécial par rapport au coût standard.	Rapports
Coûts opérationnels directs		Obligatoire pour les projets approuvés dans le cadre d'un accord spécial (ex. : projets EC, ECHO ou CERF).	Garantir que l'Organisation récupère ses dépenses d'appui comme le définit la politique de dépenses d'appui de la Fao.	Pour les donateurs (ex. : CE, CERF) pour lesquels l'accord stipule un taux de PSC maximum de 7 % avec les coûts directs qui doivent être rajoutés au budget, une somme équivalente à 3 % du budget doit être incluse en tant que coûts directs (ex. : Consultants) ou dépenses d'appui opérationnelles (Compte 6119), en accord avec la politique des dépenses d'appui de la Fao.
Évaluation		Les deux en interne, PBE et, parfois, exigence de la part du donneur.	Comprend la subvention standard pour l'évaluation interne ; l'évaluation externe doit être négociée.	En relation avec la mission d'évaluation, principalement la durée de travail, les voyages et les DSA des consultants/membres du personnel, cf. la note du 21 mars 2006 "Financial provision for emergency, recovery and rehabilitation projects".

Comment répondre à une catastrophe d'apparition soudaine nécessitant une aide extérieure exceptionnelle ?

Tiré des expériences retenues lors des la réponse au Tsunami, novembre 2006

La catastrophe³⁷ frappe les populations

Semaine 1

- **TCE/Fao désigne un Fonctionnaire chargé des opérations** pour suivre la situation. Si la catastrophe est de grande ampleur et qu'elle nécessite clairement une aide extérieure exceptionnelle et le lancement d'un Appel éclair, TCEO/S suivra la procédure d'Appel sur le terrain et toutes les décisions ultérieures prises par OCHA à Genève ou New York. Les principaux points focaux techniques sont identifiés dans les départements techniques concernés de la Fao. Dans le cas d'une crise à plusieurs facettes et frappant plusieurs pays, telle que le Tsunami de l'Océan indien, **un forum de décision de la politique interdépartementale** est établi et peut être préliminairement présidé par le Directeur général (DG) ou le Directeur général adjoint (DGA) et comprend les Sous-directeurs généraux (SDG) concernés. Un groupe de travail interdépartemental subsidiaire comprenant les principaux fonctionnaires techniques et chargés des opérations peut également être créé pour réfléchir sur une stratégie, résoudre les problématiques dans la mesure du possible, et informer le DG/DGA des progrès et des actions mises en œuvre, et faire des recommandations et chercher des avis sur des problématiques qui ne peuvent pas être résolues au niveau du groupe de travail. Initialement, les réunions du SDG et du groupe de travail peuvent avoir lieu tous les jours mais la fréquence doit être réduite au fur et à mesure de manière appropriée. L'organisation du commandement de crise (ICS) doit être appliquée afin de rationaliser la gestion et les prises de décisions. Au sein de cette organisation, l'autorité sera déléguée à un Commandant de crise dirigeant une Équipe financière, administrative, logistique et technique temporaire.
- **L'Équipe de terrain de la Fao** (FAOR et le coordonnateur des urgences quand ils sont présents dans le pays) et **TCE suivent la situation** et l'échelle des pertes et des dégâts grâce à différentes sources d'information dans le pays, ainsi qu'avec l'aide des départements et Bureaux/personnel dans la région et sur le terrain (Bureau de la coordination et de la décentralisation, TCI, Bureaux régionaux, projet, personnel des ministères, etc.). Les Bureau de la Fao dans le pays soutenus par les coordonnateurs des urgences quand ils sont présents, doivent jouer un rôle clé dans cette évaluation préliminaire en se renseignant autant que possible auprès du Gouvernement et d'autres sources nationales, en visitant les sites sinistrés, si possible, ou en déléguant du personnel provenant de Bureau et même des projets qui ne sont pas considérés comme urgents afin d'effectuer une évaluation rapide.
- **Lorsqu'un Gouvernement affecté demande de l'aide internationale**, une requête doit être directement adressée à la Fao ou par l'intermédiaire du Coordonnateur résident de l'Onu qui peut également prendre le rôle de coordonnateur humanitaire de l'Onu (en raison de la catastrophe). En retour, le Coordonnateur de l'aide humanitaire/Coordonnateur résident de l'Onu transmet la requête à OCHA (siège à Genève), et au Coordonnateur des secours d'urgence de l'Onu.
- La Bureau de la Fao dans le pays (ou un délégué) discute avec les responsables du Gouvernement et explique au Coordonnateur humanitaire de l'Onu et aux autres dirigeants des agences concernées dans l'Equipe-pays de l'Onu que **la Fao doit participer à l'Appel**, en raison des dégâts causés aux Moyens d'existence durables des agriculteurs, pêcheurs et éleveurs. (*Cf. la note sur les messages clés pour les donateurs qui peuvent également se révéler utiles pour convaincre le Gouvernement et le Coordonnateur de l'Onu que sauver les Moyens d'existence durables, soutenir la résilience et promouvoir un redressement précoce sauve des vies et permet de réduire la durée des secours humanitaires*).
- **Les partenaires**, onusiens et non onusiens, du Comité permanent interorganisations pour l'action humanitaire ont accepté d'activer « l'Approche de responsabilité sectorielle » (cf. note d'orientation du Comité permanent interorganisations) pour les prochaines situations d'urgence. **La Fao dirige le secteur de l'agriculture** et ne peut être théoriquement exclue de la structure des interventions et des Appels humanitaires. En pratique, il peut parfois être avantageux de fusionner avec d'autres secteurs. Par exemple, la Fao et le Pam codirigent le groupement sectoriel de la sécurité alimentaire en réponse à la crise de la Corne de l'Afrique. La Fao et le BIT codirigent le sous-groupement sectoriel des Moyens

³⁷ Le terme catastrophes naturelles est de moins en moins utilisé car il implique que les catastrophes naturelles sont inévitables et incontrôlables par l'Homme. Les inondations et les tempêtes sont les catastrophes naturelles les plus fréquentes mais les autres types de catastrophes naturelles d'apparition soudaine comprennent les tremblements de terre et les tsunamis qui en découlent, ainsi que les éruptions volcaniques, les feux, les épidémies et les pollutions environnementales. Les sécheresses, les invasions de ravageurs et les épidémies de maladies sont des catastrophes naturelles à évolution lente, si bien que les interventions et les délais d'action sont différents.

d'existence durables au sein du groupement sectoriel du redressement précoce et codirigent avec le Gouvernement du Pakistan le groupement sectoriel des Moyens d'existence durables suite au récent tremblement de terre dans ce pays. Dès que la décision a été prise d'assister le Gouvernement, ou pas, à diriger un secteur de l'agriculture indépendant ou de fusionner avec le Pam ou le BIT, il est essentiel de lancer avec le Gouvernement des **réunions de coordination du groupement sectoriel/secteur** avec les autres agences onusiennes ou non onusiennes intéressées. Le but de ces réunions de coordination, généralement tenues dans la capitale, est de partager les informations sur qui fait quoi et où afin d'optimiser les synergies, éviter les recouvrements et éliminer les lacunes, et de fournir un forum pour établir les normes et propager les conseils et les bonnes pratiques. La sélection d'un bon président pour les services de coordination est très importante pour maintenir l'intérêt porté à ce groupe. **La Fao a plus intérêt à servir seulement de Secrétariat pour le groupe que de déléguer un président inapproprié.** Si les zones sinistrées sont éloignées de la capitale, des groupes de coordination subsidiaires peuvent être créés dans ces zones. Si la Fao n'est pas à même de diriger le(s) groupe(s) de coordination au niveau de la zone, en raison d'un manque de personnel adéquat, une autre agence ou ONG peut se porter volontaire pour assister ou diriger avec les autorités locales.

- La Fao n'a probablement pas de Bureaux en dehors de la capitale et des moyens logistiques et de communication limités. La Bureau de la Fao dans le pays peut négocier avec les autorités locales en termes d'attribution temporaire de locaux supplémentaires. De même, le Pam, le PNUD et d'autres agences peuvent avoir des locaux disponibles et/ou sont prêts et capables d'assister la Fao avec du soutien logistique.
- TCE/Fao au siège peut appeler le Pam (ODAN) ou le BIT (Unité de crise) pour savoir s'ils sont intéressés par une évaluation conjointe de la sécurité alimentaire ou des Moyens d'existence durables et de discuter des actions conjointes possibles.
- TCE s'organise pour accéder aux ressources financières nécessaires pour **établir une Unité de coordination des opérations d'urgence et de réhabilitation-ERCU** (s'il n'y en a pas déjà une sur place), et si possible au sein du Bureau de la FAO (s'il y en a déjà une dans le pays pas trop éloignée de la zone de la catastrophe). Il est possible de trouver des sources de financement internes à la Fao auprès fonds du PCT, de Sfera et des initiatives de financement de projets en cours telles que SPFS.
- **TCE mobilise les fonds pour les évaluations rapides des besoins et dégâts dans le secteur, y compris les évaluations rapides des Moyens d'existence durables.**
- **TCE, avec le soutien des départements techniques** et en consultation avec le Bureau de la Fao dans le pays, **identifie et recrute les experts** pour la mise en place de l'ERCU et pour que l'Équipe d'évaluation rapide soit envoyée sur le terrain dans les plus brefs délais.
- **TCE et le Bureau de la FAO et/ou l'ERCU organisent les discussions préliminaires avec les donateurs intéressés** (généralement les donateurs traditionnels de la Fao).
- Sur le terrain, le Bureau de la FAO ou le substitut désigné participe aux **réunions journalières de l'Équipe-pays de l'Onu** et fixe le stade pour le rôle de coordination et stratégique de la Fao.
- La Bureau de la Fao dans le pays et l'ERCU commencent à identifier les partenaires potentiels de mise en œuvre potentiels. Dans le cadre de l'accord entre les donateurs et le Gouvernement, une attention particulière doit être portée au déploiement des ressources provenant des projets en cours qui ne sont pas destinés aux urgences, pas seulement en termes de solidarité mais également pour répondre aux besoins urgents et aider à catalyser la mobilisation de nouveaux dons.
- **La Fao fait pression pour faire partie de l'Appel éclair** (si OCHA a accepté de lancer l'Appel), en suivant deux processus parallèles : au niveau du pays avec l'Équipe-pays et le Coordonnateur humanitaire de l'Onu, et au niveau du siège avec OCHA.

Semaine 2

- Les réunions de coordination du secteur dirigé ou codirigé par la Fao continuent à la fréquence appropriée.
- Sur le terrain, ou au niveau du siège, avec la participation des départements techniques intéressés (FI, AG, FO, etc.) et du Bureau de la Fao dans le pays, TCE développe la composante Fao de l'Appel et estime les objectifs, les groupes cibles, le secteur, et le budget des différents aperçus de projet.
- TCE finalise la composante Fao de l'Appel éclair de l'Onu et l'envoie à OCHA. L'Appel éclair de l'Onu est publié et affiché sur le site « relief web » deux semaines maximum après la catastrophe.

- La Fao publie un communiqué sur la catastrophe en insistant sur les principaux besoins et les problématiques clés pour les Moyens d'existence durables affectés. Les principales informations sont également publiées sur le site web de la Fao et de TCE.
- TCE organise un briefing d'une journée pour l'équipe d'évaluation et l'envoie dans le pays. Il est possible d'envoyer une équipe conjointe avec le Pam ou le BIT, comme mentionné pendant la première semaine.
- La même chose s'applique pour le briefing du Coordonnateur des opérations d'urgence et de réhabilitation (si un nouveau a besoin d'être nommé).
- Les représentants de TCE et de la Fao sur le terrain continuent de discuter et négocier avec les donateurs intéressés (généralement les donateurs traditionnels de la Fao) et produisent les premiers documents de projet en se concentrant généralement sur le soutien de la coordination technique et la distribution immédiate d'intrants pour remplacer les avoirs perdus.
- TCEO/S au siège ouvrent le compte du projet et mettent en place la logistique (administration, finance, IT).
- Sur le terrain, le Représentant de la Fao continue de participer aux réunions journalières de l'Équipe-pays de l'Onu et renforce la compréhension du rôle stratégique et de coordination de la Fao.

Semaines 3 et 4

- Sur le terrain, **la Fao continue de participer à l'Équipe-pays de l'Onu** et à coordonner le secteur qu'elle dirige ou codirige.
- Dans le pays, la Fao **continue de développer des relations de travail avec les ministères concernés et comités spécifiques pour la catastrophe**. Elle développe également des mécanismes de réponse.
- La Fao **continue de mettre en place les dispositions logistiques pour le bureau** et le personnel de l'ERCU-Fao et pour les sous-bureaux, si nécessaire.
- **Poursuite de l'évaluation des besoins ou de l'Évaluation rapide des moyens d'existence durables** dans le pays et compte rendu sur les premiers résultats dans le pays.
- La Fao aide le Gouvernement affecté à **mettre au point le processus pour cibler les personnes affectées par la catastrophe**.
- TCE, le Bureau de la FAO et le coordonnateur des **opérations d'urgence et de réhabilitation** de la Fao continuent de **négocier avec les donateurs intéressés** qui s'engagent à participer à l'Appel éclair et sélectionnent des aperçus de projet. TCEO/S produit d'autres documents de projet généraux en se focalisant généralement sur la distribution immédiate d'intrants pour remplacer les avoirs perdus (estimations préliminaires), sur la coordination et si possible sur la réponse programmatique générale de la Fao (via Sfera). Tous les projets ont été conçus en collaboration avec le Gouvernement affecté. Encourager les donateurs à utiliser Sfera permettra d'éviter de préparer des documents de projet spécifiques pour chaque donateur et apportera plus de flexibilité à l'allocation des ressources, au fur et à mesure que les besoins changeront et seront mieux compris.

Mois 2

- Sur le terrain, **la Fao continue de participer à l'Équipe-pays de l'Onu** et à coordonner le secteur qu'elle dirige ou codirige.
- **Les résultats de l'Évaluation rapide des moyens d'existence durables** sont disponibles et exposés à tous les acteurs concernés sur le terrain et au siège de la Fao.
- Les données clés des **évaluations sont utilisées pour la sensibilisation, les communiqués de presse et le développement plus approfondi des propositions de projet et des négociations avec les donateurs**.
- **Consolidation de l'ERCU et du rôle de leader technique** avec le Gouvernement affecté, les organisations sœurs de l'Onu, les donateurs, les ONG locales et internationales, et les autres acteurs.
- Sur le terrain, **TCE encourage les partenariats avec les principaux acteurs locaux et internationaux qui deviendront les partenaires de mise en œuvre** pour la distribution des intrants, la formation, la gestion et les autres activités de mobilisation de la communauté.
- **TCE, le Bureau de la FAO et le Coordonnateur des opérations d'urgence et de réhabilitation** continuent de **négocier avec les donateurs intéressés** qui prennent l'engagement de participer à l'Appel éclair et sélectionnent des aperçus de projet. TCEO/S produit plus de documents de projet à partir des premiers résultats des évaluations.

- Dans le cadre des projets approuvés et sur la base des premiers résultats d'évaluation, **les départements techniques identifient et planifient les principaux intrants sélectionnés, et déterminent leurs spécifications techniques.**
- Si les fonds le permettent, **une mission d'achat est organisée** afin d'acquérir localement les éléments clairement identifiés.

Mois 3

- Sur le terrain, **la Fao continue de participer à l'Équipe-pays de l'Onu et à coordonner le secteur qu'elle dirige ou codirige.**
- **Une mission d'achat est mise en place afin d'acquérir les avoirs**, localement de préférence, et de les stocker.
- **Les protocoles d'accord sont préparés et convenus avec les partenaires de mise en œuvre locaux** dans le pays ou au siège en fonction de la somme considérée (pour des montants supérieurs à 25 000 dollars EU), généralement pour la distribution d'intrants aux bénéficiaires.
- Soutien au Gouvernement affecté en élaborant des **stratégies à moyen terme de reconstruction et de réhabilitation pour les Moyens d'existence durables ou des secteurs spécifiques.**
- **Poursuite des négociations avec les donateurs.**
- Si nécessaire, **l'Appel éclair est revu et mis à jour** et la durée habituelle de six mois est étendue à 12 mois ou plus pour inclure le travail de redressement précoce. La révision de l'Appel peut avoir lieu plus tôt (OCHA a signalé que les profils pouvaient être amendés/modifiés par les agences à chaque fois qu'elles le jugeaient nécessaire).
- **Toutes les activités au sein du pays listées ci-dessus continuent.**

Mois 4-5-6

- Sur le terrain, **la Fao continue de participer à l'Équipe-pays de l'Onu et à coordonner le secteur qu'elle dirige ou codirige.**
- **Les intrants sont distribués** aux personnes affectées selon l'inventaire de bénéficiaires approuvé par le Gouvernement et grâce aux partenaires de mise en œuvre de la Fao (généralement pas avant quatre à cinq mois après la catastrophe et en fonction du moment où les donateurs ont apporté leur soutien).
- **Communication et communiqués de presse** sur la distribution des intrants.
- **Gestion des différentes activités du projet** et suivi des principaux indicateurs convenus.
- **Poursuite du rôle leader technique et du soutien de la coordination auprès du Gouvernement affecté et des ses partenaires au niveau central et local.**
- **Toutes les activités au sein du pays listées ci-dessus continuent.**

Après le mois 6

- Sur le terrain, **la Fao continue de participer à l'Équipe-pays de l'Onu et à coordonner le secteur qu'elle dirige ou codirige.**
- **Une deuxième Évaluation rapide des moyens d'existence durables** est menée pour vérifier l'évolution de la situation et faire des recommandations plus poussées en termes de financement du programme et des interventions.
- **Évaluation de l'impact et de la viabilité** des intrants distribués et du soutien technique fourni par la Fao (évaluation externe ou mixte interne-externe)
- **Les négociations avec les donateurs sont effectuées pour le projet et les activités plus complexes qui prennent en compte les besoins de redressement et de réhabilitation** (expertise technique, renforcement des capacités, processus participatifs, premiers éléments pour la gestion durable des ressources naturelles, etc.)

Nouvelle approche pour la désignation des responsabilités opérationnelles de TCE

Note du Comité de programme de terrain, avril 2005

L'objectif de cette note est de proposer une nouvelle approche pour la désignation des responsabilités opérationnelles de TCE dans le cadre des projets de la Fao, afin qu'elle soit considérée et approuvée par le Comité du programme de terrain. Cette responsabilité est traitée dans la note de service relative à la responsabilité opérationnelle et aux obligations du responsable du budget, qui a été préparée par le groupe chargé de la liaison pour le financement et signé par l'ADG-TC³⁸, comme étant la première étape de mise en œuvre du projet. Par conséquent, ce document ne couvre pas la problématique de la responsabilité technique qui restera celle des départements techniques tout au long du cycle du projet³⁹. Il n'affecte pas le mécanisme déjà en place pour la lutte contre la grippe aviaire et les Criquets pèlerins (ECTAD et ECLO) et il n'influe pas sur la manière dont sont menées les missions d'évaluation des récoltes et de la disponibilité alimentaire. Cette nouvelle approche qui s'inspire des expériences des dernières urgences, fournit les principes qui soutiennent la décision du Sous-Directeur général de la coopération technique d'attribuer la responsabilité opérationnelle d'un pays ou d'une partie de ce pays à TCE. Elle explore également les conséquences de cette nouvelle politique.

I. Principes : approche fondée sur le contexte opérationnel plutôt que sur le contenu du projet Interventions d'urgence et de réhabilitation de la Fao

Le volume des interventions d'urgence et de réhabilitation de la Fao a augmenté de 50 millions de dollars EU de 1996 à 1997 à 310 millions de dollars EU en 2002-2003. Malgré la fin du Programme Pétrole contre nourriture en Irak en novembre 2003, le budget total approuvé pour les interventions d'urgence en 2004 atteint 125 millions de dollars EU. Cette croissance rapide reflète le nombre en hausse des victimes de catastrophes naturelles et de conflits civils, mais elle reflète également la confiance grandissante des donateurs en la capacité de la Fao à jouer un rôle important dans les situations qui nécessitent une aide extérieure exceptionnelle et rapide.

Afin de mieux répondre aux besoins et attentes des membres de la Fao et des donateurs, une division spéciale a été créée en 2002, la Division des opérations d'urgence et de réhabilitation (TCE). Comme mentionné dans sa déclaration fonctionnelle, cette division a « la responsabilité générale du programme d'urgence sur le terrain ... dirige l'évaluation des besoins pour les interventions de secours et de réhabilitation agricoles en réponse à des catastrophes naturelles ou causées par l'Homme... dirige la formulation et la mise en œuvre des programmes et projets humanitaires urgents et de réhabilitation précoce dans le domaine de l'agriculture » dans ces pays ou parties de pays pouvant bénéficier de « programmes d'urgences spéciaux... en raison d'une situation politique et sécuritaire spécifique ».

Que sont les opérations d'urgence et de réhabilitation ?

Bien que la plupart des acteurs humanitaires et de développement s'accordent sur le fait que les opérations d'urgence, de réhabilitation et de développement doivent être, dans la mesure du possible, effectuées simultanément, les décisions de financement des donateurs reposent sur l'importance des activités de premier secours et de sauvetage de vies humaines par rapport aux activités de réhabilitation et de développement. UNDG et ECHA ont convenu ensemble des définitions suivantes des différents types d'aide humanitaire :

- « **Les interventions d'urgence** impliquent des activités de sauvetage immédiates des victimes de crises ou de conflits violents. La plupart des interventions d'urgence débutent dans un délai très court et ont une période de mise en œuvre très courte, avec des objectifs qui doivent être atteints dans un délai limité. **Le principal objectif est de sauver des vies** en distribuant de la nourriture, de l'eau, des médicaments et des abris.
- **Les interventions de réhabilitation** se superposent aux interventions d'urgence et leurs objectifs doivent généralement être atteints en deux ans. **Leur principal objectif est de commencer la reconstruction des infrastructures au niveau national et local et de protéger les Moyens**

³⁸ Cf. [TC PROCEDURE 2003/01](#)

³⁹ Cf. la Circulaire du programme de terrain 2003/04 qui explique le cycle de projet de la Fao et la distribution des responsabilités tout au long du cycle du projet. Pour la mise en œuvre du projet, il a été établi que "tous les intrants fournis par la Fao sont acquis en se basant sur les spécifications ou définitions approuvées par les services techniques qui doivent fournir un soutien technique à la composante concernée du projet. Quelle que soit la destination des intrants techniques (services, fournitures ou équipement), ils ne peuvent être achetés sans obtenir préalablement l'approbation technique du service technique concerné".

d'existence durables. L'autonomie des bénéficiaires étant un des principaux objectifs, le projet est progressivement placé sous contrôle local. Des plans de recouvrement des coûts, des projets de grande ampleur générateurs d'emplois et des opérations de financement autorenouvelable peuvent être mis en œuvre. **Dans les situations d'instabilité persistante, la prévention** (éviter un retour à la situation d'urgence) et **l'atténuation** (réduire l'impact d'une détérioration de la situation) **de la catastrophe sont des aspects essentiels des efforts de réhabilitation.**

- **Les interventions de développement ont des objectifs à long terme**, qui s'étendent sur une période de plus de deux ans, et prévoient un niveau adéquat de sécurité, ainsi qu'une administration opérationnelle poursuivant les stratégies et objectifs nationaux en partenariat avec les acteurs extérieurs. Les études de praticabilité et les évaluations complètes des projets, les évaluations de l'impact sur l'environnement et les analyses sociales (y compris sur le genre) sont normales. »

Définitions des contextes d'urgence et de réhabilitation

Chaque crise est unique et requiert des réponses différentes. Cependant, de manière générale, les activités d'urgence et de réhabilitation de la Fao sont mises en œuvre dans les situations typiques suivantes :

Les catastrophes naturelles sont largement associées aux **chocs climatiques ou géologiques** (inondations, sécheresses, tremblements de terre, et éruptions volcaniques) mais la Fao y inclut également **les épidémies de maladies animales et des plantes, et les invasions de ravageurs** (ex. : Criquets pèlerins, Influenza aviaire et autres maladies animales transfrontières). Depuis les années 70, le nombre de personnes affectées par les catastrophes naturelles climatiques et géologiques a triplé. En 2003, 200 millions de personnes ont eu besoin d'aide humanitaire en raison de catastrophes. La vulnérabilité aux urgences causées par des catastrophes naturelles s'explique principalement par la pauvreté. Les interventions humanitaires internationales menées par l'Onu et les ONG sont de courte durée, car les zones affectées reprennent la voie du développement après une année ou deux. Les interventions de sauvetage (nourriture, eau, médicaments, abris) sont complémentées par la Fao qui soutient la protection et le redressement des Moyens d'existence durables basés sur l'agriculture.

Les urgences complexes sont définies par le Comité permanent interorganisations pour l'aide humanitaire comme étant « **des crises humanitaires à facettes dans un pays, une région ou société qui souffre d'un effondrement total ou considérable des autorités résultant d'un conflit interne ou externe et qui nécessite une réponse internationale multisectorielle qui dépasse le mandat ou la capacité d'une seule agence et/ou du programme en cours de l'Onu dans le pays** ». En 2003, environ 45 millions de personnes ont eu besoin d'aide humanitaire en raison de situations d'urgence complexes. La plupart des conflits engendrent des crises qui durent de nombreuses années et qui peuvent être aggravées par des catastrophes. Cependant, contrairement aux simples catastrophes, les options de reconstruction des infrastructures détruites par les conflits et où le désordre persiste sont limitées car les infrastructures et institutions peuvent être de nouveau détruites et l'insécurité physique limite les capacités de mise en œuvre. De même, il peut être difficile d'obtenir le soutien international pour renforcer les capacités du Gouvernement lorsque celui-ci n'a pas de légitimité internationale ou participe au conflit et ne respecte pas les Droits de l'Homme. Les donateurs soutiennent les interventions de sauvetage qui sont directement destinées aux bénéficiaires par l'intermédiaire de l'Onu et des ONG. Dans une certaine mesure, les donateurs puisent dans leurs budgets humanitaires pour financer les mesures à court terme de protection et de réhabilitation des Moyens d'existence durables.

Les situations de transition ont été définies conjointement par l'UNDG et ECHA comme étant « **la période d'une crise pendant laquelle l'aide extérieure est cruciale pour soutenir les cessez-le-feu ou les processus de paix encore fragiles, en aidant à créer les conditions pour la stabilité politique, la sécurité, la justice et l'équité sociale** ». Le terme transition est souvent utilisé de manière interchangeable avec les termes redressement, réhabilitation et reconstruction. Donc, le retour de la paix est l'objectif principal de l'Onu dans les transitions. Auparavant, le processus de transition était considéré comme *la conséquence ou le lien* entre les interventions de secours et de développement ou même entre une situation de conflit et une situation de paix. On reconnaît de plus en plus maintenant que ces facettes existent simultanément, à différents niveaux d'intensité, de possibilité et de sensibilité aux renversements de situation suite à de nouveaux conflits. En effet, 40 % des pays sortant d'un conflit retombent dans une situation de conflit ; en Afrique ces statistiques atteignent 60 %. En période de transition, par anticipation, la planification tient compte d'une dégradation hypothétique de la situation. Juste après la fin d'un conflit, l'aide humanitaire

augmente, car l'accès aux zones jusqu'alors inaccessibles est désormais possible et les IDP et les réfugiés commencent à retourner chez eux. L'assistance humanitaire continue d'arriver par le biais de l'Onu et ONG. Le renforcement de la stabilité nécessite également la réalisation de projets de réhabilitation à même de commencer rapidement avec un impact immédiat en termes de restauration des principaux services, de reconstitution des Moyens d'existence durables, de réintégration des retournés et ex-combattants, de relance de l'économie, de mise en place d'un dispositif de protection sociale et de renforcement des capacités du Gouvernement et des organisations de la société civile. Contrairement à l'aide humanitaire, le déboursement des fonds des donateurs pour la reconstruction n'a lieu qu'une fois l'accord de paix signé et qu'un Gouvernement internationalement reconnu⁴⁰ est en place. Les fonds des donateurs pour la reconstruction passent aussi par l'Onu et les ONG, et un fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction administré par l'Onu et la Banque mondiale est établi. Le déboursement des donateurs pour la reconstruction dépend toujours de la stabilité de la paix, du respect des Droits de l'Homme, et de la preuve de l'engagement du Gouvernement pour établir une bonne gouvernance. Les donateurs soutiennent la réalisation nationale au fur et à mesure que leur confiance dans le Gouvernement se confirme.

Pour résumer, en se basant sur les définitions de l'Onu décrites ci-dessus, les différents types de contexte dans lesquels TCE aurait l'entièvre responsabilité des opérations sont caractérisés par des situations où :

- Une instabilité et une insécurité majeures continuent de régner.
- L'Onu est censée jouer un rôle majeur pour le rapatriement des réfugiés et des IDP, la réintégration des ex-combattants et la reconstruction du pays, et dans un contexte où les considérations sécuritaires et politiques influenceront sûrement les efforts humanitaires.
- L'approche unifiée de la Fao est particulièrement importante ainsi que la collaboration avec les autres agences onusiennes.
- Les problématiques politiques et opérationnelles sont en permanence entremêlées, et nécessitent d'être en contact étroit avec la direction de haut niveau de la Fao au siège.

De plus, toutes les propositions de projet préparées et financées dans le cadre de l'aide humanitaire, de l'urgence et de la reconstruction précoce, devraient être placées sous la responsabilité opérationnelle de TCE et ce, quel que soit le pays concerné. Elle comprend les projets financés dans le cadre :

- du Plan d'action humanitaire commun et du Processus d'Appel global ;
- des Appels éclair de l'Onu (un pré-Processus d'appel commun) et des Appels globaux Gouvernement/Onu ;
- des autres catégories d'Appel éclair telles que les demandes des gouvernements pour des PCT d'urgence, et ceux lancés seulement par la Fao ou avec les gouvernements (ex. : pour l'épidémie d'Influenza aviaire dans le cadre d'ECTAD et le contrôle du Criquet pèlerin dans le cadre d'ECLO) ;
- des fonds provenant des budgets et services humanitaires des donateurs qui sont gérés différemment que les budgets de développement ;
- des contributions destinées à Sfera de la Fao et le nouveau fonds d'affectation spéciale d'urgence récemment proposé au Comité ; et
- des plans de transition communs de l'Onu et des fonds d'affectation spéciale de l'Onu ou de la Banque mondiale.

II. Mécanisme : une décision du DG-TC basée sur les recommandations du Groupe consultatif de développement de projet du Département TC

Normalement, tous les six mois normalement, le Directeur de TCE et le Directeur d'OCD participent au Groupe consultatif de développement de projet du Département TC (PDAG), afin de revoir un certain nombre de critères et d'éléments. Une liste de pays est ensuite proposée au SDG-TC et sera alors sous la responsabilité opérationnelle de TCE. Les mêmes critères et éléments seront examinés par le PDAG pour exclure un pays de l'inventaire et définir/convenir d'une stratégie de sortie par le pays concerné (délai, mesures temporaires, etc.).

⁴⁰ Dans de nombreux cas, cela peut être un Gouvernement de transition en attendant les prochaines élections.

Cinq critères seront utilisés.

- **C1. Urgence causée par une catastrophe naturelle** selon la définition du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA).
- **C2. Urgence complexe** comme définie par OCHA NU.
- **C3. Processus d'Appel global et autres pays concernés par les Appels de l'Onu** selon la définition de OCHA NU.
- **C4. Pays ou zone en phase du plan de sécurité :** Tous les pays au-dessus de la phase 3 sont considérés en situation d'urgence. Cette information sera consolidée avec une liste de pays dans lesquels le personnel international de la Fao reçoit une prime de risque. Cette liste est mise à jour et publiée tous les trimestres par le Chef d'AFHP.
- **C5. Les pays en transition :** selon la définition commune de l'UNDG et d'OCHA.

De plus, les éléments suivants seront pris en compte pour avoir une vision globale de la situation :

- **présence ou absence d'une Bureau de la Fao dans le pays dans le pays ;**
- **proportion de projets d'urgence approuvés au sein du pays pendant l'année en cours ; et**
- **expérience du Bureau de la FAO en ce qui concerne les situations d'urgence comme qualifié par OCD.**

Pour les pays désignés ou régions de ces pays, TCE aura l'entièvre responsabilité opérationnelle, c'est-à-dire que le détenteur du budget dirigera la mise en œuvre et la gestion des projets en accord avec le mandat de la TCE pour une approche programmatique à venir plus large ; le leadership technique, au contraire, incombera à l'Unité technique chef de file (LTU). La responsabilité opérationnelle comprend la gestion du cycle de projet après l'approbation du projet. Revoir le document de projet, le plan de travail, et la programmation des livraisons d'intrants sur le site du projet :

- le suivi de la mise en œuvre globale du projet en accord avec les plans et dans les limites des budgets disponibles pour le projet ;
- garantir que les intrants du projet (équipements, services, ressources humaines) sont distribués selon le règlement de la Fao ;
- liaison et collaboration avec le donateur et les représentants du Gouvernement bénéficiaire pour la surveillance et coordination de la mise en œuvre du projet, à part les obligations générales de rédaction et transmission des rapports.

III. Implications d'une telle politique

La proposition ci-dessus ne compromet pas le principe de responsabilité managériale du Représentant de la Fao dans le pays. Dans les pays où il y a une Bureau de la Fao dans le pays, le FAOR continue d'être le principal représentant du Directeur général. Cette proposition ne peut être acceptée que si un mécanisme convenable est mis en place pour financer les opérations de TCE ainsi que le soutien fourni par le Bureau de la FAO dans le pays sous la responsabilité opérationnelle de TCE. Dans les pays sous la responsabilité opérationnelle de TCE, la possibilité d'avoir un Coordonnateur principal des opérations d'urgence nommé Représentant de la Fao devrait être étudié au cas par cas.

Comment organiser les responsabilités au sein des interventions d'urgence de la Fao ?

TCE a établi une organisation sur le terrain pour les interventions d'urgence Appelée ECU afin de répondre aux urgences internationales. Une ECU est déployée dans un pays frappé par une situation d'urgence à la discrétion du Directeur de TCE. L'ECU est composée de spécialistes formés dans plusieurs domaines relatifs aux secours d'urgence et appuie le Représentant de la Fao dans la gestion de la réponse de la Fao face à l'urgence. Les activités d'une ECU varient selon le type, la taille et la complexité de la situation d'urgence à laquelle elle doit faire face.

Le chef de l'ECU est le Coordonnateur des urgences (CU). Le CU dispose de l'autorité déléguée d'agir au nom de TCE et peut travailler directement pour un cadre de TCE ou un responsable des opérations basé à Rome avec une autorité déléguée, selon la nature et la complexité de la catastrophe.

But de l'ECU

La Coordination fournit une présence opérationnelle à même d'accomplir des activités prolongées d'intervention d'urgence qui incluent :

1. Fournir une assistance technique au Représentant de la Fao dans la formulation et l'exécution d'une intervention d'urgence appropriée de la part de la Fao.
2. Développer et, une fois approuvée, exécuter la stratégie d'intervention de la Fao.
3. Evaluer et rendre compte de la situation d'urgence et proposer des actions de suivi incluant les niveaux de financement suggérés.
4. Coordonner le mouvement et l'envoi du personnel d'urgence, des avoirs et des fournitures.
5. Analyser la capacité existante des infrastructures locales et des autres organismes présents sur le terrain pour garantir une intervention appropriée et efficace.
6. Revoir et proposer l'approbation (ou approuver en cas d'autorité déléguée) des propositions de programme d'urgence.
7. Coordonner les efforts de secours de la Fao avec le Gouvernement du pays affecté, avec les autres donateurs, les autres organismes de secours et avec les entités de l'Onu si présentes.
8. Suivre et évaluer les activités d'intervention d'urgence de la Fao.

Une Coordination devrait être déployée quand les conditions suivantes sont réunies suite à une situation d'urgence, telles que (mais non limitées à) :

- haut niveau d'intérêt politique et médiatique ;
- intérêt ou participation de la part de nombreux organismes ;
- besoins d'assistance de plus en plus importants suite à une catastrophe soudaine telle qu'une inondation, un cyclone, un séisme, etc. ;
- événement technologique significatif ou incident incluant des événements nucléaires, biologiques ou radiologiques ;
- déplacement important de populations civiles ;
- catastrophes naturelles multiples ;
- nécessité de soutien supplémentaire pour répondre aux exigences des interventions à long terme.

Quand la complexité et/ou la charge de travail associées aux interventions d'urgence sont réduites à un certain niveau, le Directeur peut décider de redonner la gestion de l'intervention au bureau de TCEO/S, en consultation avec le responsable des interventions et le Représentant de la Fao. Les conditions dans lesquelles ceci pourrait se produire incluent, entre autres :

- les missions critiques de la Coordination ont été accomplies ;
- la charge de travail associée aux urgences est retournée à des niveaux n'ayant pas d'impact significatif sur le bureau de TCEO/S ;
- un plan de démobilisation détaillé décrira les étapes, l'effectif et les délais de la transition.

Structure de l'ECU

La structure d'une Coordination des opérations d'urgence dépend de l'ampleur, de la complexité, du type et de l'emplacement de l'urgence ainsi que des besoins de la Fao, des représentants de la Fao et des pays affectés. Le nombre d'individus affectés au sein d'une Coordination est déterminé par le nombre de personnes requises pour accomplir les activités nécessaires pour atteindre les objectifs de la stratégie. La

structure organisationnelle de l'ECU est décrite dans la figure 1. Il se pourrait que les positions de la structure organisationnelle de la Coordination ne soient pas toutes occupées, mais tous les responsabilités de coordination fonctionnelle représentées dans les cases grises doivent être assignés.

Direction - Dirigé par le Coordonnateur des urgences (CU). Le CU gère l'ensemble des activités de l'ECU y compris la liaison avec les administrations locales des pays affectés, les ONG/Organisations internationales, les autres pays participants et les organisations militaires. Le coordonnateur d'urgence développe et exécute les plans qui rejoignent les objectifs de la stratégie ; il pourvoit également à la sécurité du personnel déployé. En outre, il informe les médias et les partenaires sur la situation des opérations d'urgence.

Opérations - Gère toutes les activités opérationnelles mises en œuvre par l'ECU, telles que le soutien technique à un pays affecté, les interventions sanitaires et médicales, la coordination des opérations d'aviation. Cette fonction est particulièrement active lors de catastrophes naturelles soudaines.

Planification - Rassemble, évalue et suit les informations concernant les catastrophes. Revoie les activités et propose des actions prochaines. Développe le plan d'opération des interventions d'urgence de l'ECU en coordination avec les autres secteurs fonctionnels.

Logistique - Soutient l'ECU avec du matériel et fournitures de bureau, des services, y compris la communication. Commande, reçoit et distribue les avoirs et les équipements de la Fao.

Administration - Gère les activités financières de la Coordination. Achat des avoirs et des services nécessaires à l'ECU. Fournit la comptabilité analytique des activités de la Coordination.

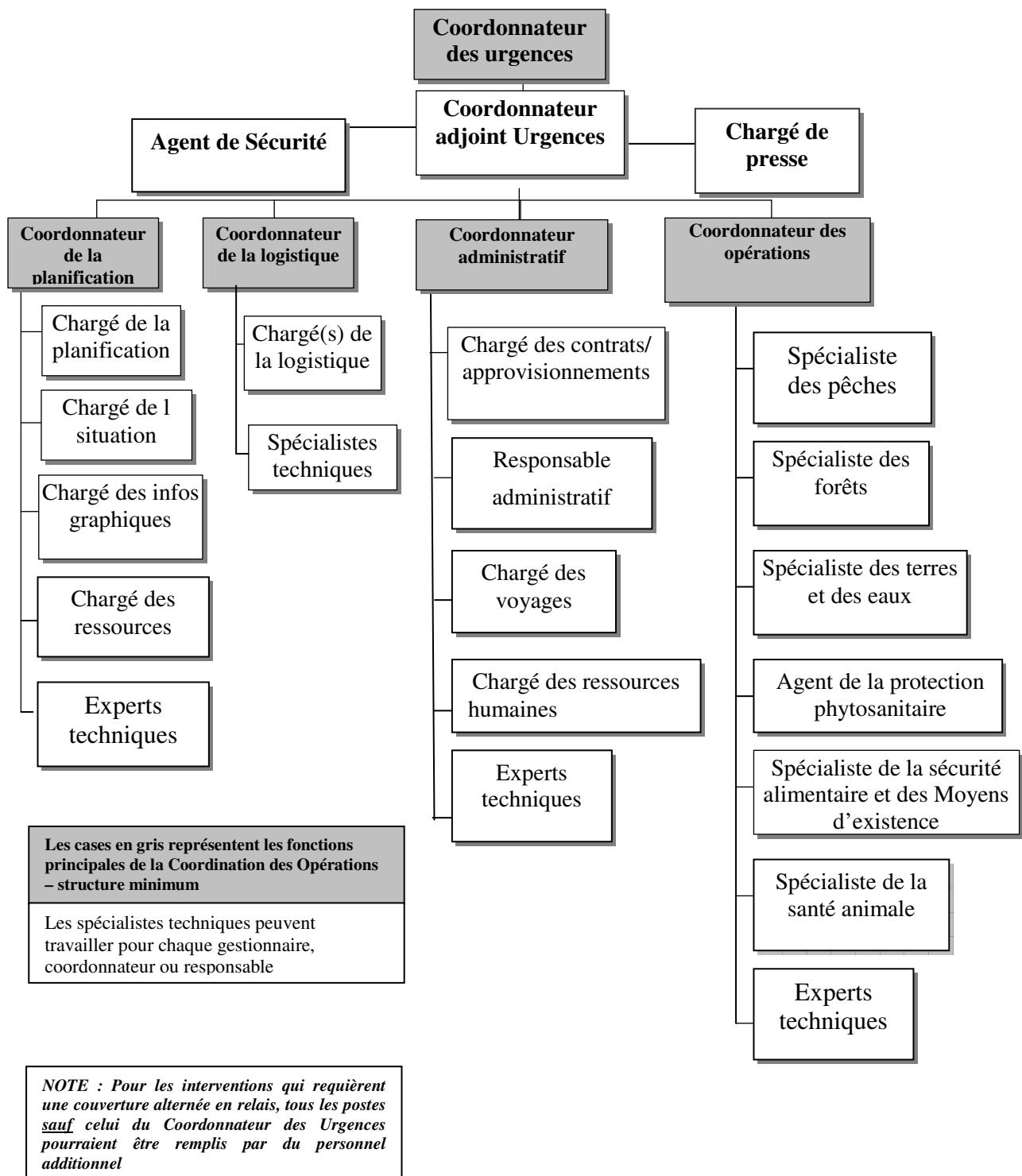
La structure organisationnelle est conçue pour pouvoir s'élargir ou se réduire en fonction de la complexité des exigences opérationnelles.

Alors que les membres individuels de l'ECU apportent chacun leurs compétences et expériences spécifiques à un poste précis, un bon fonctionnement de l'ECU exige que les membres assument chacun le rôle qui leur a été assigné et qu'ils oeuvrent dans le cadre/structure de la l'ECU. **La solution est d'avoir la capacité d'oublier autant que possible le travail quotidien et les autorités associées et se concentrer sur le rôle assigné dans la Coordination.** Dans certains cas, les postes de la Coordination peuvent être occupés par du personnel ayant un contrat à court terme.

Dans le cas où les postes de personnel subalterne ne seraient pas occupés, le coordonnateur de la section en question assumera ces responsabilités. Par exemple, si aucun des postes de chargé de l'information dans le secteur de la planification, situation, ressources ou graphique n'est occupé, le coordonnateur de la planification devra accomplir ces tâches.

Les spécialistes techniques peuvent être incorporés dans la structure à tout niveau afin de fournir des compétences spécifiques selon les exigences nécessaires pour appuyer les objectifs opérationnels spécifiques.

Figure 1 : Organigramme de l'Unité de coordination des opérations d'urgence



Mandat du Coordonnateur des opérations d'urgence

Sous la supervision générale du Chef du Service des opérations d'urgence (TCEO), du Représentant de la Fao, avec l'aide du conseiller/coordonnateur régional des opérations d'urgences du TCE (si applicable) et en consultation avec les divisions techniques concernées au siège de la Fao, le Coordonnateur des opérations d'urgence et de réhabilitation sera responsable du développement, de l'expansion et de la gestion du programme de sécurité alimentaire et de secours agricole dans le pays :

- Etablir ou renforcer la structure opérationnelle afin de planifier, mettre en place et gérer l'assistance technique et les intrants fournis par la Fao et les autres agences, lors des interventions de préparation, de secours et de réhabilitation en situation d'urgence dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, afin d'analyser et de répondre correctement aux besoins des groupes vulnérables (socio-économiques, genre, âge et santé).
- Garantir la collaboration et la coordination avec les autres agences des NU et leurs partenaires (ONG, institutions nationales et bailleurs de fonds, etc.) pour l'Évaluation des moyens d'existence durables agricoles, et les interventions d'urgence.
- Interagir avec les donateurs et représenter la Fao lors des réunions de coordination inter-agences concernant les activités en situation d'urgence et de réhabilitation.
- Mettre en place des stratégies et des lignes d'action pour les interventions en situation d'urgence.
- Garantir une réponse opportune en cas d'alerte rapide concernant les Moyens d'existence durables et l'insécurité alimentaire, synthétiser et disséminer l'information sur l'impact potentiel d'une crise dans les domaines du secteur agricole et de la sécurité alimentaire des groupes vulnérables auprès des donateurs, des agences des NU, des institutions nationales et de tous les partenaires impliqués dans les activités de secours et de réhabilitation.
- Fournir une assistance technique, si nécessaire, aux partenaires de la Fao sur le terrain et aux unités opérationnelles responsables de la promotion des Moyens d'existence durables agricoles et des interventions d'urgence correspondantes.
- Etablir et maintenir une base de données comprenant des informations à jour sur l'impact de la crise et l'inventaire des besoins par ordre de priorité, tout en tenant compte de l'assistance fournie et de l'évolution des besoins.
- Préparer les aperçus de projet et les documents de projet pour le financement des bailleurs de fonds.
- Préparer régulièrement des comptes rendus complets et concis afin qu'ils soient distribués aux niveaux local et mondial.
- Superviser et gérer le personnel professionnel et auxiliaire de l'ECU.
- Réaliser d'autres tâches si nécessaire.

Qualifications et expériences requises

- Diplôme universitaire en sciences agronomiques, économiques, naturelles, ou discipline apparentée.
- Sept ans d'expérience dans le développement rural et agricole, dans des pays en développement et dans des pays ayant subi des catastrophes, de préférence, en Afrique australe.
- Bonne maîtrise pratique de la langue anglaise.

Critères de sélection

- Expérience professionnelle de terrain à un niveau international dans le secteur agricole et dans des interventions de secours en situation d'urgence, et plus particulièrement dans le domaine de la coordination de l'assistance en situation d'urgence.
- Qualifications en leadership, gestion, supervision et en relations interpersonnelles.
- Qualifications en analyse et en communication.
- Compétences dans l'analyse de situations d'urgence complexes.
- Connaissances de la région géographique.

Directives communes OCD/TCE concernant les rôles respectifs du Représentant de la Fao et du coordonnateur d'urgence (CU)

Quand un Coordonnateur des urgences (CU) est nommé par TCE, dans un pays où il y a un Représentant de la Fao, leur relation doit se fonder sur les principes suivants :

1. Le Bureau de la Fao dans le pays est le porte-parole officiel de l'Organisation, y compris sur les sujets relatifs aux interventions d'urgence et humanitaires. Ce qui ne doit pas empêcher le CU de répondre aux interviews de la presse relatives à son domaine spécifique, comme l'indique la politique de communication de la Fao, en informant le Représentant de la Fao.
2. Le Représentant de la Fao représentera l'Organisation lors des réunions de coordination avec les institutions de l'Onu, les représentants des donateurs et/ou les officiels du Gouvernement. Le Bureau de la Fao dans le pays sera également responsable des négociations avec les donateurs et les officiels du Gouvernement sur les problématiques politiques. Lors des réunions traitant des problématiques des interventions d'urgence ou humanitaires et des stratégies de réhabilitation, le Représentant de la Fao devra être accompagné du coordonnateur d'urgence qui devra le/la conseiller à cette occasion. Le Bureau de la Fao dans le pays peut autoriser le coordonnateur d'urgence à participer en son nom aux réunions avec les donateurs/Gouvernements en rapport avec le mandat du CU. Dans ce cas, le CU informera le Représentant de la Fao du contenu des discussions.
3. Le coordonnateur d'urgence et d'autres membres du personnel de TCE peuvent organiser ou participer à des réunions de coordination au niveau opérationnel avec les ONG, les représentants des donateurs et les représentants des agences onusiennes et des institutions gouvernementales. Le coordonnateur d'urgence informera le Représentant de la Fao de toutes les problématiques qui impliquent le Représentant de la Fao et doivent être suivies par l'Organisation.
4. En ce qui concerne les interventions d'urgence, le CU doit agir en tant que Gestionnaire de projet ou Conseiller technique principal (CTA) et doit, par conséquent, être responsable de l'ensemble de la mise en œuvre du programme d'urgence dans le pays, en tenant régulièrement informé le Représentant de la Fao. Toutefois, le Représentant de la Fao étant chargé du déboursement, il/elle devra s'assurer que toutes les interventions d'urgences sont menées conformément aux règles et procédures de l'Organisation. Le coordonnateur d'urgence doit par conséquent soumettre la documentation appropriée pour chaque déboursement effectué par le Représentant de la Fao. De la même façon, le Représentant de la Fao tiendra le coordonnateur d'urgence informé de toutes les charges engagées sur le budget du projet d'urgence afin de permettre au coordonnateur d'urgence de planifier l'utilisation des ressources disponibles.
5. Dans les cas où les déboursements, dont est chargé le Représentant de la Fao pour les projets d'urgence, dépassent le seuil de 500 000 dollars EU par an, TCE doit contribuer au financement d'un soutien administratif au Bureau de la Fao, car les principales ressources mises à disposition, par OCD, dans le Cadre du Programme principal 3.4, sont insuffisantes pour couvrir un projet d'une telle ampleur. Le montant de la contribution doit être négociée, au cas par cas, entre TCE et OCD, en consultation avec le Représentant de la Fao et le coordonnateur d'urgence.

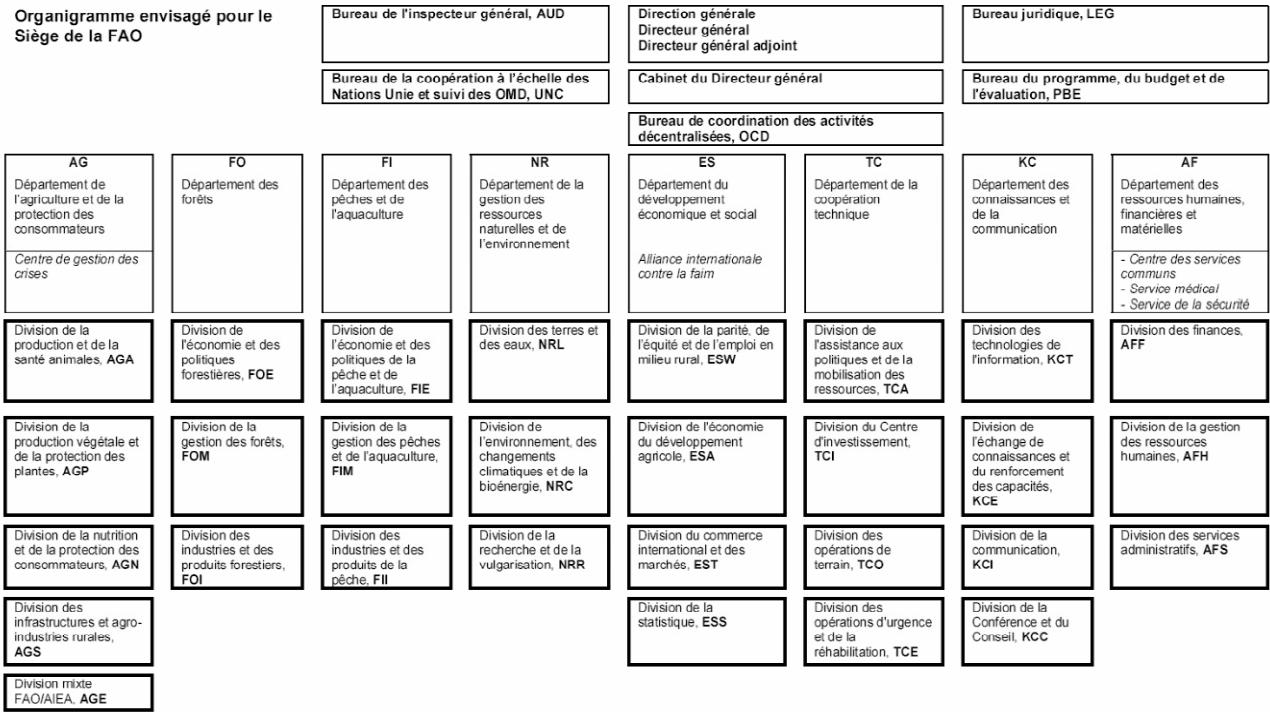
Approuvé par Mme A. Bauer, Directeur, TCE, et par M. T. Tecle, Directeur, OCD, le 2 décembre 2002

Organigramme de la Fao

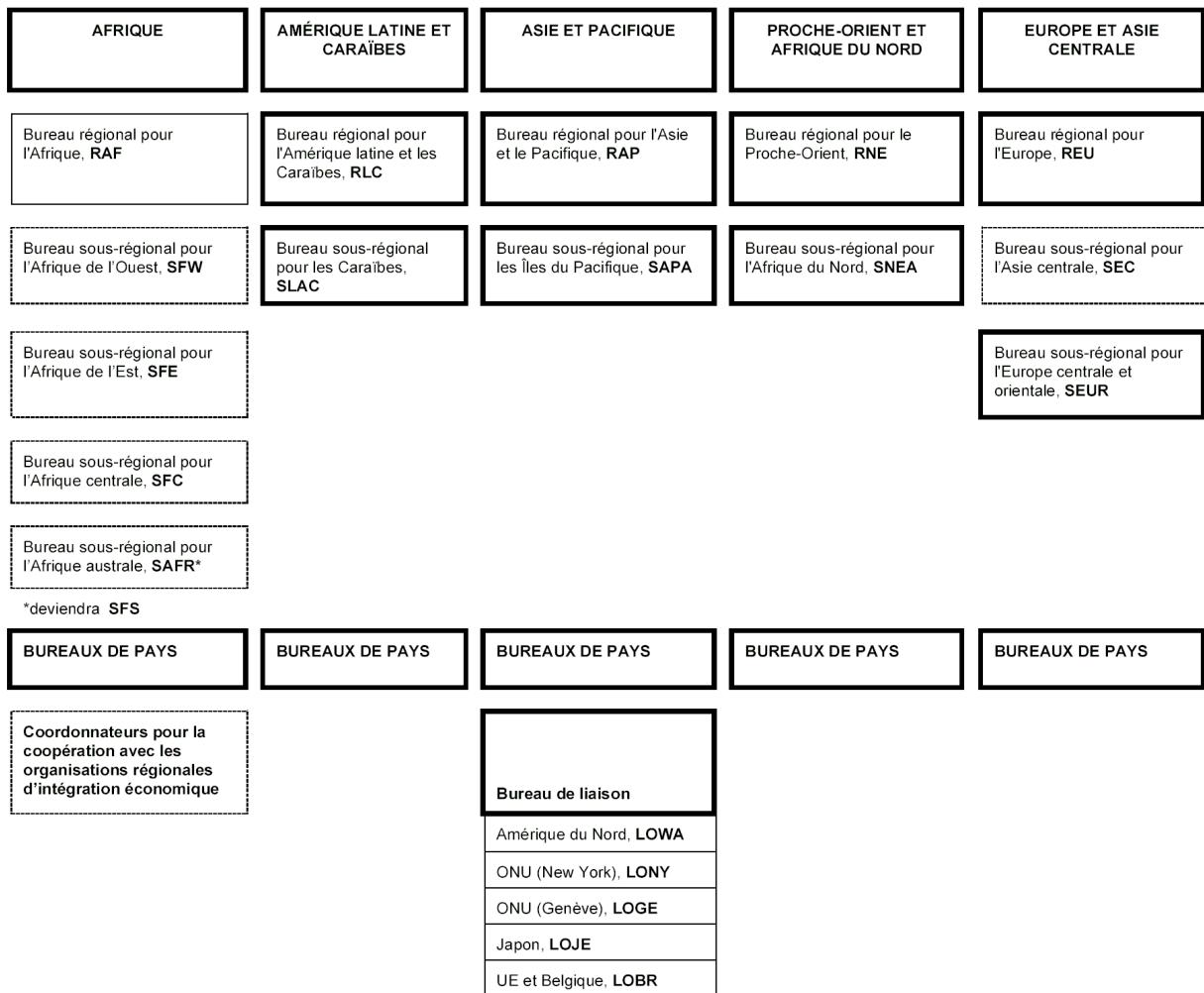
Document entier sur FTP : //FTP.FAO.ORG/UNFAO/BODIES/COUNCIL/CL131/J8133F.DOC

Structure du siège de la Fao (au 1er janvier 2007)

ANNEXE 4: Organigramme du Siège de la FAO et des bureaux décentralisés



Structure des Bureaux décentralisés de la Fao



Au 1^{er} janvier 2006

Au 1^{er} janvier 2007 ou avant

Quelles sont les compétences techniques disponibles au sein de la Fao ?

cf., FTP : //FTP.FAO.ORG/DOCREP/FAO/MEETING/010/J7290E.PDF

Chapitre 2 : Systèmes alimentaires et agricoles durables

Programme 2A : Gestion des systèmes de production vivrière
Programme 2B : Gestion des systèmes de production animale
Programme 2C : Maladies et ravageurs des animaux et des plantes
Programme 2D : Nutrition et protection du consommateur
Programme 2E : Foresterie : information, statistiques, aspects économiques et politiques générales
Programme 2F : Foresterie : gestion, conservation et remise en état
Programme 2G : Industrie et produits forestiers
Programme 2H : Pêches et aquaculture : information, statistiques, aspects économiques et politiques générales
Programme 2I : Gestion et conservation des pêches et de l'aquaculture
Programme 2J : Produits et industrie de la pêche et de l'aquaculture
Programme 2K : Gestion durable des ressources naturelles
Programme 2L : Technologie, recherche et vulgarisation
Programme 2M : Infrastructure et agro-industries rurales

CHAPITRE 3 : ÉCHANGE DES CONNAISSANCES, POLITIQUES GÉNÉRALES ET ACTIVITÉS DE PLAIDOYER

Programme 3A : Effet multiplicateur sur les ressources et les investissements
Programme 3B : Politiques alimentaires et agricoles
Programme 3C : Commerce et commercialisation
Programme 3D : Information et statistiques agricoles
Programme 3E : Alliances et initiatives de plaidoyer contre la faim et la pauvreté
Programme 3F : Parité et équité dans les sociétés rurales
Programme 3G : Moyens d'existence durables en milieu rural
Programme 3H : Échange d'informations et renforcement des capacités
Programme 3I : Systèmes de technologie de l'information
Programme 3J : Communication et information

CHAPITRE 4 : DÉCENTRALISATION, COOPÉRATION À L'ÉCHELLE DU SYSTÈME DE L'ONU ET EXÉCUTION DU PROGRAMME

Programme 4A : Coopération, intégration et suivi dans le système de l'Onu
Programme 4B : Coordination des services décentralisés
Programme 4C : Sécurité alimentaire, lutte contre la pauvreté et programmes de coopération au développement
Programme 4D : Gestion des situations d'urgence et de l'après-crise
Programme 4E : Programme de coopération technique

Activités de suivi en situation d'urgence, quelques conseils

O.Cossée /M.Chaya

1. Qu'est-ce que le suivi ? Le suivi est un processus continu d'évaluation, effectué tout au long de la mise en œuvre du projet, en appliquant des procédures et des *lignes de compte rendu*, par le personnel ou l'unité chargé de la réalisation du programme. Une évaluation de l'impact est conçue pour déterminer la pertinence des objectifs d'un projet, ainsi que le bon fonctionnement, l'efficacité, l'impact et la viabilité du projet. Les évaluations de suivi et de l'impact ne sont pas menées indépendamment, mais sont liées à l'ensemble du processus de mise en œuvre du projet.

2. Pourquoi faire un suivi ? Le suivi permet de documenter les résultats et les défauts du projet, et facilite la gestion du programme. Il permet de changer un projet ou d'intervenir si les objectifs visés ne peuvent pas être réalisés en raison d'activités et de ressources financières limitées dans le temps et si un changement du contexte lors de la mise en œuvre nécessite d'adapter le projet.

3. Configuration minimale : un système de suivi doit d'abord documenter les *résultats obtenus* : quantité et qualité des intrants distribués, des services fournis, localisation, type de bénéficiaires, partenaires, date et durée. Les résultats comprennent les éléments physiques tels que les semences ou outils ainsi que les éléments non physiques comme les connaissances et les services. Les systèmes efficaces de suivi doivent étudier davantage *les résultats, c'est-à-dire effectuer une évaluation de l'impact* et observer comment les bénéficiaires utilisent les résultats du programme. Cela permet d'ajuster les spécifications des éléments distribués si les bénéficiaires semblent préférer un type ou une variété de semence par exemple. Il est préférable de suivre les impacts sur le long terme grâce à des évaluations externes, car les impacts mettent du temps à se développer, ils ne sont pas prévisibles, et résultent de l'interaction complexe entre plusieurs interventions.

4. Outils

4.1 Rapport de suivi : c'est l'outil le plus communément utilisé pour effectuer le suivi, bien qu'il ne soit pas suffisant. Les systèmes de rédaction et de transmission des rapports définissent qui écrit le rapport sur quoi, dans quel délai et pour qui. Le scénario idéal serait de combiner les rapports avec un des outils plus neutres et analytiques décrits ci-dessous. Le rapport est généralement effectué par le partenaire de mise en œuvre de la Fao ou par le personnel de la Fao grâce aux visites régulières effectuées sur le terrain. *Les exigences de rédaction et de transmission du rapport doivent toujours être incluses dans les protocoles d'accord avec les partenaires de mise en œuvre*, avec des directions précises sur le contenu et la structure du rapport.

Dans un mécanisme typique de rédaction et de transmission des rapports, les partenaires de mise en œuvre délivrent *un rapport post-distribution* décrivant : 1) le processus de sélection des bénéficiaires ; 2) la logistique des transports, du stockage et de la distribution des intrants de la Fao ; 3) le résultat, c'est-à-dire le nombre de personnes ayant reçu les intrants dans chaque emplacement, avec l'inventaire des noms, signatures ou empreintes de pouce des bénéficiaires en annexe ; 4) les problématiques nouvelles qui se présentent, les suggestions et les recommandations pour le travail à venir ; 5) si possible, un résumé des dépenses. Les systèmes plus complexes demandent à chaque partenaire de mise en œuvre de fournir une *série de rapports*, comme dans le cas, par exemple, d'un soutien prolongé de la Fao. En plus des rapports du partenaire de mise en œuvre, le personnel de la Fao doit visiter régulièrement les sites des projets et faire un compte-rendu sur l'activité et les résultats de ce partenaire.

4.2 Suivi et enquête pour l'évaluation de l'impact : cet outil est généralement la meilleure option pour caractériser les résultats d'une intervention. Il est recommandé qu'il soit utilisé par un tiers. Les donateurs demandent de plus en plus de réaliser ce type de suivi, cependant cet exercice nécessite d'obtenir des fonds et une partie du budget du projet doit par conséquent y être consacrée. Ce suivi doit typiquement impliquer une Équipe d'enquêteurs gérés par un consultant extérieur ou une ONG (de préférence pas celle qui a distribué les intrants pour éviter les conflits d'intérêts) qui sélectionne un échantillon parmi les listes de bénéficiaires et interroge cet échantillon pour : 1) vérifier que les bénéficiaires ont bien reçu de l'aide ; 2) recueillir leur réaction sur la qualité de la distribution du partenaire (sélection impartiale des bénéficiaires, organisation ordonnée du processus de distribution, etc.) ; 3) poser des questions sur l'intérêt et la qualité des

éléments distribués ; 4) enquêter sur les différentes utilisations des éléments distribués, c'est-à-dire les résultats (les éléments distribués ont-ils tous été utilisés comme prévu, ou une partie a-t-elle été vendue, donnée à quelqu'un d'autre, stockée, est inutilisable, a été consommée comme nourriture ? etc.) ; 5) rassembler les recommandations et les suggestions pour les activités similaires qui seront menées à l'avenir. Plusieurs techniques d'entretien peuvent être utilisées. Les questionnaires fixes (*étude par questionnaire*) permettent d'effectuer une analyse simple avec des tableaux et des graphiques. *L'entretien semi-structuré* est une technique plus qualitative qui utilise une liste de contrôles sur environ une demi-douzaine de problématiques lesquelles sont discutées en détail avec les bénéficiaires interviewés. Une variante intéressante de l'entretien semi-structuré est *l'interview d'un groupe témoin*, au cours de laquelle un groupe de six à dix informateurs tirés d'un groupe spécifique de parties prenantes (femmes bénéficiaires, hommes bénéficiaires, ou non-bénéficiaires dans la communauté) sont interviewés ensemble.

Méthodologie pour surveiller les distributions d'intrants en situation d'urgence et évaluer les impacts

La méthodologie mentionnée ci-dessus, fondée sur les enquêtes, est en train d'être développée par TCE et a été testée dans trois pays jusqu'à présent. Cet outil est un processus de suivi, composé de trois phases, qui recueille des informations sur les réactions des bénéficiaires lors des interventions.

Chaque phase aborde un angle différent de l'intervention. La phase 1 s'intéresse à la sélection des bénéficiaires et aux mécanismes de distribution, et compare les apports effectifs de l'intervention aux résultats prévus. La phase 2 évalue la qualité et le rendement des intrants distribués. La phase 3 étudie les effets positifs de l'intervention sur l'économie des ménages bénéficiaires et compare les résultats obtenus avec les objectifs énoncés, en mesurant les impacts du projet. Des questionnaires ont été conçus pour chaque phase et sont divisés en deux. La première partie permet de faire une triangulation des données rassemblées au cours des trois phases (certains paramètres socio-économiques ne changent pas tout au long de la mise en œuvre du projet). La seconde partie de chaque questionnaire est adaptée à chacune des phases et se concentre sur leur sujet en particulier. Les données révèlent l'étendue de la situation économique des ménages de bénéficiaires et facilitent l'ajustement et l'efficacité des interventions en permettant de modifier les intrants distribués.

4.3 Mise en œuvre de la méthodologie de suivi : elle doit commencer dès le début de la mise en œuvre du projet. Un tiers (consultant) peut-être nécessaire pour concevoir les questionnaires le plus simplement possible. Le personnel concerné de la Fao, les enquêteurs et les ONG sélectionnés pour mener l'enquête sont formés par le consultant sur la méthodologie. Lorsque les enquêteurs et ONG appropriés pour ce genre de travail sont peu nombreux et par conséquent difficiles à recruter, les partenaires de mise en œuvre du projet peuvent être formés sur la manière de mener une enquête. Un point focal de la Fao regroupe et entre les données. Le consultant extérieur analyse les données et rédige un rapport pour chaque phase. À la fin des activités, le consultant produit un rapport final pour évaluer l'impact du projet. Afin de garantir la perennité de la méthodologie, le consultant forme le personnel de la Fao au processus, y compris à l'analyse des données, et s'assure que le bureau de la Fao en fera de même pour le personnel des ONG et les enquêteurs.

Les donateurs apprécient cette méthodologie car c'est un outil simple qui fournit des informations fiables sur les résultats obtenus. Cette méthodologie fournit également aux donateurs un moyen de comparer le résultat et l'impact des différents projets mis en œuvre par les différents partenaires impliqués dans le même genre d'activité. Il est par conséquent nécessaire d'effectuer ce suivi lors de la première année de mise en œuvre. Une partie des budgets des projets devrait être consacrée à cet exercice.

Importants à retenir

1. Le suivi et l'évaluation de l'impact sont nécessaires pour un projet ou un programme spécifique. Ils rassemblent des données et des analyses qui rendent le programme plus crédible aux yeux des donateurs.
2. Il ne faut pas oublier d'allouer des fonds à cette activité dans les budgets des projets.
3. Le programme doit être élaboré de manière à pouvoir intégrer les processus de suivi et d'évaluation de l'impact dans le programme. Le personnel doit être formé de façon appropriée.
4. Il faut décider de la meilleure méthodologie à suivre, en fonction des ressources, et ne pas oublier que TCE possède un outil simple pour effectuer le suivi et mener les enquêtes d'évaluation. Renseignements disponibles auprès des Responsables des opérations de TCE.

Évaluation en temps réel (ETR)

Adapté du rapport sur l'évaluation en temps réel des opérations d'urgence et de réhabilitation de la Fao en réponse au tremblement de terre et au tsunami de l'Océan indien

Une ETR est conçue pour :

1. fournir un retour immédiat et orienter la direction de la Fao sur les réussites et les difficultés stratégiques et opérationnelles, afin d'améliorer l'impact, la rapidité d'action, la couverture, l'adaptation, l'enchaînement et la cohérence des interventions ;
2. prendre ses responsabilités par rapport aux populations affectées, gouvernements, donateurs et aux autres parties prenantes sur l'utilisation des ressources afin de renforcer la participation, la transparence et la communication ;
3. identifier les lacunes et les résultats involontaires, dans le but d'améliorer la stratégie de la Fao et l'approche, l'orientation, la cohérence et la coordination du programme ; et
4. tirer les leçons sur la capacité de la Fao à répondre promptement et de manière adéquate aux catastrophes naturelles d'apparition soudaine et à soutenir le redressement des Moyens d'existence durables et les efforts de développement dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de la forêt.

Après avoir revu le portfolio du programme, plusieurs pays sont sélectionnés et visités par trois missions successives, au début, au milieu et à la fin de l'intervention. L'ETR nécessite d'effectuer des recherches préalables à partir des résultats disponibles études théoriques, des enquêtes de terrain et des missions d'évaluation. Ces missions se concentrent sur différents aspects. Par exemple dans le cas de l'ETR de la réponse au Tsunami :

- La première mission (mai 2005) s'est focalisée sur les procédures opérationnelles, les évaluations des capacités et des dégâts, et la planification du programme.
- La deuxième mission (novembre 2005) s'est focalisée sur la sélection des bénéficiaires, la satisfaction des bénéficiaires, les premières indications sur l'impact, et l'utilisation de l'Approche relative aux Moyens d'existence durables dans la réponse au tsunami.
- La troisième mission (juin, juillet 2006) a coïncidé avec la fin de la période couverte par l'Appel éclair des Nations Unis pour venir en aide aux victimes du Tsunami de l'Océan indien, et a examiné la sélection et la satisfaction des bénéficiaires, l'impact de la réponse sur les communautés et les institutions, les perspectives pour une transition vers des activités de reconstruction et de développement à long terme, et le rôle joué par la Fao dans la coordination sectorielle.

L'inventaire des problématiques s'est progressivement enrichie par les consultations, menées de concert avec les gestionnaires de programme, et renforce l'idée que l'ETR doive être adaptée de manière flexible aux problématiques nouvelles et à la demande d'information émanant des parties prenantes au programme (évaluation émergente).

Outre mener leurs propres entretiens et examens des documents, avec un grand nombre de parties prenantes, les missions d'évaluation forment et supervisent les consultants (ou les enquêteurs) chargés des évaluations auprès des bénéficiaires. Ces évaluations, constituées d'entretiens et de discussions de groupe, ciblées avec les bénéficiaires et autres, servent à mesurer l'impact de la réponse de la Fao, dans chaque pays, du point de vue les bénéficiaires.



Chapitre 6

Communication

Après avoir lu cette section vous devriez être en mesure de répondre aux questions suivantes :

- *Pourquoi les compétences en communication sont-elles importantes pour le personnel de la Fao en situation d'urgence ?*
- *Comment communiquer avec les différentes parties prenantes ?*
- *Quels genres de messages doivent être délivrés et à qui ?*

Stratégie de communication des activités d'urgence et de réhabilitation de la Fao

1. Pourquoi développer une stratégie de communication ?

Dans la révision en cours du mandat, des activités et de la direction prochaine de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation de la Fao, le besoin d'élaborer une stratégie de communication concernant les activités d'urgence et de réhabilitation, au sein du cadre de la Politique et Stratégie de communication de l'Organisation, est considéré comme prioritaire. Une stratégie correctement conçue servira de guide pour toutes les activités de communication concernées par cette problématique. Les ressources disponibles étant limitées, cette stratégie permet de hiérarchiser les demandes et de diriger clairement les activités courantes.

Ce document contient une stratégie de communication pour les activités d'urgence et de réhabilitation de la Fao. Il comprend les objectifs, le public, les messages, les activités de communication, et les modalités de mise en œuvre.

2. Quel est le rôle de la Fao en situation d'urgence et de réhabilitation ?

Dans les pays en voie de développement, le mode de vie de la plupart des communautés affectées par des catastrophes naturelles ou des conflits repose sur l'agriculture et sur des ressources naturelles renouvelables. L'expertise de la Fao en matière de sécurité alimentaire, d'agriculture, d'élevage, de pêche et de forêt est par conséquent cruciale lors des interventions d'urgence et des efforts de réhabilitation. À la suite de catastrophes, pendant les conflits et les situations de transition, le rôle de la Fao est de protéger, rétablir et renforcer les Moyens d'existence durables des agriculteurs, des pêcheurs et des employés agricoles. Les programmes de secours et de réhabilitation de la Fao incitent les communautés affectées par la crise à devenir autonomes et moins dépendantes de l'aide alimentaire et des autres formes d'assistance, en ouvrant le chemin au développement à long terme.

Les avantages comparatifs de la Fao en situation d'urgence et de réhabilitation comprennent :

- la prévention des catastrophes, la préparation et l'alerte rapide ;
- l'évaluation des besoins, le suivi de la sécurité alimentaire, la formulation et la mise en place des programmes de secours et de réhabilitation agricole ;
- la coordination et l'assurance de la qualité des interventions agricoles entreprises par les différents participants dans les actions humanitaires et de développement, en optimisant par conséquent l'impact de ces programmes ;
- la diffusion de l'information et de l'assistance technique aux ONG, aux agences de l'Onu et aux gouvernements ;
- la gestion des programmes, la réduction des coûts de transaction lors du cheminement des ressources des donateurs vers les ONG, le suivi et l'assurance de la qualité tout au long du programme ;
- la formulation de cadres d'investissement favorisant la transition entre les interventions d'urgence, la reconstruction et le développement.

Le principal avantage comparatif de la Fao en situation d'urgence est sa capacité d'allier ses ressources et son savoir-faire en matière de sécurité alimentaire et d'agriculture. En s'appuyant sur la gamme étendue d'expertise technique dont la Fao est dotée, TCE exploite ce savoir-faire, tout au long de l'intervention, de l'évaluation des besoins jusqu'au développement. La Fao assure aussi le suivi technique et opérationnel, et l'évaluation du programme. Cette approche renforce la qualité et l'intérêt de nos interventions d'urgence, réduit rapidement la vulnérabilité et soutient les Moyens d'existence durables fondés sur l'agriculture. Elle permet également de distinguer les stratégies de désengagement des interventions immédiates et prolongées, en se servant des leçons apprises pendant la phase d'urgence.

3. Objectifs

Les objectifs de la stratégie de communication s'inspirent de ceux de TCE lesquels sont l'expression des grandes lignes de la politique d'information de la Fao. Les principaux objectifs prévus par la stratégie de communication visent à :

- mobiliser l'opinion publique en ce qui concerne les urgences alimentaires et agricoles ;
- montrer sur le terrain que la Fao est l'organisation la plus qualifiée pour répondre aux urgences de natures alimentaire et agricole ;

- mobiliser des ressources nécessaires aux urgences et à la réhabilitation ;
- assurer la transparence des relations avec les donateurs ;
- établir des liens solides avec les partenaires humanitaires.

4. Public

La communication vise le public qui aide la Fao à atteindre ses objectifs, en situation d'urgence. Identifier ce public permet de mieux élaborer les messages, de créer (et utiliser) des outils de communication appropriés et d'assurer une distribution efficace à travers des canaux et/ou supports choisis. Le public à qui s'adresse ces activités d'information et de communication est composé de :

- donateurs ;
- partenaires humanitaires (agences Onu, ONG) ;
- grand public ;
- gouvernements bénéficiaires ;
- groupes cibles bénéficiaires.

5. Messages

Le message sous-jacent des activités de communication concernant la Fao dans les situations d'urgence et de réhabilitation doit faire référence au rôle qu'elle joue dans la protection, le rétablissement et le renforcement de la production agricole, halieutique et forestière. Suite à des catastrophes naturelles ou à des conflits, elle met en évidence ses avantages comparatifs et la validité de son approche fondée sur les Moyens d'existence durables.

La stratégie de communication doit contenir **un message clé** simple, de façon à pouvoir être énoncée en un slogan court, ex : « Protection et reconstruction des Moyens d'existence durables en situation d'urgence ». Le message clé peut être conçu pour des publics spécifiques, mais doit toujours être présent de manière sous-jacente. Certains messages peuvent être adaptés à des publics en particulier, toujours à partir du message clé :

- Grand public
 - élargir la prise de conscience sur les urgences alimentaires et agricoles, sur le rôle de la Fao et sur ses avantages comparatifs ;
 - informer sur la réussite des activités et des projets d'urgence ;
 - rappeler les urgences oubliées.
- Gouvernements et donateurs
 - insuffisance des contributions pour certains appels dans les demandes de financement ;
 - valeur ajoutée en travaillant avec la Fao (ex : mérite de son approche, rentabilité par rapport à l'aide alimentaire, etc.)
 - urgences oubliées.
- Partenaires humanitaires (agences NU, ONG)
 - activités de terrain ;
 - rôle de coordination ;
 - expertise technique.
- Gouvernements bénéficiaires
 - impartialité ;
 - rôle de renforcement des capacités ;
 - donner du pouvoir aux communautés.
- Groupes cibles bénéficiaires
 - informations concernant le projet.

6. Activités de communication

Les activités de communication doivent être réalisées en fonction des messages à transmettre et des publics à atteindre.

Web

Le Web doit être considéré comme une base de départ, avec une information disponible 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Toutes les activités de communication, communiqué de presse, publications, présentations, etc., doivent conduire les personnes aux sites web correspondants, soit le site principal site de TCE, soit les sites tenus par des programmes d'urgence et de réhabilitation spécifiques sur le terrain.

Audience : tout public

Bulletins d'information

Etant donné la grande portée de l'email, un bref bulletin d'information, un rapport trimestriel, etc., peuvent être rédigés, en soulignant les programmes et les thèmes spéciaux, l'information financière, les Appels, etc. Ils peuvent être réalisés au niveau du siège ou par les programmes sur le terrain.

Par ailleurs, des alertes électroniques peuvent être envoyées par email à des publics spécifiques sur les derniers articles ou matériels et mises à jour ajoutés aux sites Web.

Audience : Gouvernements et agences donateurs (suivant le protocole convenu et par des voies appropriées), partenaires humanitaires et gouvernements bénéficiaires

Couverture vidéo

Des missions vidéos correctement planifiées peuvent fournir des reportages à la télévision et être diffusées à des heures de grande écoute. Elles doivent concerter les interventions de la Fao en situation d'urgence et peuvent être reprises par les principaux médias (CNN, BBC, France24, etc.) pour une diffusion mondiale. TCE pourrait réaliser des spots et des documentaires courts illustrant les actions de la Fao qui ont permis de rétablir les moyens d'existence durable des populations touchées par une catastrophe, ce qui montrerait aux donateurs ses capacités d'intervention. Les donateurs peuvent également financer des bulletins spéciaux ou des annonces sur le service public concernant l'assistance fournie à un pays ou une région en particulier afin de souligner l'intérêt que représente le financement à travers des organisations internationales telles que la Fao. La médiatisation locale des projets et des programmes peut être organisée sur le terrain. Il est important de coordonner/consulter le Département de la communication de la Fao (KC) sur ces différents aspects

Audience : grand public, donateurs gouvernements bénéficiaires

Presse

Les communiqués de presse, qui peuvent être traités facilement, à la fois, au siège et sur le terrain, sont un moyen relativement facile d'informer le grand public des problématiques importantes comme une urgence, une demande de financement, une intervention couronnée de succès ou autre. Par exemple, un communiqué de presse émis juste après l'engagement d'un donateur ne peut que lui conférer plus de visibilité. Sur le terrain, informer les médias locaux sur nos activités (soit directement, soit via des porte-parole des Nations unies) est une bonne manière de promouvoir le travail de la Fao.

Audience : grand public, donateurs

Photos des missions

La photographie demeure un outil puissant, dotée d'une portée médiatique immédiate avec la possibilité d'insertion en temps réel sur Web, dans les publications, dans du matériel promotionnel, voire pour des expositions. La publication d'une information illustrée par des photographies peut considérablement augmenter son utilisation par les médias et son impact. Le Département d'information générale de la Fao est en contact, sur le terrain, avec un réseau de photographes professionnels qualifiés pouvant intervenir dans toutes les régions et qui fournissent un travail de qualité supérieure, en ayant besoin d'un minimum d'encadrement et d'assistance logistique.

Audience : tout public

Radio

La radio demeure un moyen efficace d'atteindre le grand public, ainsi que pour communiquer des informations concernant le projet aux groupes cibles bénéficiaires (prévision météo, informations sur la période des semis, conseils techniques, etc.)

Audience : grand public, groupes cibles bénéficiaires

7. Mise en œuvre

Développer un plan de communication

Le plan de communication dérive de la stratégie et est mis en œuvre au niveau du siège. Il comprend principalement l'inventaire des activités, des ressources nécessaires, du personnel responsable, des populations à cibler pour la distribution et des délais. En utilisant la stratégie comme document de fonds, des plans similaires peuvent être développés sur le terrain, selon les ressources disponibles.

Identité organisationnelle

TCE doit être considérée comme le bras opérationnel de la Fao et de son expertise technique en situation d'urgence. La Fao est le « label ». L'aspect organisationnel de la Fao (nom et logo) doit toujours être mis en avant dans toutes les communications la concernant. Le matériel d'information et de communication **ne doivent mentionner que la Fao** laquelle doit être perçue comme une institution et non pas comme un assemblage d'entités spécialisées dans des domaines étroits, renforçant ainsi l'image de la Fao en tant qu'administration.

Siège et terrain

Bien que le message sous-jacent demeure le même, le siège et le terrain ont souvent des publics différents et nécessitent par conséquent d'utiliser des ressources et des outils de communication différents.

Au siège : TCE doit profiter des ressources disponibles au siège, y compris les agents chargés de l'information, des communications et des rapports. Le siège est en contact permanent avec les représentants des donateurs à Rome et les représentants des gouvernements dans leurs capitales respectives, avec d'autres agences et, enfin, avec les principaux médias. Les outils et les activités de communication comprennent le site web de la Fao et celui de la Division, les communiqués de presse à couverture mondiale, les réunions de bailleurs de fonds, les publications, les brochures et les vidéos tournées lors des missions.

Sur le terrain : les interventions de secours de la Fao sont principalement prises en charge par les nombreuses ECU dans les pays et les zones affectées. En utilisant cette stratégie de communication, les ECU sont encouragées à développer des plans et des activités de communication, en accord avec les ressources disponibles et les besoins. Le personnel du siège doit rester informé des initiatives locales et peut éventuellement les soutenir. Dans la mesure du possible, des agents d'information professionnels doivent être utilisés sur le terrain. Les Bureaux de liaison, régionaux et nationaux de la Fao sont également des partenaires importants et doivent, au sein du cadre de la stratégie de communication et, en tenant compte des ressources locales, promouvoir et soutenir le rôle de la Fao en situation d'urgence. Le public comprend les représentants locaux des bailleurs de fonds, les partenaires humanitaires, les groupes cibles et les gouvernements bénéficiaires. Les activités et les outils de communication comprennent les sites internet locaux, les bulletins d'information, les communiqués et les activités de coordination avec les partenaires humanitaires (ateliers de travail, réunions, base de données, etc.)

Formation

Les personnels du siège et du terrain doivent avoir accès à une formation appropriée pour acquérir les compétences requises en communication, comme l'organisation de réunions efficaces, l'amélioration des présentations, la gestion des médias, etc.

Suivi et évaluation

- contrôler la mise en place du plan de communication ;
- mettre à jour/ajouter des activités/matériel de communication, si nécessaire ;
- contrôler les besoins en ressources ;
- accomplir un audit en communication afin d'évaluer l'efficacité de la stratégie de communication, le plan et les activités grâce à des études d'impact.

Rôle de la Fao en situation d'urgence : messages clés

Introduction

Le rôle de la Fao en situation d'urgence a évolué au cours des années. Étant donné que nos efforts de communication n'ont pas toujours eu l'effet attendu, le défi aujourd'hui est de communiquer efficacement avec les donateurs, avec les partenaires et avec tous les publics visés, en transmettant des messages clés sur le rôle de l'organisation en situation d'urgence.

Grand public et médias

- Dans les pays en voie de développement, le mode de vie de la plupart des communautés affectées par des catastrophes naturelles repose sur l'agriculture. Par conséquent, l'expertise de la Fao en agriculture, en élevage, en pêche et en foresterie est fondamentale pour les interventions en situation d'urgence.
- Le rôle de la Fao est de protéger, de rétablir et de renforcer la sécurité alimentaire, la nutrition et les Moyens d'existence durables des agriculteurs, des pêcheurs et des éleveurs. Elle encourage l'autonomie des communautés affectées par la crise, en les aidant à être moins dépendantes de l'aide alimentaire et en ouvrant la voie au développement durable.
- La Fao couvre une vaste gamme d'activités qui, menées ensemble, contribuent à aider les pays à mieux prévenir, se préparer, à atténuer et à répondre aux catastrophes, qu'elles soient d'origine naturelle (ouragans, inondations, sécheresse) ou causées par un conflit ou une guerre.

Donateurs

- Les financements précoces permettent d'utiliser plus efficacement les ressources, de mieux planifier les activités et empêchent la situation de se détériorer.
- Il est préférable que les financements ne soient pas alloués de façon spécifique, afin de pouvoir lancer rapidement les interventions et de disposer de plus de flexibilité pour répondre aux besoins immédiats et changeants de la population. Les financements partiels, imprévisibles et fondés sur un projet engendrent des coûts administratifs.
- Les interventions de secours et de réhabilitation de la Fao dans le domaine de la production agricole sont rentables et beaucoup moins coûteuses que l'aide alimentaire, en particulier lorsque celle-ci devient chronique.
- La Fao joue un rôle important de coordination en s'assurant que tous les protagonistes des interventions d'urgence liées à l'agriculture soient informés de toutes les activités pertinentes.
- La Fao travaille avec les agences onusiennes et les autres partenaires humanitaires pour garantir une réponse coordonnée et efficace.
- Les programmes de la Fao sont suivis et évalués, afin de garantir la transparence, la responsabilité, et l'utilisation des fonds à bon escient.

Pays affectés

- La Fao est un intermédiaire honnête et impartial.
- La Fao est gouvernée par ses états membres et répond à leurs requêtes.
- La préparation aux catastrophes naturelles et les activités d'alerte rapide font partie des interventions d'urgence de la Fao.
- La Fao soutient et travaille en collaboration avec les agences gouvernementales nationales, afin de mieux hiérarchiser les besoins, d'assurer la transparence et de renforcer les capacités du Gouvernement au niveau local, régional et central.
- La Fao optimise l'utilisation des capacités locales, y compris les ressources humaines et matérielles, en plus de soutenir les associations locales d'agriculteurs avec qui elle est appelée à travailler.
- La Fao garantit le suivi et l'évaluation de ses programmes d'urgence, qui sont conçus en synergie avec le plan de développement du pays concerné.

Organisations partenaires

- La Fao fait partie de l'Équipe-pays de l'Onu et coordonne son programme d'urgence avec les autres partenaires humanitaires et les autres agences de l'Onu, par exemple, en effectuant conjointement les évaluations des besoins, les Appels pour trouver des financements et les arrangements de mise en œuvre.
- La Fao travaille avec les ONG locales et internationales dans les activités de terrain.

Secteur privé

- La Fao collabore avec le secteur privé afin de trouver des moyens innovants d'obtenir des fonds pour les situations d'urgence et élargir sa base de financement.

Communication avec les donateurs : « Sauver les Moyens d'existence pour sauver des vies »

À faire

- Préparer vos messages et vos arguments avant la réunion.
- Enoncer le problème, les évènements dans la région concernée et la situation de la sécurité alimentaire et des Moyens d'existence durables des populations affectées, causes immédiates de la crise, et conséquences d'une aide inadaptée.
- Promouvoir les intérêts des personnes affamées et pauvres et les interventions nécessaires à même d'atténuer la faim, sans s'en tenir uniquement aux interventions de la Fao. Insister sur les besoins des bénéficiaires et non pas sur les besoins de la Fao.
- Se concentrer sur les résultats, pas sur les intrants (expliquer comment l'aide de la Fao renforcera la résilience des populations touchées et leur autonomie, y compris les personnes à charge des agriculteurs ; ne pas insister sur la quantité de semences nécessaire).
- Convaincre le donateur que l'objectif des interventions de la Fao est une étape décisive et utile pour atteindre le but général du programme d'urgence et de réhabilitation.
- « Apprendre à connaître le donateur », quelles sont les priorités du donateur et ses capacités ?
- Présenter une approche générale du programme déjà examinée et approuvée par le Gouvernement.
- Montrer que la réponse de la Fao fait partie du cadre de l'Onu lequel encourage la coopération entre les gouvernements, les donateurs, les agences humanitaires et engendre une réponse coordonnée et efficace.
- Souligner l'importance de la proportion de la population dont les Moyens d'existence durables sont fondés sur l'agriculture (souvent la majorité) et insister sur le fait que l'agriculture est leur principale stratégie de survie, non seulement pour la sécurité alimentaire, mais également pour acheter les médicaments, payer des frais scolaires et assurer d'autres besoins de base.
- Mettre l'accent sur la rentabilité des interventions de la Fao et la présenter comme un complément à l'aide alimentaire et aux autres formes d'aide humanitaire :
 - «L'information pour l'action» : la Fao coordonne et fournit des conseils techniques aux participants impliqués dans les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, en évitant ainsi les lacunes et les doubles emplois dans les interventions et en optimisant leur impact.
 - Protection et reconstruction rapides des Moyens d'existence durables. Aider les populations à résister, de manière à ce qu'ils puissent retrouver leur dignité, réduire les besoins d'aide humanitaire et éviter le recours à des stratégies d'adaptation nuisibles (telles que la vente d'avoirs productifs à des prix faibles, la migration, la prostitution).
- Présenter le nombre de bénéficiaires et pas la quantité d'intrants, en rappelant au donateur que chaque ménage assisté par la Fao a souvent cinq à six personnes à charge (ex. : 10 000 ménages d'agriculteurs recevront des semences et des outils qui fourniront suffisamment de vivres pour nourrir l'équivalent de 50 000 personnes pendant une année).
- Mettre en évidence le fait que les coûts engendrés par une aide alimentaire prolongée sont beaucoup plus élevés que ceux engendrés par les interventions de la Fao (**en Afrique rurale, il est dix fois plus coûteux de distribuer une tonne de maïs dans le cadre d'une intervention d'aide alimentaire que de fournir suffisamment de semences et d'engrais pour la produire.**)
- Indiquer que les interventions de la Fao prennent plus de temps à être mises en œuvre que les autres interventions humanitaires de routine, car l'Approche moyens d'existence durables n'est applicable qu'à une situation spécifique.
 - Bien que les activités de soutien aux Moyens d'existence durables soient plus longues à évaluer et à planifier que la distribution rapide de produits aux normes tels que des tentes, des kits de stérilisation de l'eau, des médicaments et de l'aide alimentaire, qui peuvent être pré-conditionnés ou commandés plusieurs fois en grandes quantités, l'intervention de la Fao participe à la stratégie de sortie de crise et génère des effets à plus long terme.
 - La Fao peut se révéler plus lente que les ONG, car elle suit des normes techniques et comptables qui lui permettent de garantir la viabilité et la transparence de ses activités.

- Négocier le financement des domaines pour lesquels la crédibilité et les avantages comparatifs de la Fao dans le pays sont déjà clairement établis.
- Etant donné que la Fao peut gérer et coordonner les activités de nombreuses ONG dans le cadre d'arrangements contractuels, les coûts d'administration des donateurs sont réduits, car ils ont moins de contrats à gérer (acheminer l'aide par l'intermédiaire de la Fao plutôt qu'à travers des ONG).

À ne pas faire

- Présenter les projets de manière fragmentée.
- Demander un financement dès la première rencontre avec le donateur. Le financement est le résultat d'une confiance avérée entre les partenaires.
- Promouvoir un programme ne répondant pas aux aspirations du Gouvernement bénéficiaire.
- Donner l'impression d'agir de manière indépendante et non pas sous l'égide de l'Onu.
- Critiquer les autres agences onusiennes ou les ONG.
- Faire des promesses irréalistes.
- Critiquer votre propre organisation.

Glossaire	
Action sur deux fronts	Action sur deux fronts de la Fao pour combattre la faim : mettre en oeuvre des mesures de redressement pour établir des systèmes alimentaires résilients et évaluer les options pour soutenir les groupes vulnérables.
Analyse de la réponse	L'analyse des options de réponse cherche à identifier les options de réponse immédiates et à plus long terme qui sont appropriées et réalisables, ainsi qu'à faire des recommandations concernant les interventions spécifiques qui devraient être menées dans le domaine de la sécurité alimentaire.
Analyse de la situation	L'analyse de la situation a pour but de déterminer la situation actuelle de la sécurité alimentaire et son évolution en se fondant sur les informations secondaires disponibles, ex. : alerte rapide, données de base sur la vulnérabilité et informations de l'évaluation de la situation, y compris l'analyse des causes sous-jacentes.
Analyse du contexte	L'analyse du contexte rassemble les principales données et informations portant sur les facteurs économiques, environnementaux, sociaux et institutionnels présents à un moment donné.
Appel éclair	L'Appel éclair est un outil créé pour structurer une réponse humanitaire coordonnée, pendant les trois à six premiers mois d'une urgence. Le Coordonnateur de l'aide humanitaire de l'Onu déclenche l'Appel éclair en coordination avec toutes les parties prenantes. L'Appel éclair est diffusé dans la semaine qui suit l'apparition d'une situation d'urgence.
Approche de responsabilité sectorielle	L'approche de responsabilité sectorielle fait partie du processus de réforme humanitaire générale menée par l'Onu, initié en 2005 et visant à améliorer l'efficacité de la réponse humanitaire en renforçant la prévisibilité des actions humanitaires et l'assignation des responsabilités aux agences concernées.
Approche relative à l'économie des ménages (HEA)	L'HEA a été développée par Save the Children en collaboration avec le SMIAR, dans le but de trouver une méthode qui indiquerait l'effet probable d'une mauvaise récolte ou d'un autre choc sur la prochaine disponibilité alimentaire. La méthodologie décrit les systèmes de Moyens d'existence durables des ménages riches, moyennement riches et pauvres qui vivent dans la zone et partagent la même « économie alimentaire ».
Approche relative aux Moyens d'existence durables	Les Approches moyens d'existence durables sont centrées sur les personnes et leurs Moyens d'existence durables. Elles considèrent, en priorité, les avoirs des personnes, la capacité de ces personnes à résister aux chocs, et les politiques et institutions qui reflètent les priorités des personnes pauvres.
Atlas mondial sur la production et la santé animales (GLiPHA)	Un atlas électronique, d'utilisation facile, qui fournit une vue d'ensemble à échelles diverses, de la variation dans le temps et dans l'espace, de l'information quantitative concernant la production et la santé animales, ce grâce à une combinaison de cartes, tableaux et graphiques.
AQUASTAT	Système d'information global de la Fao sur l'eau et l'agriculture conçu par la Division des terres et des eaux. Il collecte, analyse et diffuse les données et informations par pays et par région.
Atlas dynamique	L'Atlas dynamique est un ensemble d'outils de gestion et de publication d'informations qui permet d'intégrer les données et métadonnées spatiales (carte), tabulaires (feuille d'analyse) et non structurées (document).
Base de données des principaux indicateurs (KIDS)	KIDS est système d'information de collecte et de visualisation des données conçu pour identifier les personnes vulnérables et dans le besoin, et les raisons de leur situation. Il permet également de renforcer la conception des politiques, cibler les interventions et suivre les progrès.
Cadre d'analyse des besoins du Processus d'Appel global	Le Cadre d'analyse des besoins est un outil pour aider les Équipes-pays des NU à organiser et présenter les informations disponibles sur les besoins humanitaires de manière logique et cohérente.
Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité humanitaire (IPC)	Un outil pour améliorer l'analyse et la prise de décision en cas de situation d'urgence. L'outil IPC est une échelle standardisée qui intègre les informations sur la sécurité alimentaire, le statut nutritionnel et les Moyens d'existence durables dans un énoncé clair sur la gravité de la crise et ses implications pour la réponse humanitaire.
Cadre national sur les priorités à moyen terme (NMTPF)	Un NMTPF est un outil de planification et de gestion pour les interventions de la Fao au niveau du pays. Il présente la meilleure façon pour la Fao d'aider un pays à répondre aux priorités agricoles, de sécurité alimentaire et de développement rural, y compris les Objectifs de développement du millénaire.
Centre de gestion des crises	Le Centre de gestion des crises de la Fao a été créé pour rationaliser sa capacité de réponse aux crises, mettre en place l'infrastructure nécessaire pour être capable de répondre aux prochaines maladies animales et des plantes et les crises de sécurité alimentaire. À long terme, le centre devrait apporter une contribution importante à la sauvegarde de la biosécurité mondiale.
Ciblage	Méthode permettant de distribuer les avoirs et/ou de fournir des services à un groupe d'individus ou de ménages avec des caractéristiques spécifiques.
Comité exécutif pour les affaires humanitaires (CEAH/ ECHA)	Un des quatre Comités créés par le Secrétaire général de l'Onu dans le cadre de la réforme de l'Onu, visant à augmenter la coordination entre les agences onusiennes dans divers secteurs humanitaires. Le Comité ajoute une dimension politique, médiateuse et sécuritaire aux consultations humanitaires.
Comité permanent interorganisations	le Comité permanent interorganisations est un forum unique entre les agences pour la coordination, le développement de politiques et la prise de décision impliquant les principaux partenaires humanitaires appartenant ou pas au Système de l'Onu.

Consolidation de la paix	Actions menées pour identifier et soutenir les structures qui renforceront et solidifieront la paix afin d'éviter une recrudescence des conflits. La promotion de la paix sur le long terme est un processus compliqué et nécessite un effort collectif et une participation active de la part de tous les acteurs concernés de la société civile.
Coordonnateurs de l'aide humanitaire	Un Coordonnateur de l'aide humanitaire est nommé en cas de besoin pour : (i) une coordination, consolidation de la paix et une gestion politique intensive et extensive, y compris la négociation de l'accès aux populations affectées ; (ii) une aide humanitaire de grande ampleur nécessitant l'action d'une série de participants qui dépassent la seule autorité nationale ; (iii) un niveau élevé de soutien politique extérieur, provenant souvent du Conseil de sécurité de l'Onu.
Distribution directe	Cela se réfère à l'approvisionnement et la distribution des principaux intrants agricoles (tels que la nourriture, les semences, outils agricoles, etc.) aux bénéficiaires.
Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP)	Les DSRP sont préparés par les pays grâce à un processus participatif impliquant des parties prenantes nationales et des partenaires au développement extérieurs. Les DSRP décrivent les politiques et programmes macroéconomiques, sociaux et structurels du pays sur une période de trois ans ou plus afin d'encourager la croissance générale et réduire la pauvreté.
Ecole de terrain pour les jeunes agriculteurs et Ecole paysanne de vie (JFFLS)	En réponse au nombre croissant d'orphelins et d'enfants vulnérables suite à l'épidémie de VIH/SIDA en Afrique sub-saharienne, les JFFLS ont été développées pour améliorer les compétences agricoles et les aptitudes à la vie quotidienne des enfants, afin de soutenir les Moyens d'existence durables et la sécurité alimentaire. Elles apprennent entre autres aux enfants à maîtriser les techniques agricoles, générer des revenus, se nourrir correctement, avoir une bonne hygiène et santé, et à conserver la biodiversité et les ressources naturelles.
Élaboration du Plan de contingence	« Un processus en anticipation des crises potentielles, de développement des stratégies, dispositions et procédures pour répondre aux besoins humanitaires de ceux qui sont gravement affectés par des crises. » (R. Choularton, 2007)
Études préliminaires (baselines studies)	Les études préliminaires utilisent différentes méthodologies pour établir un point de départ pour les projets/activités. Elles fournissent des informations sociales et économiques précieuses qui sont cruciales pour prendre des décisions et prédire les impacts.
Évaluation des besoins d'urgence (EBU)	Une EBU permet de guider la réponse des agences onusiennes et des autres organisations humanitaires face à une situation d'urgence en apportant aux décideurs les informations clés, telles que (i) les caractéristiques sociodémographiques de la population affectée et le nombre de personnes affectées ; (ii) les détails d'une urgence (cause, localisation, ampleur) ; (iii) les conditions de la population affectée (taux de mortalité et morbidité) ; (iv) la capacité de réponse locale et les ressources disponibles ; (v) étendue et types de besoins et priorités pour sauver un maximum de vies ; et (vi) probabilité des problèmes et besoins supplémentaires à l'avenir.
Évaluation de la sécurité alimentaire dans des conditions d'urgence (EFSA)	L'EFSA a pour but de souligner l'impact d'une crise sur les personnes les plus faibles et les plus pauvres en termes d'interaction entre l'insécurité alimentaire, la pauvreté, la santé et l'éducation.
Évaluation du risque	Méthodologie pour déterminer la nature et l'étendue du risque en analysant les menaces potentielles et en évaluant les conditions actuelles de vulnérabilité qui pourraient menacer les personnes, propriétés, Moyens d'existence durables et l'environnement.
Examen des réponses humanitaires (HRR)	Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'Onu (OCHA) a lancé un examen indépendant du système humanitaire mondial en 2005 pour évaluer les capacités de réponse de l'Onu, ONG, Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge et des autres principaux acteurs humanitaires.
Foire commerciale d'intrants	Grâce à ce système, des bons avec une valeur en espèces sont distribués aux agriculteurs nécessitant de l'aide. Ces agriculteurs se réunissent aux foires et « achètent » les intrants agricoles et semences de leur choix répondant à leurs besoins spécifiques.
Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF)	CERF a été établi par les Onu pour permettre de mettre en œuvre une aide humanitaire plus fiable et plus rapide à travers trois objectifs : (i) promouvoir une action et une Réponse rapides pour réduire les pertes de vie ; (ii) accroître les interventions pour répondre aux besoins urgents ; (iii) renforcer les principaux éléments de réponse humanitaire pour les crises sous-financées.
Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation (Sfera)	Sfera est composé : (i) d'un fonds renouvelable pour soutenir la Fao dans ses efforts d'évaluation des besoins, de développement des programmes et de création d'une unité de coordination des situations d'urgence ; (ii) d'un fonds de roulement pour avancer les financements afin de commencer rapidement les activités du projet ; (iii) d'une composante programme pour soutenir les crises spécifiques.
Gestion des risques dus aux catastrophes naturelles (DRM)	La DRM est un processus systématique qui consiste à utiliser des décisions, organisations, compétences et capacités opérationnelles pour mettre en oeuvre les politiques, les stratégies et les capacités d'adaptation d'une société ou de communautés afin de diminuer les impacts des catastrophes naturelles ou d'origine humaine.
Initiative sur les principes et bonnes pratiques pour l'aide humanitaire	L'initiative sur les principes et bonnes pratiques pour l'aide humanitaire fournit un forum de discussion pour les donateurs sur les bonnes pratiques dans le financement humanitaire, ainsi que sur d'autres sujets d'intérêt commun. En définissant les principes et normes, elle fournit un cadre pour guider les interventions officielles d'aide humanitaire et un mécanisme pour encourager une plus grande prise de responsabilité de la part des donateurs.
Insécurité alimentaire chronique	L'insécurité alimentaire chronique implique une incapacité persistante de la part des ménages ou des individus de se procurer de la nourriture adéquate. Elle est associée aux problèmes de pauvreté

	persistante ou structurelle et aux faibles revenus.
Insécurité alimentaire transitoire	Une pénurie temporaire ou saisonnière de nourriture en raison de facteurs inattendus, seulement pour une durée limitée.
Interventions d'urgence	Actions menées en réponse à une alerte de catastrophe pour minimiser ou endiguer les éventuels effets négatifs. Actions également menées pour sauver des vies et fournir les services de base juste après une catastrophe.
Kit de ressources pour la gestion de l'information (i-MARK)	La Fao a réalisé I-MARK, en collaboration avec de nombreux partenaires afin de promouvoir une gestion efficace de l'information agricole grâce à l'apprentissage électronique.
Missions d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires (CFSAM)	Une activité conjointe Fao/Pam qui évalue les récoltes, la réserve alimentaire globale potentielle, la demande et les besoins humanitaires des populations vulnérables d'un pays en particulier.
Moyens d'existence durables	« Un moyen d'existence comprend les capacités, les avoirs (comprenant à la fois les ressources matérielles et sociales) et les activités requis pour assurer son existence. » (Chambers, R. and Conway, G., 1992)
Objectifs de développement du millénaire (ODM)	Les ODM représentent l'engagement international de s'attaquer à la pauvreté et la faim, au manque d'éducation, à l'inégalité des genres, aux maladies, à la mortalité infantile et à la dégradation de l'environnement.
Organisation du commandement de crise (ICS)	L'organisation du commandement de crise est un système efficace pour gérer les urgences. Afin de coordonner l'utilisation de toutes les ressources disponibles, les agences ont besoin d'une structure formalisée qui permet de mettre en œuvre des interventions cohérentes, qui fonctionne correctement et bien dirigées.
Personne déplacée dans son propre pays (IDP)	Personne qui a fuit ou qui a été forcée à partir de chez elle suite à un conflit, des troubles civils, une catastrophe naturelle ou une autre forme de crise mais qui est restée dans son pays.
Plan d'action humanitaire commun (CHAP)	Le CHAP est un plan stratégique pour la réponse humanitaire dans une région ou un pays donné. Il fournit : (i) une analyse commune du contexte dans lequel a lieu l'intervention humanitaire ; (ii) une évaluation des besoins ; (iii) les meilleurs scénarios, les pires et les plus probables ; (iv) l'identification des rôles et des responsabilités ; (v) un énoncé clair des objectifs et rôles à long terme ; et (vi) un cadre pour suivre la stratégie et la revoir si nécessaire. Le CHAP est indispensable pour développer l'Appel commun.
Planification préalable des catastrophes	Mesures qui (i) garantissent la préparation et la capacité d'une société à prévoir et prendre des mesures de sécurité bien avant la survenue d'une catastrophe pour réduire ses impacts néfastes et (ii) qui aident à répondre à ces impacts grâce à une organisation efficace, appropriée et rapide et à la mise en œuvre d'interventions de secours et de réhabilitation.
Poste de travail du SMIAR	C'est un système d'information intégré qui est composé d'outils personnalisés, y compris le bilan cérééalier de chaque pays, un logiciel pour la présentation et l'analyse des cartes et des systèmes satellites et un service d'information électronique.
Préparation à l'urgence	Toutes les activités prises avant la crise pour faciliter la mise en œuvre d'interventions d'urgence efficaces.
Principes humanitaires	Les principes humanitaires gouvernent la manière de mener la réponse humanitaire.
Procédure d'Appel global (CAP)	La Procédure d'Appel global est un outil utilisé par les organisations humanitaires pour planifier, coordonner, financer, mettre en œuvre et suivre leurs activités.
Processus de programmation commun au sein d'un pays	Ce processus fait référence à un ensemble complet d'outils et de procédures de programmation qui aide les Équipes-pays de l'Onu à mieux travailler ensemble et à augmenter l'impact des interventions de l'Onu sur le terrain.
Projet sphère	Projet établi par plusieurs ONG pour développer un ensemble de normes minimum universels dans les principaux domaines de l'aide humanitaire. Il a pour but d'améliorer la qualité de l'aide fournie aux personnes affectées et de renforcer le sens des responsabilités du système humanitaire lors des interventions en réponse à une catastrophe.
Redressement/reconstruction	Interventions de développement qui ne cherchent pas seulement à construire ou à réparer les dégâts et retourner à la situation d'avant la crise, mais qui ont également pour objectif de répondre aux besoins à moyen et long terme et d'améliorer les politiques, les programmes, les systèmes et les capacités pour éviter le retour de la crise et atteindre des niveaux plus élevés d'emplois et de niveau de vie.
Redressement précoce	Redressement qui commence rapidement au sein du système humanitaire. C'est un processus multidimensionnel, guidé par les principes de développement, qui a pour but de générer des processus durables, flexibles, autonomes et nationaux pour le redressement après la crise.
Réduction des troupeaux	Vente d'animaux d'élevage, en cas de pression sur l'eau et les pâturages, et en cas de chute des prix en dessous des prix du marché. Les animaux peuvent être abattus et la viande distribuée dans le cadre de l'effort humanitaire.
Réhabilitation	Actions menées pour permettre à la population affectée de reprendre des modes de vie plus ou moins « normaux ».

Réseau du système d'alerte précoce contre la famine (FEWS NET)	FEWS NET a été fondé par l'Usaid), afin de renforcer les capacités des pays d'Afrique et des organisations régionales sur la gestion du risque d'insécurité alimentaire en fournissant rapidement des informations analytiques sur l'alerte précoce et la vulnérabilité.
Résilience	Capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société potentiellement exposés à une catastrophe à s'adapter, en résistant ou en changeant afin d'atteindre et maintenir un niveau acceptable de fonctionnement.
Danger	Un phénomène dont la durée, l'ampleur et l'intensité peuvent être potentiellement dommageables et qui présente un risque pour la population en raison de la probabilité de son apparition.
Sens des responsabilités/Obligation de rendre compte	L'obligation de rendre compte se réfère à la responsabilité du système humanitaire de justifier ses actions/décisions menées dans un contexte d'urgence auprès des donateurs, bénéficiaires, gouvernements nationaux et des autres parties prenantes concernées.
Sécurité alimentaire	« La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active » (Sommet mondial de l'alimentation, 1996)
Situation de transition	Définie par le Groupe de l'Onu pour le développement (UNDG) et le Comité exécutif pour les affaires humanitaires (ECHA) comme étant « la période dans une crise où l'aide extérieure est la plus cruciale pour soutenir les cessez-le-feu ou processus de paix encore fragiles en aidant à créer les conditions pour la stabilité politique, la sécurité, la justice et l'égalité sociale ».
Situation d'urgence complexe	Définie par le Comité permanent interorganisations comme étant « une crise humanitaire à facettes dans un pays, une région ou société qui souffre d'un effondrement total ou considérable des autorités résultant en un conflit interne ou externe et qui nécessite une réponse internationale multisectorielle qui dépasse le mandat ou la capacité d'une seule agence et/ou du programme en cours de l'Onu dans le pays ».
Stratégies de sortie	Une stratégie de sortie est d'abord un processus de passage d'une situation d'urgence à une situation de réhabilitation et de développement, qui implique par conséquent une modification des rôles des agences onusiennes et autres organisations humanitaires dans le pays. La stratégie de sortie devrait faire partie intégrante du plan stratégique conçu pour fournir une aide humanitaire et devrait être préparée dès le début de l'intervention.
Stratégies d'adaptation des Moyens d'existence durables	Moyens mis en œuvre par les individus et les groupes pour utiliser les ressources naturelles et les capacités afin de faire face aux conséquences néfastes qui pourraient menacer leurs Moyens d'existence durables.
Stratégies relatives aux Moyens d'existence durables	Les stratégies Moyens d'existence durables représentent la variété et la combinaison d'activités et de choix que les personnes font pour atteindre les objectifs de Moyens d'existence durables.
Suivi	Le suivi est un processus d'évaluation effectué tout au long de la mise en œuvre d'un projet par le personnel ou l'unité chargée de réaliser le programme en suivant les procédures et lignes de conduites fixées pour la rédaction et la transmission des rapports.
Système de prévention et de Réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (Empres)	Empres a été créé par la Fao afin de minimiser le risque de développement de situations d'urgence liées à la propagation de ravageurs et de maladies des animaux et des plantes. Empres mène des activités normatives et opérationnelles sur l'endiguement et le contrôle progressif des différentes maladies transfrontières graves.
Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (Siciav)	Les Siciav regroupent tous les systèmes qui assemblent, analysent et diffusent l'information sur l'identité des personnes souffrant d'insécurité alimentaire, leur localisation et les raisons de leur insécurité alimentaire, vulnérabilité nutritionnelle ou du risque qu'elles encourent.
SIG	Analyse qui associe les bases de données relationnelles avec une interprétation spatiale et les résultats, souvent sous la forme de cartes.
Unité d'analyse de la sécurité alimentaire (FSAU)	La FSAU/Somalie cherche à fournir une analyse factuelle de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et des Moyens d'existence durables pour permettre à la fois aux interventions d'urgence à court terme et à la planification stratégique à long terme de promouvoir la sécurité alimentaire et les Moyens d'existence durables des somaliens.
Unité de cartographie et d'analyse de la vulnérabilité (VAM)	Ensemble de méthodes et d'outils systématiques permettant d'évaluer et de cartographier la sécurité alimentaire et la vulnérabilité.
Vulnérabilité	Propension d'une société à subir beaucoup de dégâts, bouleversements et de victimes suite à une catastrophe.
Zoonose	Maladie pouvant être transmise des animaux à l'Homme.

Acronymes

AG	Assemblée générale de l'Onu
AJR	Apports journaliers recommandés
AMED	Approche relative aux Moyens d'existence durables
Asdi	Agence suédoise de coopération internationale au développement
ASP	Accord de services personnels
BEME	Boîte à outils pour l'évaluation des Moyens d'existence
CAP	Procédure d'Appel commun
CERF	Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CFSAM	Missions d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires
CFW	Argent contre travail
CHAP	Plan d'action humanitaire commun
CH	Coordonnateur de l'aide humanitaire
CIAB	Conseil international des agences bénévoles
CLCPRO	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région occidentale
CO	Bureau de pays
COIN	Réseau d'information des Bureaux de pays de la Fao
COMPASS	Critères et outils pour la gestion et le pilotage de l'aide humanitaire
CPT	Comité du programme de terrain
CR	Coordonnateur résident
CRC	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région centrale
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
CSC	Centre de services communs (siège de la Fao)
CSO	Organisation de la société civile
CT	Équipe-pays
CTA	Conseiller technique principal
CTPT	Coopération technique entre pays en transition
DG	Directeur général
DGA	Directeur général adjoint
DHS	Enquête démographique et sanitaire
DOC	Coûts directs de fonctionnement
DPS	Document de projet standard
DRM	Gestion des risques dus aux catastrophes
DRR	Réduction des risques dus aux catastrophes
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
DSA	Indemnité journalière de subsistance
EBU	Évaluation des besoins d'urgence
EC	Commission européenne
ECHA	Comité exécutif pour les affaires humanitaires
ECLO	Centre d'intervention antiacridienne d'urgence
ECTAD	Centre d'urgence de la Fao pour la lutte contre les maladies animales transfrontières
EFSA	Évaluation de la sécurité alimentaire dans des conditions d'urgence
EIIME	Estimation préliminaire de l'impact sur les Moyens d'existence
EME	Évaluation des Moyens d'existence

Empres	Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes.
EMRE	Évaluation rapide des Moyens d'existence
ERC	Coordonnateur des secours d'urgence et de la réhabilitation
ERCU	Unité de coordination des opérations d'urgence et de réhabilitation de la Fao
ESB	OCHA Emergency Services Branch
EWS	Réseau d'alerte
FAOR	Représentant de la Fao
FCSS	Section de soutien à la coordination sur le terrain d'OCHA
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FEWS NET	Réseau du système d'alerte précoce contre la famine
FFT	Vivres contre formation
FFW	Vivres contre travail
Fida	Fonds international de développement agricole
FPMIS	Système d'information sur la gestion du Programme de terrain
FSAU	Unité d'analyse de la sécurité alimentaire, Somalie
FSG	Groupe Sécurité alimentaire
GCIRS	Groupe consultatif international de recherche et de sauvetage
GCMU	Groupe de la coordination des mesures d'urgence
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GHA SOND	Grande Corne de l'Afrique, septembre à décembre (pluies)
GLEWS	Système mondial d'alerte précoce et d'action pour les maladies animales transfrontières
GOE	Dépenses générales de fonctionnement
GPS	Système de position géographique
GTIA, Siciav	Groupe de travail inter-agences, Siciav
HCS	Section de la coordination humanitaire
HEA	Approche relative à l'économie des ménages
HEWS	Service web de détection précoce des besoins humanitaires
HFA	Cadre d'action de Hyogo
HRR	Examen des réponses humanitaires
IAHP	Influenza aviaire hautement pathogène
IASC	Comité permanent interorganisations
IDP	Personne déplacée au sein de son propre pays
IFI	Institution financière internationale
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
IFRC	Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
ILO	Organisation internationale du travail
IMER	Informations sur les Moyens d'existence de référence
INGO	Organisation non gouvernementale internationale
IOV	Indicateur objectivement vérifiable
IP	Partenaire de mise en œuvre
IPC	Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité humanitaire
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
IT	Technologie de l'information
JFFLS	Ecole de terrain pour les jeunes agriculteurs et Ecole paysanne de vie
KIDS	Base de données des indicateurs principaux

LIFDC	Pays à faible revenu et à déficit vivrier
LoA	Lettre d'accord
LoU	Lettre d'entente
LPNU	Laissez-passer des Nations unies
LSMS	Etude sur la mesure des niveaux de vie
LSP	Programme de soutien aux Moyens d'existence
LTU	Unité technique chef de file
MAG	Malnutrition aiguë globale
MCHN	Nutrition et santé maternelle et infantile
MDT	Équipe multidisciplinaire
MEMS	Services de gestion de l'évaluation et du suivi de Usaid
MORS	Normes minimales de sécurité résidentielle
MOSS	Normes minimales de sécurité opérationnelle
MOV	Moyens de vérification
NAF	Cadre d'analyse des besoins
NCP	Profil nutritionnel de pays
NMTPF	Cadre national sur les priorités à moyen terme
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
ODAN	Service de l'évaluation des besoins d'urgence du Pam
ODI	Institut du développement outre-mer
ODM	Objectifs de développement du millénaire
OEV	Orphelins et enfants vulnérables
OHCHR	Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
Oim	Organisation internationale pour les migrations
Oms	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OPM	Bureau du Premier Ministre (Ouganda)
OSC	Évaluation approfondie de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité
OSOCC	Centre de coordination des opérations « sur terrain »
Pam	Programme alimentaire mondial
PDAG	Groupe consultatif de développement de projet
PDNA	Évaluation des besoins après la catastrophe
PAS	Personne atteinte du SIDA
PLCF	Programme de lutte contre la faim
PMT	Plan à moyen terme
Pnuad	Plan-cadre de l'Onu pour l'aide au développement
PRDP	Plan de paix, de redressement et de développement
PSC	Frais de gestion du projet
PSSA	Programme spécial pour la sécurité alimentaire
PTB	Programme de travail et budget
RDC	République démocratique du Congo
RMT	Équipe de gestion des interventions
RNR	Ressources naturelles renouvelables

RetR	Repos et détente
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAO	Services administratifs et opérationnels
SAT	Services d'appui technique
SCPI	Système de cartographie des principaux indicateurs
SDG	Sous Directeur général
SCF-RU	Save the Children Fund, Royaume Uni
SETSAN	Segurança Alimentar e Nutricional, Mozambique
Sfera	Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation
Siciav	Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité
SIFIS	Système d'information intégré sur l'alimentation au Soudan
SIG	Système d'information géographique
SIPC	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
SMART	Surveillance et évaluation standardisées du soutien et de la transition
SMIAR	Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture
SMT	Équipe chargée de la gestion des mesures de sécurité
SRP	Stratégie pour la réduction de la pauvreté
TCDC	Coopération technique entre les pays en voie de développement
TC/TI	Télécommunications and technologies de l'information
PCT	Programme de coopération technique
PCTF	fonds du PCT
ToR	Mandat
TPO	Territoires palestiniens occupés
UE	Union européenne
UNCT	Équipe-pays de l'Onu
Undac	Évaluation et coordination en cas de catastrophe de l'Onu
UNDG	Groupe des Nations unies pour le développement
UNDSS	Département de la sûreté et de la sécurité
UNHAS	Services aériens d'aide humanitaire des Nations unies
UNHCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
Unicef	Fonds de des Nations unies pour l'enfance
UNJLC	Centre logistique commun des Nations unies
Usaid	Agence des États-Unis pour le développement international
VAM	Unité de cartographie et d'analyse de la vulnérabilité
WAICENT	Centre mondial d'information agricole

Services et départements de la Fao

AF	Département des ressources humaines, financières et matérielles
AFF	Division des finances
AFH	Division de la gestion des ressources humaines
AFS	Division des services administratifs
AG	Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs
AGA	Division de la production et de la santé animales
AGE	Division mixte Fao/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture
AGP	Division de la production végétale et de la protection des plantes
AGN	Division de la nutrition et de la protection des consommateurs
AGS	Division des infrastructures rurales et des agro-industries
AUD	Bureau de l'inspecteur général
DG	Direction générale
ES	Département du développement économique et social
ESA	Division de l'économie du développement agricole
ESAG	Unités des études prospectives mondiales
ESS	Division de la statistique
EST	Division du commerce et des marchés
ESW	Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural
FO	Département des forêts
FOE	Division de l'économie de des politiques forestières
FOI	Division des produits et des industries forestiers
FOM	Division de la gestion des forêts
FI	Département des pêches et de l'aquaculture
FIE	Division de l'économie et des politiques de la pêche et de l'aquaculture
FII	Division des produits et de l'industrie de la pêche
FIM	Division de la gestion des pêches et de l'aquaculture
KC	Département des connaissances et de la communication
KCC	Division de la Conférence, du Conseil et du protocole
KCE	Division de l'échange des connaissances et du renforcement des capacités
KCI	Division de la communication
KCT	Division des technologies de l'information
LEG	Bureau juridique
LOBR	Bureau de liaison avec l'Union européenne et la Belgique
LOGE	Bureau de liaison avec les Onu (Genève)
LOJA	Bureau de liaison avec le Japon
LONY	Bureau de liaison avec les Onu (New York)
LORU	Bureau de liaison avec la Russie
LOWA	Bureau de liaison avec l'Amérique du Nord
NR	Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement
NRC	Division de l'environnement, des changements climatiques et de la bioénergie
NRL	Division des terres et des eaux
NRR	Division de la recherche et de la vulgarisation
OCDC	Service Coordination et partenariat
PBE	Bureau du programme, du budget et de l'évaluation.

RAF	Bureau régional pour l'Afrique
RAP	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique
REU	Bureau régional pour l'Europe et l'Asie Centrale
RLC	Bureau régional pour l'Amérique Latine et les Caraïbes
RNE	Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord
SAA	Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Sud
SAP	Bureau sous-régional pour les Iles du pacifique
SEC	Bureau sous-régional pour l'Asie centrale
SEU	Bureau sous-régional pour l'Europe centrale et de l'Est
SFC	Bureau sous-régional pour l'Afrique Centrale
SFE	Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est
SFS	Bureau sous-régional pour l'Afrique Australe
SFW	Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest
SLA	Bureau sous-régional pour les Caraïbes
SLC	Bureau sous-régional pour l'Amérique centrale
SLS	Bureau sous-régional pour l'Amérique du sud
SNG	Bureau sous-régional pour les Pays du Golfe
SNN	Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord
SNO	Équipe multidisciplinaire pour l'est du Proche-Orient
TC	Département de coopération technique
TCA	Division de l'assistance aux politiques et de la mobilisation des ressources
TCAP	Service de développement du Programme de terrain
TCAS	Service de soutien aux politiques agricoles
TCD	Bureau du Sous-directeur général
TCE	Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation
TCEO	Service des opérations d'urgence
TCER	Unité pour la réhabilitation et les politiques humanitaires
TCES	Service des programmes d'urgence spéciaux
TCI	Division du Centre d'investissement
TCO	Division des opérations de terrain
TCOT	Service du Programme de coopération technique